



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





U 40.

TAYLOR INSTITUTION.

—
BEQUEATHED

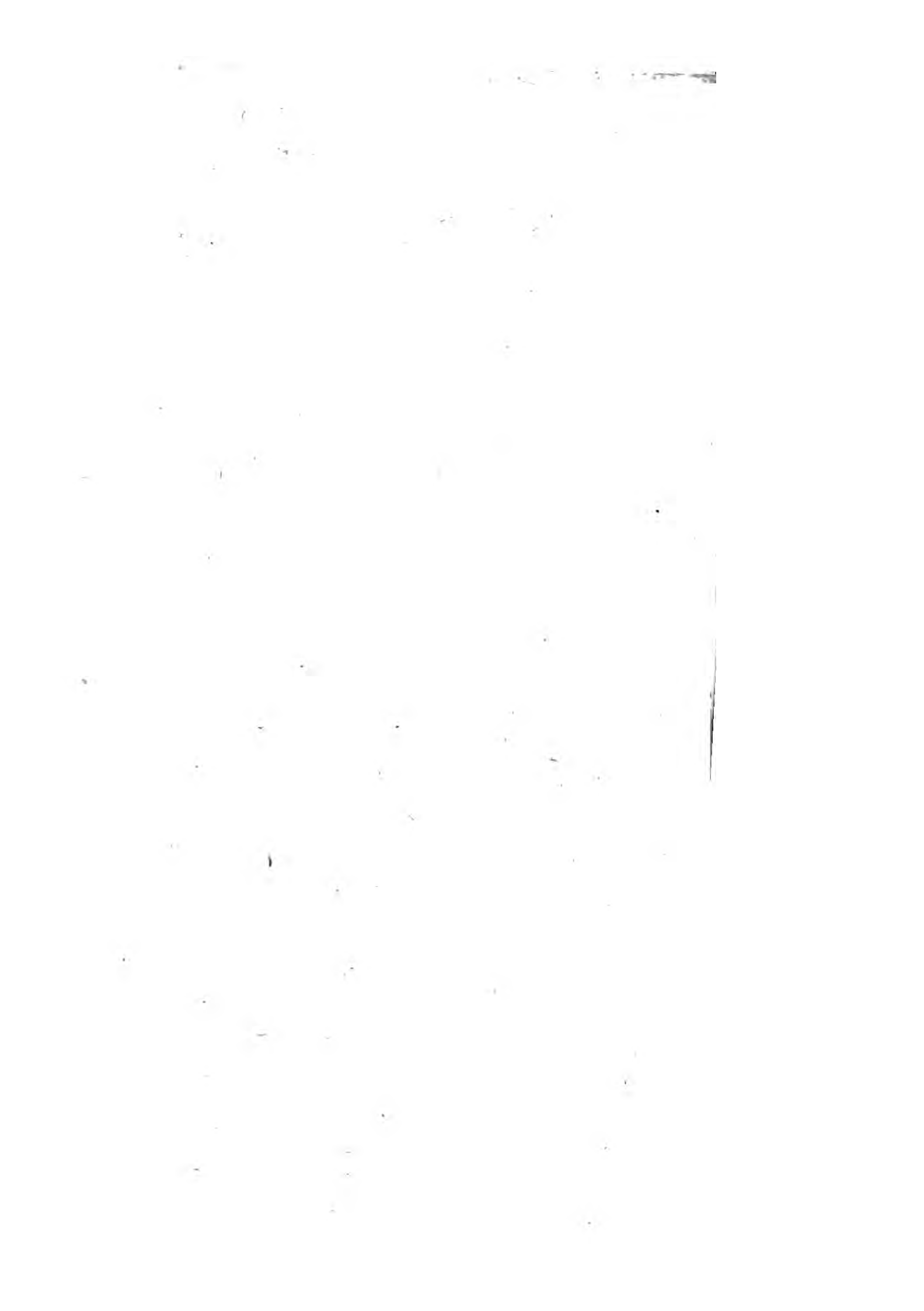
TO THE UNIVERSITY

BY

ROBERT FINCH, M. A.

OF BALLIOL COLLEGE.

23746 f. 35



MÉMOIRES

D E

S U L L Y.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several lines and appears to be a list or a set of instructions, but the characters are too light to transcribe accurately.

Small, faint mark or signature at the bottom left of the page.

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND.

Mis en ordre, avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

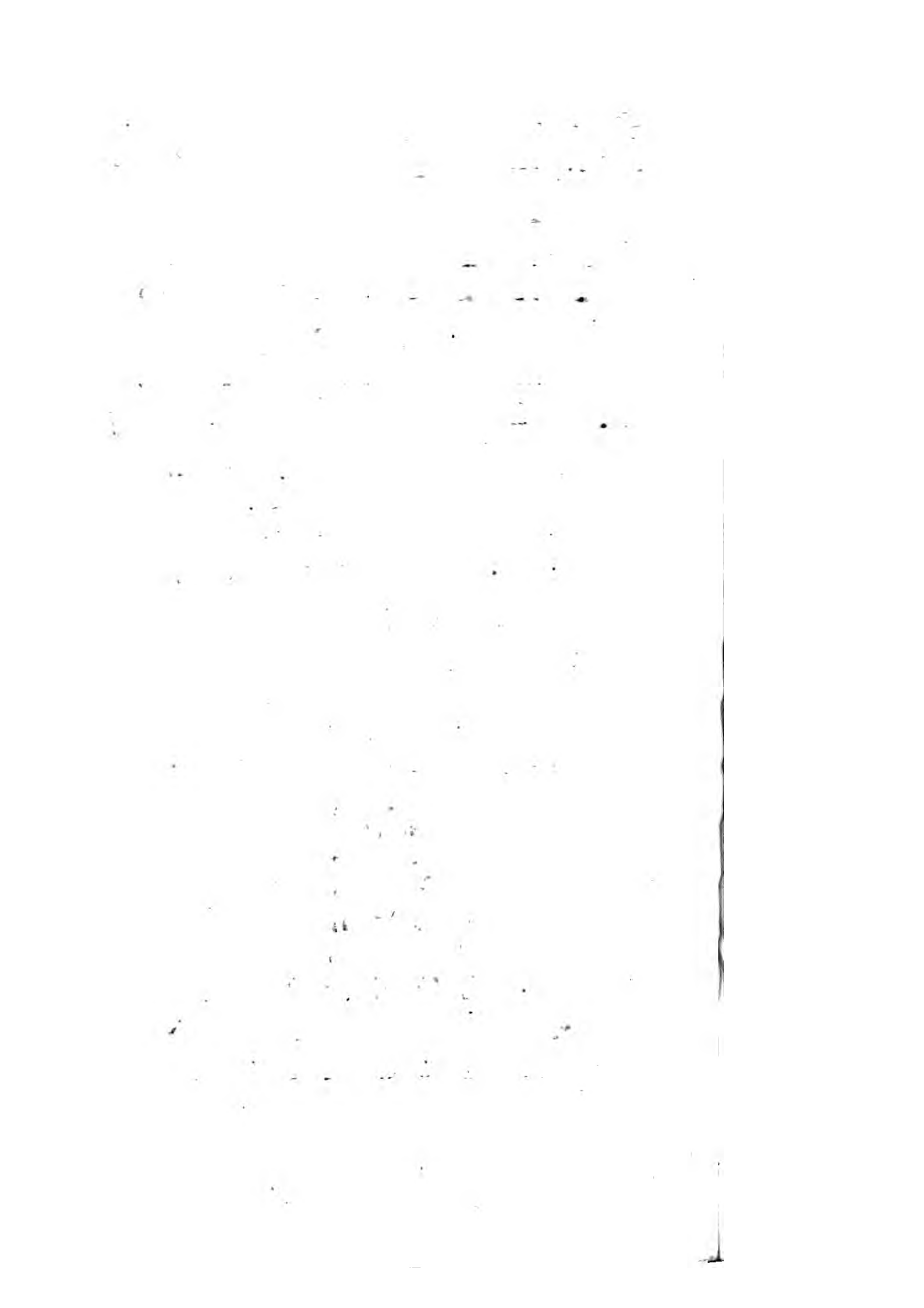
Nouvelle Édition, revue & corrigée.

T O M E V.



A L O N D R E S.

M. D C C. L X V I I.



SOMMAIRES DES LIVRES

CONTENUS

DANS LE CINQUIEME VOLUME.

SOMMAIRE DU SEIZIEME LIVRE.

SUITE des mémoires de 1603.
Continuation de l'ambassade & des
negociations de Rosny à la cour de Lon-
dres. Formule de traité avec Sa Majesté
Britannique. substance de ce traité. Dé-
pêche de Rosny interceptée. Audience
de congé, & dernier entretien de Rosny
avec le roi Jacques; présens qu'il fait
à Londres; son retour. Danger qu'il
court sur la mer. Accueil que lui fait
Henri IV. Entretien public entr'eux
sur sa négociation. Suite de l'état des
affaires d'Angleterre; troubles & que-
relles particulieres dans cette cour. Con-

Tome V.

A

ij S O M M A I R E S

clusion du traité fait par Rosny, Continuation des affaires d'Angleterre, d'Espagne, des Pays-Bas, & autres étrangères. Rosny reprend ses travaux dans la finance. Henri, le soutient hautement dans une querelle qu'il a avec le comte de Soissons. Il reçoit le roi à Rosny. Voyage de Henri en Normandie; ce qui se passa dans ce voyage. Mutinerie des Protestans, & assemblée de Gap. Rosny est fait gouverneur de Poitou. Etablissement de la soie en France; entretien sur ce sujet, dans lequel Rosny cherche à en dissuader Henri; remarques sur son opinion touchant la soie & le luxe. Colonie établie en Canada.



SOMMAIRE

DU DIX-SEPTIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1604. Jettons présentés à Sa Majesté par Rosny. Mort de la Duchesse de Bar : circonstances de cette mort, & affaires qu'elle occasionne. Délibérations du conseil sur le rétablissement des Jésuites ; conversation de Rosny avec Henri IV. & raisons qu'il apporte contre ce rétablissement ; à quelles conditions ils sont rétablis ; protection que leur accorde Henri. Le pere Cotton recherche Rosny. Mémoire contre le cardinal d'Ossat ; sentiment de Rosny, peu favorable à ce cardinal & à la politique des Catholiques. Trahison de Nicolas l'Hôte : comment découverte ; particularité sur ce sujet ; examen de la conduite de Villeroy. Mémoire de Rosny sur les religions. Promotion de cardinaux, & affaires de Rome. Conversation curieuse de Henri avec Rosny, sur les chagrins domestiques que lui causent la reine & la marquise de Verneuil.

SOMMAIRE

DU DIX-HUITIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de l'année 1604 Continuation de l'article précédent, sur les chagrins & les brouilleries domestiques de Henri IV. Rosny s'emploie à les faire finir ; risques qu'il court à cette occasion de la part de la reine & de la marquise de Verneuil ; malignité de celle-ci. Conduite sage & désintéressée de la reine Marguerite. Cabale des Protestans & des Séditieux du royaume. Voyage de Henri dans les provinces, projeté & rompu. Rosny va visiter son gouvernement ; comment il est reçu à la Rochelle, à Poitiers, &c. Haine des Protestans contre lui ; autres particularités & fruits de ce voyage : accueil que lui fait Henri, à son retour. Justification du duc d'Epéron ; fausement accusé. Nouvelles brigues du comte d'Auvergne ; moyens employés par Rosny pour l'arrêter ; lettres qu'il reçoit de lui, & qu'il lui écrit ; comment le

DES LIVRES. v

comte d'Auvergne est arrêté : on commence son procès. La marquise de Verneuil est aussi arrêtée : Rosny est chargé d'aller l'interroger : il ne peut , par conseils ni par prières , engager Henri à la faire sortir de France : foiblesse de ce prince pour sa maîtresse.

SOMMAIRE

DU DIX-NEUVIEME LIVRE.

SUITE des mémoires de 1604. *Henri IV. fait déposer ses trésors à la Bastille : conseil convoqué à ce sujet. Considérations & maximes de Rosny sur le gouvernement ; moyens qu'il employe pour recouvrer de l'argent. Vérification des rentes ; autres opérations & détails de finances ; réglemens de Police & de milice. Etablissement d'un Hôpital militaire. Talens & qualités de Henri IV. pour le gouvernement. Causes de l'affoiblissement des états. Rupture entre la France & l'Espagne , au sujet du commerce ; Rosny le rétablit par un Traité , particularités*

vj S O M M A I R E S

Et teneur de ce traité. Suite des affaires des Provinces unies, de l'Espagne & de l'Angleterre: accord & traité entre ces deux dernières puissances; sujets de mécontentement des Provinces-Unies contre l'Angleterre: le connétable de Castille passe par Paris; entretien qu'il a avec le Roi. Autre conversation entre Henri IV. & Rosny sur cet ambassadeur. Principe erroné de Rosny sur la loi Salique. Acheminement à la réussite des grands desseins de Henri. Affaires des Grisons, & du fort de Fuentes; démarques de la France, & autres particularités sur cette affaire. Contestation avec le Pape, au sujet du pont d'Avignon; terminée par Rosny en faveur du roi. Affaire de l'acquisition du comté de Saint Paul; bon conseil à cette occasion, donné par Rosny à Henri. Ordres religieux établis en France.



SOMMAIRE

DU VINGTIEME-LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1605. Fin du procès des comtes d'Auvergne & d'Entrague ; Complaisance & foiblesse de Henri IV. pour la marquise de Verneuil. Les Jésuites obtiennent la démolition de la pyramide. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au sujet du collège de Poitiers : il se justifie contre les calomnies de ses ennemis ; on le réconcilie avec le pere Cotton. Ses brouilleries & son raccommodement avec le Duc d'Epernon & Grillon ; Traits de l'humeur fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrâce ; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se réconcilient ; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan ; lieutenance de roi de Saint Jean-d'Angely, refusée par Henri au duc de Rohan.

viii SOMMAIRES DES LIV.

*Autres graces & gratifications accordées & refusées à Rosny par le roi.
Dessain de Henri de faire épouser mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.*





MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE SEIZIEME.

IL ne s'agissoit plus que de donner une derniere forme aux conventions qui venoient d'être arrêtées entre le roi d'Angleterre & moi, & signifiées par ce prince à ses ministres, & d'en composer un traité, ou pour parler plus juste, un projet de traité entre les deux rois. On ne pouvoit, en effet, appeller d'un autre nom, une piece qui ne devoit obtenir son dernier & principal effet, que de l'acceptation de sa majesté très-chrétienne, entre les mains de laquelle il falloit qu'elle passât auparavant. C'est

1603.

A v

—
—
— 63. —
ici que je sentis quel tort faisoit à ma négociation, la malheureuse précaution que la nécessité nous avoit obligés, Henri & moi, de prendre dans le conseil de France, de ne rien proposer que comme de moi-même, au roi d'Angleterre.

Ce prince beaucoup mieux persuadé que je ne l'aurois souhaité, que dans toutes les propositions que je lui avois faites, je n'avois agi que de mon seul mouvement, & pour assurer la religion protestante, contre tous les événemens de la politique, n'avoit garde de me regarder dans tout ce que je lui avois dit de secret, comme l'organe du roi mon Maître; & il croyoit faire beaucoup, en s'engageant le premier, sur des apparences très-fortes, à la vérité, que le roi de France en feroit autant, avec encore plus de plaisir. Mais quelle différence entre un pareil engagement général & sujet à mille interprétations; & celui d'un traité, dans lequel, en vertu d'un plein pouvoir du roi, j'aurois inféré avec toute l'attention & le détail possibles, toutes les clauses & conditions, & où je serois entré dans

toutes les explications, qui forment les liens irrévocables d'un traité politique! Je ne serois pas si hardi à affûrer qu'au lieu d'une simple formule de traité, j'étois en droit d'attendre en cette occasion de sa majesté britannique, la signature d'un traité complet de tout point, & contre lequel il ne lui auroit pas été possible à elle-même de revenir, si les regrets dont les lettres du comte de Beaumont au roi sont pleines, sur ce manque d'un blanc-signé, n'étoient pas un témoignage authentique, que l'amour propre ne me fait rien dire ici de trop.

Je me serois pourtant un reproche, si je paroïssois soupçonner la bonne foi du roi Jacques; j'avoue au contraire, qu'aucun prince de l'Europe ne se montre en être plus jaloux: mais il arrive, par je ne sçais quelle fatalité, que la chose du monde qui paroît devoir être le moins exposée aux caprices du sort, je veux dire, un accord politique, pur ouvrage de l'esprit, libre dans ses opérations, & maître de ses sentimens, est pourtant ce qu'on connoît de plus fragile. Ceux qui le contractent ne vou-

1603.

droient en aucune autre occasion, encourir le blâme d'avoir manqué à leur parole ; & cependant elle se trouve presque toujours sans exécution, pour peu qu'on trouve quelque couleur au parjure ; comme si éluder une promesse solennellement engagée, n'étoit pas la même chose que la violer. Je ne pouvois douter que si-tôt que je serois parti, les conseillers de sa majesté britannique ne fissent tous leurs efforts, pour détruire un travail qu'ils n'avoient pu empêcher. Je m'attendois bien que Cecil seroit un des plus ardens. La victoire que je venois de remporter sur lui, le chagrin qu'il avoit essuyé de la part du roi, à mon sujet, la confusion dont l'avoit couvert la conversation que j'avois eue avec lui, lorsqu'elle avoit été répandue dans le monde, étoient autant de traits, qui avoient achevé d'ulcérer son esprit.

On conviendra sans peine, malgré tout cela, que j'avois sujet d'être satisfait du succès de ma négociation. (1) Si je me considérois moi-même

(1) Il est fait mention de cette ambassade de M. de Rosny en An-

LIVRE SEIZIEME. 5

dans cette affaire, la maniere dont elle se terminoit, étoit tout ce qui pouvoit m'arriver de plus avantageux : puisqu'en remportant la gloire d'avoir réuffi dans une entreprise, regardée comme très difficile, je ne courois point le risque d'être accusé d'avoir passé les bornes de ma commission. Le roi & son conseil étoient les maîtres de retrancher & de changer tout ce qu'ils jugeroient à propos dans un accord, dont je n'avois rendu ni eux ni moi même, garans ;

1603.

gleterre, dans presque toutes les histoires & mémoires du tems ; sans parler de plusieurs écrivains modernes, qui y ont joint leurs suffrages ; dont quelques uns, comme l'Auteur des mémoires d'état de Villeroy & de l'Histoire du duc de Bouillon, n'ont aucun intérêt à élever la gloire de ce ministre. Le récit qu'en fait P. Matthieu, est conforme à celui qu'on vient de lire, jusques dans les moindres circonstances. Tom. 2 liv. 3. p.

577. & suiv. Voyez aussi les Mss. de la Bibl. du roi vol. 9590. & le premier volume de Siri (*mém. second.*) Outre le détail de l'ambassade du marquis de Rosny à Londres, qui de tout point se rapporte avec celui qu'on vient de lire p. 226. & suiv.) On trouve par tout dans cet historien, des particularités très-curieuses sur le conseil & sur la personne du roi Jacques ainsi que sur les affaires de la cour d'Angleterre.

1603.

ainsi j'avois fait tout ce que je pouvois faire. A l'égard du bien de la chose, envisagée selon les desseins & l'intention du roi, auxquels j'aurois sacrifié sans peine toute autre considération, si je n'avois pas complètement réussi, c'est que je ne pouvois aller plus avant, sans m'écarter des termes, je ne dis pas, de mon instruction publique; mais de l'instruction secrète même. Il en résulroit toujours un avantage réel & sensible; c'est que dans une conjecture, où l'on avoit eu tant de justes sujets de craindre une union intime de l'Angleterre avec l'Espagne, ce dessein se trouvoit absolument ruiné; & sa majesté britannique, engagée dans un autre, d'où elle ne pouvoit revenir si-tôt, ni si facilement, au premier.

Je me mis donc incontinent à rédiger la formule de traité. Je la remis ensuite, pour être vue & examinée une dernière fois, au roi d'Angleterre & à ses conseillers, qui la lurent plusieurs fois, y retoucherent l'un après l'autre, & y firent quelques changemens de nulle importance :

enfin , elle fut arrêtée de la maniere qu'on va voir.

1603.

Le roi d'Angleterre , après de grands remercimens à sa majesté très-chrétienne , de la maniere dont elle l'avoit prévenu , & de la qualité de l'ambassadeur qu'elle lui avoit envoyé , renouvelloit & confirmoit les anciens traités d'alliance , tant d'Elizabeth avec Henri , que de l'Ecosse avec la France ; & entendoit se les appliquer personnellement par celui-ci , qui en quelque sorte les réunissoit tous , & avoit de plus , pour objet particulier , la défense commune de leurs personnes contre l'Espagne ; celle de leurs états , de leurs sujets & de leurs alliés réciproques , tels & en quelque tems qu'il plût au deux rois de se les désigner. Les Provinces-Unies étoient déclarées jouir de cet avantage , & c'étoit les seuls alliés qui fussent ici nommément exprimés. Il étoit stipulé , par rapport à eux , qu'on prendroit des moyens convenables , ou pour assurer pleinement leur liberté , ou du moins pour faire en sorte que s'ils étoient réputés sujets de l'Espagne ou de l'Empire , ce ne

1603. fût qu'à des conditions , qui leur procurassent une parfaite tranquillité , & qui ôtassent aux deux rois alliés , la crainte d'une domination trop absolue de la maison d'Autriche , dans ces provinces.

Pour tout cela , outre que les deux princes s'engageoient mutuellement à se déclarer ouvertement , à la réquisition de l'un d'eux , afin de ne pas se laisser surprendre aux artifices de la cour de Madrid , on convenoit dès à-présent , de fournir aux états Généraux un secours suffisant pour les tirer de l'oppression. Le nombre des hommes qui devoient le composer , n'étoit pas réglé ; il y étoit seulement marqué que ces soldats seroient tirés de l'Angleterre seule ; & que tous les frais de cet armement , seroient à la charge de sa majesté tres-chrétienne ; une moitié purement de l'argent de France , l'autre moitié , en déduction des sommes dûes par la France à l'Angleterre. On n'oublioit pas de marquer , que cette manœuvre des deux couronnes en faveur des Pays Bas , se feroit sans aucun éclat , & le plus secrettement qu'il seroit

LIVRE SEIZIEME. 9

possible ; pour ne pas enfreindre directement le traité de paix, fait avec l'Espagne. Si cette puissance traitant cette action d'infraction formelle, s'en prenoit aux rois protecteurs, voici ce qui étoit résolu. Dans la supposition que le roi d'Angleterre fût attaqué seul, le roi de France lui fourniroit une armée de six mille François, soudoyés & entretenus à ses frais, pendant tout le tems de la guerre, & alors il payeroit à l'Angleterre, en quatre ans, & par portions égales ce qui lui resteroit de dû. L'Angleterre agiroit précisément de la même maniere avec la France, au cas que l'orage tombât sur celle ci ; le choix de la mer ou de la terre, seroit à la partie attaquée, & alors aussi, l'Angleterre ne pourroit lui rien demander de ses dettes. Enfin si l'Espagne déclaroit la guerre aux deux princes alliés à la fois, pour en tirer raison & utilement pour la Flandre, sa majesté tres-chrétienne tiendrait une armée de vingt mille hommes sur les Frontieres de Guyenne, Provence, Languedoc, Dauphiné, Bourgogne & Bresse ; elle en jet-

1603.

1603.

teroit pareil nombre du côté de Flandre, & divertiroit les forces de l'Espagne, en croisant avec ses galeres, dans le levant de la Méditerranée. Sa majesté Britannique de son côté, outre une armée de terre de six mille hommes au moins, qu'elle tiendrait sur pied, enverroit une Flotte dans les Indes Occidentales & croiserait avec une seconde, sur les Côtes d'Espagne. Tout payement des dettes seroit surcis, & chacun demeureroit chargé de ses propres frais. De secrette qu'auroit été l'alliance jusqu'alors, elle seroit rendue publique, par un traité offensif & défensif entre les deux rois intéressés; & l'un ne pourroit, sans l'autre, ni désarmer, ni diminuer les forces convenues, ni entamer aucun accord.

Tel étoit en substance le projet du traité, qui m'avoit causé tant d'inquiétude, & de peines. Le roi Jacques le signa, je le signai après lui; & je ne songeai plus après cela, qu'à repasser au plutôt en France, où il devoit être converti en un traité solennel. Je n'oubliai pas d'en

LIVRE SEIZIEME. II

donner avis à Henri ; auquel pourtant je cachai ou déguisai une partie de cette importante nouvelle , ainsi que le détail de ce qui venoit de m'arriver en dernier lieu , chez le roi d'Angleterre , en présence de ses conseillers. Mes dépêches étoient déjà si longues , si fréquentes , si interrompues & écrites avec tant de hâte , que ce n'étoit peut-être pas mal faire , que d'en épargner le travail à sa majesté , qui devoit avoir beaucoup de patience en les lisant. Ce n'étoit pourtant pas là le véritable sujet de mon silence. L'exactitude avec laquelle Henri m'écrivoit lui-même , tant pour m'informer de ce qui se faisoit d'important dans le conseil de France , que pour me donner de nouveaux ordres & de nouvelles instructions , conformes aux différens changemens qui arrivoient dans les affaires de ma négociation , me persuadoit assez que rien sur ce sujet ne le lassoit , ni ne le rebuttoit. Mais outre que c'est un trait d'une assez bonne politique que de réserver en ces occasions quelque chose de nouveau à

1603. apprendre à son retour, pour être mieux reçu de son maître, je ne voulois pas exposer le dernier secret de ma négociation à être découvert ni en aucune manière, divulgué. Ce qui venoit d'arriver étoit un avis pour moi, de me conduire avec une extrême circonspection. C'est un fait dont je n'ai pas parlé en son tems, pour ne point interrompre un récit plus intéressant.

Parmi le grand nombre de lettres, que je faisois partir de Londres, les unes adressées à Villeroy & au conseil, les autres pour n'être vûes que du roi seul, il s'en trouva une de ces dernières, datté du 20 Juillet, qui ne fut point remise à Henri, ce qu'il comprit par la dépêche de l'ordinaire suivant, & il me le manda aussi-tôt. Cette lettre étoit de la dernière conséquence. Je connoissois parfaitement le courrier que j'en avois chargé: c'étoit un des mes domestiques aussi simple que fidele, & qui me servoit même à ma chambre. Je le questionnai, & il me répondit, que le roi étant à la chasse, au moment de son arrivée, il avoit porté

le paquet chez monsieur de Villeroy, & l'avoit donné à un de ses commis; qu'il avoit oublié de demander le nom de ce commis, qu'il ne connoissoit point, parce que dans le même moment Louvet parloit aussi au commis & lui remettoit plusieurs autres Paquets, à l'adresse de son Maître. Voilà ce que je mandai au roi, en le priant de faire faire de son côté toutes les recherches nécessaires. Après bien des mouvemens & des informations, je ne reçus d'autres éclaircissemens de sa majesté sinon qu'on lui avoit dit, & qu'elle croyoit que la faute venoit du maître de la poste d'Ecouan, 1603.

Je me doutois déjà de quelque chose; & ce manège de commis, dont la friponnerie m'étoit déjà particulièrement connue, achevant de m'ouvrir les yeux, je demeurai frappé de l'idée, qu'il y avoit un traître, employé dans les Bureaux du roi, & même que ce ne pouvoit être qu'un de ceux qui travailloient sous Villeroy. Je récrivis à Henri, que quelque chose qu'il pût me dire, cette soustraction ne s'étoit faite qu'en cet endroit seul; & qu'assûrément elle ne

1603.

pouvoit pas avoir été faite par inadvertance, & sans dessein. Ce commis quel qu'il fût, gagné par les ennemis de l'état, pour découvrir le contenu des Lettres que j'écrivois de Londres à sa majesté, ne put résister à l'envie de décacheter celle-ci, dont l'adresse piqua sa curiosité, y ayant écrit sur l'enveloppe du paquet : *paquet pour être mis es mains propres du roi, sans être ouvert*. Il s'en repentit sans doute, lorsqu'il vit qu'il n'en pouvoit faire aucun usage; ce qu'il y avoit d'essentiel dans la Lettre, étant exprimé avec un chiffre, dont rien ne lui pouvoit expliquer le sens; & c'est ce qui me consolait dans ce malheur; mais la faute étoit faite, & il aima mieux apparemment jeter la lettre au feu, que de la rendre décachetée. On verra par les mémoires de l'année suivante, que j'avois deviné juste.

Henri auroit souhaité que j'eusse pratiqué la reine d'Angleterre & le prince son fils, comme j'avois fait le roi Jacques, pour bien connoître leur caractère & leurs inclinations à l'un & à l'autre; mais comme malgré tous les bruits qui avoient couru, cette princesse étoit encore du côté de l'E-

coffe & ne pouvoit arriver fitôt, sa
 majesté ne jugea pas ce motif suffi- 1603.
 sant, pour me faire faire un plus long
 séjour à Londres, pendant que plu-
 sieurs autres affaires, presque aussi
 importantes, demandoient ma pré-
 sence à Paris, & elle fut la premiere
 à me presser de revenir au plutôt. Cet
 ordre étoit parfaitement demon goût.
 L'envie triomphe sur-tout des absens.
 Mes amis perdoient encore plus que
 moi, de ce que j'étois éloigné. Je
 chargeai Vaucelas (2), mon beau-
 frere, de porter à la reine d'Angleterre
 les lettres de leurs majestés, que j'avois
 apportées pour elle, & je l'instruisis
 de ce qu'il avoit à dire & à faire, pour
 parvenir à ce que le roi désiroit sca-
 voir touchant cette Princesse.

Ma blessure à la bouche se r'ouvrit
 comme je dispois tout pour mon

(2) André de Co- maison de Cochefilet
 chefilet, baron de est marquée dans du
 Vaucelas, comte de Chesne, pour l'une
 Vauvineux, &c. Il des plus anciennes du
 fut depuis conseiller Perche, originaire
 d'état, ambassadeur d'Ecosse, & alliée des
 en Espagne & en Sa- Rois d'Ecosse, de la
 voye; il étoit frere maison de Bailleul,
 de la seconde femme en Normandie,
 de M. de Sully. La

1603.

départ : la fièvre qu'elle me causa, me retarda de quelques jours, & m'empêcha même d'écrire au roi, comme à l'ordinaire. Dès que je sentis mes forces revenues, je fis demander mon audience de congé au roi d'Angleterre, qui eut la bonté de m'épargner la peine d'aller cette fois jusqu'à Greenwich; il me fit sçavoir par milord Oreladoux, qu'il se transporteroit exprès à Londres; qu'il m'attendroit à Westminster; & que quelque matin que j'y vinssse, je le trouverois prêt à me donner audience, parce qu'il comptoit partir ce jour-là de très-bonne heure pour la chasse, »
 » afin de dissiper, ajoûtoit obli-
 » geamment ce prince, le chagrin
 » que mon départ lui causeroit. »

Je m'y rendis si matin, que le roi n'étoit pas encore habillé. Je l'attendis près d'une heure; & j'employai ce tems à visiter les sépultures magnifiques & les autres morceaux rares, qui rendent célèbre l'église de Westminster. Je fus reçu de sa majesté Britannique, avec toutes sortes de caresses. Jacques répondit au compliment que je lui fis, sur le regret

regret que j'avois de m'éloigner de lui, que ce qu'il m'avoit mandé du sien, étoit très-véritable; d'autant plus qu'il ne s'attendoit point à me voir repasser la mer, à cause des fonctions qui m'arrêtoient en France; mais il jura, & par tout ce que la religion a de plus sacré que par quelque personne que sa majesté très chrétienne lui renvoyât le traité dont j'emportoïis la formule, il le signeroit sans autre discussion. Il parla de sa nouvelle alliance avec Henri, d'une manière très-touchante; & en disant qu'il prenoit ce prince pour son unique modele, aussi-bien que pour son ami, il s'engagea à mettre au rang de ses propres ennemis, tous les ennemis de ce prince. Il fit une espece de récapitulation de toutes ses promesses, pour me donner la satisfaction de voir qu'il n'en avoit oublié aucune. Il s'obligea de ne donner ni intercession, ni accès auprès de lui, à aucun des sujets du roi de France, dont ce prince auroit le moindre sujet de se plaindre; & il exigea la même déférence du roi de France, sur-tout par rapport à tout

1603.

1603.

jésuite, qui seroit trouvé déguisé; soit dans ses Etats, soit sur ses vaisseaux. Il loua extrêmement Henry, d'avoir chassé cet ordre de son royaume; & dit qu'il lui conseilloit de tout son cœur de ne pas commettre la faute de les rappeler: c'est l'article sur lequel il insista le plus. Aussi haïssoit-il ces religieux de toute la haine qu'il portoit à l'Espagne, jointe à celle que l'on a contre ceux, que l'on regarde comme ses ennemis personnels; & il ne fut bien satisfait que lorsque je me fus engagé, autant qu'il étoit en moi, à lui envoyer écrites, ces assurances qu'il exigeoit de sa majesté tres-chrétienne. Il me remit deux Lettres pour le roi & la reine, de pur compliment, en réponse à celles qu'il en avoit reçues, où l'article de l'Ambassadeur François ne fut pas traité légèrement (3).

Chargé de ces Lettres, & du modele du traité, je ne voulus pas at-

(3) L'historien Mar-Rosny, d'une chaîne
thieu dit que le Roi de pierreries, de grand
d'Angleterre fit pré-prix. *Ibid.*
sent au Marquis de

tendre plus long-tems à partir, que jusqu'au lendemain. Je sortis de Londres, apres avoir reçu les adieux de tous les honnêtes gens; & je repris la même route, par laquelle j'étois venu. Sidney & le vice amiral anglois, me servirent d'Escorte jusqu'à la mer; & ils eurent soin de me fournir tout ce qui m'étoit nécessaire, à moi & à toute ma suite, tant pour le voyage de terre, que pour le trajet de mer.

J'oublois l'article des présens que je fis au nom de sa majesté tres-chrétienne, en Angleterre. Celui du roi fut six chevaux, parfaitement beaux & bien dressés, & richement caparaçonnés; Henri y joignit un autre don, qui devoit être estimé bien plus considérable encore, je veux dire, la personne de Saint Antoine, le plus excellent homme de cheval, qu'on connut. Celui de la Reine d'Angleterre, une des plus grandes & des plus belles glaces de Venise, qu'on ait vues, dont le cadre d'or étoit couvert de diamans; & celui du prince de Galles, une lance & un heaume d'or, aussi enrichis de diamans, un maître d'armes & un baia-

1603.

Le duc de Lenox, le comte de Northumberland, en un mot, tous ceux que j'ai eu occasion de nommer, & quelques autres encore, eurent, les uns des boîtes, les autres des enseignes, boutons, aigrettes, bagues & chaînes d'or & de diamans; plusieurs femmes eurent aussi des bagues & des colliers de perles. La valeur de tous ces présens y compris, douze cens écus, que je laissois à Beaumont pour être repandu en quelques endroits, étoit de soixante mille écus. L'objet du roi, en faisant tant de riches présens, dont même une bonne partie fut continuée aux seigneurs anglois, en forme de pension, étoit de les retenir, & de les attacher de plus en plus à son parti. Je les fis sur ma propre connoissance, & sur les recommandations de Beaumont; & ma principale attention fut de les distribuer, de maniere qu'ils ne fissent naître aucune jalousie entre ces seigneurs anglois, & que le roi lui-même n'en prît aucun soupçon. Le précaut on dont j'usai, fut de lui demander la permission de reconnoître par quelque légère gratification, les services que j'avois reçus dans la cour.

Je reçus à Douvres une lettre de Henry, par laquelle il me faisoit sçavoir qu'il étoit arrivé le 9. Juillet, à Villers-coterets, où il m'attendoit avec impatience. Il y passa quelques jours, pendant lesquels la reine fit un voyage à Liesse. Je ne voulus point me reposer à Douvres, & j'ordonnai l'embarquement pour le lendemain. Il fit un si mauvais tems la nuit, que le vice-amiral anglois me conseilla très-sérieusement de changer de résolution. Le plus petit dé'ai ne paroïssoit pas moins insupportable à toute ma suite, qu'à moi-même, surtout à ces damoiseaux de ville qui se trouvent hors de leur élément, lorsqu'ils ont perdu le pavé de Paris. Ils me firent tous de si fortes instances de quitter Douvres ce jour là, & la lettre de sa majesté me flattoit moi-même d'un accueil si favorable, que je voulus qu'on appareillât. Le repentir suivit de bien près une si grande précipitation. Nous fûmes assaillis d'une tempête si violente, qu'elle nous mit dans le dernier danger. Nous fûmes le jour tout entier à faire le trajet de la Manche, & fit

1603.

1603.

maltraités de la maladie de la mer , que si trois cens que nous étions, nous avions été attaqués seulement par une vingtaine d'hommes , nous aurions été obligés de nous rendre.

Un second Billet que je reçus de Henri à Boulogne , m'obligea à ne pas perdre un seul instant. Je congédiai en cet endroit , ceux qui m'avoient accompagné , après les avoir remerciés de l'honneur qu'ils m'avoient fait , & je les laissai les maîtres d'aller où bon leur sembloit. Pour moi je profitai de l'attention qu'avoit eue sa majesté , de faire tenir prêts des chevaux de poste dans tous les endroits de mon passage , au cas que ma santé me permît de m'en servir. Je pris la poste à Abbeville , à trois heures après midi , & j'arrivai le lendemain , sur les huit heures du matin , à Villers-coterets.

Je ne voulus point me reposer , sans avoir eu l'honneur de saluer sa majesté. Je la trouvai dans l'allée du parc , qui aboutit à la forêt , où elle avoit fait partie d'aller se promener sur des chevaux , qu'on devoit lui amener. Messieurs de Bellievre , de

Villeroy, de Maiffes & de Sillery, se promenoient avec ce Prince, dans une allée prochaine, monsieur le comte de Soissons avec Roquelaure & Frontenac. Du plus loin qu'il m'apperçut, il dit, à ce que Maiffes me rapporta; « Voici l'homme que
 « j'ai tant souhaité, qui est enfin ar-
 » rivé: il faut faire appeller mon
 » cousin le comte de Soissons, afin
 » qu'il soit présent à la relation qu'il
 » va nous faire en gros, de ce qu'il a
 » vu, entendu, dit & fait, dont il ne
 » m'a rien écrit: qu'on me renvoie
 » mes chevaux, je n'irai point dans
 » la forêt ».

Sa majesté me releva, avant que j'eusse eu le tems de m'agenouiller pour lui baiser la main, & elle m'embrassa deux fois étroitement. Ses premières paroles furent, qu'elle étoit aussi satisfaite qu'on le pouvoit être, de la maniere dont je l'avois servie; que mes lettres ne l'avoient point ennuyée; & qu'elle prendroit plaisir à entendre tout ce que je n'avois pas compris dans ces Lettres. Je répondis au roi que ce récit étoit un peu long, & ne pouvoit bien se faire, qu'à me-

1603.

sure que l'occasion se présenteroit de
 parler de toutes ces différentes choses.
 Je commençai par la personne du
 roi d'Angleterre, que je lui dépeignis
 tel à peu près que je l'ai fait dans ces
 mémoires. Je n'omis, ni l'admiration
 que ce prince marquoit pour sa ma-
 jesté, ni sa joie, lorsqu'on le com-
 paroît à elle, ni sa passion de se ren-
 dre digne de cette comparaison. Je
 rapportai les preuves qu'il m'avoit
 données, de son attachement à la
 France, de son mépris pour les chi-
 meres dont l'Espagne avoit cherché à
 le remplir, de son éloignement d'é-
 pouser jamais le parti des calvinistes
 françois révoltés. Ce prince sentoit
 par ses propres besoins, combien ce
 dernier procédé eût été déraisonna-
 ble, y ayant un si grand nombre de
 féditieux dans ses états, que j'étois
 fort trompé, s'ils ne lui donnoient un
 jour bien des affaires. J'ajoutai, que
 si moi-même j'avois été d'humeur à
 leur prêter l'oreille, les principaux
 de cette faction m'avoient fait assez
 beau jeu, pour entrer avec eux dans
 des entreprises toutes des plus sérieu-
 ses. Je me souvins de la dépêche per-

due, & j'en dis hautement mon sentiment. Je revins au roi d'Angleterre, pour rapporter à sa majesté, ce qu'elle ignoroit de ma dernière audience; & je lui présentai avec la formule de traité signée de nous deux, les deux lettres de sa majesté britannique, & une autre lettre, écrite à sa majesté depuis mon départ de Londres, par le comte de Beaumont, & que j'avois reçue dans la route. Henri se fit lire toutes ces lettres par Villeroy.

Beaumont mandoit au roi, que ce jour là même, on attendoit à Londres la reine d'Angleterre, avec ses enfans; qu'elle devoit descendre droit à Windsor, & y faire sa demeure avec le roi, qu'on n'étoit pas sans appréhension, que son arrivée ne mît bien du trouble dans les affaires; & ne rendît le courage aux mutins; qu'heureusement, il n'y avoit aucun homme de tête parmi eux; que l'Ambassadeur d'Espagne étoit enfin sur les terres d'Angleterre, & à ce qu'on disoit, actuellement à Gravesend, avec celui du duc de Brunswich, d'où ils alloient, prendre incessamment la route de Londres: sa majesté britan-

1603.

nique ayant envoyé des vaisseaux à l'ambassadeur espagnol, pour assûrer son trajet contre ceux des états ; que le comte d'Aremberg comptoit si bien sur le changement que cet ambassadeur apporteroit dans les affaires, que sçachant son arrivée, il étoit venu d'avance l'attendre à Windsor. Beaumont ne dissimuloit pas lui-même sa crainte des effets qui en pouvoient arriver, auprès d'un prince susceptible de nouvelles impressions ; moins encore par l'intérêt qu'il trouveroit dans des offres capables de l'éblouir, que par sa timidité naturelle, sa foiblesse, & même par son scrupule de ne soutenir qu'un parti de rebelles, en appuyant celui des Provinces-Unies.

Beaumont parloit ainsi, sur la communication qu'il avoit eue d'un plan d'accord entre l'Espagne & les états, imaginé & dressé en Allemagne, il en donnoit même la teneur, dans cette lettre ; mais il paroissoit persuadé que les députés des Pays-bas n'y consentiroient jamais, quand même l'empereur se rendroit garant de cet accord : parce qu'ils ne le jugeoient, ni assez

fort pour obliger l'Espagne à l'observer, ni même assez impartial, pour en espérer une bonne paix avec cette couronne ; & qu'ils se défieroient en général de toute proposition, dans laquelle la France & l'Angleterre n'interviendroient pas. Il marquoit, que ces députés étoient aussi sur le point de s'en retourner chez eux, bien résolus d'y animer leur république à une vigoureuse défense ; dans l'assurance que leur donnoient mes conventions avec sa majesté britannique, de n'être pas abandonnés des deux rois ; & sur la permission que venoit de leur donner ce prince de lever en Ecosse des soldats, commandés par milord Bucloud, qu'ils avoient accepté pour colonel de cette recrue. Beaumont avertissoit, en finissant sa lettre, que pour être encore mieux informé de tout ce qui se passeroit, & pour faire souvenir le roi d'Angleterre de sa promesse, s'il en étoit besoin, il alloit lui-même se rendre à Windsor. Je ne parle point des endroits de cette lettre, où Beaumont se répandoit en éloges de ma conduite & de ma négociation.

1603.

1603.

« Hé bien ! mon cousin, dit Henry, en s'adressant à M. le comte de Soissons, après que Villeroy eût achevé la lecture du projet de traité, » que vous semble de tout cela ? Dites-m'en librement votre avis. » Je devinois sans peine la réponse, & monsieur le comte ne me trompa point. Puisque vous le voulez, sire, » répondit-il, je vous dirai, qu'il me semble que monsieur le marquis de Rosny a un fort grand crédit auprès du roi d'Angleterre, & qu'il est en » une merveilleusement bonne intelligence avec les Anglois : au moins, » si la relation, & tout ce qu'on vous » mande, est véritable ; qu'il vous » devoit par cette raison, apporter des conditions beaucoup plus » avantageuses, & un traité en meilleure forme, que celui qu'il vous a » présenté, qui n'est en effet qu'un » simple projet d'espérances & de » belles paroles sans aucune assurance que l'exécution s'ensuive. » Tout ce que vous dites-là, est bel & bon, reprit, Henri, il n'y a rien » de si aisé, que de trouver à redire » aux actions d'autrui, » Sa Majesté

continua à parler, comme si elle avoit entrepris de faire mon apologie, & tout ensemble mon éloge. Elle dit, qu'il n'y avoit que moi en France qui avec un pouvoir aussi limité, eût pû faire ce que j'avois fait; que l'on ne m'avoit pas même demandé mes lettres de créance, à la cour de Londres; chose qui étoit sans exemple; qu'elle s'étoit bien attendue aux difficultés que j'avois eu à essuyer, & qu'elle n'avoit pas espéré que je vinsse si facilement à bout de les lever; qu'elle étoit pleinement satisfaite, & qu'elle ne se repentait que d'une chose, qui est de ne m'avoir pas donné carte-blanche. « Je » connois par cet exemple, dit ce » prince, la vérité d'un proverbe latin, » que j'ai entendu dire mille fois, » mais je ne sçais si j'en prononcerai » bien les mots: *Mitte sapientem, &* » *nihil dicas.* En tous cas je suis » assuré que si sa présence devient » encore nécessaire par de-là, il sera » toujours prêt d'y retourner, & de » me servir avec la même dextérité, » qu'il a fait. Je ne dis pas à beaucoup près, tout ce que le bon cœur

1603.

de Henri lui inspira en ce moment, pour ma défense. Ce que je trouvai de plus flatteur, & infiniment au-dessus des louanges dont ce prince m'accabla, c'est d'ajouter, comme il fit, qu'il ne craignoit point de me louer ainsi en ma présence, parce qu'il sçavoit qu'au lieu de me rendre par-là plus vain, & moins attentif, cela ne faisoit qu'accroître l'envie que j'avois de mieux faire encore. Ces paroles fermerent la bouche à monsieur le comte.

Je satisfis ensuite à plusieurs questions, que le roi, en changeant de ton, me fit sur la nature & la puissance des trois royaumes de la grande Bretagne, sur le caractère des Anglois, & sur ce qu'il pensoit de leur nouveau roi. La conversation se tourna après cela sur l'affaire de Combaut. Henry, après me l'avoir fait conter en détail, donna toute son approbation à la maniere dont je m'y étois conduit; trouvant un égal inconvénient, soit à favoriser, ou à feindre de ne pas voir l'évasion du coupable, soit à l'excuser, ou à le soutenir hautement. Je rapportai à

sa majesté des traits du jeune Servin (4), conformes au portait que j'en ai fait plus haut. Le roi avoit déjà demandé deux fois si l'on avoit servi; il rentra, pour se mettre à table, en disant à Villeroi de me donner à dîner; & à moi, d'aller me reposer jusqu'au lendemain, devant en avoir fort grand besoin après une course en poste, suivie d'une aussi longue promenade; qu'il continueroit à m'entretenir le lendemain matin; & qu'il chargeroit Frontenac & Parfait, mes bons amis, de me faire servir de sa cuisine jusqu'à ce que mes équipages fussent arrivés.

L'après midi, le roi fit dans la forêt la promenade, qu'il avoit eu dessein d'y faire le matin. Le soir, il m'envoya pour mon souper, deux excellens melons & quatre perdreaux; & il me manda que j'allasse le trouver le lendemain de fort grand matin, avant qu'aucun de ses conseillers eût pu se rendre au château; ce que je

(4) L'Etoile en fait mention. „ On s'éton- „ noit, dit-il, comment il se pouvoit „ faire que la peste „ eût trouvé à mor- „ dre sur une aussi „ grande peste que „ celle-là.

1603.

fis. Sa majesté étoit pourtant déjà
 habillée & avoit pris son bouillon,
 lorsque j'entrai dans son apparte-
 ment. Elle regardoit jouer une partie
 de paume, dans la petite cour du
 château, qui servoit de jeu de paume.
 » Allons nous promener, me dit ce
 » prince, pendant qu'il fait encore
 » frais; j'ai des questions à vous faire,
 » & des particularités à vous deman-
 » der, sur lesquelles je n'ai fait que
 » rêvailler toute la nuit. Je me suis
 » levé dès quatre heures, parce que
 » toutes les imaginations qui me sont
 » venues dans l'esprit la-dessus, m'em-
 » pêchoient de dormir.» Il me prit par
 la main, & me conduisit dans le parc,
 où nous fûmes près de deux heures,
 seuls. Bellièvre, Villeroy & Sillery
 étant arrivés, le roi se promena en-
 core une heure avec nous quatre.
 Notre occupation du matin fut la
 même, pendant les trois jours sui-
 vants, que sa majesté passa à Villers-
 coterets; c'est dans ces entretiens,
 que je lui rendis compte de ce que
 j'avois à lui dire de plus secret.

Je recus plusieurs lettres de Beau-
 mont, dont le contenu va servir de

supplément à ce que j'ai déjà dit des affaires d'Angleterre. L'arrivée de la 1603. reine à Londres, n'y apporta point tout le dérangement, dont on s'étoit prévenu, les mécontents ne la trouverent point telle qu'ils s'étoient imaginés. Il semble qu'en changeant d'état & de pays, elle changea tout d'un coup, d'inclination & de manieres; par un effet des délices de l'Angleterre, ou de celles de la royauté, son esprit se tourna vers les amusemens & la volupté, de maniere qu'elle parut ne s'occuper que de cela uniquement. Elle oublia si bien la politique espagnole, qu'elle donna sujet de croire qu'au fond elle n'y avoit semblée attachée, que par la nécessité des conjonctures. Kainlos, qui l'avoit amenée continua dans la profession qu'il faisoit ouvertement, d'attachement à la France. Quelques dames, en qui cette princesse avoit le plus de confiance, dirent confidemment à Beaumont, qu'elle n'étoit pas autant Espagnole, qu'on le croyoit. Il se fit présenter à elle, & lui fit des excuses pour moi, de ce que je n'avois pu l'at-

1603.

tendre ni aller moi-même lui remettre les lettres de leurs majestés.

Cependant l'ambassadeur Espagnol, qu'on avoit assuré si positivement être sur les terres d'Angleterre, n'arrivoit point. Le comte d'Aremberg, trompé dans cette attente tout le premier, jusqu'à être venu séjourner à Windsor, se vit enfin obligé de demander, sans lui, son audience au roi, qui la lui accorda. Je ne sçais comment elle se passa. Je sçais seulement qu'il en demanda une seconde, pour laquelle le roi lui fit essuyer mille remises: ce qu'on ne pouvoit pourtant attribuer qu'à son peu de goût pour les affaires, & à sa passion pour la chasse, qui sembloit lui faire tout oublier; puisque dans ce même tems, bien loin que sa conduite & ses discours eussent de quoi désespérer les partisans espagnols, il parut au contraire retomber dans les premières irrésolutions. Beaumont ne sçavoit à quoi attribuer ce changement, à son tempérament, ou aux insinuations de Cecil, qui cherchoit tous les moyens possibles de le porter à manquer à sa parole. Heureusement il

arriva mille nouveaux incidens , qui soutinrent ce prince contre cette tentation; & les Espagnols furent assez indiscrets, ou assez mal-adroits, pour que les principaux vinssent d'eux-mêmes.

1603.

L'ambassadeur espagnol ne fut pas plutôt arrivé à Londres, car il y vint enfin, qu'on vit les brigues, les méchantes intrigues, les soupçons & la défiance, remplir la cour & la ville, & toutes les affaires dans un état violent. Il multiplia le nombre de ses créatures, parce qu'il fit des libéralités extraordinaires à tous ceux dont il crut avoir besoin. Il chercha à traiter avec les troupes écossaises & à les engager dans l'Armée espagnole, comme avoient fait les états: coup décisif, & que la Hollande ne pouvoit guère éluder, qu'en les retenant pour elle-même avec l'aide de ses protecteurs. Toutes ces démarches de l'Espagnol faites avec un air de hauteur & d'indépendance, aigrissoient d'autant plus le roi, que sa foiblesse naturelle le faisoit répugner à les arrêter, en prenant le ton de maître. Il auroit donné toute chose au monde, pour se voir hors de cet embarras, par le

1603.

départ de l'ambassadeur. Il y eut plus, on parla sourdement d'une conspiration des Anglois catholiques (5) contre sa personne. Beaumont a toujours traité cette imputation, de calomnie; & toute personne, qui aura connu l'état véritable de ce corps en Angleterre, au tems dont je parle, trouvera dans sa foiblesse, & dans la bassesse de ses sentimens, une preuve sans réplique pour le disculper.

Mais une conspiration plus réelle, fut celle de quelques seigneurs anglois, qui formerent le complot de poignarder le roi. Leurs chefs, car elle fut avérée, & l'on fut persuadé de plus, qu'ils suivoient les impressions des archiducs & de l'Espagne (6), étoient milords Cobham & Raleigh,

(5) Elle fut cause de se contenta qu'on fit l'édit, par lequel le mourir milord George Brock & deux pré-jésuites de tous ses tres, nommés Watson & Clarke; il enyoja le pardon aux autres, sur l'échafaud: action de clémence qui lui mérita de grandes

(6) De Thou & la louanges, ann. 1603. Chronologie Septe-Mém. Recond. vol. 1, naire sont de ce senti-pag. 243. ment. Le roi Jacques I.

Grey, Markham, & plusieurs autres des principaux serviteurs, & même des plus intimes confidens de la feue reine; quoiqu'ils eussent paru les plus empressés à faire hommage à son successeur. On ne nommoit pas néanmoins Cecil, dans cette cabale. La chose fit tout l'éclat, qu'on peut s'imaginer. Une dispute de religion, élevée dans les conférences des Protestans avec les Puritains, vint augmenter le désordre. On n'entendoit parler à la cour que de démêlés particuliers. Le comte de Northumberland cracha au visage du colonel Vere, en présence de toute la cour; & fut mis aux arrêts à Lambec, par ordre du roi, justement irrité de ce trait insultant. Le comte de Southampton & milord Grey se donnerent plusieurs démentis aux yeux de la reine, & se dirent des injures atroces; pour ceux ci, ils en furent quittes auprès du roi, pour demander pardon de leur impudence, à cette princesse; & auprès d'eux-mêmes, pour faire intervenir l'autorité royale contre les voyes de fait: après quoi, on les vit se parler de bonne amitié,

1603.

1603.

fans être autrement satisfaits. Ces messieurs font dans l'opinion, que le nom du roi sauve l'honneur, à qui ne peut pas se le sauver à soi-même.

Lorsque par le détail que faisoit Beaumont dans ses Lettres, de tous ces démêlés publics & particuliers, je vis la chose au point le plus favorable où je pusse la souhaiter, je pris ce moment, pour mettre la dernière main à l'œuvre que j'avois commencée à Londres. Je me donnai l'honneur d'écrire à sa majesté britannique. Je lui mandai que le roi de France avoit ratifié avec plaisir le projet de traité, passé entre sa majesté & moi, & qu'il envoyoit au comte de Beaumont, le pouvoir nécessaire pour le réduire en telle forme, que sa majesté le jugeroit expédient. Je lui réitérai les protestations d'obéissance & d'attachement que je lui avois faites; & je l'assurai qu'en le faisant, non-seulement je n'offensois pas le roi mon maître, mais que je lui rendois service, & lui obéissois.

J'écrivis en même-temps à Beaumont. Je l'instruisis d'abord de ce qui m'étoit arrivé à mon retour en

France, de mes conversations avec le roi, & de la disposition où paroiffoit être ce Prince de me renvoyer quelque jour en Angleterre. Comme je lui envoyois en même-tems le traité, signé de fa majesté, je lui donnois là-dessus, les instructions nécessaires pour maintenir la bonne intelligence, que cette piece établiffoit entre les deux couronnes. Elle dépendoit en quelque maniere, de celle qui regneroit entre l'ambassadeur de France à Londres, & celui d'Angleterre à Paris. Celui-ci s'étoit tenu fort offensé de la suscription d'une lettre, où on lui donnoit un titre qui ne lui plut pas. Je voulus bien prendre le tort sur moi, & je le réparai.

Beaumont ayant reçu le traité, en donna avis au roi d'Angleterre, qui l'adressa d'abord à Cecil. Il fut bien surpris de voir que ce secrétaire, devenu tout d'un coup traitable, y donna les mains de fort bonne grace, & sans faire la moindre difficulté. Il n'entendit que des éloges de sa majesté très-chrétienne, & de moi. Tout concourant dans les mêmes vûes, le traité fut reçu, signé, & revêtu de la

1603.

1603.

forme la plus authentique. J'en remerciai sa majesté britannique, par une seconde lettre, lorsque Dauval fut venu de la part de Beaumont, apporter cette bonne nouvelle en France; & pour user de toutes sortes de contre-batteries, contre les Espagnols qui faisoient des présens à toutes mains, on en fit aussi, & même des pensions, à tout ce qu'il y avoit d'Anglois distingués à la cour du roi Jacques. On continua à faire chercher pour ce prince, les plus beaux chevaux qu'on pût trouver; & on les lui envoyoit, avec des harnois superbes, après qu'on les avoit dressés en France.

C'est ainsi que l'Espagne se vit frustrée des brillantes espérances, qu'elle avoit conçues contre nous, de l'avènement du roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre; & qui étoient peut-être le motif des armemens immenses, qu'elle fit cette année.

*De Thou.
Sept. ann.
1603.*

Une escadre de douze Galeres espagnoles, montées par trois mille hommes, & équipées de tout point, venoit d'être battue le 27. Mai, par quatre seuls vaisseaux Hollandois: c'étoit le second échec

échec en ce genre. Frederic Spinola,

commandant de cette Escadre, y perdit la vie. L'Espagne, pour réparer ces pertes, fit de tous côtés des préparatifs de guerre, capables de répandre la terreur. Elle se rendit maître de la Méditerranée, au moyen des Galeres, qu'y commandoit Charles Doria, & pendant ce tems là, on la voyoit s'occuper à préparer dans le port de Lisbonne, des vaisseaux pour embarquer vingt mille soldats, avec un travail si infatigable, que les Dimanches & les Fêtes y étoient employés.

1603.

Chacun raisonnoit à sa maniere, sur l'objet d'un appareil si terrible. Les uns vouloient qu'il regardât la Flandre, & Ostende particulièrement, les autres le destinoient à conquérir la Barbarie; parce que le roi de Gusco avoit promis au Conseil de Madrid, de lui faciliter la prise de l'importante ville d'Alger, moyennant un secours d'hommes & d'argent, que ce Prince garda pour lui-même, sans beaucoup s'embarasser de tenir sa parole. Bien des personnes étoient persuadées, que l'Espagne en vouloit à la France elle-même. Le premier ayis en fut donné

1603.

à Sa Majesté, avec celui de veiller au château d'If, & aux Isles de la côte de Marseille, pendant que j'étois en Angleterre, où ce Prince me le manda, sans pourtant y ajouter beaucoup de foi, quoiqu'il fût que le Duc de Savoie ne négligeoit rien, pour lui rendre ce mauvais office; mais il savoit aussi que l'Espagne trouvoit ce conseil du Duc, intéressé, & d'ailleurs le Pape lui donnoit, coup sur coup, des assurances du contraire, qu'on pouvoit vraisemblablement regarder comme venant indirectement du conseil même d'Espagne, qui avoit ses raisons pour ne pas pousser ce Prince à bout.

Dans la vérité, le dénouement de tout cela, étoit renfermé dans celui que devoit avoir la double négociation de la France & de l'Espagne, auprès du roi Jacques; & Sa Majesté prit là-dessus, le parti le plus sage, qui fut de donner de nouveaux ordres pour la discipline, dans le Languedoc, la Provence & le Dauphiné. Monsieur le Grand, qui venoit d'obtenir que l'artillerie de la ville de Beaune n'en fût point tirée, fût envoyé dans

son gouvernement de Bourgogne, avec ordre d'agir de concert avec Lesdiguières, & de se jeter dans Geneve, si le duc de Savoye paroïssoit vouloir faire quelque nouvelle entreprise sur cette ville, quoiqu'en même-tems, le conseil de France conseillât fort à cette petite république, d'entendre à la médiation que lui avoient offert quelques cantons Suisses, pour terminer enfin, par un bon accord, cette espece de guerre lente & oisive, qu'elle avoit depuis long-tems avec la Savoye. Il fut défendu cependant de faire passer aucunes armes de France en Espagne ou dans la Flandre Espagnole; & Barault fit arrêter à Saint-Jean-de-Luz, quatre mille cinq cens piques de Biscaye, qu'un marchand François, de Dieppe, embarquoit pour les Pays-Bas, en fraude de cette Ordonnance.

C'étoit un second mystere, que le long séjour qu'on voyoit faire à Doria, sur la côte de Gènes, avec les Galeres dont nous venons de faire mention. Il s'avança du côté de Villefranche, comme pour prendre sur son bord, les trois fils du duc de Savoye,

1603.

qui ne faisoient qu'attendre à Nice ; l'occasion de passer en Espagne. Leur pere les y envoyoit , dit-on , pour y être nourris , & élevés aux premiers grades (7) ; il convoitoit avec ardeur ceux du gouverneur de Milan , & du vice-roi de Naples & de Sicile ; peut-être parce qu'il se flattoit d'en démembrer quelques pieces pour lui , à la faveur de ces titres. Tout le monde fut trompé. Doria passa outre , sans descendre , ni s'arrêter à Ville-franche ; quelques-uns persisterent néanmoins à croire que ç'avoit été son dessein , mais qu'il ne l'avoit pas voulu exécuter , par ressentiment de ce que la Savoye n'avoit pas fait tout le cas de sa personne , ni ne lui avoit rendu tous les honneurs , qu'il croyoit mériter. D'autres soutenoient qu'il en usoit ainsi , d'intelligence avec le duc de Savoye même , afin que ce Prince eût un prétexte de demeurer plus long-tems à Nice ; où disoient ces spéculatifs , il ne faisoit qu'attendre l'occasion d'exécuter une entreprise sur la

(7) Le second de ces Princes , fut fait & le troisieme , archevêque de Toledé , vice-roi de Portugal ; & Cardinal.

Provence. Enfin d'autres croyoient avoir trouvé la raison de son départ, dans un ordre qu'ils supposoient qu'il avoit reçu, d'aller joindre son escadre au reste de la grande armée de mer des Espagnols. Qui fait si le but du conseil de Madrid, n'étoit pas simplement d'accoutumer les yeux à des mouvemens, dont on ne pût deviner la cause? Quoi qu'il en soit, le voyage des enfans de Savoye ne fut pas rompu pour cela; après s'être encore ennuyés quelque temps à Nice, ils passerent le 20 Juin, à la vue de Marseille, sans saluer le château d'If. Leur équipage étoit de neuf galeres, quatre de Malthe, trois du Pape, & deux de Savoye.

D'autres troupes de terre Espagnoles, étoient cependant en marche, pour se rendre d'Italie en Flandre. Sa Majesté étoit attentive à tous leurs mouvemens; d'autant plus qu'elle étoit instruite que Hébert, sorti de France & retiré à Milan, continuoit ses premières brigues avec le comte de Fuentes. Le secret en fut découvert par une Lettre, qu'il écrivoit à son frere, trésorier de France en Langue-

1603.

doc. Ces troupes, ainsi que je l'appris à Londres de Sa Majesté elle-même, sortirent de la Savoye, & passerent le pont de Gréfin le premier Juillet, au nombre de dix compagnies Napolitaines, commandées par Dom Inigo de Borgia. Dom Sanche de Lune demeura seulement dans ce canton, avec un petit corps de troupes; sans doute pour accélérer le Traité entre la Savoye & Geneve, qui fut en effet conclu vers le quinze du même mois. Le reste des troupes Espagnoles, qu'on tira d'Italie, consistoit en quatre mille Milanois, commandés par le comte de Saint-George, qui prit la même route.

Malgré ces secours, qui devoient bien fortifier les Archiducs, Henri jugea que les Espagnols ne viendroient point encore cette année, à bout de leur entreprise d'Ostende. Ils paroïsoient eux-mêmes ne plus attendre cet événement que du tems; leurs forces étant considérablement diminuées. Les mille chevaux que conduisoit le duc d'Aumale, étoient réduits à moins de moitié par la désertion, & le reste étoit si fort à charge à ses propres chefs,

qu'ils alloient être obligés de les licencier au plutôt. Telle fut la situation des Provinces-unies, pendant cette année; où elles remportèrent encore une autre avantage contre leurs ennemis. Quelques vaisseaux Hollandois, en petit nombre, qui alloient charger des épiceries, rencontrèrent quatorze galeres Portugaises, de Goa, leur donnerent la chasse, en prirent cinq, où ils trouverent de grandes richesses, & disperferent le reste.

1603.

L'Europe ne fut pas plus tranquille pendant le cours de cette année dans l'Orient, qu'elle l'étoit en Occident. Mahomet III, avoit cru bien s'assurer le thrône, en faisant égorger vingt de ses freres. Renfermé dans le fond de son ferrail, il ne s'appercevoit pas que sa mere, à qui il avoit entierement abandonné le soin du gouvernement, abusoit de son autorité. Il en fut instruit par les Janissaires, qui vinrent un jour en corps, & d'un air qui ne souffroit ni refus, ni même de délai, lui demander la tête de deux Capi-Aga, qui servoient de conseil à la Sultane mere, & le bannissement de cette Sultane elle-même; ce qu'il

De-Thou
Sept. ann.
1603, &c.

1603. fut obligé de faire exécuter en leur présence. Il fit ensuite mourir son propre fils, & la Sultane sa femme. Enfin il mourut lui-même, frappé de peste.

Reprenons la suite des affaires du royaume De Villers-coterêts, Sa Majesté étant revenue à Fontainebleau, je la laissai en cet endroit, & je vins à Paris, vaquer à mes occupations ordinaires, c'est à-dire, faire rendre des comptes exacts aux Receveurs-généraux des généralités, & autres personnes en place; en destituer sur de bonnes preuves de malversation, comme il arriva à Palot, Receveur dans le Languedoc & la Guyenne; pourvoir aux sommes nécessaires, à conserver les anciens alliés de la couronne, & à en acquérir de nouveaux; & à l'entretien de ceux qui résidoient dans les Cours étrangères pour ce sujet; enfin, trouver, à force d'économie, les moyens d'enrichir l'épargne, en acquittant les dettes que le Roi avoit faites pendant la ligue, & les autres engagements de l'état. Sa Majesté mettoit ordinairement en tête, les pensions qu'on faisoit aux cantons Suisses, & elle avoit grand soin de s'in-

former s'ils étoient satisfaits. Moins nous avons d'alliés du côté d'Italie, plus ce Prince croyoit qu'il étoit important de les ménager. Il fit présent aux Résidens de Venise à Paris, d'une paire de ses armes, qu'il avoit porté un jour de combat. Cette république l'en avoit instamment prié, & elle fit si grand cas de ce présent, qu'elle attacha avec une espece de pompe, ces armes dans un endroit, où elles fussent exposées à la vûe, & servissent de monument à la postérité, de sa vénération pour un Prince si recommandable par ses vertus guerrières.

Comme cette nouvelle œconomie répandue dans toutes les parties des finances, retranchoit la plus grande portion des profits, que les Courtisans & les autres personnes qui approchoient du Roi, tiroient de différens endroits, & qu'elle diminuoit les libéralités que sa majesté leur faisoit de sa propre bourse ; ils imaginerent des moyens de remplir ce vuide, auxquels ce Prince, charmé de les satisfaire, consentit d'autant plus volontiers, qu'il ne lui en coutoit rien : c'étoit de faire rendre à Sa Majesté, une infinité

1603.

d'Ordonnances, portant création de mille petits droits & exactions, sur différentes parties du commerce, dont elle leur abandonnoit la jouissance. Cet usage n'eut pas été une fois introduit, qu'il n'y eut plus de sortes d'idées, qui ne vinssent à ceux qui se croyoient en droit d'attendre quelque gratification de Sa Majesté. L'intérêt rendit tout le monde ingénieux, & bien-tôt tout se trouva plein de ces monopoles, qui, pour n'être pas considérables en soi, n'en portoient pas certainement, pris ensemble, un moindre préjudice à l'état; & plus directement au commerce, auquel on n'apporte point impunément les obstacles les plus légers. Je crus devoir faire à Sa Majesté, de fréquentes & de fortes remontrances, & je ne craignis point de m'exposer à ce sujet, à tout le ressentiment de M. le comte de Soissons, avec lequel j'ai remarqué que je n'ai jamais pu vivre trois mois de suite, sans quelque querelle.

M. le comte de Soissons présenta à Fontainebleau, une requête au Roi, par laquelle il lui proposoit d'établir en sa faveur, un droit de quinze sols,

sur chaque ballot de marchandises qui ~~_____~~
 fort du royaume. Cette idée n'étoit
 venue assurément à M. le comte de
 Soissons, que par suggestion; & il
 n'en connoissoit pas toutes les suites;
 du moins il assura au Roi, que cette
 imposition ne lui rapporteroit pas
 plus de trente mille livres par an, & il
 le lui persuada si bien, que Sa Majesté
 qui croyoit lui devoir une gratifica-
 tion de pareille valeur, vaincue d'ail-
 leurs par de continuelles importuni-
 tés, lui accorda sa demande, sans m'en
 dire rien (j'étois alors à Paris), & tout
 de suite, pour ne plus en entendre par-
 ler, Henri lui en fit expédier l'Edit,
 qu'il signa & fit sceller. Un reste de
 scrupule par rapport au commerce,
 dont il sentoit intérieurement l'im-
 portance, lui fit réserver verbalement
 une condition, en accordant cette
 grace, c'est qu'elle n'excédât pas cin-
 quante mille livres, & qu'elle ne se
 trouvât pas trop fatigante pour le
 peuple, & trop à charge au trafic.

Ce que ce Prince venoit de faire,
 lui revint à l'esprit dès le soir même,
 & il commença à avoir quelque soup-
 çon, qu'on lui en avoit imposé. Il m'en

1603.

écrivit à l'heure même, & il me proposa la chose, comme on propose une question indifférente, sans me dire ce qui s'étoit passé, ni nommer personne. Je ne savois qu'imaginer sur une pareille demande. Je me mis à supputer, & m'aidant dans ce calcul, des comptes des Traités-Foraines & Domaniales, & entrées des grosses denrées, je trouvai que le produit annuel de cet impôt, ne pouvoit être moindre que de trois cens mille écus; & regardant cette affaire comme infiniment plus sérieuse encore, pour le commerce des lins & chanvres, qu'elle me parut capable de ruiner dans la Bretagne, la Normandie & une grande partie de la Picardie, je n'hésitai pas à prendre le chemin de Fontainebleau, pour en faire mon rapport à Sa Majesté.

Ce Prince m'avoua tout ce qui s'étoit passé, avec de grandes marques d'étonnement, de ce qu'on avoit ainsi abusé de son peu de défiance. Le véritable remède eût été de se faire rapporter l'édit & de le supprimer, comme obtenu sur un faux énoncé; mais pour ne pas me commettre avec M. le

comte de Soissons, qui n'auroit pû ignorer que c'étoit moi, qui avois ouvert les yeux à Sa Majesté, nous préférâmes celui d'empêcher que l'édit ne fût vérifié au Parlement. Il suffisoit pour cela, de ne pas y joindre, en l'envoyant à cette Cour, une lettre de la main du Roi, ou de la mienne, c'étoit une convention faite de long-tems, entre le Roi & les Cours souveraines; & sans cette formalité, quelque ordre qu'on pût produire d'ailleurs, le Parlement savoit à quoi s'en tenir, & n'enregistroit rien. Je vis pourtant bien, & je le dis à Sa Majesté, que cet expédient ne me sauveroit pas du ressentiment de M. le Comte, ni de celui de la marquise de Verneuil, que je découvris être interressée pour un Quint dans cette affaire; mais je lui parus résolu à tenir bon contre M. le Comte, pourvu qu'il en fît autant, contre les sollicitations de sa maîtresse, ce qu'il me promit, & de plus qu'il me soutiendrait hautement.

De retour à Paris, je vis arriver chez moi, deux ou trois jours après, M. le comte de Soissons, qui me cajola fort, » pour avoir, disoit-il, un

1603. » Maximilien de Béthune tout au long,
 » dont il avoit besoin ». Il crut qu'en
 me caressant, & en me permettant l'air
 de familiarité avec lui, il obtiendrait
 aisément cette signature, sans même
 être obligé de me dire à quelle fin il
 me la demandoit. Je répondis froide-
 ment, & en feignant de tout ignorer,
 que je n'avois jamais rien signé sans
 connoissance. Il fallut avoir recours à
 un autre moyen. M. le Comte m'ap-
 prit ce que Sa Majesté venoit de faire
 pour lui, & il me dit, que comme il
 n'ignoroit pas le mot du guet entre le
 Roi, les Cours souveraines & moi,
 la signature qu'il me demandoit, étoit
 une lettre au Parlement de Bretagne,
 & à la Cour des aides de Rouen.

Je pris un air encore plus sérieux,
 à cette déclaration, & affectant d'être
 fort étonné de ce que le Roi ne
 m'avoit en aucune manière fait part
 de cette affaire, & de ce qu'il n'en
 avoit été faite aucune mention dans le
 conseil, où les résolutions de cette im-
 portance devoient être portées, j'en
 pris occasion de répondre à Monsieur
 le Comte, qu'un édit de cette nature,
 qui portoit si fortement sur l'intérêt

public devant être excepté de la règle commune, je ne pouvois en prendre les risques sur moi; qu'il devoit s'adresser directement à Sa Majesté, ou du moins, m'apporter un ordre de sa main, qui pût servir à me justifier contre les reproches, qu'une pareille condescendance ne manqueroit pas de m'attirer quelque jour. Monsieur le Comte n'insista plus, que pour dire, d'un ton piqué & amer, qu'il voyoit bien que je me couvrois de cet air de circonspection, pour faire échouer son dessein, & pour rompre avec lui. Ces paroles ne m'ayant rien fait rabattre de ma résolution, il sortit en grondant. Je l'entendis rappeler entre ses dents, quelque chose de nos vieux démêlés, & il alla décharger toute sa bile chez la Marquise de Verneuil.

Cette Dame, quoiqu'aussi irritée que monsieur le Comte, ne laissa pas de m'aborder, comme je sortois de mon cabinet pour aller trouver le Roi: qui étoit revenu au Louvre. Elle ne pouvoit prendre plus mal son tems. Le Roi trop facile, venoit encore de se laisser arracher une vingtaine d'édits, dans le goût du premier, tous, à

la vérité , de fort peu de conséquence ;
 1603. j'en tenois le mémoire , roulé au tour
 de mes doigts , & je partoisi dans le
 dessein de faire une nouvelle tenta-
 tive auprès du Roi , en faveur du peu-
 ple , que toutes ces tracasseries empê-
 choient de payer la taille. Elle me de-
 manda quel étoit le papier que je te-
 nois. « Ce sont de belles affaires ,
 » Madame , lui répondis-je en colere ,
 » & feignant de l'être encore bien
 » davantage , où vous n'êtes pas des
 » dernieres ». Son nom faisoit en ef-
 fet le sixieme article. Je déroulai le
 mémoire , & lui lus tous ces noms ,
 avec l'intitulé des édits. « Et que
 » pensez-vous faire de tout cela , me
 » dit-elle ? Je pense , lui repartis-je ,
 » à faire des remontrances au Roi.
 » Vraiment ! reprit-elle (car elle ne
 » pouvoit plus se contraindre) il se-
 » roit bien de loisir de vous croire ,
 » & de mécontenter tant de gens de
 » qualité , pour satisfaire vos capri-
 » ces ; & pour qui voudriez - vous
 » done que le Roi fît quelque chose ,
 » si ce n'est pour ceux qui sont dans
 » ce billet , qui sont tous ses cousins ,
 » parens & maîtresses. Tout ce que

» vous dites, Madame, lui répliquai-
 » je, seroit bon, si Sa Majesté prenoit
 » l'argent dans sa bourse; mais lever
 » cela de nouveau sur les marchands,
 » artisans, laboureurs & pasteurs, il
 » n'y a aucune apparence, c'est eux
 » qui nourrissent le Roi & nous tous;
 » ils ont bien assez d'un maître, sans
 » avoir tant de cousins, de parens &
 » de maîtresses, à entretenir».

 1603.

Madame de Verneuil ne laissa pas tomber mes paroles, & sur-tout ces dernières; elles lui servirent à faire mille méchans rapports. Dans la rage qui la transportoit, elle courut redire au comte de Soissons, que j'avois dit que le Roi n'avoit que trop de parens, & qu'il seroit heureux, lui & son peuple, si l'on en étoit défait. M. le Comte ne se posséda plus. Dès le lendemain matin, il alla demander à parler au Roi, & lui dit, après une longue énumération de ses services, que je l'avois si cruellement offensé dans son honneur, qu'il falloit qu'il eût ma vie, si Sa Majesté ne lui faisoit pas justice elle-même. Henri se montrant d'autant plus tranquille, qu'il le voyoit hors de lui, lui demanda

1603. ce que j'avois donc dit & fait, & s'il le tenoit de moi, ou d'un autre; à quoi monsieur le Comte, sans vouloir entrer en explication, répondit, que si nous avions été tous deux en présence de Sa Majesté, quelques égards qu'il eût pour une personne qu'elle aimoit, il n'auroit pu s'empêcher de s'en faire raison lui-même; que ce qu'il disoit étoit vrai; qu'il devoit en être cru sur sa parole, n'étant pas sujet à mentir. « Si cela étoit, mon » cousin, lui dit Henri, d'un ton tout » propre à le déconcerter, vous ne » tiendriez pas de ceux de votre mai- » son; car nous en donnons tous des » plus belles, votre frere aîné sur-tout, » y excelloit. Mais puisque c'est un » rapport qu'on vous a fait, dites- » moi quel est celui qui vous l'a fait, » & ce qu'il vous a dit, & puis je » verrai ce que je devrai faire, & je » vous contenterai, si vous voulez » vous payer de raison ». Monsieur le Comte répartit, qu'il avoit fait serment de ne point nommer la personne; mais qu'il la croyoit comme lui-même. « Quoi donc! mon cou- » sin, répliqua le Roi, vous ne vou-

« Iez pas me dire ce que je vous de-
 « mande , sous ombre de serment ; 1603.
 « & moi, je fais aussi serment de ne
 « rien croire, de tout ce dont vous
 « vous plaignez, que ce que mon-
 « sieur de Rosny m'en dira lui-même ;
 « car je le tiens pour aussi vrai, que
 « vous pouvez faire, celui qui vous a
 « fait ces beaux contes ».

Mon sieur le comte de Soissons lais-
 sa voir, en se retirant, des marques
 d'un transport si violent, que le Roi
 crut devoir m'en donner avis par
 Zamet & La Varenne, qu'il chargea
 en même-tems de savoir de moi, si
 je n'avois point tenu en effet quelque
 discours offensant contre monsieur
 le Comte. Je répondis, que depuis
 la visite que j'en avois reçue à l'Arse-
 nal, je ne lui avois point parlé, ni à
 aucun de ses gens, depuis plus de
 quinze jours; qu'il étoit bien vrai que
 madame de Verneuil étoit venue chez
 moi, mais que monsieur le Comte n'a-
 voit été nommé ni d'elle, ni de moi.
 « Oh ! dit le Roi, lorsqu'on lui rap-
 « porta ces paroles, il ne faut plus
 « demander d'où vient la brouillerie,
 « puisqu'on nomme madame de Ver-

1603. » neuil, c'est un bon bec. Elle est fi
 » remplie de malice & d'invention,
 » que sur le moindre mot que Rosny
 » lui aura dit, elle en aura ajouté
 » cent, & même mille; mais pour
 » cela, il ne faut pas négliger cette
 » affaire ». Dans l'état où Sa Majesté
 venoit de voir monsieur le Comte,
 elle avoit quelque sujet de craindre
 qu'il n'embrassât le parti le plus vio-
 lent contre moi. Elle renvoya la Va-
 renne me dire, de ne point sortir que
 bien accompagné, & de ne rien épar-
 gner pour ma sûreté, ajoutant avec
 bonté, que tout ce qu'il employeroit
 pour me garder, seroit toujours fort
 au-dessous de ce qu'il lui en coûteroit,
 s'il me perdoit (8).

Je ne sortirai point de l'article de
 ces édits de nouvelle création, sans
 parler de l'arrêt du Conseil, beau-

(8) Le Journal de & selon Mathieu ;
 l'Etoile, traite au long Henri IV. fit venir
 de ce différend, que dans sa chambre, M.
 le Roi termina, en le comte de Soissons
 obligeant M. le comte & le Marquis de Ros-
 de Soissons, de se con- ny, & les accorda.
 tenter d'une lettre de *Ibid.* 592. de Thou en
 satisfaction, que lui parle aussi, *livre* 129.
 écrivit M. de Rosny, Cette fermeté de M.

coup plus ancien, & qui ordonne la levée du droit d'ancrage, sur tous les vaisseaux étrangers, qui mouillent dans nos ports. Ce n'est au fond, que le même que nos vaisseaux payent chez les Etrangers; cependant ce ne fut qu'à regret & par un ordre exprès de Sa Majesté, que j'en poursuivis l'exécution, comme une des exactions les plus capables d'ôter la vigueur à notre commerce. Les Parlemens de Rouen & de Rennes, firent tous leurs efforts pour ne point l'enregistrer, & le maréchal d'Ornano s'y donna bien des mouvemens, aussi y étoit-il intéressé pour les sommes que l'état lui devoit, qui lui avoient été assi-

1603.

de Rosny, lui a mérité de grands éloges dans nos histoires. " Il ne considéra jamais, dit le pere Châlons, que l'intérêt de Sa Majesté, & la considération d'aucune personne de qualité, ni des Princes, ni même de la Reine, ne le purent porter

„ à la moindre complaisance, lorsqu'il crut qu'il y alloit de l'intérêt, ou de la gloire du Roi; ce qui lui fit des ennemis, & fut cause qu'après la mort du Roi, la Reine lui ôta le management des affaires „ „ *Hist. de Fr. tom. 3. p. 255.*

1603. gnées sur cette partie. L'établissement des Commissaires examinateurs, des Lieutenans particuliers, des Assesseurs criminels & autres Officiers de Justice, ne rencontra pas moins de difficulté à la même Cour de Rouen, qui montra le plus d'opposition à tous ces nouveaux édits. Ces derniers furent faits, pour satisfaire & renvoyer les Colonels & Capitaines des Compagnies, qui attendirent long-tems à Paris, pour être payés, en exécution de ces réglemens. C'est peut-être à cause de tous ces obstacles à sa volonté, que Henri s'occupa long-tems & sérieusement, du projet de supprimer la Chambre des requêtes dans tous les Parlemens, & il commença effectivement cette année, par celle du Parlement de Toulouse, qui demeura éteinte, malgré toutes les difficultés que ce Prince trouva dans son propre Conseil, dont toutes les délibérations lui furent contraires.

La dispute que j'avois eue avec monsieur le comte de Soissons, avoit fait grand bruit. Le Roi, pour donner à connoître qu'elle n'avoit alteré en rien son amitié pour moi, me fit

dire quelques jours après, par Berin-
ghen, qu'il avoit projeté de passer
par Rosny, en faisant le voyage qu'il
étoit sur le point d'entreprendre en
Normandie, & qu'il vouloit que je
l'y traitasse avec sa Cour. La partie
devoit se faire dans quatre jours; &
il n'y eut d'admis, que les Princes &
Princesses, & M. le Connétable. Je
fis une dépense digne de celui qui me
faisoit l'honneur de venir loger chez
moi; mais la fête fut troublée par un
accident. Un orage subit enfla si pro-
digieusement les eaux, qu'elles en-
trèrent dans les offices de Rosny (9),
& y gâterent le fruit & tout le tra-
vail des Officiers. La frayeur passa dans
le cœur des Dames, qui se crurent
dans un danger bien plus grand. Je la
dissipai, en faisant ouvrir un conduit,
par lequel l'eau avoit coutume de s'é-
couler, & que j'avois fait combler,
pour rendre le passage plus commode

1603.

(9) Je crois que „ dit en riant à M.
l'Etoile exagere un „ de Rosny, que le
peu cet accident „ ciel, & la terre s'é-
lorsqu'il dit qu'on eut „ toient bandés con-
peine à en sauver „ tre lui, & qu'il prit
Leurs Majestés. “ Le „ garde hardiment à
„ Roi, ajoute-t-il, „ soi „

1603. à Sa Majesté, & plus facile pour les voitures. J'avois déjà commencé la route & le pont, qu'on voit à l'abord de Rosny; mais ni l'un ni l'autre n'étoient encore achevés. L'eau fit de fort grands ravages, à dix lieues aux environs, j'en fus quitte en mon particulier, pour deux ou trois cens écus.

Bernardin
Gigault de
Bellefonds.

Sa Majesté alla jusqu'en Basse-Normandie, mais elle ne passa pas Caen. Elle en ôta le gouvernement à Creve-cœur-Montmorency, accusé d'avoir des intelligences avec MM. de Bouillon & d'Auvergne, & sur-tout avec la Trémouille, dont il étoit parent, & elle en revêtit Bellefonds. De Caen, le Roi passa par Rouen (10), où il acheva de mettre ordre aux affaires de la Province. Il se déclara en cette ville, sur le mariage de ma fille, qu'on a vu ci-devant, que Madame avoit proposé de marier au duc de Rohan, & qui depuis ce tems-là, avoit été recherchée par Monsieur

(10) " Le Roi fut ", venir de trop d'huil-
 ", malade à Rouen, ", tres à l'écaille qu'il
 ", d'un grand dévoie- ", avoit mangées ",
 ", ment, jusques au *Journal de l'Etoile* ",
 ", sang, que les Mé- *ann. 1603.*
 ", decins disoient pro-

& Madame

& Madame de Fervaques, pour M. de Laval, fils de cette Dame. Sa Majesté m'ordonna à Rouen, de préférer Laval; mais elle changea encore une fois de sentiment.

 1603.

Les affaires de la Religion eurent la principale part au voyage que Sa M. venoit de faire, & le duc de Bouillon va encore trouver place ici (11). Il ne s'étoit pas rebuté de ses tentatives auprès du Roi d'Angleterre. Il étoit toujours retiré à la Cour de l'Electeur Palatin, auquel il conseilla de faire bâtir sur le terrain qui le sépare de la France, une citadelle, pour la défense, disoit-il, de la vraie Religion. Il osa, sans l'aveu de Sa Majesté, solliciter Erard, premier Ingénieur du Roi, de venir lui faire un plan de cette forteresse; & afin de n'avoir rien à se reprocher du côté du sacré, ainsi que du profane, il fit courir cette année un écrit, dans lequel on se déchaînoit d'une furieuse maniere, contre tout le corps des

(11) Il ne faut plus s'embarrasser à chercher de quoi justifier le duc de Bouillon, Son Historien lui-même abandonne sa défense; depuis la déposition du comte d'Auvergne l. 5.

Protestans. Il s'étoit déjà servi fort uti-
 1603. lement de cet artifice, qu'il seconçoit
 De-Thou, de son côté, en contrefaisant parfait-
 livre 129. tement l'homme allarmé des mal-
 Math. t. 2. heurs qui alloient tomber sur les Ré-
 l. 3. p. 592. formés, par l'effet des nouvelles ré-
 & suiv. solutions du Conseil de France, d'où
 il faisoit partir ces libelles. Il n'étoit
 pourtant pas bien difficile de prou-
 ver que c'étoient ses amis qui les
 avoient fabriqués & répandus jusqu'en
 Angleterre, dans le dessein de rendre
 inutiles les démarches que Sa Majesté
 y faisoit auprès du Roi Jacques; mais
 Bouillon en imposoit toujours aux
 plus simples & aux plus passionnés, &
 ne perdoit pas toute sa peine. Il se
 tint, à l'occasion de la dernière mala-
 die du Roi, des assemblées de Protés-
 tans à Saumur & en Poitou, où Du-
 Plessis préconisa ce Duc d'une manie-
 re non-seulement affectée, mais en-
 core pleine de témérité & d'insolence,
 puisqu'il sembloit ne louer son hé-
 ros, qu'aux dépens du Roi, qu'il ca-
 lomnie sans aucun respect.

De toutes ces assemblées, aucune
 ne fit tant de bruit, que celle qui se
 tint à Gap, sur la fin de cette année.

LIVRE SEIZIE

L'Electeur Palatin & le duc de Bouillon , par leurs lettres & par leurs créatures , y firent agiter des questions qui étoient très capables de rallumer la guerre. Le ministre Ferrier s'y donna mille mouvemens par leur ordre, pour faire insérer aux Protestans , parmi les articles de leur confession , que le Pape est l'Antechrist. Est-ce l'esprit de religion ? N'est-ce pas plutôt visiblement celui de cabale & de division , qui présidoit à la décision de ce dogme ridicule , qu'on prétendoit encore envoyer imprimé à toutes les universités de l'Europe ? Ce scandale ne fut pas sitôt porté jusqu'aux oreilles du Roi, qu'il me manda de Fontainebleau , où il s'étoit rendu à son retour de Normandie , d'arrêter cette licence des Réformés , & d'empêcher sur toutes choses , qu'on ne décidât le nouveau point de foi (12). Villeroy m'en fit encore des instances par son ordre. J'en écrivis à Saint - Germain (13) & à

1603.

(12) Voyez la vie de voir ce dogme absurde :
 Du-Plessis Mornay, l. (13) Députés du par-
 2. pag. 296. où l'on ti calviniste , pour ré-
 voit les démarches de sider à la Cour , se-
 Mornay dans ce Syno- lon l'usage de ce tems-
 de , pour faire rece- là.

1603. Desbordes ; & je ne fais si ce fut sur les raisons que j'employois , pour leur faire honte de cette imagination , ou pour ne pas irriter Henri , qu'ils voyoient résolu de ne les pas épargner ; mais enfin , ils supprimèrent l'article en question. Je crois que le Pape en eut toute la peur ; car il s'en courrouça si fort , que S. M. n'eut pas peu de peine à l'appaiser , & c'est peut-être à cet incident , que les Jésuites ont eu la principale obligation de leur rétablissement en France. Le Saint Pere eut la consolation de voir son domaine se remplir de nouveaux Moines de toutes espece ; Augustins réformés , Récollets , Carmes déchauffés , Freres ignorans ; & dans l'autre sexe , Feuillantines , Carmelites , Capucines : jamais on n'a tant vu d'ordres religieux institués à la fois , qu'il y en eut cette année.

On sera moins surpris de la hardiesse des Protestans en cette occasion , lorsqu'on saura qu'ils eurent celle de proposer au Roi , leur médiation en faveur de certains Princes étrangers , dont Sa Majesté n'avoit pas lieu d'être satisfaite. Je ne cessois

de leur répéter que cette mutinerie ~~retomberoit~~ quelque jour sur eux, 1603.
 & qu'ils s'en sentiroient long-tems ;
 mais ils avoient leurs prophetes dont
 la voix leur étoit plus agréable. Bouil-
 lon, la Trimouille, Lefdiguieres &
 du Plessis, pour leur faire fermer l'o-
 reille à mes représentations, & pour
 me rendre l'objet de leur aversion, al-
 loient semant par-tout, que je sacri-
 fiais en toute occasion cette même
 religion, pour laquelle je feignois d'être
 si zélé, & que je m'enrichissois par-
 là, de tous les biens & dignités que
 les autres avoient mieux mérités. Ce
 n'étoit pas non plus les Catholiques,
 si l'on en excepte peut-être un assez
 petit nombre, qui me tenoient comp-
 te de ce que je faisois par un principe
 d'équité. Ainsi par le malheur de mon
 étoile, ou par celui de ma place, je
 l'avoue franchement, de tous côtés
 je perdois ma peine.

Pendant le fort de ces plaintes des
 Protestans à mon sujet, j'allai un jour
 trouver Sa Majesté, dans l'intention
 de la prévenir sur les effets de leur
 mauvaise volonté. Le Roi étoit dans la
 première galerie qui touche à la cham-

1603.

bre, se promenant du côté du balcon ; avec M. le duc de Montpensier, le cardinal de Joyeuse & le duc d'Épernon. Il me fit signe d'approcher, & me demanda si je pourrois bien deviner de quoi il s'entretenoit avec ces trois Messieurs. Je ne répondis que par un compliment. « Nous parlions, » me dit le Roi, du gouvernement de » Poitou, & ils me conseilloient de » vous le donner ; l'auriez-vous bien » cru, eux étant si bons Catholiques, » & vous si opiniâtre Huguenot » ? Je ne savois pas seulement que ce gouvernement fût à remplir. Sa Majesté venoit d'en recevoir la nouvelle. Lavardin, qui étoit gouverneur du Perche & du Maine, en avoit la survivance, après la mort de Malicorne, qui étoit fort vieux & très infirme. Il comptoit alors se défaire du sien ; mais faisant réflexion que tous les biens y étoient situés, il rendit la parole à Malicorne, & tous deux étoient venus remettre ce gouvernement au Roi, pour en disposer en faveur de l'un de ses enfans naturels.

Henri voulut encore que je devinasse par quels motifs il me préfe-

roit pour remplir cette place, à toute autre personne, & encore à des personnes qui le touchoient de si près. Je n'eus rien à alléguer, que la connoissance qu'avoit Sa Majesté de ma fidélité & de mon ardeur à la servir. Le Roi reprit que c'étoit précisément parce que j'étois Huguenot, mais Huguenot raisonnable & zélé pour le bien de ma patrie, qu'en cette qualité, les Protestans ne pouvoient qu'être fort contens de son choix; mais qu'il comptoit que tout le royaume ne le feroit pas moins, parce que de mon côté, je saurois leur inspirer de meilleurs sentimens; que je leur ferois connoître leur Roi, leur apprendrois à le respecter, à se fier à lui & à l'aimer; & qu'en faisant passer par mes mains les gratifications qu'il accordoit aux principaux membres de ce corps, on détruiroit l'autorité que le duc de Bouillon s'étoit conservée parmi eux. Sa Majesté ajouta, sans doute à cause des trois Messieurs présens, auxquels venoient de se joindre Brissac, Ornano & Roquelaure, que quoiqu'elle se sentît affectionnée à sa religion, jusqu'à désirer avec la

1603.

1603.

plus forte passion, de la voir embrasser par tous les Huguenots, & principalement par moi, cela ne lui feroit jamais oublier que Dieu s'étoit servi de ce corps, & sur-tout des villes de la Rochelle, Bergerac & Montauban, pour le tirer de l'oppression de l'Espagne, pour l'aider à faire valoir ses droits, & pour sauver sa vie même des fureurs de la Ligue; que cette raison faisoit que quoique mécontent au dernier point, de voir que ces villes n'avoient plus rien conservé de leurs premiers sentimens d'honneur, il croyoit pourtant leur devoir les mêmes gratifications qu'il leur avoit toujours faites pour leurs fortifications & leurs colleges. Ce Prince rapporta plusieurs traits d'un inviolable attachement de la province de Poitou à son Prince légitime, au tems dont il parloit: « lorsqu'on n'y écoutoit, » dit-il, ni les Bouillons ni les brouillons ». Et il ne put s'empêcher de dire, qu'encore aujourd'hui, il étoit persuadé que le bien du royaume dépendoit d'entretenir une bonne paix avec les Protestans.

Sa Majesté me dit ensuite que je

pouvois traiter avec Messieurs de Lavardin & de Malicorne , en répétant qu'elle aimoit mieux , pour le bien de son service , me donner ce gouvernement , qu'à ses propres enfans. Chacun des Assistans dit un mot , en signe d'approbation & de louange. Je remerciai tout le monde , de la parole ou du geste , & je vins travailler à la conclusion. Je dépêchai Montmartin vers MM. de Lavardin & de Malicorne , & il s'y prit si adroitement , que moyennant un millier d'écus , donnés à propos , à ceux qui leur servoient de conseil ; je tirai d'eux ce gouvernement , pour vingt mille écus. Sur leur démission , Desfresne m'envoya le 16 Décembre , les provisions de gouverneur de Poitou , Châtelleraudois , Loudunois , &c. ce qui me fit un revenu de trente mille livres en gouvernemens ; savoir , douze mille livres , ceux de Mante & de Gergeau , dont j'étois déjà pourvu , tous deux assez lucratifs pour des gouvernemens particuliers , principalement Gergeau , à cause des garnisons , & dix-huit mille livres celui de Poitou ; j'ai pourtant toujours compris

1603.

1603. dans cette somme, le revenu de mes deux charges de Surintendant des fortifications & des bâtimens.

Je n'ometrai point ce qui se fit cette année en France, pour l'établissement des manufactures d'étoffes, surtout des étoffes de soie. Henri, qui embrassoit avec passion tout ce qui lui sembloit pouvoir contribuer à la gloire & à l'utilité du royaume, se laissa persuader par les Bourgs & les Cumans, qu'il n'y avoit rien de si facile, non seulement que de se passer des pays étrangers, pour nous fournir ce qui se consomme en France d'étoffes de soie, qu'on étoit dans l'usage d'aller chercher au loin; mais encore de faire chez les étrangers un commerce considérable de cette marchandise. Il ne falloit pour cela, disoit-on, que faire venir chez nous des ouvriers en soie, y multiplier la semence des vers, planter des mûriers, & construire de grands bâtimens propres à ces sortes de manufactures. Je me recriai fortement contre ce projet, que je n'ai jamais goûté; mais le Roi étoit prévenu, tout ce que je pus dire fut inutile.

Je me souviens qu'un jour, que Sa

Majesté me fit l'honneur de venir me voir à l'Arfenal; pour convenir avec moi, des moyens de faire cet établissement, qui entraînoit de grandes dépenses, nous contestâmes ensemble assez vivement. « Je ne fais pas, me dit-il, voyant que je recevois toutes les propositions qu'il me faisoit à ce sujet, avec cet air froid & réservé, qui m'étoit ordinaire, lorsque je n'étois pas de son avis: « je ne fais pas quelle » fantaisie vous a pris de vous opposer » à un dessein propre à embellir & à » enrichir le royaume, à détruire l'oisiveté parmi le peuple, & dans lequel je trouve de plus ma satisfaction ». Je répondis au Roi, que le dernier motif qu'il m'alléguoit, me touchoit si sensiblement, que si j'avois vu d'ailleurs de la possibilité dans le projet de la soie, je me serois contenté de lui représenter qu'il achetoit cette satisfaction un peu cher, & qu'elle faisoit tort à celle qu'il s'étoit promise de l'exécution des grands desseins que j'avois ébauchés par son ordre avec le Roi d'Angleterre; mais que je le priois de ne pas me faire mauvais gré, si j'osois être d'un sen-

1603.

1603. timent contraire sur cette gloire & cette utilité, qu'il venoit de dire qui résulteroient de cet établissement ; & je lui demandai s'il auroit agréable que je lui en exposasse les raisons. « Oui-dà , je le veux bien , me dit-il ; mais à condition que vous entendrez aussi les miennes après ; » car je m'affure qu'elles vaudront mieux que les vôtres ». Je fis donc faire à Sa Majesté , à peu près les observations suivantes.

C'est par une sage disposition de la providence , qui a voulu que tous les peuples de la terre , ou d'un continent , fussent attachés les uns aux autres, par leurs communs besoins; qu'une contrée se trouve propre à rapporter telle chose , & celle-ci une autre , privativement à toutes les autres. La France a le bonheur de se voir si heureusement distinguée dans ce partage, qu'excepté peut-être l'Égypte , c'est le pays le plus universellement abondant en ce qui est de nécessité ou de simple commodité pour la vie , qui soit au reste de la terre. Ses bleds , grains & légumes , ses vins , cidres , lins , chanvres , sels , laines , huiles ,

pâstels ; cette quantité innombrable de gros & menu bétail , dont l'homme fait sa nourriture la plus ordinaire , la mettent en état , non-seulement de n'avoir rien à envier à ses voisins sur chacune de ces denrées , mais même de le disputer à ceux qui font de quelques unes d'elles , leur commerce unique , telles que sont l'Italie , l'Espagne , la Sicile. 1603.

Il est vrai que son climat lui refuse la soie. Le printems y commence trop tard , & y est presque toujours d'une humidité extrême ; & cet inconvénient absolument irrémédiable , ne regarde pas moins les vers-à-soie , qui par cette raison n'y éclosent que difficilement , que les mûriers dont ces insectes se nourrissent , qui demandent une température d'air fort douce dans la saison où ils poussent leurs feuilles. La peine à les multiplier dans une contrée où il n'en croît aucun , ne peut qu'être fort grande ; pendant cinq ans au moins qu'il leur faut pour leur assurer la vie , on risque de perdre son tems , son travail , & le produit de la terre qu'on y destine. Mais ces difficultés qui doivent nous rebuter par l'impossibilité

1603.

presqu'absolue qu'elles apportent à cette entreprise, doivent-elles autant nous fâcher ? Voilà de quoi il s'agit.

Il est certain que tous les travaux & les occupations de la vie champêtre ne laissent en France d'oisifs, que ceux qui veulent l'être absolument. Ainsi il faut commencer par retrancher ce motif de l'oisiveté du peuple, seul digne d'attention en cette matiere, s'il étoit fondé. Que fait-on encore, en présentant à ce peuple, la culture de la soie pour l'exercer ? Premièrement, on lui fait quitter une profession d'un revenu assuré & abondant, pour une autre, d'un produit casuel & douteux, & qu'on n'aura pourtant point de peine à lui faire préférer à la première, parce qu'on n'est que trop naturellement porté à quitter un genre de vie dur & laborieux, tel qu'est celui de l'agriculture considéré dans toutes ses parties, pour un autre, qui ne fatigue par aucun mouvement violent, comme celui de travailler la soie. Mais cela même est une seconde raison, qui montre combien il est dangereux de laisser les peuples de la campagne s'y occuper. On a remarqué de tout tems,

que les meilleurs Soldats se tirent de ces familles de robustes laboureurs & d'artisans nerveux. Substituez-y des hommes qui ne connoissent qu'un travail que des enfans peuvent faire ; vous ne les trouverez plus propres pour l'art militaire , qui demande , suivant la remarque que j'en avois souvent entendu faire à Sa Majesté elle-même , bon juge en cette matiere , une constitution forte , entretenue par un travail propre à nourrir toutes les forces du corps ; & cet art militaire , la situation de la France & son état politique , lui font une nécessité indispensable d'empêcher avec le dernier soin , qu'il ne vienne à dépérir , ni à dégénérer.

En même tems que vous énerverez les peuples de la campagne , qui , en toutes manieres , sont les vrais soutiens de l'état , vous introduirez parmi ceux de la ville , le luxe avec toute sa suite , la volupté , la mollesse , l'oïveté , & cette ruine domestique , qui n'est point à appréhender pour ceux qui ont peu , & qui savent se passer de peu. Eh ! n'avons-nous pas déjà en France , un assez grand nombre de ces inutiles ci-

1603.
 toyens, qui, sous un habit d'or & d'écarlate, nous cachent toutes les mœurs de véritables femmes.

Ce qu'on objecte sur les sommes immenses d'argent qui passent de France dans les pays étrangers, pour l'entretien de ce luxe, est une preuve de ce que je viens d'observer, & ne rend point juste la conséquence qu'on prétend en tirer, Veut-on raisonner juste sur l'inconvénient qui naît de cet achat & de ce transport de marchandises précieuses? On verra que tout ce qu'il y a de mieux à faire est de s'en passer tout à fait, & d'en défendre vigoureusement toute entrée en France, de fixer en même tems, par de bons & sévères réglemens, la qualité des habits & des ameublemens, & de remettre toutes choses à cet égard, sur le pied où elles étoient du tems de Louis XI, Charles VIII & Louis XII (14). La

(14 Il fut porté à de Rosny. Les Mémoires différentes fois sous le res hist. de France, regne de Henri IV, rapportent la maniere plusieurs de ces édits, dont ce Ministre recut sur lesquels les Marchands de soie de Paris, firent inutilement plusieurs représentations au Roi & à M. de Rosny. Le sire Henriot, qui portoit la parole, bon & ancien Marchand, dont la faction & l'habit sentoient

nécessité qu'on s'impose de s'habiller de telles étoffes , plutôt que d'autres , n'est qu'un vice de fantaisie , & le prix qu'on y met , est un mal qu'on se fait à soi-même avec pleine connoissance; & quelqu'un qui voudroit un peu étudier d'où part en première source ce qu'on appelle les modes , verroit , à notre honte , qu'un petit nombre de gens de la plus méprisable espèce qui soit dans une ville, laquelle renferme tout indif-

1603.

<p>„ la simplicité & pru- „ d'homme de ces „ bons Marchands du „ temps passé.... Le „ lendemain, dit cet „ Ecrivain, ils alle- „ rent trouver M. de „ Sully, qui ne leur „ fit réponse, que de „ dédain & de moc- „ querie; car ce bon „ homme Henriot, „ ayant mis un ge- „ noux en terre, ledit „ Seigneur le releva „ aussitôt, & l'ayant „ tourné de tous côtés, „ pour mieux con- „ templer son habit à „ l'antique, vêtu de „ sa petite robe de „ Marchand des bon- „ nes fêtes, doublée „ de taffetas, son layel</p>	<p>„ & le reste bigarré de „ diverses sortes de „ soies, comme on l'a „ vu autrefois aux „ Marchands, lui dit: „ eh! comment, mon „ bon homme, venez- „ vous ici avec votre „ compagnie, pour „ vous plaindre, vû „ que vous êtes plus „ brave que moi. Voi- „ ci du damas; voici „ du taffetas, &c. Et „ tournant tout en ri- „ sée, ne purent avoir „ aucune raison; telle- „ ment que s'en re- „ tournant, ils di- „ soient: le valet est „ plus rude & plus glo- „ rieux que le maître.</p>
--	--

1603.

féremment dans son sein , pour qui , si nous les connoissons , nous n'aurions que le mépris qu'on a pour les gens sans mœurs , ou la pitié qu'on a pour les fous , disposent pourtant de nos bourses , & nous tiennent assujettis à tous leurs caprices.

Mais ce n'est pas sur les seuls habillemens de soie , qu'il seroit besoin que la main du Prince agisse ; il y auroit bien une autre réforme à faire sur les diamans, pierreries, statues, tableaux, &c. Si l'on se plaint que l'étranger nous épuise d'or & d'argent ; sur les équipages, les vaisselles, les meubles & autres pieces, où ces matieres s'employent , si l'on envisage la prodigieuse consommation qui s'en fait en France , si l'on examine ce qui s'en dépense follement en jardins , bâtimens , ouvrages somptueux , festins , liqueurs , parfums ; que sai-je ? offices exorbitamment achetés , mariages mis comme à l'enchere , car sur quoi ne trouveroit-on pas à travailler ; les manufactures étrangères n'emportent pas la dixieme partie de l'or qui se dissipe en France , ou qui s'y prodigue sans la moindre nécessité. Les seules opérations qu'il y auroit à faire sur la robe & la finance,

nous jetteroient dans une digression infinie. Ces deux corps, dont il semble que l'un doive être le dépositaire du bon ordre, & l'autre de l'épargne, paroîtroient aujourd'hui n'avoir été formés que pour anéantir l'un & l'autre. La richesse n'est connue que d'eux, & seulement par l'usage qu'ils en font, on connoît comment elle leur est venue. Les anciens Chanceliers, premiers Présidens, Conseillers d'état, & autres Chefs de la justice & de la finance, s'ils revenoient sur la terre, chercheroient inutilement ceux qui occupent leur place aujourd'hui : leur nom est tout ce qu'ils ont de commun avec eux (15).

1603.

(15) Quoique la soie & les autres instrumens du luxe, ne soient dans la rigueur, ni bons, ni mauvais, que par le bon ou mauvais usage qu'on en fait; cependant, comme il est réellement plus ordinaire d'en faire un mauvais qu'un bon usage, on ne sauroit donner trop de louanges à la bonté d'intention & à la pureté de la morale de l'Auteur. Les rigides défenseurs de la morale chrétienne sont & seront toujours de son sentiment; mais il faut avouer que les politiques, même les plus sévères de notre tems, pensent différemment. Ils ne trouvent rien de convainquant dans les exemples de l'antiquité, qu'on allegue contre le luxe, pour le tems où on les cite, encore moins pour celui-ci. D'autres causes ont produit, selon eux, les révolutions qu'on lui

1603. Je traitai cette matiere avec toute l'étendue possible, pour faire entrer le

attribue, & ces causes n'ayant plus lieu aujourd'hui, ces révolutions ne doivent conséquemment plus arriver, comme en effet, elles n'arrivent plus. La multiplication des matieres d'or & d'argent en Europe, occasionnée par les mines de ces métaux, découvertes dans le nouveau monde, & dont elle s'est enrichie depuis deux siècles; a introduit, par un effet tout naturel, le luxe ou superflu, lequel n'est qu'un contre-échange nécessaire de l'argent, qui sans cela demeureroit inutile aux hommes. La face de l'Europe s'en est trouvée échangée, elle a eu une influence indispensable sur le gouvernement, & même elle n'a laissé à un état, pour se rendre florissant, que le moyen du commerce, qui ouvre toutes les portes au luxe. Celui-ci ne devient abus que lorsqu'il ne se trouve plus en proportion avec les facultés & le produit du commerce. L'expérience, d'ailleurs, a montré mieux que tous les raisonnemens, qu'il n'est incompatible ni avec l'ordre, ni avec la subordination, ni avec l'humeur guerriere.

Pour la soie, quand même on penseroit avec M. de Sully, que la France n'est pas propre à la former, son raisonnement est toujours défectueux. en ce qu'il semble ignorer ce que la main d'œuvre ajoute à la matiere premiere, & de quel profit elle est pour ce Royaume. Si cette vérité trouvoit encore quelque incrédule, il ne faudroit que le renvoyer à nos Manufacturiers d'étoffes de soie à Lyon, à Tours, &c. Et malgré ce que dit ici l'Auteur, ce sera toujours un fort grand sujet de louange pour Henri IV, que cet établissement des manu-

Roi dans mes sentimens ; mais je ne le persuadai pas. « Sont-ce là, me dit-il, 1603.
 » les bonnes raisons que vous avez à
 » m'apporter ? J'aimerois mieux com-
 » battre le Roi d'Espagne en trois ba-
 » tailles rangées, que tous ces gens de
 » justice, d'écritoire & de ville, &
 » sur-tout leurs femmes & filles, que
 » vous me jetteriez sur les bras, avec
 » tous vos bisarres réglemens. Vous le
 » voulez absolument, sire, lui répli-
 » quai-je, je ne vous en parlerai plus ;
 » le tems & la pratique vous appren-
 » dront que la France n'est point faite
 » pour ces colifichets ». Je me réduisis
 à faire du moins changer à ce Prince ;
 le dessein qu'il avoit formé, de prendre
 les Tournelles & toute cette enceinte,
 pour la faire servir à la construction
 des nouveaux bâtimens qu'il projet-
 toit, pour ses ouvriers en soie. Je lui
 représentai, qu'il feroit détruire un
 jour, ce qui lui auroit tant coûté à
 construire ; je le fis même souvenir,
 que jettant ensemble les fondemens
 d'un dessein plus juste & bien plus no-

factures d'étoffes de | article, *l'Essai politi-*
 toute espece, qui a | *que sur le commerce,*
 commencé sous son re- | *ch. 9. p. 105. seconde*
 gne. Voyez sur cet | *édition, 1736.*

1603. ble, nous avons destiné les Tournelles pour un autre bâtiment d'un genre bien différent (16). » Alors comme » alors », me répondit Henri ; & c'est tout ce que j'en pus tirer. Il suivit Zamet, qui étoit venu l'avertir que tout étoit prêt pour le dîner qu'il devoit faire chez lui.

Je l'avoue, je voyois avec un regret profond, dissiper un argent qui auroit pu être si utilement employé. J'ai calculé ce que Henri dépensoit ordinairement chaque année en bâtimens, pour son jeu, pour ses maîtresses, pour ses chiens de chasse, & j'ai trouvé qu'il ne s'en alloit pas en tout cela, moins de douze cens mille écus, somme suffisante pour entretenir quinze mille hommes d'infanterie. Je ne pouvois m'en taire à lui-même, au hasard de le refroidir à mon égard. Il me commanda de donner six mille livres à madame

(16) Ce bâtiment tant de Provinces. On étoit la construction en forma le dessein en d'une magnifique place 1608. La mort de Henri le Grand, empêcha ce, de soixante-douze qu'il ne fût exécuté, toises en quarré, qu'on ou du moins il ne l'a devoit appeller *Place de France*. L'on y seroit entré par huit rues, la Place Royale, sous larges de six toises, le regne suivant, portant le nom d'au-

de Verneuil ; trop heureux encore ,
 d'acheter à ce prix , la paix dans le ménage , entre son épouse & la maîtresse ; qui heureusement ne fut point troublée cette année. On crut long-tems , & c'étoit le grand bruit à Fontainebleau , que la Reine étoit redevenue grosse , ce qui ne se trouva point : le Roi me fit l'honneur de me le mander.

1603.

Je mets au nombre des choses faites contre mon opinion , la colonie qui fut envoyée cette année en Canada. Il n'y a aucune sorte de richesse à espérer de tous les pays du nouveau monde , qui sont au-delà du quarantieme degré de latitude. Ce fut le sieur du Mont (17) , que Sa Majesté mit à la tête de cette expédition.

(17) Voyez dans le Septénaire , la description du voyage que fit en Canada , le sieur du Mont. Il s'y trouve aussi une relation des mœurs des habitans de cette partie du nouveau monde ; mais peu fidelle , & remplie de fables. M. de Sully se trompe encore en ce point ; nos colonies nouvelles en sont la preuve. Nous ren-

voyons sur toute cette matiere , à l'Essai Politique sur le Commerce.

Liberté & protection.
 Ces deux mots , qui renferment les seuls vrais moyens de rendre florissant le commerce intérieur d'un état , peuvent s'appliquer en un autre sens , au commerce qui se fait dans les deux Indes ; c'est - à - dire , comme le marque en

1603.

quelques endroits , l'Auteur de ces Mémoires; qu'aucune des nations commerçantes de l'Europe n'en doit être exclue ; mais qu'elles doivent toutes le partager indifféremment , & que le moyen d'en tirer tout le parti possible , est de l'exercer par des privilèges exclusifs accordés , non à de simples particuliers , mais à des compagnies entières , agissant sous le nom & par l'autorité du Roi.

Je ne dois pas oublier ici de remarquer , que c'est sous le regne de Henri le Grand , & l'année suivante , que fut établie en France , la première compagnie pour le commerce des Indes orientales. Elle fut formée par un Flamand , nommé Gerard Le-Roi. L'édit dont la date est du 1 Juin 1604 , accorde plusieurs sortes d'exemptions & de privilèges à cette compagnie. Les cinquième & sixième articles sont remarquables , en ce qu'il y est porté , que les gentilshommes pourront entrer dans cette association , sans déroger. La difficulté de trouver les fonds nécessaires , la désunion des associés , & toutes les autres causes qui ont depuis fait échouer tant de fois cet établissement , firent dès ce tems-là , qu'il n'eut point l'effet qu'on s'étoit proposé. Il étoit réservé au célèbre M. Colbert de le rendre plus solide & plus durable. L'histoire de cette compagnie , dont on connoît aujourd'hui , plus que jamais , tous les avantages , me meneroit trop loin , & se voit d'ailleurs dans plusieurs bons ouvrages.

Fin du seizième Livre.

MÉMOIRES



MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

JE commençai cette année, 1604.
comme toutes les autres, par un devoir auquel ma charge m'obligeoit; c'est de présenter à Leurs Majestés, deux bourses de jetons d'argent, en leur faisant le salut ordinaire du premier jour de l'année. J'entrai de si grand matin dans leur chambre, que je les trouvai encore au lit. Outre les bourses d'argent, j'en avois fait faire deux de jetons d'or, qu'elles reçurent avec plaisir. Roquelaure, Frontenac & La Varenne étant entrés dans ce mo-
Tome V. E

1604.

ment, l'on ne parla que de ces jetons d'or, dont l'emblème étoit une grenade ouverte, & la devise faisoit allusion à un trait sur Darius (1) & Zophire, connu dans l'ancienne histoire. Cette idée fut d'autant plus du goût du Roi, qu'il y trouva ce rapport avec les séditeux de France, qu'il m'avoit ordonné quelques jours auparavant, de tâcher d'y faire entrer, Sa Majesté me fit présent, le lendemain, de son portrait dans une boîte ornée de diamans, & la Reine envoya à mon épouse, une chaîne de diamans parfumée, & des bracelets d'un grand prix.

La mort de Madame la duchesse de Bar (2), sœur unique de Sa Majesté, qui arriva dans le commencement de

(1) Je ne donne l'Auteur les a rassemblés. point ici l'explication

de ces jetons, comme n'ayant rien d'intéressant, je n'en parle pas même au commencement de toutes les autres années. Ceux à qui cet objet fait plaisir, peuvent voir la suite de ces jetons, à la page sixième du second volume des anciens Mémoires, ou

(2) C'est sans aucun fondement, qu'on a voulu trouver de l'empoisonnement dans cette mort, d'autres l'attribuent à des potions: que la Princesse prit pour devenir mere, c'est plutôt, parce que les Médecins de Nancy la traitèrent comme grosse, quoiqu'elle ne

cette année, fut le premier événement auquel la Cour s'intéressa. Henri en parut sensiblement touché, il en porta le grand deuil, & il voulut non-seu-

1604.

le fût point. André Du-Laurens, que le Roi lui envoya, n'y fut pas trompé comme eux; mais la Princesse étoit elle-même si fort persuadée qu'elle l'étoit, par l'extrême envie qu'elle en avoit, qu'elle résista à tous les remèdes; s'imaginant que ce Médecin ne cherchoit qu'à lui sauver la vie, aux dépens du fruit qu'elle croyoit porter; au lieu qu'elle n'avoit aucun regret de la perdre, pourvu qu'on pût conserver cet enfant prétendu. Elle persista dans cette idée & dans ces sentimens, jusqu'au dernier moment qu'elle rendit l'ame, en disant toujours: „sauvez mon fruit„. Le corps ayant été ouvert, on vit clairement que Du-Laurens avoit jugé avec beaucoup d'habileté, qu'au lieu d'une

grossesse véritable, la maladie ne provenoit que d'une tumeur ou enflure, d'où s'étoit ensuivi une inflammation, pour n'avoir pas appliqué les remèdes propres à la dissiper.

Cette Princesse a été un exemple rare d'amour conjugal. Lorsqu'elle voyoit des nouvelles mariées, ou qu'elles en entendoit parler, elle faisoit ce vœu en leur faveur, quelle aimassent autant leur époux, qu'elle aimoit le sien. Elle répétoit souvent ce vers de Properce, en changeant le mot *Venus* en celui de *Deus*: *Omnis amor magnus, sed aperto in conjuge major, hanc Venus, ut vivat, ventilat ipsa facem.* Son corps fut apporté à Vendôme, & mis à côté de celui de la Reine Jeanne d'Albret, sa mere. Le Pape ve-

1604. ~~_____~~ lement que toute la Cour le portât aussi ; mais il le fit encore prendre au premier Gentilhomme & aux Officiers de sa chambre , au grand-Maître & aux Officiers de sa garde robe , aux

noit enfin d'accorder ciel. "Je ne mets point, cette dispense, si long-,, dit-il , le salut de tems sollicitée ; mais ,, ma sœur en doute ,, la Duchesse mourut *De-Thou & Chronol.* avant qu'elle fût arri- *Septen. ann. 1604.* vée en Lorraine.

Henri IV trouva nion de ces Historiens, fort mauvais que le qu'Amelot de la Houf- Nonce du Pape , au faye dans ses notes sur lieu du compliment de les lettres du cardinal condoléance , qu'il re- d'Offat , avance en cevoit de tous les Prin- plus d'un endroit , que ces de l'Europe , sur cette Princesse n'ai- cette mort , ne lui par- moit pas plus son ma- lâit que de la crainte de ri , qu'elle n'en étoit Sa Sainteté , sur le sa- aimée. Il juge plus sen- luit de cette Princesse , tément , que le but du morte hors le sein de voyage que fit le duc l'Eglise ; & il lui ré- de Bar à Rome , étoit pondit , avec quelque moins de solliciter la mouvement d'indigna- dispense de son maria- tion ; mais très-judi- ge , que de l'empê- cieusement , que pour cher ; mais que le Pape penser dignement de n'eut garde de donner Dieu , il falloit croire dans ce panneau. L'hô- que le moment même tel dont il est parlé ici, où l'on rend le dernier est l'hôtel de Soiffons , soupir, suffit à sa grace, appelé auparavant , pour mettre quelque l'hôtel de la Reine Ca- pécheur que ce soit, en therine de Médicis , état d'entrer dans le, qui le laissa par legs.

Pages , en un mot , à tous ceux qui étoient de quartier , & la même disposition s'observa dans toute la maison de la Reine. 1604.

Madame la duchesse de Bar avoit laissé , en sortant de France , des dettes contractées dans Paris , qui n'étoient point encore acquittées , sans doute , parce que cette Princesse avoit été prévenue par la mort , puisqu'elle avoit envoyé de Lorraine , des bijoux , pour être engagés & servir à satisfaire ses créanciers , qui avoient fait arrêt , tant sur les maisons , que sur les meubles & autres effets de Madame. Ces maisons consistoient en son hôtel de Paris , une maison à Fontainebleau , & une autre à Saint-Germain , dont le Roi son frere lui avoit fait présent ; & entr'autres meubles , il y avoit dans sa galerie , sa chambre & ses cabinets , des tableaux qui mé-

à sa petite-fille, Chris- M. le comte de Sois-
tine de Lorraine ; mais sons , dont la fille ,
à cause des dettes de Marie de Bourbon , le
Catherine , il fut ven- porta en 1624 , pour
du en 1601 , & acheté dot , au prince Tho-
par madame la duchef- mas-François de Sa-
se de Bar. Il fut reven- voie-Carignan , grand
du en 1604 , cent mille pere du prince Eugene,
livres , ou environ , à

1604.

ritoient d'être conservés dans les maisons royales , & que le Roi souhaitoit avoir pour cet effet ; mais on lui avoit fait les dettes de la duchesse , si considérables , qu'il ne crut pas devoir penser à ses meubles , avant qu'elles eussent été liquidées , elles ne se trouverent monter qu'à vingt mille livres.

Je travaillai ensuite , par commission de Sa Majesté , à faire l'inventaire des meubles & des bijoux de cette Princesse. Ce qui rendoit cette discussion embarrassante , outre la nature différente des dettes & des effets , c'étoit la spécification de la part que pouvoient avoir à ceux-ci , le Roi de France & le duc de Bar , & la revendication qu'ils faisoient l'un & l'autre , des bagues que la Princesse avoit engagées à Paris. Un mémoire très-exact que madame de Pangeas nous communiqua , des bagues & bijoux de Madame , soit avant , soit depuis son arrivée en Lorraine , & de la consistance de ses meubles de France , fut la piece qui nous conduisit dans cet inventaire. Le tout fut exactement vérifié , en présence de deux ou trois personnes du Conseil , nommées par

Sa Majesté, & des Commissaires de M. le duc de Lorraine, & cela fait, chacun des deux Princes se remit en possession de ce qui lui appartenoit, ou devoit lui revenir, de ces effets. Sa Majesté destina l'hôtel de Paris à être vendu, aussi-bien en étoit-il encore dû une partie du prix de l'achat; la somme qui proviendrait de cette vente, partagée en trois, suffisoit à satisfaire le premier vendeur, avec tous les autres créanciers. La maison de Fontainebleau fut donnée par le Roi, à la Reine en propre, & celle de Saint Germain, à la marquise de Verneuil. Mais comme cette vente ne pouvoit être consommée si-tôt, & que les créanciers demandoient des sûretés, il fut convenu de leur consentement, entre les deux Princes, que les bagues & joyaux seroient mis en dépôt entre mes mains, sans aucune autre caution que ma parole. Ils y restèrent jusqu'à l'année suivante, que la Reine s'en étant accommodée, j'en fus déchargé, par un acte daté du 28 Juin 1605, & signé de Des-Marquets & de Bon-temps.

Je vais satisfaire à la promesse que

1604.

j'ai faite , de parler du rétablissement des Jésuites. Malgré l'arrêt , qui sembloit devoir leur ôter à cet égard toute espérance , ils avoient trouvé les moyens de se rapprocher de la Cour , & de s'y faire , jusques dans le Conseil même de Sa Majesté , un fort grand nombre de protecteurs & de partisans , dont la voix , jointe aux sollicitations pressantes & presque continues du Pape , de la maison entière de Lorraine , & d'une infinité d'autres personnes , soit du royaume , soit des pays étrangers , se trouva à la fin si forte , qu'il ne fut plus possible à Henri d'y résister. Il faut même convenir que ce Prince ne se faisoit pas en cela une grande violence. Quelques Jésuites auxquels ce qui s'étoit passé l'année précédente , pendant le voyage de Metz , avoit donné accès auprès de lui , en avoient profité avec tant d'adresse , qu'ils étoient parvenus jusqu'à s'en faire voir avec plaisir (3) , & même , jusqu'à approcher ensuite

(3) Ce fut principalement par leur talent à la Cour & à Paris. Ceux qui sont pour la prédication , nommés ici , étoient que les Jésuites se firent tous d'excellents sujets. Nous parlerons

de lui familièrement. Ceux qu'on envoya ainsi tenter la fortune, & qu'on peut croire avoir été choisis avec tout le discernement d'une société, qui se connoît bien en hommes, étoient les peres Ignace, Mayus, Cotton, Armand & Alexandre : car le Pere Gonthier ne se montra pas d'abord, le caractère de son esprit, plus ardent que souple, n'étoit pas alors de saison.

Lorsque les Jésuites se furent assurés de cette maniere, d'une grande partie de la Cour, & qu'ils crurent pouvoir se flatter que ce qui leur restoit d'ennemis dans le Conseil, ou feroient les plus foibles, on ne pourroit contredire une proposition,

bien-tôt du pere Cotton. Le pere Laurent Mayus, ou Mayo, étoit un provençal, de beaucoup d'esprit & de conduite, & l'un de ceux qui travailla le plus efficacement, avec le Nonce du Pape, au rétablissement des Jésuites. Ce Jésuite faisant ressouvenir à Henri IV, qu'il avoit promis de les rappeler en tems.

„ Sire, lui dit-il, il
 „ est tems : car il y a
 „ neuf mois que vous
 „ l'avez promis ; les
 „ femmes accouchent
 „ au bout de neuf
 „ mois. Comment ! Pe-
 „ re Mayo, lui répon-
 „ dit ce Prince, ne sa-
 „ vez vous pas que les
 „ Rois portent plus
 „ long-tems que les
 „ femmes. „ *Chron. Sep.*
ann. 1604.

1604.

1604.

qu'on fauroit être agréable au Roi ; ils présenterent en forme, leur requête à Sa Majesté, qui ayant en effet pris le parti le plus favorable pour eux, ordonna un jour à M. le Connétable, d'assembler chez lui un conseil, composé de M. le Chancelier, MM. de Château-neuf, Poncarré, Villeroy, Maïsses, le président De-Thou, Calignon, Jeannin, Sillery, de Vic & Caumartin, pour y entendre par la bouche de La-Varenne, le plus zélé sollicitateur des Jésuites, les propositions de la Société, & les raisons sur lesquelles elle s'appuyoit, en délibérer, & lui en faire son rapport (4).

Sa Majesté avoit bien pensé à moi,

(4) Le Parlement de Paris ayant été informé de la résolution du Roi, au sujet du rétablissement des Jésuites, députa vers Sa Majesté, le premier président de Harlay, pour lui faire des remontrances. Le discours de ce Président fut très-véhément, on peut en voir la substance, dans M. De-Thou, qui après avoir rapporté, en témoin oculaire, ce qui se passa dans cette occasion, entre le Roi & son Parlement, se plaint d'un écrit qu'on répandit alors, sous le nom de réponse du Roi aux remontrances du Parlement, & qui n'est qu'un tissu de reproches, de la part de ce Prince, au premier Président, & de louanges des Jésuites; Sa Majesté n'ayant rien

pour cette délibération; & si elle ne m'avoit point nommé à M. le Connétable, avec ces autres Messieurs, c'est qu'elle jugea, comme elle le dit à l'Oserai, son premier valet de chambre, qui me le redit, que cette nomi-

1604.

répondu autre chose aux députés du Parlement; sinon, Qu'elle les remercioit du soin qu'ils paroissent avoir de sa vie, & qu'elle sauroit prendre toutes les mesures, pour ne courir aucun danger. La longueur & le tour de cet écrit, déposent en faveur de M. de Thou; mais d'un autre côté, cette réponse, vraie ou prétendue, de Henri IV, est rapportée dans le quatrième tome des mémoires d'Etat de Villeroy, pag. 400. Elle est confirmée par Mathieu, Historiographe de ce Prince, auquel Henri IV, fournissoit lui-même des mémoires pour son histoire, Tom. 2. Liv. 3. C'est sur cette autorité, qui est d'un grand poids, que le pere Daniell'a citée

dans son histoire de France, *infol.* Tom. 3. pag. 1939. Ce qui porte à croire que cette réponse de Henri IV, est véritable, du moins quant au fond, c'est que M. de Thou ne laisse pas de convenir, qu'après la réponse du Roi, qui renfermoit un ordre d'enregistrer son édit, le Parlement ayant encore cherché les moyens d'é luder cet enregistrement, Sa Majesté fit venir une seconde fois les gens du Roi, auxquels elle déclara sa volonté avec autorité, & même avec colere, & qu'ensuite elle envoya André Hurault de Maiffes, l'un de ses Secretaires d'Etat au Parlement, pour y faire vérifier son édit, sans aucune modification.

1604.

nation ne me feroit pas plaisir, mais Sillery me servit ici un plat de sa façon. Il affecta, en parlant au Roi, une surprise si naturelle, de ce que ce conseil dût se passer sans moi, & il l'affaisonna si bien de toutes les perfides louanges, dont se servent l'envie & la malignité, qu'il mit ce Prince dans la nécessité de dire, que j'en ferois aussi. Le but de ce rusé Courtisan étoit de faire retomber sur moi seul, toutes les suites fâcheuses, qu'on prévoyoit également, & du refus, & de l'acceptation de la demande des Jésuites : car tout le monde sentoit bien que le pas étoit glissant. Je devinai le motif de ce procédé de Sillery, & je ne fus pas long-tems sans l'appercevoir bien plus clairement.

Ces Messieurs étant assemblés, & moi avec eux, lorsqu'il fut question d'opiner; Bellievre, Villeroy & Sillery, jetterent les yeux sur moi, & Sillery prenant la parole, dit, que ces Messieurs me remettoient l'honneur de la délibération, comme à celui de la compagnie, qui étoit le plus intelligent dans les affaires, & le mieux informé des volontés du Roi.

Ce dernier trait de Sillery, envers lequel je n'étois pas déjà trop bien disposé, acheva de me mettre de mauvaise humeur. Au lieu du compliment, dont un courtisan auroit payé sa flatterie, je répondis sans déguisement à sa pensée. Je dis que je ne voyois pas de raison à changer l'usage reçu, d'opiner selon le rang, & encore moins, dans un sujet, où ma religion devoit rendre mon sentiment suspect de partialité, à moins que ce ne fût à dessein de donner dans le public, une interprétation peu avantageuse de mes paroles, comme je savois que plusieurs des assistans s'attendoient à le faire, & même l'avoient déjà fait d'avance, par des imputations bien gratuites sur un sujet, dont on ne m'avoit pas même entendu parler. J'ajoutai encore plus clairement, que quand j'opinerois le premier, je ne donnerois pas autant de prise à celui qui me parloit, qu'il l'avoit espéré; mais qu'enfin je ne le ferois point, que je n'eusse auparavant consulté mon oracle; c'est que je voulois effectivement avoir un entretien avec Sa Majesté, avant que de rien statuer sur la matiere proposée.

1604.

« A ce que je vois , reprit Sillery , en
 souriant malicieusement , & feignant
 d'ignorer le sens de mes dernieres pa-
 roles , » il faudra que nous attendions
 » à savoir votre avis , que vous ayez
 » fait un voyage sur le rivage de la
 » seine , à quatre lieues d'ici , » il dé-
 signoit Ablon , où se faisoient les as-
 semblées des Protestans. » Monsieur ,
 » lui répliquai-je , votre enigme n'est
 » guere bien enveloppée , & pour
 » vous satisfaire , je vous dirai que
 » comme en matiere de religion , les
 » hommes ne sont point mes oracles ,
 » mais la seule parole de Dieu , en fait
 » d'affaires d'état , je n'en ai point
 » d'autres que la voix & la volonté du
 » Roi , dont je veux être particuliere-
 » ment informé , avant que de rien
 » conclure sur un sujet de cette impor-
 » tance ». Je pris ensuite un ton moins
 élevé ; & en m'adressant à toute la
 compagnie , j'ajoutai qu'en effet la pré-
 cipitation ne pouvoit causer ici que
 de grands inconvéniens.

Après ce discours , qui pouvoit
 bien passer pour cet acte de délibéra-
 tion , que je n'avois pas voulu faire ,
 le Connétable parla , profitant de l'ou-

ouverture que je venois de lui fournir, n'étant pas fâché d'ailleurs, de me rendre service : car depuis celui que je lui avois rendu dans l'affaire du maréchal de Biron, il avoit changé sa prévention contre moi, en une affection sincere ; il dit, qu'il étoit de mon sentiment, sur l'obligation de savoir, avant que de rien statuer, la disposition particuliere de Sa Majesté, à quoi il ajouta qu'il ne seroit pas même hors de saison, de la prier d'assister aux délibérations mêmes ; ne fût-ce que pour arrêter les petits mouvemens de vivacité, dont on venoit de voir un échantillon, dans le début de la premiere séance. Villeroy montrant une impatience d'aller en avant, qui surprit tous ceux qui connoissoient son caractère, dit, que cet affaire ne pouvant finir que par le rétablissement des Jésuites, il étoit inutile de traîner la chose en longueur. Après avoir fait valoir de toutes ses forces, le poids de l'intervention de Sa Sainteté, & cautionné la vérité des promesses que faisoit la société, il expliqua les motifs de la conduite du Roi, qui n'avoit pas, disoit-il, référé la chose à un

1604. conseil , dont il avoit nommé tous les membres , pour être contredit ; mais pour ne pas demeurer chargé lui-même d'avoir anéanti par la force de son autorité, un arrêt du Parlement aussi solennel , que celui qui avoit été porté contre les Jésuites ; & il conclut avec la dernière complaisance , qu'il falloit épargner à Sa Majesté , l'embarassante nécessité de décider ce point , de son propre & seul mouvement. Villeroy nous faisoit beaucoup d'honneur à tous , & le conseil lui devoit un remerciement. De-Thou fronda cet avis , comme Villeroy avoit frondé le nôtre. Il dit , en branlant la tête , que si le dessein de Sa Majesté avoit été tel que Villeroy venoit de le dire , de ne point se mêler de cette affaire , il l'auroit renvoyée à décider , & toutes les propositions des Jésuites à examiner , au Parlement , qui en avoit été saisi par Sa Majesté elle-même ; & faisant de ses paroles son opinion , il ajouta , qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour le Roi , s'il vouloit éviter , & le blâme qu'il encourroit en agissant autrement , & le danger qui en résulteroit , tant pour l'état que pour

ia personne même. Ce n'est pas-là assurément parler en homme de Cour ; mais ni son sentiment, ni celui de Villeroy, ne furent suivis, le reste des Conseillers témoigna d'un seul mot, qu'avant que de passer plus avant, sur le fond, il en seroit parlé à Sa Majesté. Ainsi se termina cette séance.

J'allai le lendemain, chercher à parler à Sa Majesté, en particulier, & ayant mis tout d'abord sur le tapis, la délibération de la veille, je vis que ce Prince attendoit que je lui disse ce que j'en pensois. Je ne balançai point sur le parti que j'avois à prendre, & la vérité m'oblige à dire qu'il ne fut pas favorable aux Jésuites (5). Je dis à Sa Majesté, que je ne comprenois pas comment, après un arrêt du Parlement, qu'elle-même avoit fait donner, & pour une cause aussi grave & aussi juste, elle se laissoit encore prévenir en faveur d'un ordre, dont elle n'avoit que du mal à

(5) Il est marqué ly, de Bouillon, de dans les Mss. de la Meaupeau, &c. firent Bibl. du Roi, que tout leur possible, pour nous avons déjà cités ; détourner le Roi de sa que Messieurs de Sul- résolution,

1604.

attendre, & pour l'état, & pour elle-même. Je ne pus m'empêcher de la faire souvenir du Roi d'Angleterre. Comme je n'avois pas intention de m'étendre en long discours, je me contentai de supplier ce Prince de me dispenser de délibérer dans une affaire si odieuse, ou du moins de me commander si absolument & si précisément ce que j'avois à faire, que je trouvasse mon excuse dans la nécessité de mon obéissance. « Oh bien, oh bien ! me dit Henri, puisque nous avons le loisir de discourir là-dessus, & que vous êtes ici tout seul, dites-moi librement ce que vous appréhendez de ce rétablissement, & puis je vous dirai aussi ce que j'en espere, afin de voir de quel côté penchera la balance ». Je voulus encore m'en défendre, en disant qu'il n'y avoit rien de si inutile, que ce que me demandoit Sa Majesté, puisqu'elle avoit déjà pris son parti. Il répliqua qu'il ne laisseroit pas d'avoir égard à mes raisons ; & enfin, il m'ordonna si absolument de le faire, qu'il n'y eut plus moyen de reculer.

Il n'y a aucun avantage pour l'état,

à espérer dans le rétablissement des Jésuites (6) en France, qu'on ne puisse se promettre de tous les autres ordres religieux, & les Jésuites ont de plus des raisons particulières d'ex-

1604.

(6) Le discours suivant n'a rien de plus, ni même d'aussi fort, que celui du président de Harlay, qu'on voit dans M. de-Thou, ni que tous les autres, dont les écrits, soit alors, soit depuis ce tems-là, sont remplis, contre les Jésuites: je n'en sens pas moins, à le transcrire, toute la répugnance, sur laquelle je me suis expliqué dans la préface de cet ouvrage. Mais le lecteur distinguera aisément ici, qu'on veut lui faire recevoir de pures conjectures pour des faits certains, & de simples possibilités, pour des desseins avérés. Dix pages d'une veine déclamation, ne vaudront jamais le plus petit fait, prouvé en quatre mots, & pour bien dire, M. de Sully ne prouve ici que sa passion & son animosité contre les Jésuites. Ce qu'il avance de fer & de poison, fait horreur à rapporter, & seulement à penser, & ne peut être sorti que de la bouche d'un Calviniste & d'un cruel ennemi; mais il doit d'autant moins nous surprendre, que M. de Rosny s'étoit solennellement engagé envers le roi d'Angleterre, d'agir & parler de la sorte, lorsqu'il seroit question du rétablissement des Jésuites; pour l'intérêt de la cause commune, qui étoit l'hérésie, & dont il étoit un des plus zélés partisans, comme le Roi de la grande Bretagne, étoit un des ennemis les plus déclarés de l'église.

1604.

clution, fondées sur les inconvéniens qui suivent de leur établissement dans ce royaume. Ces raisons & ces inconvéniens, ont rapport à quatre chefs, dont on va d'abord sentir toute l'importance, la religion, la politique extérieure, la politique intérieure, ou le gouvernement du dedans du royaume; enfin, la personne du Roi.

Ce qu'on peut dire sur la première, c'est que l'union & la paix entre les deux religions dominantes en France, paroissant aujourd'hui, à tous égards, le seul vrai fondement, sur lequel doit s'appuyer le système, qu'on suivra dans le conseil, il faudroit supposer, en faveur des Jésuites, qu'ils adopteront ces vûes; mais c'est ce qu'on doit attendre d'eux, moins que de toutes autres personnes, qu'on puisse imaginer. Le premier de leurs statuts, les assujettit si aveuglément à leur Général, ou plutôt au Pape (7), que quand ils auroient personnellement, sur cet article, les intentions les plus droites & les plus pacifiques, ils ne peuvent

(7) Il faut remarquer par rapport à l'article de l'Institut des Jésuites, qui re-

le mouvoir que par l'intention de ces deux Supérieurs ; dont l'un qui est le

1604.

garde la soumission ou obéissance, on entend encore 2^o. Le quatrième vœu que font les Profès de la Compagnie, & qu'ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion. Or ce quatrième vœu ne leur impose d'autre obligation, par rapport au souverain Pontife, que celle de lui obéir, lorsqu'il leur commandera, d'aller travailler au salut des âmes dans les missions. En voilà toute la substance; quoiqu'en disent une infinité de personnes, qui représentent tous les jours ce vœu, avec les traits les plus odieux, & qui en prennent sans cesse occasion d'invectiver contre la société. *Insuper promitto specialem obedientiam summo pontifici, circa missiones.* " De plus, je promets une spéciale obéissance au souverain Pontife, touchant les missions. C'est

Par cette soumission

1604.

Pape, peut nous faire beaucoup de mal, & l'autre qui est leur Général, est toujours un Espagnol naturel, ou créature de l'Espagne. Or, on ne peut présumer que le Pape & ce Général des Jésuites, voyent jamais de bon œil, la religion Protestante marcher en

en ces termes que le vœu est exprimé, & qu'il est proféré. Il renterme quatre circonstances, qui en font toute l'étendue, & que l'on peut voir dans le livre de l'Institut des Jésuites, ou dans son abrégé imprimé à Bruxelles, en 1690. *Part. 3. ch. 3. sect. 3.* Ces circonstances sont, 1. Il est défendu aux Jésuites de solliciter par eux-mêmes, ou par quelqu'autre, le souverain Pontife, afin qu'il les envoie dans une contrée plutôt que dans une autre. 2. Ils doivent obéir soit qu'on les envoie, ou chez les Turcs, ou chez les autres Infideles, dans les Indes mêmes; soit qu'ils soient obligés d'aller travailler à la conversion des hérétiques, & des schismatiques, ou à la perfection des fideles. 3. Ils doivent partir promptement, autant qu'il dépendra d'eux, sans excuse & sans délai. 4. Ils ne peuvent point exiger de viatique; mais ils doivent être prêts d'aller à pied ou à cheval, avec de l'argent ou sans argent, ainsi que Sa Sainteté le jugera convenable; ne considérant que le plus grand service de Dieu. Un pareil vœu a-t-il de quoi autoriser tout ce qu'on a écrit, tout ce qu'on a dit à son occasion, d'injurieux contre la société, depuis deux siècles.

LIVRE DIX-SEPTIEME. III

France sous ses bannières particulieres. Il arrivera donc que les Jésuites, imbus de maximes ultramontaines, adroits d'ailleurs & intelligens, & pour comble, jaloux de donner la victoire à leur parti, feront un schisme perpétuel dans le peuple, par leurs confessions, leurs prédications, leurs livres & leurs discours, d'où naîtra une altération entre les différens membres du corps politique, qui, tôt ou tard, reproduira les guerres civiles, dont on vient de sortir.

Il ne sont pas moins capables de susciter des guerres étrangères; c'est le second endroit, par lequel la bonne politique s'oppose à leur rappel. Le Pape porté d'inclination pour l'Espagne, ou dépendant malgré lui de cette couronne, sur-tout depuis les dernières invasions qu'elle a faites en Italie, les Espagnols n'ayant de vues que pour la destruction de la monarchie françoise, les Jésuites liés avec l'un & l'autre, par principes, par habitude, par religion; que conclure de tout cela? sinon que la France aura dans ce corps, un ennemi, d'accord avec ses ennemis pour la

1604.

renverser. La religion rentre une seconde fois dans ce motif, en ce que les projets de Henri pour la gloire & la tranquillité de toute l'Europe, demandant qu'on porte quelque jour en Italie, une armée capable de tirer le Pape, & même malgré lui, des entraves où le tient la domination Espagnole, & que ce Prince s'aide dans ce dessein, des Puissances protestantes, sans lesquelles on ne peut rien contre l'Espagne; les Jésuites ne goûteront jamais un plan de politique universelle, qui rendra les Protestans nécessaires, & les affermira en Europe.

Plutôt que de voir un pareil dessein s'exécuter, c'est le troisieme motif, plutôt que de passer à la haine, qu'ils seroient obligés en ce cas, de prendre contre l'Espagne, ils chercheront à consumer les forces du Roi contre ses propres sujets. Un mal presque aussi grand dans l'intérieur du royaume, c'est que leur accès auprès du Prince, & les facilités qu'ils trouveront à disposer de son autorité, leur feront commencer une
autre

autre espece de guerre contre les Ministres & toutes les personnes en place, sur le soupçon qu'ils n'entreront pas dans leurs sentimens. Je me mis moi-même du nombre de ceux qui seroient les premiers sacrifiés à ces nouveaux favoris.

Enfin S. M. n'avoit elle pas fait elle-même une cruelle épreuve de leur haine, sans leur ouvrir encore une nouvelle voie au fer & au poison? Et ignoroit-elle les raisons qu'avoient les Jésuites, de lui substituer au trône de France, un autre Prince, qu'ils pussent se flatter de faire concourir plus facilement dans leurs projets, tant généraux, que particuliers? Si elle en doutoit encore, j'offris de lui en donner la preuve, dans un mémoire qui m'avoit été adressé de Rome contre le cardinal d'Osset, dont je parlerai dans un moment, & je me contentai d'ajouter encore quelques réflexions que me fournit ce mémoire.

Le Roi me répondit qu'il verroit volontiers cet écrit, & il m'ordonna même de le lui communiquer; mais il demeura ferme dans son dessein, contre toutes les raisons que je pus lui ap-

1604.

porter. Il me dit qu'à un discours dont il voyoit que j'avois médité de longue main toutes les parties , il n'avoit que deux choses à opposer ; la première , qu'il n'étoit pas surprenant que les Jésuites se fussent dévoués à l'Espagne , la seule puissance qui les avoit recherchés & câressés , lorsqu'ils étoient méprisés ou détestés presque par-tout ailleurs , & que s'ils avoient trouvé le même agrément en France , ou si on le leur procuroit aujourd'hui , ils oublieroient bien-tôt l'Espagne (8).

(8) Sans vouloir rien imputer aux Jésuites françois de ce tems-là , je remarque seulement que Henri IV , jugeoit bien des dispositions où ils seroient à l'avenir. Les services qu'ils ont rendus à la France , ont fait tomber absolument ce reproche , qu'on trouve si souvent dans la bouche des ennemis qu'ils avoient alors , d'avoir cherché à élever l'Espagne sur les ruines de la monarchie françoise. Au reste , ce n'est point le rapport intime que les Jésuites avoient avec les étrangers , qui les avoit rendus Ligueurs , c'étoit la situation présente des affaires de la religion. S'ils crurent , par une suite de l'erreur , qui leur étoit commune avec la Sorbonne & la plupart des meilleurs François , devoir chercher de l'appui au dehors ; ce n'étoit point qu'ils fussent ennemis de la nation , de la patrie , de l'état , c'est qu'ils croyoient ces relations nécessaires pour soutenir les intérêts

Sa Majesté avoit pour garant de cette vérité, ainsi qu'elle me le dit, le pere Mayus, qui le lui avoit avoué confidentement, & en même-tems confirmé au nom de toute la Société, par les sermens les plus terribles; se soumettant pour lui & pour tous ses confreres, à être regardés, si la chose n'arrivoit pas, comme les plus insignes traîtres.

1604.

de la religion; c'est trop zélés pour la qu'ils s'imaginoient, France, tandis qu'en mal-à-propos, comme France, on leur faisoit plusieurs Catholiques, un crime de leurs liaisons trop étroites avec qu'un excès de zele aveugloit, qu'il étoit l'Espagne. Ce fut en permis de tout entreprendre pour la défense de la foi; encore travailla le plus efficacement à obtenir l'abmesures, qu'un grand nombre d'autres, puisqu'ils ne parurent point dans Paris le jour des barricades, & qu'on ne les vit point assister à la procession ridicule & bisarre de 1590. *Histoire de France du pere Daniel, Tome 3.*

Autre observation à faire; c'est qu'on persécutoit les Jésuites en Espagne, comme

France, tandis qu'en France, on leur faisoit un crime de leurs liaisons trop étroites avec l'Espagne. Ce fut en effet le cardinal Tolet, Jésuite espagnol, qui travailla le plus efficacement à obtenir l'absolution de Henri IV, & à sa réconciliation avec le S. Père: ce qui est prouvé par les lettres du cardinal d'Osat, depuis 1595, jusqu'en 1603. Voilà ce qui piqua l'Espagne & Philippe II, contre les Jésuites, contre le pere Aquaviva, leur Général, à qui l'Espagne suscita par cette raison, toute sorte d'affaires.

1604.

dant parler ainsi. Et afin que ce sacrifice que je lui faisois ne demeurât pas sans récompense, loin qu'il retombât sur moi, comme j'avois paru le craindre, il me promit en ce moment deux choses sur la parole royale; l'une, que ni les Jésuites, ni personne au monde, ne lui feroient jamais déclarer la guerre aux Protestans, à moins que je ne la lui conseillasse moi-même; l'autre, que rien ne seroit capable non plus de lui faire éloigner de sa personne, un ministre dont il seroit satisfait, de quelque religion qu'il fût; « & sur-
 » tout, ajouta ce Prince avec une familiarité tout-à-fait obligeante, un
 » homme, dont je dirois volontiers
 » ce que vous me disiez l'autre jour,
 » que Darius disoit de son (11) Zo-
 » pire ». Il m'assura encore qu'il alloit travailler à faire passer dans l'esprit des Jésuites, tous les sentimens qu'il avoit pour moi, & que je connoîtrois

(11) Zopire, Sa- sion de la ville de Bar-
 trape Perse, s'étant bylone, ce Prince avoit
 fait couper le nez, coutume de dire de-
 les oreilles & les le- puis : *Qu'il eût donné*
 vres, pour faire réuf- vingt *Babylone pour*
 fir un stratagème, qui un *Zopire, Hérodote,*
 mit Darius en posses- liv. 5.

avant qu'il fût peu, de quelle maniere il leur apprendroit à se comporter à mon égard. 1604.

Je ne fais s'il n'y travailla pas dès le même jour ; car je reçus le lendemain matin une visite de la Varenne, qui me demanda la grace qu'un Jésuite, qu'il m'assura être encore plus françois d'inclination que de nom, vint me baiser les mains. Je répondis à la Varenne, qu'il savoit bien que tout le monde étoit bien reçu chez moi, & que les Ecclésiastiques en particulier, ne s'étoient jamais apperçus de ma religion, que par le devoir que je croyois qu'elle m'imposoit, de les mieux traiter encore ; sans tout cela, que le caractere, dont il me dépeignoit ce Jésuite, lui répondoit qu'il ne seroit point refusé à ma porte. Ce Jésuite françois étoit le pere Cotton (12)

(12) Pierre Cotton, d'esprit, & singulièrement en 1564, à Nement doué du don de ronde, d'une famille la parole, & de tout des plus distinguées du ce qui fait réussir à Forez. Il y a beaucoup plaire. « Le Roi, dit à changer à l'idée que » la Chronologie Sep- l'Auteur cherche à » ténaire, le prit en nous en donner ici & » telle affection, aussi ailleurs. C'étoit un » tôt qu'il l'eût vu, homme de beaucoup » qu'incontinent il ne

1604.

qu'il m'amena des le jour suivant, comme je sortois pour donner mon audience ordinaire après le dîner. J'en fis abordé avec toutes les démonstra-

» se faisoit rien qu'il
 » n'y fût appellé. Il
 » prêcha à Fontaine-
 » bleau, puis après
 » dans Paris, où il n'y
 » eut bonne paroisse
 » qui ne l'ait desiré
 » ouir; & de fait au-
 » si, il a une grace at-
 » trayante, qu'on ne
 » se peut lasser de l'é-
 » couter ».

Il pensa être assassiné dans ce même-tems, par des Pages de Sa Majesté, qui lui donnerent plusieurs coups d'épée, comme il venoit en carrosse au Louvre, parce que quelques Seigneurs de la Cour s'étant plaints au Roi, que des Pages crioiient, en le voyant passer: *Vieille laine, viel coton*, (cri de Paris), ce Prince en avoit fait fouetter quelques-uns. Il auroit même fait punir cet assassinat avec beaucoup de sévérité, si le pere Cot-

ton n'avoit instamment prié Sa Majesté de leur pardonner. Ils furent seulement châssés de la Cour. « Le Roi, dit le même Ecrivain, en augmenta encore les fa-veurs qu'il faisoit aux Jésuites. Il voulut même donner un Evêché au pere Cotton, qui, sur cette offre, fit un traité d'état, qui est revenu au bien de son ordre, à savoir, de ne pas l'accepter ». La Chronologie Septénaire auroit parlé plus exactement, si elle avoit dit que le P. Cotton étoit obligé étroitement de refuser l'Evêché que le Roi lui offroit, & qu'il le refusa en effet, en vertu de cette obligation qu'il avoit contractée; car les Jésuites font un vœu exprès, de renoncer à ces dignités.

tions possibles de vénération & de respect. Il n'y eut sorte de louanges & de flatteries dont il ne m'accablât, sur mon esprit, sur mes services, & aussi sur la protection qu'on lui avoit assuré, disoit-il, que j'étois disposé à accorder à sa société. Il entremêloit de fréquentes & profondes inclinations, les assurances réitérées qu'il me faisoit de reconnoissance, de dévouement & d'obéissance. Je ne demurai pas en reste de complimens & de cérémonies. Je m'étudiaï à ne rien omettre de tout ce que je jugeai convenir à la personne & aux circonstances présentes.

ecclésiastiques, & ils ne peuvent même être dispensés de ce vœu, que par le souverain Pontife. Le pere Cotton, à en juger par sa vie, qu'a écrite le pere d'Orléans, étoit trop religieux pour se conduire dans le refus qu'il fit par d'autres vues que par ces principes de désintéressement & de modestie. P. Mathieu parle aussi

du pere Cotton, avec de fort grands éloges, tom. 2. liv. 3. Henri IV le prit en cete année pour son confesseur, par la retraite de René Benoît, curé de Saint Eustache; & il exigea, dit-on encore, que la supériorité du collège de Navarre, qui avoit toujours été attachée à la qualité de confesseur du Roi, en fût désumie.

1604.

Le lendemain, le Conseil, toujours composé des mêmes personnes, se rassembla pour la seconde fois. Jamais affaire ne fut si promptement expédiée. Sans me jeter dans un grand étalage de vaines raisons, je dis succinctement, que la conjoncture présente requeroit que les Jésuites fussent rétablis en France. On exigea d'eux le serment, qu'ils prendroient tous les sentimens de bons compatriotes, & qu'ils n'élieroient point de provincial (13), qui ne fût françois. Ils jurèrent; & tout le

(13) Je ne vois pas qu'il soit fait mention dans les lettres pour la réhabilitation des Jésuites, de cette élection d'un Provincial françois, du moins qu'implicitement. Voici les conditions qui y sont exprimées; que les Jésuites ne pourront fonder aucun collège en France, sans la permission du Roi; qu'ils seront tous naturels François, & qu'il n'en sera souffert aucun autre dans le royaume; qu'il en résidera continuellement un près de la personne de Sa Majesté, pour lui répondre de la conduite de tous les autres; qu'ils feront, en entrant dans le corps, certains sermens entre les mains des officiaux, de ne point attenter à sa personne; de ne se mêler de rien au désavantage de l'état, &c. qu'ils ne donneront atteinte, ni aux loix du Royaume, ni à la juridiction des Evêques, ni aux droits du Clergé, des Universités, &c. qu'ils ne pourront prêcher, ni administrer les sacre-

passé fut mis en oubli. Je n'ajouterai rien de plus, sinon, que je me tins enveloppé pendant tout ce tems-là ; &

1604.

mens dans aucun diocèse, que de l'aveu de l'Evêque diocésain ; qu'on leur restituera ce qui leur avoit été ôté ; mais qu'ils ne pourront rien acquérir de plus, sans une approbation expresse de Sa Majesté ; non plus que prétendre partager avec leurs parens, les successions & biens de famille. Les villes de Lyon & de la Fleché étoient les seules où on leur permettoit de s'établir de nouveau. Celles où ils étoient fondés par ci-devant, y sont énoncées au nombre d'onze ; savoir, Toulouse, Auch, Agen, Rhodès, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Le-Puy-en-Velay, Aubenas & Beziers. Il est permis à M. de Thou de se plaindre qu'une partie de ces conditions ont été depuis annullées ; mais non pas d'en prendre

droit contre les Jésuites, de dire qu'ils ont manqué à les observer. Quant à l'élection de leur Général étranger, qui fait tant de peine à M. de Sully, on ne pouvoit exiger d'eux qu'ils n'en eussent jamais qui ne fût François de nation, l'élection de ce Général se faisant par divers membres de la société, députés à cet effet, & qui sont pris des différentes nations, c'eût été exiger l'impossible. Au regard de cette élection, il n'y a rien de réglé, ni par les loix, ni par les pratiques de la société, pour le sujet qu'on doit choisir ; c'est-à-dire, que tout Jésuite, qu'on juge propre à cet emploi, François ou autre, peut y parvenir, parce que la chose dépend d'une élection qui est pleinement libre. Si l'avant dernier Général ne fut

1604.

que je me conduisis avec une extrême circonspection, soit par rapport à cette affaire, soit à l'égard du sentiment du pere Molina sur la grace, qui fut rendu public cette année, soit enfin sur quelques propositions de trois Jésuites, dont le pour & le contre furent débattus avec beaucoup de chaleur, & sur-tout celle-ci: qu'il n'est point de foi que le Pape soit le successeur de saint Pierre; & que la confession peut se faire par lettres. Les Jésuites sentirent en cette occasion, le besoin qu'ils avoient déjà, que l'autorité royale intervînt en leur faveur. Si on les avoit livrés au Parlement, à la Sorbonne, aux Universités & au plus grand nombre des (14) Evêques & des villes du royaume, leur doctrine n'y auroit pas jetté de profondes ra-

pas le P d'Aubanton, François, confesseur de S. M. catholique, c'est que les Jésuites françois eux-mêmes s'y opposerent. Le pere Charles de Noyelle, qui l'étoit en 1685, étoit un gentilhomme d'Artois, sujet du Roi de France.

(14) Le Septenaire nous apprend au contraire, que les Jésuites furent demandés, aussi-tôt après leur rappel, par plusieurs villes, Evêques, &c. *ibid. fol. 43^o.* « C'étoit », dit encore l'historien Mathieu, *ibid. page 606.*

cines ; mais le Roi n'abandonna pas ses nouvelles créatures. Il leur donna même à la sollicitation de la Varenne, son château de la Fleche, où ils eurent bien-tôt un beau college.

Le rétablissement des Jésuites fut un vrai triomphe pour Villeroy, Jannin, Du-Perron, & sur-tout pour d'Offat, qui ne les avoit point oubliés à Rome, où il résidoit toujours, pour les affaires de Sa Majesté. C'est ici le lieu de parler du mémoire qui me fut adressé d'Italie, contre cet Ecclésiastique, & dont on

„ commun désir des „ Catholiques de les „ revoir, leur absen- „ ce ayant fait con- „ noître le bien & le „ profit de leur pré- „ sence, en l'instruc- „ tion de la jeunesse, „ & au maniement „ des consciences... „ Leurs ennemis n'eus- „ sent point de prise, „ ni sur leurs mœurs, „ ni sur les actions de „ leur vie, qui s'accor- „ dent si bien à „ leur doctrine, qu'il „ n'y a un seul mau-	„ vais accord qui en- „ rompe l'harmonie, „ leur cœur & leur „ langue étant mon- „ tés au même ton, „ &c. „ Cet Ecrivain en avoit déjà parlé dans les termes les plus avantageux, tom. 2. liv. 2. page 270. & ce qui le rend moins suspect, c'est qu'il avoit eu lui-même quelque démêlé par- ticulier avec cette so- ciété, comme on le voit au même livre 3. pag. 681.
---	---

1604.

~~_____~~ vient de voir que j'avois déjà entretenu Sa Majesté.

1604.

Ce Prince étoit allé passer quelques jours du mois d'Avril à Chantilly, dont l'air pur, le séjour agréable, la chasse commode, joints aux autres délassemens de la campagne, parurent à ses Médecins, nécessaires pour sa santé. Sur quelques lettres que je lui écrivis, & dans lesquelles je ne pus me dispenser de lui marquer que son absence laissoit indécises un grand nombre d'affaires; il revint incontinent à Paris, quelque chose que pussent faire ses Médecins pour l'arrêter. Il se souvint, le soir même de son arrivée, du mémoire en question, & me le demanda; il ne faisoit que me prévenir, mon dessein étant de le lui montrer ce jour-là. Je le tirai d'entre mon habit & ma camisole, & je le lui laissai examiner à loisir. Je n'y avois rien changé, ni rien ajouté, excepté peut-être quelques réflexions dont cet écrit n'avoit pas besoin, pour attirer contre celui qui en étoit l'objet, toute l'indignation de Sa Majesté.

L'Auteur de ce mémoire, qui avoit eu ses raisons pour n'y faire

paroître, ni son nom, ni celui de la personne à laquelle il l'adressoit, s'attachoit à faire voir que d'Offat avoit prévarié dans tous les points de sa commission, & qu'il ne s'en étoit chargé que pour amener les choses au point d'obliger le Roi à entrer dans les vûes des Catholiques ligueurs de son Conseil, dont il étoit l'instrument, & à embrasser un plan de politique, tout différent de celui qu'on lui voyoit suivre. Ce nouveau plan, où l'on découvroit encore l'esprit de la Ligue, qui lui avoit donné naissance, consistoit à unir la France d'intérêt & d'amitié avec le Pape, l'Espagne, les Archiducs & la Savoye, contre les Puissances protestantes de l'Europe en général, & contre les Réformés de ce royaume en particulier; à faire concourir Henri avec le Pape, pour mettre un Roi catholique sur le trône de la Grande-Bretagne; à lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies; employer son autorité à soumettre tout au Concile de Trente; en un mot, à lui faire adopter toute la politique autrichienne, & toutes les maximes ultramontaines.

1604. On chargeoit les Jésuites du soin de
 ferrer les nœuds de cette union, dont
 le fondement devoit être le mariage
 des enfans de France & d'Espagne,
 & le premier fruit, le détronement
 du Roi Jacques (15).

L'Auteur, pour prouver qu'il n'a-
 vançoit pas des accusations si graves
 en vain déclamateur, les justifioit par
 les lettres mêmes de d'Ofsat, tant
 celles dont j'ai parlé ci-devant, que
 plusieurs autres qu'il avoit ramassées,
 par ses discours, soit publics dans
 Rome, soit particuliers à mon frere,
 Ambassadeur en cette Cour, & à d'au-
 tres. Il dévoiloit le mystere de ces
 difficultés presqu'insurmontables, ren-
 contrées auprès du Saint Pere, sur l'ab-
 solution du Roi, & sur le mariage de
 Madame. Il montrait qu'elles étoient
 venues de d'Ofsat lui-même, qui, pen-
 dant ce tems là, pour abuser plus im-
 punément de la confiance de son maî-
 tre, & pour prévenir les reproches
 qu'il avoit sujet d'en appréhender, lui
 faisoit entendre qu'il étoit indispen-

(15) Je ne vois rien en avons dit dans les
 à ajouter sur ces arti- notes ci-devant.
 cles, à ce que nous

fablement obligé de faire croire à Rome, que Sa Majesté étoit dans tous ces sentimens, & qu'il n'étoit pas médiocrement embarrassé à étouffer les bruits qui, de tems en tems s'y répandoient du contraire.

Il y a certainement en tout ceci, un grand raffinement de la part de d'Ossat. Il n'y en avoit guere moins dans les insinuations qu'il faisoit sous main au Roi, que l'Espagne n'avoit à son égard que des vues toutes pacifiques, & que le Pape étoit prêt à s'en rendre caution. Tout cela est si positif, & appuyé par l'Auteur sur de si fortes preuves, qu'il se fait croire malgré la passion & la haine, qu'on ne peut disconvenir qui n'éclatent de toutes parts dans cette piece, contre d'Ossat. On lui reproche de trancher du grand politique & de l'homme d'état, lorsqu'il devoit rougir de son ignorance & de son incapacité; & l'on ne veut reconnoître dans cet Ecclésiastique, avant qu'il fût élevé à la pourpre, qu'un pédant & un valet (16).

(16) La passion, l'instrument dans ces derniers traits, qu'ils achevent de détruire la foi qu'on

1604.

qui doit tous les différens degrés de sa fortune, à la bassesse de ramper auprès de Villeroy, & de servir en esclave, l'averfion des autres Catholiques li-

auroit pû ajouter à ce prétendu mémoire venu de Rome, contre le cardinal d'Offat. Sa reconnoiffance l'oblige à nommer en plusieurs endroits M. de Villeroy, fon protecteur, & à faire une profession presqu'ouverte d'attachement pour lui. Que peut-on conclure de cela? Rien certainement contre les qualités de son esprit, & tout en faveur de fon cœur. On ne fauroit s'empêcher de remarquer, que l'Auteur fait un abus sensible du principe de la liberté de penser. Il s'étudie à le faire régner sur les matieres de religion, qui font presque les seules où il ne doit point être admis, & il paroît vouloir l'exclure de la politique, qui est la chose du monde qui peut être, où le pour & le contre doivent être

le plus permis, parce que rien n'est plus incertain, plus forruit, plus sujet à varier.

Quant à la personne du cardinal d'Offat, on convient qu'il étoit de la plus basse extraction. Les uns le font fils d'un opérateur, les autres, bâtard du seigneur de Cassanabere, & d'autres, ce qui paroît mieux fondé, fils d'un maréchal ferrant, du diocese d'Auch. Il fut précepteur du jeune seigneur de Castelnau-Magnoac, ensuite il alla à Rome en qualité de secrétaire de Paul de Foix, & y devint secrétaire du cardinal Louis d'Est, protecteur des affaires de France. Il fut encore envoyé de Sa Majesté à Florence, Ambassadeur à Venise, à Rome, &c. L'évêché de Rennes lui fut con-

guez, contre les Réformés. L'Auteur, en finissant ce mémoire, conjure celui entre les mains duquel il doit tomber, de le faire passer dans celles de Sa Majesté.

1604.

Mettant à part tout ce qu'il peut y avoir d'outré dans cet écrit, qu'on voit bien venir d'un ennemi déclaré, il sera toujours vrai, que d'Ossat ne sauroit parer le reproche d'ingrat & de calomniateur, par rapport à son souverain & à son bienfaiteur, &

fé en 1596, & en 1600, celui de Bayeux, dont M. de Rosny lui obtint auprès de Henri IV, la permission de se démettre. Il avoit dessein de passer le reste de ses jours à Rome, comme en effet il y mourut, le 13 Mars 1604, un mois après la mort de la duchesse de Bar, âgé de 68 ans. Sa dernière lettre, est celle qu'il écrivit à M. de Villeroy, six jour avant sa mort.

Voyez les autres particularités de sa vie

dans Amelot de la Houffaye, à la tête de l'édition qu'il nous a donnée des lettres de ce Cardinal. Il n'a eu garde de ne pas prendre le parti de cette Eminence, dans les petites discussions qu'elle eut avec le duc de Sully, & il avance, je ne fais sur quel fondement, que si ce Ministre ne lui écrivoit pas, c'étoit probablement, parce qu'il ne vouloit pas l'appeller Monseigneur. *Note sur la lettre 329.*

1604.

qu'il laisse même, sans y penser, à la postérité tous les moyens de le convaincre de ces deux vices, dans les lettres que sa vanité lui a fait imprimer, lorsqu'il y traduit Henri IV, comme un Prince qui opprime le Clergé, détruit la Noblesse, ruine le tiers état, & se rend le tyran de son peuple.

La vérité n'est pas moins blessée dans tout ce que sa bile exhale contre les Protestans. Que veut-il qu'on pense des épithetes d'impies, d'horribles, de détestables, de sacrilèges, &c. qu'on y voit entassés, pour flétrir un corps qui fait profession de convenir avec lui-même, dans tous les points fondamentaux de la doctrine de Jesus-Christ, & de n'avoir pas une moindre vénération pour tous les divins monumens où ils sont exprimés, le symbole des Apôtres, le décalogue, l'oraison dominicale (17) ?

A l'égard des fautes purement de

(17) Cette raison n'ôte ni les saints pères, ni les conciles, ni les autres sources de la tradition & de la foi, de ne recon-

politique , elles peuvent bien ne venir dans d'Ossat , que d'une vue trop bornée ; mais elles ne sont pas moins palpables. Dans le tems que les projets ambitieux de la maison d'Autriche , sont , pour ainsi dire , affichés par toute l'Europe , il expose la France à en être la première victime , en détachant d'elle sans retour , tout ce qu'elle a d'alliés , capables de la soutenir contre cette orgueilleuse monarchie. Ce qu'il y a de plus surprenant , c'est que cette politique ruineuse n'ait pas laissé de se communiquer , comme par contagion , à la plupart de ceux qui sont employés dans l'administration des affaires publiques ; & ce qu'il y a en même tems de plus triste , c'est qu'enfin elle a prévalu sur la plus saine , mais la plus petite partie (18).

1604.

(18) Il n'en est point justifier le raisonnement de l'Auteur , arrivé tous les malheurs , que M. de Sully en appréhendoit ; au contraire , l'événement a été tout aussi favorable à ce système , qu'il pouvoit l'être. Il est vrai , & cette raison peut bien servir à

ment de l'Auteur , qu'en supposant l'exécution de ces desseins , dont l'extinction du Protestantisme en France , étoit le principal , remise en toutes autres mains que celles du cardinal de Riche-

1604,

Elle exposa Villeroy dans le mois d'Avril de cette année, à un débordre des plus fâcheux pour un homme en place. Le Roi, en partant pour Fontainebleau, où il avoit coutume de faire sa pâque, & de passer cette fête solemnelle, pendant la-

lieu, il est très-doux, non-seulement si le succès s'en feroit ensuivi, mais encore si une entreprise de cette conséquence, manquée, n'auroit point replongé la France dans toutes les horreurs du regne des enfans de Henri II.

Le cardinal de Richelieu ne suivit pourtant pas en tout, les vues qu'on attribue aux d'Osat, Villeroy, &c. puisque toute sa vie il eut guerre avec l'Espagne. La connoissance parfaite qu'il avoit des ressources particulieres à la France, & qu'il avoit puisée, suivant toutes les apparences, en grande partie dans les Mémoires de Sully, fit qu'il embrassa, & en

quelque sorte, qu'il concilia ces deux systèmes opposés, en exécutant de l'un, le projet d'abaïsser la maison d'Autriche, & de l'autre, celui de détruire le Calvinisme en France. Il me semble qu'aucun exemple ne prouve aussi clairement que celui-ci, de quoi un homme seul est capable. Les Religioneux de France, qui s'étoient fait tolérer, après trente ans de persécution, après trente ans de repos, sont subjugués, & presque tout d'un coup; c'est que d'un côté, il se trouva un cardinal de Richelieu, & que de l'autre, il ne se trouva plus un Henri de Navarre.

quelle toute affaire cessoit au Conseil, congédia ses Conseillers jusqu'au dimanche de Quasimodo; mais dès le vendredi saint, il me rappella par une lettre, dans laquelle il me mandoit qu'il venoit de découvrir une trahison dans la Cour, sur laquelle il vouloit conférer avec moi; qu'il feroit trouver à cet effet, des chevaux de poste à Ablon le jour de pâque, afin que je ne manquasse pas de me rendre à Fontainebleau, au sortir de la cene; ce que j'exécutai ponctuellement. Voici de quoi il étoit question.

Villeroy avoit à son service, un ^{Autrement} ^{dit, du} ^{Portail.} ^{Commis}, nommé Nicolas l'Hôte. De pere en fils, cette famille avoit été attachée aux Villeroy; mais celui dont il s'agit ici, avant que d'entrer chez lui, avoit été Secrétaire du comte de la Rochepot, lorsqu'il étoit Ambassadeur de France en Espagne. L'Hôte qui avoit de l'esprit, mais un esprit porté à l'intrigue, se fit pendant son séjour en Espagne, des intelligences avec les Secrétares d'état Espagnols, Dom Juan Idiaques Francheses & Prada, auxquels il découvroit les secrets de

604.

l'Ambassadeur son maître. La Rochepot ayant repassé en France, l'Hôte, qui se vit sans emploi, demanda à Villeroy, dont il étoit filleul, une place dans son bureau, & fut commis par lui, au déchiffrement de ses dépêches, ce qui plut très-fort à l'Hôte, & lui donna les moyens de continuer encore plus sûrement son premier métier.

Barrault (19), qui avoit relevé le comte de la Rochepot en Espagne, s'apperçut quelque temps après, que les secrets de son Prince étoient éventés à Madrid, & il se donna la torture pour deviner de quelle part cela pouvoit provenir. Ne pouvant arrêter les yeux sur personne en particulier, il pria Sa Majesté, par un billet simple, adressé à elle-mê-

(19) Emeric Gobier de Barrault. On rap-
 porte de cet Ambassa-
 deur, qu'assistant un
 jour en Espagne, à une
 comédie, où l'on re-
 présentoit la bataille
 de Pavie, & voyant
 un acteur espagnol,
 terrasser celui qui re-
 présentoit François I,
 lui mettre le pied sur
 la gorge, & l'obliger
 à lui demander quar-
 tier, dans des termes
 tout-à-fait outragans,
 il monta sur le théâ-
 tre, & en présence de
 tout le monde, passa
 son épée au travers du
 corps de cet acteur.
*Notes d'Amelot sur
 d'Ossat.*

me,

me; de tenir pour suspects tous les Commis de ses bureaux, & en particulier, ceux de Villeroy. La chose influoit jusques sur nos autres Ambassadeurs dans les différentes Cours de l'Europe, qui étoient dans une surprise extrême, & se plaignoient au Roi, ainsi que Barrault, de ce que le contenu de leurs dépêches étoit su dans ces cours, au même tems qu'ils les recevoient, souvent même avant qu'ils les reçussent de France.

1604.

Mais ni eux, ni Barrault, ne pouvoient pénétrer plus avant, jusqu'à ce que Barrault se vit un jour abordé par un François de Bordeaux, réfugié en Espagne, nommé Jean de Leyré, & mieux connu par le nom de Rafis, qu'il avoit porté dans le tems qu'il servoit la Ligue, dont il avoit été l'un des boute feu (20), & c'est pour cette raison, que n'ayant pu se faire comprendre dans l'amnistie, il s'étoit vu obligé de passer en Espagne, où ses services, qui consistoient en quelques avis qu'il recevoit encore

(20) L'Etoile dit qu'il avoit été l'un des Seize.

1604.

de ses associés en France, furent récompensés par une bonne pension, que cette Cour lui faisoit; ce qui dura jusqu'à ce que le Conseil d'Espagne, ayant su tirer d'ailleurs des lumières plus sûres, que de Rafis, il s'apperçut, par le mépris qu'on commençoit à témoigner pour lui à Madrid, & par le retranchement de ses gratifications, que son crédit venoit de tomber tout d'un coup. Il en pénétra la véritable cause, & à l'instant, changeant de batterie, il ne s'occupaplus qu'à découvrir quel étoit le traître en France, qui venoit ainsi s'enrichir de son bien; ne faisant point de doute que s'il y réussissoit, cette découverte lui vaudroit son rappel dans sa patrie, qu'il n'avoit point perdu de vûe, & peut-être mieux que ce qu'on lui ôtoit en Espagne.

Les gens nourris dans l'intrigue, ont des talens pour ces sortes de choses, que les autres n'ont pas. Rafis s'accosta d'un autre François, domicilié en Espagne, nommé Jean Blas, qui lui apprit comment l'Hôte avoit abusé de la confiance de son premier maître, Rafis, frappé de cette idée, s'at-

caché, comme par instinct, sur cet homme; & s'étant fait instruire par d'autres endroits, qu'il étoit actuellement l'un des Secretaires de Villeroy, tout éloigné qu'il étoit, sa seule pénétration lui dévoilà ce qui demeurait caché à tant d'autres, qui étoient sur les lieux-mêmes.

Le soupçon qu'il avoit, s'étant tourné en certitude, il alla trouver Barrault, & lui offrit de lui faire connoître le traître dont il se plaignoit, & qu'il se donnât bien de garde de lui laisser seulement soupçonner, à condition, si son avis se trouvoit vrai, qu'on lui accorderoit une abolition en forme, & une pension honnête. L'importance du sujet fit que Barrault n'hésita pas à lui promettre l'un & l'autre. Rasis exigea encore de Barrault, & cela en vue de sa propre sûreté, qu'il prendroit sa commodité, & que lorsqu'il écrivoit en France, sur les propositions qu'il venoit d'entendre, il ne s'adresseroit qu'au Roi lui-même; mais Barrault ne prit ces dernières paroles que pour un excès inutile de précaution, qui n'excluoit pas la communication avec les Prin-

1604.

1604. cipaux Ministres de Sa Majesté, & ce fut à Villeroy lui-même qu'il s'ouvrit de l'offre & des propositions de Rafis. Villeroy, qui ne se doutoit point que le traître dont on lui parloit étoit dans son propre bureau, renvoya promptement la dépêche au Roi. Pour l'Hôte, qui visa droit au but, en ouvrant avec son maître ce paquet de Barrault, il fit ses réflexions sur cet avis important, & prit le parti, que Rafis avoit justement appréhendé, c'est d'écrire à l'heure même à ses correspondans en Espagne, afin qu'ils prissent, sans perdre de tems, toutes les mesures nécessaires, pour empêcher Rafis d'en dire davantage; c'est tout ce qu'il imagina de plus sûr pour lui, & de plus propre à prévenir les suites de cette affaire, & la chose auroit peut-être réussi avec toute autre personne que Rafis.

Celui ci, en recevant son abolition, que Sa Majesté lui fit envoyer, avec une acceptation de ses propositions, remarqua qu'elle n'étoit point signée de Loménie, auquel Sa Majesté l'auroit remise naturellement, si elle ne lui avoit été proposée par un

autre canal ; & concluant de là , qu'elle avoit passé par le bureau de Villeroy , il courut incontinent chez l'Ambassadeur , & se plaignit à lui qu'il l'avoit trompé. Il ne lui fit plus mystere de rien. Il lui apprit pour quelle raison il l'avoit pressé de s'adresser directement à Sa Majesté , & à Villeroy , moins qu'à tout autre. Il lui donna tous les éclaircissements qu'il avoit promis sur les menées de l'Hôte. Cela fait , & en peu de mots , il dit à Barrault , que pour parer , s'il en étoit tems encore , le danger où il se trouvoit à Madrid , il ne trouvoit point d'autre moyen , que de tâcher de gagner au plus vîte les terres de France , & il monta en effet à cheval dans l'instant même , dont bien lui prit ; car dès le lendemain matin , la maison où il demouroit , fut investie par des archers , & l'on fit courir après lui en toute diligence , pour le joindre avant qu'il eût atteint la frontiere. Mais Rafis échappa heureusement , ou plutôt , grace à la grande diligence qu'il fit avec Descartes , Secretaire de Barrault , que l'Ambassadeur lui donna pour l'accompagner , & pour le présenter

 1604.

1604. en France. Ils ne se reposèrent point, qu'ils ne se vissent à Bayonne, d'où continuant leur route, sans perdre de tems, ils vinrent à Paris, & de là à Fontainebleau, où on leur avoit dit qu'étoit Sa Majesté.

Ils rencontrèrent en chemin Villeroy, qui se rendoit aussi de Fontainebleau à sa maison de Juvisy, & ils ne crurent pas devoir lui rien cacher. Ils le prièrent même de faire toujours arrêter son Commis, par provision; & afin d'avoir seuls tout l'honneur de cette affaire, ils lui offrirent de retourner à Paris & de l'arrêter eux-mêmes. Villeroy, après les avoir entendus, ne goûta ni leur proposition, ni l'offre qu'ils faisoient de leurs personnes, c'est un trait d'une fort grande imprudence, il faut en convenir; mais sans doute qu'il s'imagina que l'Hôte ne pouvoit échapper. Il dit aux deux Courriers; que ce Commis qu'il avoit laissé à Paris, devoit venir le trouver le lendemain, qu'il seroit assez tôt pour lors de s'en assurer; qu'aussi-bien, il croyoit qu'il étoit nécessaire d'en parler auparavant à Sa Majesté; qu'ils ne risquoient rien,

pourvu qu'ils gardassent un profond silence. Ce procédé les surprit, & les mécontenta au dernier point; mais s'étoit à eux à obéir. Ils lui remirent les paquets, dont ils étoient porteurs, afin qu'il les donnât à Sa Majesté, ce qu'il fit le lendemain.

Le Roi n'avoit pas encore reçu ces paquets, le jour de Pâque que j'arrivai à Fontainebleau, ni su par conséquent l'arrivée des deux Courriers, & le nom de celui qui le trahissoit. Il n'avoit rien de plus positif, que l'avertissement de se défier des Commis de Villeroy. Comme je n'arrivai que fort tard à Fontainebleau, & extrêmement fatigué, je ne vis Sa Majesté que le lendemain matin. Je la trouvai habillée, quoiqu'il fût à peine soleil levant. L'avis de Barraud lui donnoit de l'inquiétude. Ce Prince me prit par la main, & entrant dans la galerie qui joint sa chambre, il m'entretint fort au long des nouvelles qu'il venoit de recevoir de son Ambassadeur. La dépêche de Londres perdue lui revint à l'esprit, & tout ce que je lui avois dit, en taxant de ce coup les gens de Ville-

1604.

roy, qu'il n'avoit pris que pour un effet de jalousie & d'inimitié, lui parut en ce moment si fort, qu'il m'avoua qu'il commençoit à y ajouter foi, & à concevoir mille choses défavantageuses contre ce Secrétaire d'état. Comme il ne s'attendoit pas à voir arriver si-tôt Descartes & Rafis, il m'ordonna de travailler à approfondir cette affaire, de quelque manière que ce fût.

La galerie
d'Uffle.

Il y avoit trois jours qu'elle nous occupoit, Sa Majesté & moi, lorsque Villeroy arriva chargé des paquets dont je viens de parler. Je me promenois avec elle dans la longue galerie du jardin des pins, où je prenois congé de ce Prince, pour m'en retourner à Paris, au moment que Villeroy l'aborda. Il portoit sur son visage toute la tristesse qu'on doit avoir, lorsqu'on a de pareilles nouvelles à annoncer à son maître; & je puis dire que pour un homme qui avoit quelque sujet de chercher à humilier un concurrent, ou du moins, de me réjouir de son humiliation, j'entrai bien dans sa peine. Pendant la lecture qu'il fit de ces écritures, Sa Majesté me regarda, & me

ferra la main trois ou quatre fois. Elle ne lui donna pas le tems d'achever.

 1604.

A un nom de l'Hôte : « Et où est-il donc » cette Hôte, votre commis, lui dit le » Roi vivement? Ne l'avez-vous pas » fait prendre? Je crois sire, répon- » dit Villeroy consterné, qu'il est » chez moi; mais qu'il n'est pas en- » core pris. Comment! reprit Henri, » d'un ton irrité, vous croyez qu'il » est chez vous, & vous ne le faites » pas arrêter? Pardieu, c'est trop de » négligence; hé! à quoi vous êtes- » vous amusé, depuis que vous savez » sa trahison? Il falloit y pourvoir sur » l'heure même. Retournez en dili- » gence, & vous en saisissez ».

Villeroy se retira avec toutes les marques possibles de douleur & de confusion. Pour moi, je n'en retardai pas d'un seul moment mon départ pour Paris, où je reçus le lendemain une lettre de Sa Majesté, qui chargea Descartes de m'instruire de sa part, en me la rendant, de tout ce qui s'étoit ensuivi. Puisque je me trouve engagé à en informer le public, afin qu'il ne me soit point reproché d'appuyer les relations que les enne-

1604.

mis de Villeroy en ont faites, je suis
vrai, pour ce qui me reste à dire, le
détail qui en a été fait dans l'apolo-
gie de sa conduite, qu'il s'est cru obli-
gé de rendre publique (21). Voici
comment il y rapporte la suite de ce
fait, après qu'il a exposé à son avan-
tage ce qui se passa depuis le moment
où il parla aux deux Courriers, jusqu'à
celui où il alla trouver le Roi.

En rentrant chez lui, Villeroy
trouva l'évêque de Chartres & quel-
ques autres personnes de distinction,
qui l'attendoient & qui l'arrêterent
fort long-tems dans son cabinet, par-
ce qu'il étoit question entr'eux, de ce
qui devoit s'observer dans la cérémo-
nie prochaine de l'ordre de la Jarre-
tiere; ce qui fit que quand Descartes
monta à son appartement, pour lui

(21) Voyez l'origi- ches de ce Secrétaire
nal de cette apologie, d'état, le récit en étant
dans les Mémoires exactement conforme
d'état de Villeroy, à celui de M. de Thou,
tom. 1. pag. 522. la de la Chronologie
date en est du 3 Mai. Septenaire, de Ma-
On ne sauroit douter thieu, & de ce que
qu'elle n'exprime fi- nous avons d'Histo-
dellement les senti- riens de ce tems-là les
mens & les démar- plus dignes d'être crus.

donner avis que l'Hôte venoit d'ar-
 river de Paris avec Desnots, il n'osa
 entrer, par respect pour cette com-
 pagnie. L'Hôte, salué tout d'abord
 de la nouvelle des deux Courriers ar-
 rivés d'Espagne, garda assez de pré-
 sence d'esprit pour ne paroître que
 médiocrement troublé de ce contre-
 tems. Il feignit d'avoir besoin de man-
 ger un morceau dans la cuisine, mais
 il ne fit qu'y passer. Il donna le change
 au Maître-d'hôtel, en lui disant que c'é-
 toit à l'auberge qu'il vouloit aller se
 rafraîchir, afin de s'y débouter en mê-
 me-tems, & de se mettre en état de
 paroître devant son maître. Villeroy
 s'étant informé, après que sa compa-
 gnie l'eût enfin quitté, où étoit l'Hô-
 te, & lui ayant été répondu qu'il étoit
 dans les offices, comme tout le mon-
 de en étoit persuadé, il crut ne pou-
 voir mieux faire, que d'envoyer un
 domestique dire à son Maître-d'Hôtel
 qu'il entretînt l'Hôte, & qu'il ne le
 perdît point de vue; & de sortir lui-
 même pendant ce tems-là, pour aller
 prier Loménie de lui donner du Broc,
 Lieutenant du Prevôt, par lequel il
 comptoit le faire saisir. Il ramena Lo-

1604.

ménie lui-même, & alla se placer avec lui à une fenêtre qui donnoit sur la cour, où le coup devoit s'exécuter; précautions trop tardives! l'Hôte s'étoit déjà évadé.

Quelqu'un qui jugera assez favorablement de Villeroy, pour l'en croire sur sa parole dans ce récit, se récriera peut-être ici du moins, sur la lenteur avec laquelle il trouvera que ce Secrétaire d'état exécute des ordres qu'il vient de recevoir de la bouche du Roi, & d'un ton aussi absolu que pressant. Il seroit bien plus coupable encore, si mille circonstances de l'évasion de l'Hôte, publiées par Descartes & Rafis, qui ne se trouvent point dans son apologie, étoient vraies. Certainement il y auroit de l'injustice à croire tout ce qui fut publié à cette occasion, contre Villoroy (22). Ses ennemis

(22) De Thou marque ce malheur. *Liv. 132.* que que M. de Ville- P. Mathieu assure de roy ne fut pas en effet même, que Henri IV, exempt de soupçon; connoissoit trop bien la mis il dit en même- fidélité de ce Ministre, tems, que Henri IV, pour concevoir le plus loin de s'en laisser pré- petit soupçon contre venir, le consola dans lui. *T. 2, l. 3, p. 637.*

avoient un trop beau champ pour n'en pas tirer avantage ; les Protestans surtout le peignirent avec des traits tout-à-fait odieux : c'est une vengeance qu'ils ne purent se refuser , de ce qu'il avoit contribué plus que personne à enlever autrefois le Roi à leur religion. Mais d'un autre côté , il ne faut pas le disculper , comme faisoient ses dévoués partisans , jusqu'à ne trouver rien de repréhensible dans sa conduite. Tous ceux qui m'étoient attachés , dirent hautement que si pareille chose étoit arrivée dans ma maison , la médifance se seroit bien autrement déchaînée contre moi. Les Ambassadeurs étrangers en France , & le Nonce du Pape même , vinrent me trouver à Paris , & dirent que si après une pareille découverte , il falloit que leurs dépêches passassent encore par les mains de Villeroy , leurs maîtres n'oseroient plus rien y mettre de quelque importance.

Pour achever ce qui regarde la personne du traître , tout ce qu'on put faire , fut de détacher après lui des archers , qui le poursuivirent de si près , qu'étant arrivé sur le bord de la Mar-

1604.

ne, assez près du bac de Fay, avec un Espagnol qui l'accompagnoit, il ne vit plus d'autre moyen de se dérober à leur poursuite, qu'en se jettant dans la riviere, qu'il comptoit peut-être passer à la nage; mais il s'y noya. L'Espagnol aima mieux se laisser prendre, & il fut ramené à Paris, avec le corps de l'Hôte, qu'on retira de l'eau. Villeroy parut très véritablement fâché qu'on n'eût pû saisir son Commis viv. Il avoit raison; c'étoit le seul moyen de fermer la bouche aux médifans, Il fut le premier à me proposer, en m'écrivant sur cette affaire, de traiter le cadavre (23) avec la dernière ignominie, & de faire un exemple sur l'Espagnol,

(33) Les Chirugiens qui firent la visite du corps, conclurent tous, si nous en croyons l'Etoile, qu'il n'avoit point été noyé; & comme il ne paroït point non plus qu'il eût été poignardé, ni étranglé, ils jugerent qu'on l'avoit étouffé, & ensuite jeté dans la riviere, Il n'est point fait mention dans le Septénaire, de cette visite de Chirugiens; mais les particularités de l'évafion de l'Hôte, & de la maniere dont il fut trouvé, qui y sont amplement détaillées, détruisent ce rapport de l'Etoile, qui paroît d'ailleurs assez mal intentionné pour M. de

Cela ne fut point capable d'appaiser la colere du Roi , qui ne fut longtems de quel œil il devoit regarder Villeroy , après cette aventure. Il balança trois jours s'il ne le chasseroit point d'auprès de sa personne ; mais Villeroy se jetta aux pieds de Sa Majesté , avec tant de marques d'une profonde douleur , y versa tant de larmes , y fit tant de protestations d'innocence , que Henri le crut. (Le public a toujours été persuadé qu'il feignoit seulement de le croire) & qu'avec sa bonté ordinaire , il lui accorda le pardon qu'il lui demandoit avec de si vives instances.

1604.

Villeroy , & ne sauroit qu'aparavant , enroit pourtant s'empêcher de convenir que Henri IV , n'en fit pas plus mauvais visage à M. de Villeroy. *Pré-*nant bien la peine , dit - il , d'aller jusques chez lui pour le consoler , & conforter en son ennui , ne lui montrant aucun soupçon de défiance pour ce qui étoit passé , non plus.

qu'aparavant , en core moins ; tellement qu'on disoit à la Cour, que l'heure lui en vouloit bien , d'avoir un si bon maître ; parce qu'en matiere d'un fait d'étrat de telle conséquence , les Rois & les Princes veulent courumierement que les maîtres répondent de leurs valets. *A. 1604. p. 24.*

1604.

Voilà l'état où je trouvai qu'étoient les choses, lorsque je retournai à Fontainebleau dire à Sa Majesté, comme je ne pouvois m'en dispenser, les représentations que m'avoient fait les Ambassadeurs étrangers. Le chiffre de tous les nôtres fut aussi changé, & le Roi ne songea plus qu'à profiter de cette occasion, pour rendre Villeroy plus diligent (je parle d'après ce Prince), plus circonspect dans le choix de ses commis, & moins fier qu'il n'étoit auparavant. Sa Majesté concerta avec moi, une lettre qu'elle jugea propre à produire cet effet, parce que je devois la rendre publique. Cette lettre me fut apportée à Paris par Perrotin, de la part du Prince, comme pour me faire part de l'indulgence, dont il avoit jugé à propos d'user à l'égard de Villeroy. J'y lus que Sa Majesté n'avoit pu refuser un pardon aux larmes & aux prières de Villeroy ; que je ne devois pas conserver après cela pour lui, plus de défiance qu'elle-même ; que dans l'état où il étoit, c'étoit une action de charité, que de lui écrire une lettre de consolation & d'affuran-

ce de mon amitié, & qu'elle m'en prioit.

1604.

Je secondai l'intention de Sa Majesté sans aucune répugnance ; je pourrois même dire, avec une sincérité qu'elle ne me demandoit pas, excepté que je ne pus pas me résoudre à écrire à Villeroy que je le tenois entièrement disculpé, ce qui eût été, ce me semble, ridiculement flatteur ; je lui en dis assez pour qu'il pût persuader au public, par ma lettre, que je ne le regardois nullement comme coupable du crime capital, dont il s'étoit vu accuser. Je lui donnois l'idée du manifeste qu'il fit paroître quelques jours après. Je lui représentois qu'il devoit s'attacher à fermer la bouche aux Protestans, auxquels il avoit donné prise ; qu'il ne pouvoit mieux y parvenir, qu'en adoucissant le caractère un peu violent qu'il avoit montré à leur égard, en inspirant pour eux aux Catholiques, des sentimens plus humains, enfin en se portant publiquement pour le promoteur du règlement que j'avois tant de fois proposé, pour établir une parfaite concorde entre ces deux corps. Si j'ajoutois dans cette

1604.

lettre que son entière justification auprès de Sa Majesté, dépendoit de la manière dont il se comporteroit dans la suite; & si je citois là-dessus l'exemple du maréchal de Biron, ce n'étoit uniquement que pour satisfaire au commandemens du Roi, qui vouloit bien passer pour indulgent, mais non pas pour foible.

Villeroy répondit à ma lettre, en me remerciant de mes conseils, qu'il assurera qu'il suivroit exactement, & de mes bons offices, qu'il protesta qu'il n'oublieroit jamais. Il y convient qu'il n'avoit pas dû se fier aussi aveuglément qu'il l'avoit fait à un jeune homme, tel que l'Hôte, & il ne dissimule pas que quoique sa conscience ne lui reproche rien de grief, la faute qu'il a commise en cette occasion, est capable de jeter une tache sur sa réputation, jusques-là, que tous les services qu'il est dans la disposition de continuer à rendre à sa majesté le reste de sa vie, ne l'effaceront jamais entièrement. Il se défend, sur ce que l'Hôte lui ayant des obligations essentielles, il n'a pu se porter à croire qu'il dût jamais lui manquer. Il arriva souvent depuis à

Villeroy, lorsqu'il m'écrivoit, de rap-
 peller sa faute, son malheur & son
 innocence, & presque toujours l'obli-
 gation qu'il crut m'avoir en cette oc-
 casion.

1604.

Il paroît que Barrault n'a pas non plus ajouté foi aux calomnies des ennemis de Villeroy, puisqu'il lui écrivit peu de tems après, ce qui s'étoit dit dans une conversation entre lui & Prada, au sujet de l'Hôte. Rasis n'eut pas sujet de se plaindre. Outre les quinze cens soixante livres qu'il avoit reçus de Barrault pour sortir d'Espagne, il toucha encore une gratification de mille écus, au-delà des conditions que l'Ambassadeur lui avoit accordées. Cela ne nuisit pas à Barrault lui-même, pour être payé du dernier quartier de sa pension. Descartes représenta au Roi qu'il en coûtoit beaucoup pour s'entretenir en Espagne, & que quelques lettres que j'eusse écrites, son maître n'avoit pu rien tirer de ce quartier.

Le mémoire sur la religion, dont il vient d'être fait mention, consistoit en quelques articles, dont l'acceptation par les Catholiques & les Protec-

1604. tans , m'avoit paru capable de réunir les deux religions , ou du moins de les maintenir en paix , en détruisant cet odieux préjugé , par lequel l'une traite l'autre d'hérétique & de pernicieuse à l'état , & en est traité à son tour d'impie & d'idolâtre. Je l'avois composé , de l'aveu de Sa Majesté , & je le lui avois fait voir plusieurs fois , en présence de l'évêque d'Evreux , de Bellievre , de Villeroy , de Sillery & du pere Cotton.

Si les Protestans ne croient pas tout ce que les Catholiques croient , du moins ceux-ci ne peuvent-ils nier que nous ne croyons rien qu'ils ne croient comme nous , & que ce que nous croyons , renferme ce que la religion chrétienne a d'essentiel ; le Décalogue , le Symbole des Apôtres & l'Oraison Dominicale , étant le grand & général fondement (24) de notre commune croyance. En voilà assez.

(24) Il n'est pas besoin de s'arrêter sérieusement à répondre aux arguments de l'Auteur. En lui accordant la qualité d'homme d'état , on peut sans injustice ; lui refuser celle de profond Théologien. Tout ce qu'il dit en cet endroit , s'appelle traiter politiquement la Religion.

Pourquoi ne pas abandonner le reste, comme autant de points problématiques, sur lesquels le pour & le contre doivent être permis avec une entière liberté? Nous sommes persuadés qu'il est inutile & même téméraire, de vouloir sonder les secrets réservés à Dieu seul; ici nous ne les sondons pas seulement, nous nous en rendons les juges, en nous faisant un crime les uns aux autres des différens sentimens & des différentes lumières que nous avons tous reçus de lui sur des vérités toutes spéculatives. Laissons-en la connoissance, comme la dispensation, à lui seul; donnons seulement aux Souverains, pour l'utilité commune, le pouvoir de punir ce qui blesse la charité dans la société. Il n'est point du ressort de la Justice humaine de s'ériger en vengeurs de ce qui appartient à la cause de Dieu.

1604.

Autre considération. Si malheureusement pour nous, c'est nous qui sommes dans l'erreur, les Catholiques peuvent-ils s'imaginer que ce soit en nous injuriant & en nous persécutant, qu'ils nous ameneront à leur façon de penser? La compassion & la douceur

1604.

font les seuls moyens qui servent véritablement la Religion, & les seuls qu'elle enseigne; le zele n'est qu'un entêtement ou un emportement, déguisés sous un beau nom. Voilà tout le fond de ce mémoire. Rien n'est si vrai ni si simple, mais malheureusement les droits que les hommes donnent à la vérité sur eux-mêmes, se réduisent à fort peu de chose; & ce qu'ils sont convenus d'appeler raison & religion, à bien l'examiner dans presque tous, n'est rien que leur propre passion.

Si la conciliation des deux Religions est comme impossible, à parler moralement, elle ne l'est pas moins, à parler politiquement, puisqu'elle ne peut guere se faire, sans que le Pape y concoure, & c'est à quoi l'on ne doit point s'attendre, puisqu'on ne l'a pas vu arriver sous le pontificat de Clément VIII, Pape le plus impartial qu'on ait vu depuis long-tems occuper le siege de Rome, & le plus attaché à cette douceur & à cette tendre compassion dont l'Evangile fait un précepte à ses disciples.

Ce Saint Pere se trouvoit alors si

vieux & si infirme, que personne ne doutant que sa fin ne dût être très-proche, le Roi jugea à propos de faire partir pour Rome les Cardinaux de Joyeuse & de Sourdis, afin de soutenir les intérêts de la nation dans le prochain conclave. Sa Majesté donna au second de ces Cardinaux, par le conseil du premier, neuf mille livres pour son équipage & pour les frais de son voyage, avec deux mille quatre cent écus de pension, pendant tout le tems que le besoin de son service le retiendrait à Rome.

Une des dernières actions de Clément VIII, fut une promotion de dix-huit Cardinaux d'une seule fois. Ce nombre parut si fort, qu'on crut dans le monde, que ce Pape se sentant approcher de son terme, voulut donner au cardinal Aldobrandin son neveu, une dernière marque de son affection, qui devoit, suivant toutes les apparences, le porter sur le trône pontifical, par le grand nombre de créatures de sa maison, qu'elle introduisoit dans le conclave, ou y placer du moins un sujet, sous lequel ce Cardinal pût gouverner. De

1604. ces dix-huit chapeaux, deux devant être accordés à la France, le choix des deux hommes que Sa Majesté nommeroit à Sa Sainteté, pour les recevoir, fut le sujet d'une forte brigue à la Cour, entre l'évêque d'Evreux & Séraphin Olivary, d'une part, & MM. de Villars, archevêque de Vienne & de Marquemont (25), de l'autre. Ces derniers avoient pour eux Bellievre, Villeroy, Sillery & tous leurs amis. Je crus devoir me ranger du côté de M. du Perron, qui étoit mon évêque & mon ami, & pour d'Olivary, qui étoit connu par une éminente piété. Ces deux-ci furent préférés, malgré tous les mouvemens du parti opposé. Du Perron ne laissa pas d'écrire, par mon conseil, une lettre de remerciement à Villeroy, comme s'il l'eût véritablement servi. Tel est l'usage de la Cour.

Les affaires si pressées, qui obligèrent Sa Majesté à quitter le séjour

(25) Séraphin Olivary Cazailla, Italien d'origine, mais né à Lyon, patriarche d'Alexandrie.

Jérôme de Villars,

Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, il fut aussi Cardinal dans la suite, & Ambassadeur de France à Rome,

de

de Chantilly, & dans le commencement d'un beau Printemps, étoient l'apurement & la signature des états ordinaires de dépense, pour les bâtimens, la vénerie, les menus plaisirs, outre ceux des fortifications, de l'artillerie & de la grande-voyerie. Lorsque le jour fut pris pour cette opération, afin d'éviter la foule des sollicitateurs, qui n'attendoient que le moment de nous voir ensemble, Sa Majesté & moi, elle envoya le jeune Lomenie, me dire que je ne vinssse point au Louvre, parce qu'elle se rendroit elle-même le lendemain à l'Arsenal, & elle y vint en effet de si grand matin, qu'elle y prévint une partie des Officiers, intéressés dans les matieres qu'on y alloit traiter, & que j'avois tous mandés. Le nombre n'en étoit pas peu considérable, Gouverneurs de places, Ingénieurs, Intendants & Contrôleurs des bâtimens, tous les différens employés dans l'artillerie, Directeurs des ponts & chaussées, & autres.

Henri avoit des choses fort importantes à me communiquer en particulier. J'en jugeai par un morne chagrin, qu'il ne pouvoit si bien cacher dans

1604.

son cœur, que je ne l'apperçusse sur son visage & dans toutes ses paroles, & plus encore, parce qu'il me conduisit dans la grande galerie des armes, l'endroit où il me faisoit ordinairement ses grandes confidences. On peut s'attendre ici à un de ces entretiens singuliers, tels qu'on en a déjà lu quelques-uns dans ces mémoires.

Notre conversation ne roula pas tout d'abord sur ce qui causoit à ce Prince la principale de ses peines. Le cœur enveloppé dans sa propre amertume, a besoin dans ces premiers instans, de s'aider d'autres objets pour en sortir, principalement, si ce qui la cause, y mêle aussi un peu de confusion. Il ne fut donc question d'abord que des Ducs de Bouillon & de la Trémouille, & du reste de cette cabale, à qui sa malice venoit de faire imaginer de s'unir d'intérêt avec le prince de Condé, la marquise de Verneuil & les d'Entragues, ce qu'on avoit offert de prouver à Sa Majesté, par leurs propres lettres, & par des témoins irréprochables.

Comme je demandai à ce Prince, qu'il me donnât un jour entier pour

penser au conseil qu'il vouloit que je
 lui donnasse sur cette nouvelle menée,
 il passa à m'entretenir de son séjour à
 Chantilly, de sa chasse, ensuite des
 pertes qu'il avoit faites au jeu, de l'ar-
 gent qu'il avoit employé en présens
 à ses maîtresses, & d'autres dépenses
 superflues qui devoient avoir leur pla-
 ce dans les états de dépenses de l'année
 courante, aussi bien que de celles pour
 les manufactures, & pour d'autres bâti-
 mens, qui ne l'étoient pas moins. Tout
 cela rapproché, composoit une somme
 si considérable, que Henri qui se la
 reprochoit intérieurement, ne trouva
 point de meilleur expédient pour pré-
 venir la confusion que mes paroles al-
 loient lui donner, que d'ajouter, avant
 que j'eusse eu le tems de lui répondre,
 que je pouvois aussi y employer une
 gratification de six mille écus, qu'il
 m'accordoit. Cette précaution ne
 m'ayant point empêché de faire voir
 sur mon visage, beaucoup d'étonne-
 ment & de peine, sur une augmenta-
 tion de dépense si frivole, Henri cher-
 cha encore à prévenir l'éclaircisse-
 ment, en disant qu'après tous les tra-
 vaux, dont sa vie avoit été remplie,

1604.

1604. il méritoit bien quelque indulgence pour ses plaisirs. Je répondis au Roi, avec ma sincérité & ma fermeté ordinaires, qu'il avoit raison, supposé qu'en la place des desseins qu'il m'avoit communiqués, & moi, par son ordre, au roi d'Angleterre, il eût mis celui de passer le reste de sa vie dans les délices & la mollesse ; mais que s'il se souvenoit encore de ses anciens projets, c'étoit assurément se tromper, que de les croire compatibles avec des amusemens si coûteux ; qu'il falloit choisir entre l'un ou l'autre. Je m'arrêtai après ces paroles, que Henri écoutoit sans y répondre, plein d'agitation, & comme un homme qui fait dans ce moment de profondes réflexions ; mais la disposition actuelle du cœur qui a toujours tant de part à nos mouvemens, tourna le sien au dépit & à la colere. Il se contenta pourtant de me dire, qu'il s'appercevoit que je prenois des sentimens peu avantageux de lui, & de me commander de porter sur les états, les sommes dont il venoit de me parler, sans m'en embarrasser davantage.

Je ne me rebutai point. Je con-

adiffois ce Prince, prefqu'à l'égal de
 moi-même. Je ne l'avois jamais trouvé
 infenfible, ni à la gloire, ni a la vérité.
 Je ne pus croire qu'il le fût devenu en
 fi peu de tems. Au lieu donc de re-
 courir aux pailliatifs ordinaires, après
 lui avoir dit que je voyois bien que la
 liberté, dont j'avois ufé dans mes re-
 préfentations, lui avoit déplu, je ne
 fis que le remettre de nouveau fur la
 même matiere. Je lui parlai des moyens
 qu'on mettoit en œuvre, en Allemagne
 & en Italie, pour préparer les voies
 aux glorieufes actions qu'il comp-
 toit faire un jour, & des fuccès qu'y
 trouvoient ceux qui y travailloient
 par fon ordre. Je lui répétai qu'inutile-
 ment on fe donnoit toute cette peine,
 fi un argent, qui y devoit être pré-
 cieufement defliné, s'en alloit en de
 folles dépenses. Je lui fis toucher au
 doigt, par un calcul fort détaillé,
 qu'on ne pouvoit entamer ce grand
 ouvrage, fans avoir devant foi qua-
 rante-cinq millions, tout faits; c'est-
 à-dire, le revenu de deux années,
 confervé avec la plus étroite œcono-
 mie, & qu'avec cette fomme, on de-
 voit fuppofer encore, que la guerre ne

1604. dureroit que trois ans, qu'autrement, il faudroit anticiper sur les revenus royaux, ou surcharger les peuples par des impositions extraordinaires. En voici le calcul & la preuve.

Une armée de cinquante mille hommes de pied (c'est le moins qu'on puisse employer en cette occasion) coûte neuf cent mille livres par mois à entretenir, & neuf millions par an : l'année composée de dix mois seulement. Six mille chevaux, qui est la quantité répondante à cette infanterie, reviennent à trois cent quarante mille livres par mois, & par an à trois millions quatre cent mille livres. Une artillerie de quarante pieces de canon, ne peut être bien servie à moins de cent cinquante mille livres par mois, & de quinze cent mille par an. Ces trois articles font seuls près de quatorze millions chaque année, & par conséquent près de quarante-deux millions pour trois années, qu'on suppose que la guerre doit durer. Les frais de levées, d'achats, de voitures d'assemblage de vivres, &c. indispensables en commençant la guerre, ne sçauroient être évalués à moins de cent

cinquante mille livres, & le déchet

 de ces mêmes vivres, avec les autres 1604. frais imprévus dans les munitions, à pareille somme. Le reste des quarante-cinq millions, passe sans peine en dépenses extraordinaires, qu'il seroit trop long de détailler ici.

Le Roi répondit encore, qu'avant que tout fût prêt pour l'exécution, il se présenteroit tant d'embarras, qu'on auroit travaillé inutilement; mais dans le moment où il parloit de la sorte, je vis déjà sur son visage, que sa première colere étoit éteinte, & qu'il goûtoit parfaitement tout ce que je lui disois. Il en convint bien-tôt, & il avoua en même-tems, avec une sincérité tout-à-fait louable dans un Prince absolu, que les difficultés qu'il m'avoit faites, & ce qu'il m'avoit dit de dur, ne parloient véritablement que d'un cœur accablé d'un poids bien plus grand, que celui dont il s'étoit plaint d'abord, en parlant de la cabale séditieuse, c'est celui des chagrins domestiques, que lui causoient la Reine & la marquise de Verneuil. Ces paroles qui ne me parurent malheureusement que trop sinceres, firent

1604.

changer de sujet à notre conversation.

L'amour que Henri avoit pris pour mademoiselle d'Entragues, fut un de ces coups malheureux, qui répandent un poison lent sur toute la vie, parce que le cœur attaqué dans le vif, sent à la vérité tout son mal, mais par une fatalité cruelle, n'a ni la force, ni la volonté d'en guérir. Ce Prince essuya toutes les hauteurs, les inégalités (26), les caprices, dont

(26) Il les lui repro-
che dans quelques-
unes des lettres, qui
nous ont été conser-
vées parmi les Mss. de
la bibliothèque du Roi,
où on les voit écrites
de la main même de ce
Prince. « J'ai bien con-
nu par votre lettre,
écrit-il à cette Da-
me, que vous n'a-
vriez pas les yeux
bien ouverts, ni les
conceptions aussi ;
car vous avez pris la
mienne d'un autre
biais que je ne l'en-
tendois. Il faut cesser
ces brusquettes, si
vous voulez l'entie-
re possession de mon
amour ; car comme

» roi & comme gaf-
» con, je ne le fais pas
» endurer, aussi ceux
» qui aiment parfaite-
» ment comme moi,
» veulent être flatés,
» non rudoyés, &c.
» Vous m'aviez pro-
» mis, dit-il, dans
» une autre, d'être sa-
» ge ; puisque vous ne
» pouvez douter que
» le style de votre au-
» tre lettre ne m'ait
» offensé, &c. « *Journal du regne de Henri III. tom. 2. p. 290. &c.*
Entr'autres originaux
de lettres de Henri le
grand, que possède M.
le duc de Sully d'au-
jourd'hui, il y en a
deux de ce Prince à la

est capable une femme fiere & ambitieuse. La marquise de Verneuil avoit assez d'esprit pour connoître tout l'ascendant qu'elle avoit sur le Roi, & elle n'en ufoit que pour le désespérer. Elle ne l'entretenoit que de ses scrupules, sur la facilité avec laquelle elle s'étoit rendue à ses desirs; scrupules, qui, l'impatientoient avec d'autant plus de raison, qu'il n'ignoroit pas qu'elle les oublioit sans peine, avec des personnes d'un assez médiocre étage: bien tôt ils ne se firent plus l'amour, qu'en se grondant. Henri achetoit fort cherement des faveurs, que rien n'afaisionnoit de ce qui fait le plaisir des cœurs tendres, & qui, pour comble, entretenoient un divorce presque continuel, entre lui & la Reine son épouse.

Cette Princesse de son côté, qui tenoit de la nature une humeur assez peu prévenante, & de sa nation, un penchant violent à la jalousie, ne pouvant faire sentir à sa rivale, tous les effets de sa haine, s'en prenoit à son époux; & ce malheureux Prince étoit ainsi exposé à deux femmes, qui n'a-

maîtresse. Voyez le recueil des lettres de Henri le grand, nouvellement imprimé.

1004.

voient rien de commun entr'elles, que de conspirer séparément à lui ôter toute sorte de satisfaction. Toute la peine qu'on se donnoit pour les rapprocher l'une de l'autre, étoit perdue presque dans le moment même. La Reine revenoit aussi-tôt à exiger de Henri un sacrifice, qu'il ne pouvoit lui accorder, & le refus qu'il lui en faisoit, quoi qu'accompagné de toute la douceur, & assaisonné de toutes les complaisances possibles, lui étoit si sensible, qu'elle en oublioit tout, & qu'elle travailloit elle même à entretenir la cause de ses propres chagrins, en retranchant des droits d'époux, tout ce que le cœur doit y mettre de tendre & de prévenant.

Elle fut bien-tôt informée de la promesse de mariage, que le Roi avoit faite à mademoiselle d'Entragues, c'est celle dont on a vu plus haut, que je déchirai l'original, qui fut refait par ce Prince; & elle n'eut point de repos, qu'il ne lui eût promis de retirer des mains de sa maîtresse, cette piece, que tous les Ecclésiastiques lui assûroient pourtant être nulle de plein droit; & Henri, par pure complaisan-

ce, prit enfin sur lui de la redemander à la Marquise, & d'un ton, à lui marquer qu'il ne vouloit pas être refusé. Il venoit de franchir ce pas lorsqu'il vint à l'Arsenal. L'effort qu'il s'étoit fait, le peu de fruit qu'il en avoit retiré, & les discours dont sa maîtresse avoit accompagné son refus, dans la conversation qu'il avoit eu la veille avec elle, étoient ce qui avoit porté dans son cœur, une atteinte si profonde.

La marquise de Verneuil entra dans un emportement furieux, lorsqu'elle entendit parler de rendre la promesse en question; & sans ménager ses termes, elle dit à Henri, qu'il pouvoit la chercher ailleurs. Ce Prince, pour n'en pas faire à deux fois de ce qu'il avoit de désobligeant à lui dire, se mit à lui reprocher ses liaisons avec le comte d'Auvergne son frere, & avec les séditieux du royaume. Elle ne daigna pas répondre à cette accusation; & prenant à son tour le ton de reproches, elle lui dit qu'il lui étoit impossible de vivre davantage avec lui; qu'en devenant vieux, il devenoit déshant & soupçonneux; qu'elle

1604.

alloit rompre avec plaisir, un commerce, qui, n'étant pas assez bien récompensé pour lui être agréable, « ne » lui produisoit pour tout, disoit-elle, » que la jalousie & l'indignation publiques ». Elle s'émancipa à parler contre la Reine, en des termes si méprisans, que s'il en faut croire Henri, il fut sur le point de la souffleter. Il la quitta brusquement, pour n'en pas venir jusques-là; mais plein d'un dépit, qu'il ne s'embarassa pas de lui cacher, & en jurant qu'il lui feroit bien rendre la promesse qui avoit excité cet orage.

Après tout ce détail, qui rallumoit encore le couroux de Henri, en me le faisant, il fut forcé de convenir, & je m'en serois bien douté sans cela, qu'il se résoudroit bien difficilement à tenir tout ce qu'il avoit promis dans sa colere, & suivant la pente des amans, qui n'ont jamais tant d'envie de louer ce qu'ils aiment, qu'après qu'ils en ont dit tout le mal possible, il retomba sur les bonnes qualités de sa maîtresse, lorsqu'elle étoit une fois sortie de ces accès de fougues & de caprices. Il loua avec

transport les charmes de son commerce , l'enjouement de son esprit , ses réparties pleines de vivacité & de fel. Ce que disoit ce Prince, n'étoit pas sans fondement , & l'opposition qu'il y joignoit de l'humeur de la Reine , le lui rendoit encore plus sensible.

» Je ne trouve point tout cela chez
 » moi , me disoit-il , je ne reçois de
 » ma femme , ni société , ni amuse-
 » ment , ni contentement ; elle n'a ni
 » complaisance dans l'esprit , ni dou-
 » ceur dans la conversation ; elle ne
 » s'accommode en aucune maniere ,
 » ni à mon humeur , ni à mon tem-
 » pérament. Lorsqu'en rentrant chez
 » moi , je veux commencer à lui parler
 » familièrement , & que je m'appro-
 » che pour l'embrasser ou la caresser ,
 » elle me fait une mine si froide ,
 » que je suis obligé de la quitter là de
 » dépit ; & de m'en aller chercher
 » quelque consolation ailleurs. Ma
 » pauvre cousine de Guise est tout
 » mon refuge , lorsqu'elle est au Lou-
 » vre , quoiqu'elle me dise bien mes
 » vérités quelquefois , mais c'est de si
 » bonne grace que je ne m'en offense
 » nullement , & que je ne laisse pas de

1604.

» rire avec elle ». Telle étoit en effet l'humeur de ce Prince; & peut être que la Reine n'a dû s'en prendre qu'à elle-même de ne l'avoir pas tiré des filets de sa rivale, & dépris de tout autre commerce de galanterie; du moins, il me paroît que c'est avec toute la sincérité & la bonne intention possibles, qu'il me pressa, en achevant ce discours, d'engager la Reine son épouse, à s'accommoder à ses manières, & au caractère de son esprit.

Je prenois la parole pour répondre, & il y avoit en effet bien des choses à dire sur tout cela, lorsque nous fûmes interrompus par Messieurs de Vic, de Trigny, de Pilles, de Fortia & autres, qui entrèrent en ce moment, & dirent, qu'il y avoit plus d'une heure, que tout le monde attendoit, & qu'il étoit si tard, qu'on ne pourroit pas tout finir dans la matinée. Le Roi les suivit, après m'avoir recommandé le silence, & il entra dans la salle, où le reste du jour & les deux suivans, furent donnés tout entiers aux affaires qui l'avoient amené. La lieutenance de la grande Voyerie en Guyenne fut accordée, à ma sollicitation, à Bi-

çose, (1) qui étoit à son service. On nomma un Commissaire, pour aller démolir le fort de Craon. Je laisse le détail des autres petites dispositions semblables.

Au premier moment de loisir, le Roi ne manqua pas de renouer avec moi la conversation interrompue. Ce qui en étoit l'objet, tenoit si fort au cœur de Sa Majesté, qu'elle m'avoit écrit billets sur billets, pour m'enjoindre d'entreprendre ce rapprochement de lui & de la Reine, qu'il m'avoit proposé. Je voyois bien qu'il y avoit des risques à lui obéir. Un zele trop ardent & trop franc, auprès de deux personnes de ce rang, expose souvent au ressentiment de l'une des parties, & quelquefois de toutes les deux; d'ailleurs, je me rendois justice, cet emploi me convenoit moins qu'à personne, parce que toutes ces petites tracasseries ne sont point dans mon humeur.

Je résolus donc de ne rien oublier de ce que je crus capable de porter Henri à prendre de lui-même, le seul parti raisonnable, raisons, ex-

(1) De Bisçose ou Vissouze, Secrétaire des Finances, étoit Secre-

1604.

hortations, exemples, tout fut employé de ma part, pour lui prouver, qu'il ne tenoit qu'à lui de se mettre une bonne fois, & pour toujours, l'esprit en repos; qu'il ne s'agissoit que de prendre le ton de maître avec tout le monde, d'obliger la Reine à renfermer en elle-même sa mauvaise humeur, ses reproches, & sur-tout ses plaintes en public, qui aboutissoient toujours à des éclats scandaleux; & à l'égard de ceux qui empoisonnoient l'esprit de cette Princesse, de punir sévèrement la plus petite parole, qu'ils oseroient lui rapporter, ou proférer contre Sa Majesté. Je représentai à ce Prince, qu'il ne lui en coûteroit, pour assurer sa tranquillité, que la plus petite partie de ce courage & de cette force d'esprit, dont il avoit donné tant de preuves, dans des occasions d'une toute autre conséquence; que sa réputation souffroit d'une foiblesse, presque incompréhensible dans un si grand Prince. Je lui fis voir, que tout souverain peut sans tyrannie, & par le seul droit de la place qu'il occupe, exiger de ses sujets & de ses courtisans, aussi-bien pour sa personne, que pour son état, l'o-

béissance nécessaire à tenir tout dans la subordination & le respect , & qu'il n'est nullement blâmable de châtier rigoureusement ceux qui se mêlent de troubler le repos de sa maison. Aux représentations , je joignis les prières. Je conjurai Henri , à mains jointes , & les larmes aux yeux , d'essayer l'usage de son autorité. L'état où je le voyois , excitoit toute ma sensibilité.

Il est certain que ce Prince n'avoit que ce parti à prendre , & je n'ai jamais bien compris pourquoi il y répugnoit si fort. Il se souvint des conseils que je lui avois donné à Blois ; & la différence qu'il y trouvoit avec ceux que je voulois lui faire suivre en ce moment , lui donnant une espece d'avantage sur moi , il me fit entendre , avec quelque sorte de satisfaction , que j'étois peut être autant que lui , la cause de tout ce qui arrivoit. Mais cette différence , à bien l'examiner , n'avoit rien de réel , & lorsque je détournai Sa Majesté de recourir à une voie , dont les suites pouvoient être fort dangereuses (c'est tout ce que je puis dire , sans trahir le secret que je lui vouai

1604. ~~_____~~ alors) j'étois bien éloigné d'exclure des moyens si faciles & si peu violens, qu'on ne les blâmeroit pas dans un simple pere de famille, pour la tranquillité de son domestique. Aussi Henri fut-il réduit à me dire, que si je le connoissois, je verrois qu'il lui étoit impossible d'user de la moindre rigueur envers des personnes qu'il avoit accoutumées à vivre familièrement avec lui, & sur-tout envers une femme.

Il ne me restoit plus qu'à lui dire, qu'il chassât donc sa maîtresse, & qu'il donnât toute sorte de satisfaction à son épouse. Il me prévint encore, en me disant qu'il étoit prêt, s'il le falloit, d'ôter à la Reine tout ombrage, pourvû qu'il fût assuré de la trouver après ce sacrifice, telle qu'il la souhaitoit; mais qu'il prévoyoit qu'il se gêneroit le reste de sa vie, sans la corriger, parce que cette Princesse, en croyant suivre les mouvemens de la raison, ne suivoit en effet que ceux de sa bile. Pour me le prouver, Henri rentra dans une longue énumération des défauts de la Reine, dans laquelle il ne me répéta presque, que ce qu'il m'avoit déjà dit, sur le plaisir qu'elle trou-

voit à le contrarier & à le fâcher. Il ajouta seulement qu'elle lui avoit fait voir en toute occasion, une haine si forte contre ses enfans naturels, quoique nés avant qu'elle fût venue en France, qu'assûrément elle n'en reviendrait point. Il s'étendit sur le peu de gratitude qu'elle avoit toujours montré, tant pour ses bons traitemens, que pour l'attention qu'il avoit à la prévenir, dans tous les besoins qu'elle pouvoit avoir d'argent, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle ne le recevoit, que pour le répandre sur la Léonor & son mari, & sur quelques autres, qui lui donnoient les plus mauvais conseils. Il me prit à témoin, que jamais reine de France n'avoit reçu tant de libéralités, & il est vrai que j'avois été le premier à les favoriser, & à les faire solliciter par mon épouse, en quoi je n'agissois uniquement qu'en vue de la paix, qui s'achete souvent par ce moyen, & toujours par l'ordre même du Roi. De la manière dont ce Prince s'emporta contre Conchini & sa femme, qu'il traita de créatures de l'Espagne, & d'espions du duc de Florence, personne n'auroit certainement voulu être en la

1604. place de ces deux Italiens; mais Henri s'en tint à se reprocher à lui-même, de n'avoir pas suivi le conseil, que j'avois pris la liberté de lui donner, lorsque la Reine vint en France, d'empêcher toute cette race Italienne de passer les Monts avec elle.

La conclusion de tout ce long discours, fut la même que du précédent, qu'il falloit que je tentasse par les voies les plus douces, d'amener la Reine à condescendre à tous les desirs du Roi, & sans qu'elle pût soupçonner que j'agisse par des ordres supérieurs. Henri m'en pria, & me le recommanda avec toutes sortes d'instances, en disant qu'il ne doutoit pas que je n'y réussisse. Il se rappella une occasion semblable, où j'avois gagné sur cette princesse, qu'elle écrivoit au Roi son mari une lettre à laquelle aucun de ceux qui s'en étoient mêlés, n'avoit pu la résoudre.

Fin du dix-septieme Livre.



MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE DIX-HUITIEME.

L

Le hazard m'offrit, précisé-
ment dans le tems que tout
ceci se passoit, une occasion
qui me parut tout-à-fait fa-
vorable à l'exécution de la commis-
sion, dont je venois d'être chargé au-
près de la Reine. La maniere la plus or-
dinaire d'accorder des gratifications à
cette Princesse, c'étoit ou en créant
en sa faveur des édits pareils à ceux
dont j'ai parlé ci-devant, ou en lui
faisant toucher des pots-de-vin sur des
marchés & des traités, qu'elle faisoit
réussir, par la protection qu'elle leur

1604.

1604. donnoit, & c'étoit toujours par mes mains que ces édits ou ces marchés passoient, avant que d'avoir leur effet, soit qu'il fallût nommer, examiner, ou autoriser les personnes qui y avoient part.

On vint un jour offrir à la Reine quatre-vingt mille livres, pour faire rendre un édit, qui concernoit les officiers des Gabelles du Languedoc. Elle envoya (1) d'Argouges me porter l'édit, & me faire part de la proposition. Je répondis à d'Argouges, que Sa Majesté pouvoit, sans un grand préjudice du bien public, lui accorder la grace qu'elle demandoit ; mais que je ne croyois pas que la Reine prît bien son tems pour l'obtenir, le Roi m'ayant paru si mécontent de quelques-uns des derniers procédés de cette Princesse, que je craignois bien qu'il n'eût pas cette complaisance pour elle, si elle ne commençoit du moins par l'appaiser, en quoi je prenois la

(1) Florent d'Argouges, Trésorier de la maison de la Reine, son fils fut premier président du Parlement de Bretagne ; & mourut Conseiller d'état & du Conseil royal.

liberté de lui offrir mes conseils & mes peines, supposé qu'elle crût qu'ils pussent lui être utiles en cette rencontre, comme ils l'avoient été quelques autrefois. La Reine accepta & promit tout, tentée par une somme si considérable. Elle crut qu'elle réussiroit, comme auparavant, en écrivant au Roi une lettre fort soumise; elle l'écrivit, & m'envoya chercher pour me la faire voir, en se montrant disposée à y changer tout ce que je jugerois à propos.

Jamais démarche ne lui avoit tant coûté à faire. Elle avoit une si grande aversion pour la marquise de Verneuil, qu'elle daignoit à peine prononcer son nom; mais si quelque chose lui en rappelloit l'idée, tous ses gestes, ses mouvemens, & son silence même, exprimoient au naturel ce qu'elle ne vouloit pas dire. Comme il étoit nécessaire de l'accoutumer à entendre parler de son ennemie, je la mis toute ouvertement sur ce chapitre, & alors elle se soulagea, en donnant à la marquise mille épithetes des plus fortes. Elle dit, qu'elle ne se résoudroit jamais à regarder de bon œil une femme,

1604. qui osoit se comparer à elle ; qui élevoit ses enfans , dans les mêmes airs d'orgueil & de manque de respect pour elle ; qui brouilloit l'état , en encourageant les séditeux , sans que le Roi , aveuglé par sa passion , se mît en état de la réprimer.

Je commençai par prendre part à ses chagrins ; mais en les liant avec sa conduite envers le Roi , je ne laissai pas de lui faire sentir si bien son tort qu'elle refit une seconde lettre , telle que je la lui dictai. Elle l'envoya porter au Roi , qui l'avoit laissée à Fontainebleau , d'où il étoit revenu à Paris. Dans la joie qu'il en eut , il y fit une réponse assez douce & assez polie , pour qu'il dût naturellement s'attendre à une réplique , sur le même ton , de la part de la Reine , mais malheureusement , dans le tems qu'on la rendoit à la Reine , ses émissaires lui firent entendre , que le Roi n'en étoit pas moins allé , à son ordinaire , chez la Marquise ; qu'on s'y étoit diverti de sa crédulité , & le reste , ce qui lui fit oublier tout ce qu'elle venoit de promettre. Elle dit que le Roi la trompoit , & au lieu d'écrire , elle se contenta de répondre

dre au porteur de la lettre de Sa Majesté d'un ton sec & dédaigneux, qu'elle n'écrivoit point, parce qu'elle s'attendoit à voir le Roi le lendemain, comme il le lui mandoit. Le Roi fut piqué, comme il le devoit être, de ce procédé. Il ne put s'en taire. Ceux qui l'entendirent, n'étoient pas gens à tenir la chose secrète, comme moi; à qui il écrivit dans le premier mouvement; tout fut rapporté de part & d'autre, & les cartes encore plus brouillées qu'auparavant.

1604.

Me revoilà en campagne pour apaiser ce nouveau débat; mais que pouvois-je attendre? tout au plus, un intervalle de calme, qui ne dureroit pas plus long-tems que tous les autres, tant que Sa Majesté ne prendroit pas le seul parti efficace. Je le lui proposai encore, un jour que m'ayant envoyé chercher par la Varenne, pour chercher ensemble quelque consolation à ses chagrins, qui devenoient cuisans de plus en plus, je le trouvai dans l'orangerie des Tuileries, où une ondée de pluie l'avoit obligé d'entrer. Comme il me répétoit sans cesse de lui dire ce que je lui conseillois de faire; &

1604.

que sur mon refus il me le commanda absolument. « Faire passer la mer, lui » dis-je, d'un côté à quatre ou cinq » personnes, & de l'autre, les monts » à autant ». Le Roi me répondit, que la moitié de ce conseil pouvoit s'exécuter sans peine, rien ne l'empêchant d'user de rigueur envers des séditieux, qui conspiroient dans la Cour : mais qu'il n'en étoit pas de même des Italiens, parce qu'outre qu'il auroit tout à craindre de cette nation vindicative, il perceroit la Reine d'un trait, qui la rendroit implacable, lorsqu'elle se verroit enlever ses favoris. Un tempéramment fort singulier, que ce Prince crut pouvoir apporter, en réfléchissant sur ma proposition, fut de faire consentir cette Princesse elle-même à ce que je lui conseillois. Il s'y arrêta, comme si la chose eût été possible; & il voulut encore que je m'employasse de toutes mes forces à opérer ce miracle en me promettant que si je réussissois, il renonçoit dès ce moment, à toutes ses amourettes. Voilà la nouvelle commission que je reçus de ce Prince qui me laissa méditer, dit-il, sur les moyens d'y réussir, & con-

tinua seul sa promenade dans le jardin, la pluie s'étant passée pendant notre entretien. 1604.

Je ne débutai pas auprès de la Reine, par lui demander de prime abord un consentement, que je ne la voyois pas disposée à donner. Je crus que si l'on pouvoit trouver le moment favorable pour l'obtenir, ce ne seroit qu'à la faveur d'un parfait accommodement entre Leurs Majestés. J'y travaillai avec tant d'assiduité, que je les remis enfin dans la meilleure intelligence, où elles eussent jamais été. On convint d'oublier le passé, & de fermer à l'avenir l'oreille à tous les délateurs. Ce calme dura trois semaines, & pendant ce tems-là, la Cour fut pleine de joie & de divertissemens; mais de nouveaux stratagêmes de la Marquise de Verneuil, ayant ensuite produit leur effet ordinaire auprès de la Reine, par le moyen des mauvais rapports, toutes ces bonnes résolutions s'évanouirent encore; & il fallut revenir à tenter, comme une dernière ressource, l'expédient que le Roi avoit proposé.

On peut juger de quel air la Reine

1604.

reçut la proposition, de renvoyer avec quelque sorte de honte, les personnes de sa maison qu'elle aimoit le plus. Je m'y étois bien attendu ; & je n'avois rien espéré, que de mon opiniâtreté à revenir souvent à la charge ; mais cette Princesse fut toujours inflexible ; & pour tout dire , Henri tenoit si mal de son côté, la parole qu'il m'avoit donnée, de payer ce sacrifice par celui de tout autre attachement qu'à son épouse ; qu'elle tiroit de là ses meilleures raisons , pour ne pas se rendre aux miennes.

Ce que j'avois prévu , arriva. La Reine , aigrie par ceux que j'attaquois directement , commença à me chercher querelle à moi-même. Elle se plaignit que je ne lui avois pas tenu parole, comme s'il avoit été en mon pouvoir de séparer Henri de sa maîtresse , mais je ne manquai pas de lui faire remarquer qu'elle tenoit bien plus mal la sienne, & que par un caractère de froideur & d'antipathie , que tant de récidives faisoient regarder au Roi, comme incorrigible , elle étoit elle-même la cause du mal qu'elle m'imputoit. Je lui citai madame de Guise,

comme un exemple qu'elle auroit dû suivre, pour fixer sur elle le cœur & l'esprit de Sa Majesté. Elle se plaignit ensuite dans le public, que je ne faisois pas de ses lettres tout le cas que je devois. J'en fus averti par la femme de Conchini, la moins déraisonnable encore de celles à qui elle donnoit tout pouvoir sur elle. Je répondis à ce grief, qu'il étoit vrai que je n'avois pas toujours égard à celles que je voyois écrites de la main de quelqu'un de ses Secrétaires, parce qu'elles étoient, ou dictées sans sa participation, par d'injustes sollicitateurs qui abusoient de son nom, ou écrites dans l'intention de me faire porter la haine d'un refus auprès de cette Princesse; mais que pour celles qui m'étoient écrites de sa propre main, je défiois qu'on pût me convaincre de n'y avoir pas répondu avec tout le respect & la déférence possibles.

Et pour ne rien dissimuler, il étoit besoin que je me rappellasse mon devoir, aussi fortement que je faisois, pour ne pas m'en écarter à l'égard de cette Princesse. Il n'y avoit aucune fin à ses demandes. La seule dépense

1604.

pour le courant de sa maison, coûtoit au Roi tous les ans, trois cens quarante-cinq mille livres. Tant de gratifications, de pots-de-vin, d'édits créés en sa faveur, ne pouvoient suffire à toutes les autres dépenses. Elle engagea un jour, de dépit, ses bagues & joyaux ou plutôt ceux des Reines de France; & l'on fut obligé de prendre au Trésor royal, de quoi les retirer. L'édit des exemps en chaque paroisse, fut passé à son profit. Quelques Receveurs de Rouergue & de Quercy, étant demeurés arriérés dans le payement de leurs deniers, elle les fit appliquer à son profit. Elle voulut faire les frais de la noce de l'Italien Santy, son jardinier; & elle me demanda pour cela six cens livres, ce qui n'est qu'une bagatelle; mais c'est principalement dans ces bagatelles, qu'on peut juger des dispositions de l'esprit des Princes, par rapport à l'œconomie. Que pouvois-je faire, trouvant un inconvénient égal à lui accorder tout, ou à tout lui refuser? sinon, de refuser en effet tout ce qui intéressoit véritablement la justice & le bien de l'état; & d'empêcher, dans ce qu'on

ne pouvoit se dispenser d'accorder, & sur-tout par rapport à ces édits, toute vexation dans la levée des deniers. Quant aux démêlés personnels de Leurs Majestés, on peut dire que le Roi avoit des foiblesses incompréhensibles, & la Reine des travers inexcusables.

1604.

En voyant combien peu j'avois avancé, depuis le tems que je m'occupois de toutes ces tracasseries domestiques, je compris à la fin, que c'étoit là de ces choses qu'il faut laisser aux seuls intéressés à démêler entr'eux. Je retirai donc tout doucement mon épingle du jeu, & je laissai de grand cœur le champ libre à Sillery, dont le Roi se servoit aussi. Il trouvoit quelquefois qu'il manioit l'esprit de ces deux dames, plus doucement que moi. Je n'ai pas de peine à le croire. Je ne fais ni flatter ni déguiser ma pensée, & ce manége ne demande que complaisance & dissimulation; sans quoi il n'y a rien à espérer, & tout à craindre, & doublement à craindre, par la part qu'ont ici l'épouse & la Maîtresse. On vient de le voir, quant à la première; je puis aussi en parler avec pleine connoissan-

1604. ce, pour ce qui regarde celle-ci. Si je n'avois pas pris mes mesures bien justes, je venois de risquer, il n'y avoit que peu de jours, de me trouver la victime de l'amant & de la maîtresse. Voici en quelle occasion.

Dans le tems que les sujets de plainte se multiplioient de jour en jour, entre Henri & la marquise de Verneuil, je fus député par le Roi, pour faire à cette Dame, les plus sanglans reproches. Au lieu de fléchir & d'avouer son tort, elle le prit sur un ton si haut, que je ne désespérai pas cette fois, que la scene ne finît par une rupture éclatante; ce qui étoit tout ce que je souhai-
tois le plus. Non-seulement elle refusa de donner la satisfaction que Sa Majesté lui demandoit, mais elle parut encore si résolue à rompre tout commerce avec le Roi, qu'elle alla jusqu'à me solliciter avec les plus fortes instances de travailler à lui faire agréer cette résolution, comme importante également à tous les deux; & à vouloir que j'écrivisse, aussi-tôt que j'allois être retourné chez moi, une lettre à Sa Majesté, que nous concertâmes ensemble, & où elle employa des termes assez forts, pour me faire juger

qu'elle agissoit sincerement. Cependant la connoissance que j'avois du caractere de cette femme , me faisant craindre qu'elle ne défavouât ce que je manderois au roi, & qu'elle ne me fît passer pour avoir cherché par de sourdes pratiques , à la brouiller avec ce prince , ce qu'il ne m'auroit pas pardonné , tout indulgent qu'il étoit , parce que sur l'article du cœur , il pouffoit la vivacité fort loin, je pris la précaution d'envoyer cette lettre à la marquise , avant que de la faire remettre à Sa Majesté ; & je lui fis dire en même tems , qu'elle la lût & l'examinât attentivement , afin qu'elle vît que je n'avois rien mis dans cette lettre , qui étoit fort longue , au delà de ce qu'elle m'avoit dicté elle-même ; & qu'elle me mandât , si je n'avois pas observé scrupuleusement la teneur de ses paroles. J'enjoignis sur toutes choses au porteur , de ne me rien rapporter de bouche , mais d'obliger cette dame à me marquer par écrit , ce qu'elle trouveroit à y changer , & tout ce qu'elle avoit à me dire.

Elle avoit déjà beaucoup relâché de la sévérité de sa première résolu-

1644.

tion. Mon domestique s'en aperçut en ce qu'elle chicana sur les termes, & lui témoigna n'en être pas satisfaite. quoiqu'elle ne parlât point de supprimer la lettre. Mon commissionnaire qui vit qu'elle le renvoyoit, après toute cette vague déclamation, sans rien de positif, & qui se souvenoit de mes ordres, lui dit, qu'il avoit la mémoire mauvaise, & la pria de mettre par écrit, ce qu'elle venoit de lui dire, afin de ne pas l'exposer à être grondé, pour avoir oublié, ou mal rapporté ses paroles. Elle comprit bien tout ce qu'on ne vouloit pas lui dire; mais elle étoit engagée trop avant, pour reculer. Elle prit la plume & m'écrivit, qu'elle approuvoit la lettre, à un mot près, qui étoit capable, disoit-elle, de faire monter le roi aux nues. Je mandois au roi, qu'elle le supplioit de lui accorder encore l'honneur de le voir quelquefois, mais de n'avoir aucune privauté avec elle; c'est ce mot qu'elle adoucissoit en ajoûtant, *aucune privauté, qui pût lui nuire*; ce qui n'étoit pas bien différent.

Je ferai soigneusement la lettre de la marquise, & j'envoyai la mienne au

roi, avec quelque espérance que par fierté, si ce n'est par raison, il donneroit les mains au parti que prenoit sa maîtresse, & qu'il se laisseroit enfin de recevoir la loi d'une femme. En effet, il lut deux fois ma lettre, avec toute l'indignation, & le dépit, qu'elle devoit lui donner. » Hé bien! elle » le veut, disoit-il, je le souhaite encore davantage; elle sera prise dans » ses propres filets. » Le roi parloit ainsi seul, entre ses dents, & à demi-bas; mais mon courrier ne laissa pas de l'entendre. Il demanda du papier & une écritoire; & il m'écrivit par le même homme, un billet, par lequel il me promettoit que le lundi suivant, la marquise de Verneuil recevrait une lettre de sa main, qui feroit foi qu'il sçavoit encore commander à ses passions.

Cette lettre est du 16 Avril; mais celle du lundi ne vint point; bien plus, ce prince étant lui-même venu à Paris, il courut aussi-tôt chez sa maîtresse, se flattant du moins, qu'il alloit la couvrir de confusion, & lui arracher mille repentirs: point du tout, c'est lui-même qui joua ce personnage. Il

désavoua tous ses Agens , il se condamna lui-même ; en un mot, il se mit à la merci de celle qu'il venoit de traiter avec le dernier mépris. Ce fut alors que je me trouvai fort heureux d'être saisi d'une lettre de la marquise de Verneuil , qui mit un frein à son ressentiment contre moi. Elle crut pourtant , que cette lettre ne l'empêchoit pas de chercher à me faire passer pour un fourbe & un calomniateur. Je ne garantis pas que Henri n'en crût rien en ce moment. La lettre que je lui montrai à l'arsenal, le désabusa ; mais elle ne lui ouvrit point les yeux, sur sa perfide maîtresse. Il me dit en me quittant , qu'il alloit bien lui laver la coëffe ; je ne le crus point , & le devois-je , après ce qui venoit de se passer ?

Après la réconciliation entre le roi & la reine , qui se fit, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment , aux dépens de la marquise de Verneuil , cette femme , qui , pour cette fois se crut abandonnée , entreprit de troubler la paix ; & elle n'en vint que trop bien à bout. Il est étonnant combien de ressorts elle fit jouer pour réveiller l'amour du roi,

pour exciter sa jalousie , pour s'en faire rechercher , & même pour s'en faire craindre. Elle employa le sacré & le profane. Elle se jetta dans la dévotion. Elle se mêla dans le parti des factieux la tête levée. Elle chercha , toutes les filles auxquelles Henri avoit rendu quelques assiduités , & elle leur fit supposer des promesses de mariages , pareilles à celles qu'elle avoit elle-même. Elle abusa de la fienne au point de prétendre en tirer un droit chimérique , de faire casser le mariage de la reine ; & ce qu'on ne croiroit jamais , elle trouva des ecclésiastiques qui la soutinrent dans ses extravagances , & qui osèrent faire publiquement les bans de mariage , qu'elle se vançoit d'obliger le roi à contracter avec elle. En même-tems , on répandoit dans le public une infinité de lettres & de mémoires , dans lesquels on prêtoit des raisons aux ridicules prétentions de cette femme (2). Henri auroit donné beaucoup,

1604.

(2) Voyez les plain-tes que fait à cette occasion le cardinal d'Orléans contre un capucin nommé le pere Hilaire de Grenoble , qui causoit à Rome , en faveur de l'Espagne , baloit à Rome , en faveur de la Savoie , & sur-tout veur des partisans de la

1604.

pour pouvoir découvrir quels en étoient les auteurs. Il employa à cette recherche , presque toute la cour ; & j'y fus employé comme les autres.

Je ne finirois point si je voulois épuiser tous les incidens liés à cette affaire ; & qui , tous frivoles qu'ils sont pour la plus grande partie , ne laisserent pas d'attirer des affaires bien sérieuses à quelques-uns de ceux qui y eurent part ; mais je me lasse moi-même de traiter un pareil sujet , & de parler au désavantage d'un prince , qui m'a donné ailleurs tant d'occasions de louer la fermeté héroïque de son cœur. Tout ce vacarme , qui n'avoit d'autre cause qu'un simple dépit amoureux, se termina à l'ordinaire, par un redoublement de passion de Henri pour son indigne maîtresse , qui porta au plus haut point la méfintelligence entre lui & la reine. (3) Il étoit dé-

<i>marquise de Verneuil: lettre du 22 Février & 15^e Octobre 1601, & du 1 Avril 1602. La li- cence des libelles sati- riques n'a jamais été portée plus loin, qu'elle l'étoit dans ce tems-là.</i>	(3) » Le Duc de » Sully m'a dit plu- » sieurs fois (c'est » l'Auteur de l'histoire » de la mere & du fils » qui parle ainsi) qu'il » ne les avoit jamais » vus huit jours , sans
--	---

cidé, que par une contradiction bien bizarre, ce prince chercheroit toute sa vie ses plaisirs & sa satisfaction, aux dépens de son repos & de sa santé. Je ne m'y intéressai plus, que par ces deux motifs. Pouvois-je voir, sans la plus vive sensibilité, dépérir à vue d'œil la santé d'un prince, dont la personne m'étoit précieuse? Il n'eut point de maladie mortelle, pendant le cours de cette année; mais il ne donna jamais tant d'occupation à la Riviere & à du Laurens. Il fut obligé d'user souvent de saignées, de diette, de bouillons rafraîchissans, pour prévenir les mauvais effets d'un sang noir & brûlé, qu'on lui tiroit dans les fréquentes indispositions qu'il eut. La colere, le chagrin, l'impatience, le mettoient dans un telle agitation, qu'un jour qu'il avoit un violent dépit de quelque procédé de la marquise de Verneuil, le

1604.

» querelle. Il m'a dit | » qu'elle passât outre ;
 » aussi, qu'une fois en- | » qu'il le rabattit avec
 » tr'autres, la colere de | » moins de respect
 » la reine la transpor- | » qu'il n'eût désiré, &
 » ta jusqu'à tel point, | » si rudement, qu'elle
 » étant proche du roi, | » disoit par après qu'il
 » que levant le bras, | » l'avoit frappée, &c.
 » il eut si grand peur | *Tom. 1. pag. 8.*

1604.

bras dont il avoit été saigné la veille ; se r'ouvrit, comme il se mettoit à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la reine , pour prendre commodément les eaux de Pougues & de Spa (4).

Il n'auroit plus rien manqué à ces brouilleries domestiques, pour y mettre le comble, si la reine Marguerite y étoit entrée de son côté. C'est le seul malheur qui n'arriva point à Henry. On ne sçauroit au contraire doner trop de louanges à la douceur de cette princesse , à sa soumission, & sur-tout à son désintéressement, dans une situation où elle n'auroit pas manqué de motifs de se faire accorder tout ce qu'elle auroit désiré. Elle demandoit rarement, & ne demandoit que des choses peu considérables & justes ; l'accomplissement des engagements , qu'on avoit pris avec elle , & quelques exemptions pour son bourg d'Usson. Sa principale sollicitation fut au sujet de la succession de la reine Catherine, sa mere. Cette Princesse, par son contrat de mariage avec Henri II. donnoit ce qu'elle

(4) Les eaux de Spa sont dans l'Evêché de Liege.

avoit d'effets en propre , après ses mâles , à ses filles , par préférence aux enfans naturels de son mari. Il n'y avoit rien dans cette disposition que de juste. Cependant Charles de Valois , comte d'Auvergne , (5) prétendoit en dépouiller Marguerite. Elle manquoit de la principale piece qui pouvoit justifier son droit. Le Roi interposa son autorité pour lui en faire donner communication , & pour lui faire rendre la justice qui lui étoit due.

1604.

Marguerite garda cette conduite de droiture & de défintéressement , le reste de sa vie. On nes'apperçut jamais

(5) En vertu d'une donation , que Henri court &c. qu'il fait III , lui avoit faite de ces biens. Le parlement confirma en 1606 , le testament de Catherine de Médicis , & les adjugea à Marguerite de Valois. Brantôme, dans le septieme tome de ses mémoires , p. 38 , fait l'énumération de ces biens , consistant dans les comtés d'Auvergne Lauragais , Leverous , Douzenac , Chouffac ,

Gorréges , Hondodation , que monter à cent vingt mille livres de revenu : sans compter la dot de cette Princesse, de plus de deux cens mille écus ou ducats , « qui en vaudroient aujourd'hui, dit-il, plus de quatre cens mille , avec grande quantité de meubles , richesses , & précieuses pierreries & joyaux , » &c.

1604. qu'elle eût appartenu de si près au Roi; Je la louerois davantage, si je ne craignois de me faire accuser de partialité à son égard. On fait quel intérêt la bonté de cette Princesse lui a toujours fait prendre à ma situation & à ma fortune. Les lettres qu'elle m'écrivoit, sont comme celles qu'on écrit à un véritable & solide ami: « Vous êtes toujours, c'est ainsi qu'elle s'y exprimoit, mon recours, & après Dieu, l'appui sur lequel je fais le plus de fond ».

Passons à d'autres sujets d'inquiétude, qu'une cabale séditeuse donna au Roi pendant cette année; madame de Verneuil y trouvera encore sa place. Sans répéter éternellement les noms des ducs de Bouillon, de la Trémouille & de Rohan, du comte d'Auvergne, de d'Entragues & de sa femme, de du Plessis &c. on voit bien que c'est de toutes ces personnes là que je veux parler. Le même esprit, qui les avoit conduits dans les menées qu'ils avoient fait faire au parti Protestant dans le synode de Gap, dirigeoit encore toutes leurs entreprises, & leur faisoit mettre en œuvre tout ce qu'ils jugeoient pro-

pre , soit à soulever les sujets du roi , soit à lui susciter de nouveaux ennemis au-dehors. On auroit de la peine à croire , combien le mensonge & la calomnie répandirent & autoriserent de bruits injurieux à ce Prince , & combien il se tramoit de complots contre le Gouvernement , sous l'autorité de ces chefs.

1604.

Sa Majesté en m'envoyant à Paris par d'Escure , un avis qu'elle venoit de recevoir à Saint-Germain-en-laye , me mandoit , que quoique je n'eusse pas déjà trop bonne opinion de tout ce corps, j'aurois de la peine à croire ce qu'elle m'en écrivoit. Je ne puis m'empêcher de dire que les Protestans agissoient en France , de maniere à n'être pas plaints , si quelque jour ils y recevoient un châtement un peu sévère. Ils se vantoient presque hautement , d'obliger Sa Majesté , non-seulement à recevoir le duc de Bouillon dans son royaume , mais encore à le revêtir des honneurs & des emplois dignes d'un chef de la religion. Du-Plessis , l'ame de ce corps , ne leur inspiroit point d'autre pensée. La Tremouille

1604.

avoit préparé ses créatures à tout entreprendre , en leur persuadant qu'on étoit sur le point de voir arriver en France , la révolution la plus surprenante , pendant que le duc de Rohan se chargeoit de donner cours à ce bruit , dans les pays étrangers , sur-tout en Angleterre , par un homme de confiance , nommé Durand , qui cherchoit avec soin tous les moyens de détacher Sa Majesté Britannique du parti d'Henri. Cet homme , qui se faisoit appeller à Londres , M. de Haute-Fontaine , se montra si bon valet , que le roi demeura persuadé avec tout le monde , qu'il en avoit beaucoup plus fait , qu'on ne lui en avoit enjoint : car il fut avéré qu'il avoit traité des conditions de l'établissement de son maître en Angleterre , où il vouloit le faire naturaliser. Si cette idée n'est pas de Durand seul , elle ne peut être partie que de la duchesse de Rohan , la mere. Il est encore certain que le duc de Rohan fit présenter de sa part au roi d'Angleterre , par ce Durand , un cheval de prix : ce

qui, dans la conjoncture présente, ne lui étoit nullement permis, sans l'aveu de Sa Majesté. 1604.

Celui de tous qui méritoit le plus d'être éclairé, étoit le comte d'Auvergne, dont les liaisons avec l'Espagne, n'étoient presque plus ignorées de personne. Il étoit alors en Auvergne, où il ne s'endormoit, ni sur la cause commune, ni sur la sienne. Il avoit fait servir à ses desseins, la promesse de mariage faite par le Roi à la marquise de Verneuil sa sœur; (6) & en y joignant un conte sur lui-même, encore

(6) Les Historiens Gendarmerie de France disent rien de bien positif, sur la teneur du traité fait par le comte d'Auvergne, avec le conseil d'Espagne; mais Amelot de la Houffaye va compléter à cet article. Il est d'autant plus croyable, que, comme il nous l'apprend, c'est à son bifayeul maternel, nommé Antoine-Eugene Chevillard, Trésorier-Général de la Gendarmerie de France, que le comte d'Auvergne & la Marquise de Verneuil, confierent l'original de ce traité, comme à leur parent & intime ami. Il nous apprend encore, que Chevillard ayant été enveloppé dans la disgrâce du comte d'Auvergne, & mis à la bastille, il y tint si bien caché, dans la basque de son pourpoint, cet origi-

1604.

plus ridicule que cette piece, mais qui avoit pourtant trouvé des gens assez crédules en Espagne, pour traiter l'un & l'autre sérieusement,

nal de traité que personne n'en eut connoissance, & que voyant qu'on le traitoit en criminel d'état, il s'avisâ de manger peu-à-peu avec la soupe & la viande qu'on lui servoit à ses repas, le traité & la ratification de l'Espagne qui y étoit jointe. Le Roi d'Espagne y promettoit au comte d'Auvergne, de l'assister de troupes & d'argent, pour mettre sur le trône Henri de Bourbon son neveu: c'est le fils de la marquise de Verneuil & qui est appelé dans cet écrit, Dauphin de France, & héritier légitime de la couronne. *Art. Entragues-Balsac, Touchet. Amelot de la Houffaye assure de plus, note sur les lettres du*

cardinal d'Osset, ci-dessus, que deux Capucins, nommés le pere Hilaire de Grenoble, & le pere Archange, l'un à Paris, & l'autre à Rome, conduisoient cette conspiration.

M. de Sully semble insinuer encore quelque chose de plus, en faveur du comte d'Auvergne personnellement. Ce Comte auroit-il supposé quelque piece, ou quelque disposition de Charles IX son pere, en vertu de laquelle il eût prétendu lui-même à la couronne? Voyez aussi sur ce sujet, *les Mémoires de la vie du président de Thou, & sur-tout son histoire, ann. 1605. Mém. Recond. di Vitt. Siri. vol. 1. p. 297.*

il est certain qu'il s'y étoit acquis une fort grande confiance. Nous verrons dans peu à quoi elle le conduira.

1604.

Les moyens que Sa Majesté employoit contre toutes ces brigues, consistoient à veiller avec son attention ordinaire, aux affaires du dedans & du dehors du royaume; & à ne remplir les intendances & autres places publiques, que de personnes connues par leur mérite, par leur probité, & en même-tems par leur attachement à sa personne. On en vit un exemple dans Boucault, qui de simple avocat, fut fait président à la Cour des Aydes de Montpellier, pour avoir utilement servi Sa Majesté en Languedoc. Henri m'ordonna encore de faire assembler le chancelier, Villeroy & Sillery, qui avec moi, faisoient une espece de conseil, chargé particulièrement de cette affaire. J'entretenois aussi toujours par ordre de ce Prince, un commerce de lettres avec les principaux Protestans, dont je conviens, quelque chose que dit Sa Majesté, qu'il ne lui en revenoit pas un

1604. grand avantage ; mais il compta sur-tout , & avec raison , sur le voyage qu'il se propoſa de faire cette année , du côté de la Provence & du Languedoc , pendant que de mon côté , je me rendrois en Poitou , & viſiterois la côte occidentale de la France.

Je goûtai extrêmement cette idée ; lorsque Henri me la communiqua , & nous nous occupâmes long-tems , à tout préparer pour ce double voyage. La prise de poſſeſſion de mon gouvernement , qu'il étoit néceſſaire que je fiſſe , devoit me ſervir de prétexte pour le mien. Le roi n'en avoit pas beſoin pour le ſien , au contraire il devoit paroître inſtruit du ſujet , qui rendoit ſa préſence néceſſaire dans les provinces méridionales de ſon royaume , & s'en promettre publiquement tout l'effet qu'elle devoit produire. Je viſiterois , ſoit ſur la route , ſoit en m'en écartant ſur quelque raiſon , l'Orléannois , la Touraine , l'Anjou , le Poitou , la Saitonge , l'Angoumois & la Guyenne , & Sa Maſteſté ſ'écarteroit auſſi dans le Berry ,
le

le Bourbonnois , le Lyonnais & le Dauphiné (7), enforte que nous verrions l'un ou l'autre presque toute la France. Nous réglâmes le tems de notre départ, celui de notre séjour, & jusqu'à l'endroit où nous pourrions nous rejoindre, qui devoit être Toulouse; & je tenois le voyage de Sa Majesté pour si assuré, que je ne songeai plus qu'à venir promptement de Fontainebleau, où tout ceci fut arrangé, à Paris, pour mettre ordre aux affaires du gouvernement, afin que rien ne retardât notre départ, qui devoit être au plus tard, dans le courant du mois de Juin. Les particuliers qui avoient des affaires pendantes au conseil du roi, en presserent la conclusion de toutes leurs forces, fitôt que le dessein de Sa Majesté eut été rendu public, & les conseillers furent ravis de cet empressement, parce qu'une grande partie d'eux devant suivre le

 1604.

(7) Voyez l'original & apostillée, comme d'une lettre écrite par elles le sont presque Henri IV. à M. de toutes, sur le revers. Rosny au sujet de ce de la main de ce Mivoyage en Poitou, d' nistre. Cabinet de M. le tée du 20 Juillet 1604, duc de Sully.

1604.

roi dans ce voyage, ils ne vouloient pas laisser la décision des affaires qu'ils avoient entamées, au nouveau conseil que Sa Majesté nommeroit pour le tems de son absence.

Ce projet si bien arrangé n'eut pourtant aucun effet, quant au voyage de Henri. La déclaration qu'il en fit devant les courtisans, mit d'abord tout en rumeur, & causa à l'ordinaire de grands mouvemens à la cour. Il n'y eut presque personne qui n'entendît avec peine ce discours de Sa Majesté, & qui ne travaillât par toutes sortes de moyens à la détourner de ce voyage; les uns, comme les ministres & autres principaux employés près de la personne du Roi, pour s'épargner les fraix d'un voyage coûteux, & tous les délicats de la cour, pour éviter la fatigue & les autres incommodités ordinaires dans ces sortes d'expéditions; en sorte que lorsque Sa Majesté proposa la chose en forme à ses conseillers d'état, qu'elle fit venir exprès à Fontainebleau, & aux principaux de sa cour, qu'elle assembla tous pour cet effet, on ne lui op-

posa que des difficultés , sans toucher le véritable point. 1604.

On alléqua l'incertitude des sièges d'Ostende & de l'Ecluse , la crainte d'une ligue entre l'Angleterre & l'Espagne , l'affaire du commerce entre la France & cette couronne , celle du comte d'Auvergne & de la marquise de Verneuil , le différend nouvellement survenu entre la république des Grisons & le comte de Fuentes , au sujet de la Valteline , dans lequel la France ne pouvoit se dispenser d'entrer à cause des Vénitiens & des Suisses , toutes affaires dont j'ai déjà parlé , ou dont je parlerai bientôt ; enfin , on imagina de si grands inconvéniens dans ce voyage , & on sçut si bien les grossir , que le roi se laissa engager à le rompre.

On trouva même le moyen de lui faire changer aussi d'avis sur le mien. Les affaires qui s'agitoient au conseil , commencerent à lui paroître d'une si grande importance , que pour ne pas les perdre de vue pendant un trop long-tems , il voulut que je me renfermassé pour cette fois , dans ce que je pouvois faire , sans sortir du Poi-

1604. tou, & que je remisse à un autre tems la visite des côtes maritimes. Je ne nie pas qu'une partie des raisons qui furent alléguées en cette occasion, pour détourner le roi de son entreprise, ne fussent d'un grand poids, mais je crois pourtant en avoir marqué la principale & la véritable, & je persiste encore dans mon premier sentiment, sur l'utilité dont elle auroit étoit pour l'état.

Un homme qui dut n'être pas peu embarrassé, à la nouvelle de ce voyage de Sa Majesté, & dont on ne s'attendoit peut-être pas à voir le nom ici, c'est Lefdiguieres, & d'autant plus, qu'on y en joignoit un autre en public, que M. le comte de Soissons alloit être revêtu du gouvernement des places de sûreté, données à Lefdiguieres. Il pouvoit même craindre que cette démarche peu pacifique de Sa Majesté, ne le regardât personnellement. On venoit d'être informé de ses correspondances avec le duc de Bouillon. Morges, qui en avoit donné secrettement avis de Dauphiné, en fournit des preuves, lorsqu'il fut venu à Paris, qui ont rendu ce fait

d'autant plus incontestable qu'elles furent encore confirmées par le nom-
mé du Bourg. 1604.

Je partis dans le mois de Juin, & je pris le plus court chemin, pour me rendre en Poitou, accompagné de plusieurs personnes de qualité de la province, qui se rangerent auprès de moi, sur le bruit de mon voyage. Quelques-uns d'eux n'avoient d'autre intention dans cette démarche, que de me faire tout l'honneur qu'on croit devoir à un gouverneur; mais quelques autres, du nombre desquels je mets, sans hésiter, Richelieu (8) & Pont-Courlay, ne la faisoient que pour être plus à portée de sçavoir mes desseins, soit par ma propre bouche, soit en questionnant mes gens sur tout ce qui se feroit & se diroit chez moi, pour en informer ensuite les chefs du parti protestant, pour s'opposer à tout ce qu'ils supposoient que j'étois chargé d'entreprendre contre eux, en faveur des Catholiques, enfin pour profiter de mes plus petites

(8) François Du-Richelieu. François de Plessis de Richelieu, Vignerod de Pont-pere du cardinal de Courlay.

1604.

inadvertances , s'il m'en échappoit
quelqu'une , & tâcher de me rendre,
ou criminel , ou suspect auprès du roi.
Si mes ennemis réussirent dans quel-
ques-uns de leurs mauvais desseins,
ce ne fut pas du moins quant à ce der-
nier point. Le commerce que Sa Ma-
jesté me faisoit l'honneur d'entretre-
nir réglement avec moi , dès que j'é-
tois éloigné de sa personne , continua
comme à l'accoutumée ; je n'en eus
même que plus d'occasions encore
d'entrer dans sa confiance , & de
connoître jusqu'à quel point elle s'in-
téressoit à ma personne , Sa Majesté
me faisant souvenir avec beaucoup de
bonté , que j'étois dans un pays , où ,
quelque semblant qu'on fit , on me
vouloit beaucoup de mal , & que je
ne devois pas cesser un moment d'être
sur mes gardes.

Il est vrai que les ennemis du roi
& les miens , eurent soin de prendre
les devans , pour rendre tous mes
soins inutiles , & pour animer la po-
pulace contre moi. Ce qu'ils trou-
verent de plus capable de produire
cet effet , fut de répandre le bruit
que je n'allois en Poitou , que pour

obliger les propriétaires des (9) marais salans à s'en défaire, & pour les acheter tous pour le roi. Je ne découvris nulle part plus de mauvaise volonté à mon égard, que dans ceux qui en devoient le moins avoir; je veux dire, dans les Réformés mes confreres, je ne parle toujours que des principaux; quoiqu'ils affectassent à l'extérieur, de me rendre tous les honneurs possibles. S'ils refusoient de m'instruire du secret de leurs délibérations, c'étoit toujours sur des prétextes si bien palliés, que je devois feindre de ne pas en être mécontent. Ils craignirent Parabere, qui s'étoit plus particulièrement attaché à ma personne, que les autres, quoiqu'ils le connussent fort zélé pour sa religion, parce qu'il étoit naturellement franc, & qu'il avoit des vues plus droites. Ils chargerent d'Aubigné &

1604

(9) Prefixe ne doute point que Henri IV n'ait eu véritablement ce dessein, & il le loue fort, comme le véritable moyen de délivrer le peuple de la gabelle, qu'il assure que ce Prince songeoit très-sérieusement à abolir, aussi bien que la taille. pag. 369.

1604. Constant de ne le point quitter , tant qu'il seroit auprès de moi.

Mais toutes ces dispositions malignes à mon égard , ne s'étendirent point au-delà de ce petit nombre de personnes , ou furent cachées avec beaucoup de soin. Je fus reçu avec toutes les marques de la plus haute distinction dans tous les endroits où je fis quelque séjour ; & dans ceux où je ne fis que passer , on vint à ma rencontre , on m'escorta avec pompe , on me harangua. Les ecclésiastiques même se montrèrent les plus empressés , & jamais je n'entendis un mot équivoque sur ma religion. Ceux de Poitiers , qui ont la réputation d'être naturellement durs & infociables , me donnerent une toute autre idée de leur caractère , par leurs manières respectueuses & polies.

Je fus encore plus surpris de ceux de la Rochelle. Cette ville orgueilleuse , qui se vante ordinairement de n'avoir que le roi lui-même pour gouverneur , & sous lui , ce maire important , qui est toujours élu nécessairement sur les trois sujets qu'elle propose à Sa Majesté , pouvoit faire valoir avec

moi ces belles prérogatives, d'autant plus justement, qu'à la rigueur elle ne se trouvoit point comprise dans mon gouvernement. Cependant elle me fit une reception telle qu'elle l'auroit pu faire à un Gouverneur qu'elle se feroit choisi elle-même. J'y entrai avec une suite de douze cens chevaux. On ne craint guere avec une pareille escorte, les attentats, contre lesquels Sa Majesté m'avertissoit de me précautionner. Les Rochellois ouvrirent leurs portes à tout ce cortége, sans distinction de personnes, ni de religion, ils le logerent tout entier, & presque tous en maison bourgeoise. Dans un repas public, qu'ils donnerent à mon occasion, & auquel je fus convié avec cérémonie, ils dirent, en buvant à la santé du Roi, que si Sa Majesté leur avoit fait l'honneur de se présenter à leurs portes, eût-elle été suivie de trente mille hommes, ils les lui auroient ouvertes, & que si elles ne s'étoient pas trouvées assez grandes, ils auroient abattu trois cens toises de leurs murailles. Je ne vis que des respects, & je n'entendis que des éloges de ce Prince. Ils m'assurerent aussi,

1604

1604.

avec les louanges les plus flatteuses ; que quand j'aurois eu avec moi deux ou trois fois plus de monde que je n'en avois , ils n'auroient pas agi différemment.

Le repas dont je viens de parler , fut de dix sept tables , la moindre de seize couverts ; & le lendemain , on me donna une collation , tout aussi superbe que l'avoit été le repas. On y joignit le spectacle d'un combat naval , entre Coreilles & Chef-de-Baye , dans lequel vingt vaisseaux François attaquèrent pareil nombre de vaisseaux Espagnols. Les Espagnols vaincus , furent amenés pieds & mains liés , devant un tableau du Roi , exposé publiquement , & il me furent présentés , comme à son lieutenant général. Rien ne fut oublié de ce qui pouvoit rendre ce divertissement parfait ; habits , armes , livrées , pavillons , pannonceaux différens. Je payai cette bonne réception des Rochellois , en leur accordant , au nom du Roi , dont je fis l'éloge publiquement , la délivrance de leurs prisonniers. Excepté eux & le sieur de Luffan , je punis sévèrement tous ceux qui avoient contrevenu aux

traités du commerce. Sa Majesté se

 contenta d'avoir obligé la ville de la Rochelle à lui demander cette grace, qu'elle fut bien d'ailleurs lui faire acheter. J'appris à Poitiers des circonstances, qui me firent trouver le comte d'Auvergne beaucoup plus coupable encore que je ne le croyois. 1604.

Le peu de tems que le Roi avoit laissé en ma disposition, pour régler les affaires de la province, me fit remettre à un autre tems, à visiter le haut & le bas Poitou, je ne pus obtenir de Sa Majesté, que la permission d'aller à Saint Jean d'Angely & à Brouage, en lui représentant la nécessité de ce voyage, ne fût - ce que pour détromper le peuple de ce canton, de l'opinion que le Roi vouloit s'emparer de leurs salines. Je partis de la Rochelle pour ces deux endroits, où je fus reçu de MM. de Rohan & de Saint Luc, mieux encore que je ne m'y étois attendu. Je fis tout mon possible pour ramener Rohan à son devoir. Je lui parlai de ses brigues en Angleterre, d'où je l'exhortai à rappeler Durand au plutôt. Il témoigna à ce discours, une extrême surprise,

1604.

feinte ou véritable. Il se plaignit des impostures de ses ennemis. Il désavoua Durand, & pour me persuader de sa sincérité, il convint de quelques faits, comme du cheval donné en présent au Roi d'Angleterre; mais en assurant qu'il en avoit obtenu une permission de Sa Majesté, dont il la feroit facilement souvenir.

De Saint Jean, je repris le chemin de Paris par Thouars, où je voulus m'aboucher avec le duc de la Trémouille. Je n'attendois pas de lui un accueil aussi gracieux que je le reçus, sachant combien il avoit été mortifié de me voir posséder un gouvernement, & recevoir des honneurs auxquels il avoit aspiré, jusqu'à les briguer publiquement. Je l'entretins plusieurs fois de tous les sujets de plaintes que le parti réformé donnoit au Roi, & en présence même de Parabere, Saint-Germain-de-Clan, Besses, la Vallière, Constant, d'Aubigné (ceux-ci ne se quittoient presque jamais) & de Préaux, la Ferrière & la Saussaye. Toutes ces personnes se récrièrent fortement sur la fausseté des imputations qu'on leur

avoit faites auprès du Roi, protestant hardiment de leur fidélité & de leur attachement à Sa Majesté ; & pour mieux m'en imposer, ils accompagnèrent toutes ces assurances, de tant de civilités à mon égard, & même de basses flatteries, qu'ils tomberent dans l'autre excès d'une affectation trop marquée.

Au travers de tous leurs déguisemens, je ne laissai pas de pénétrer leurs desseins, en mettant en leur présence la conversation sur l'état des affaires d'Espagne & d'Angleterre ; ils se trahissoient malgré eux, & il me fut impossible de douter que toute cette petite cour de gens attachés aux ducs de Rohan & de la Trémouille, ne fût dans les sentimens de mécontentement & de désobéissance, dont on les avoit accusés auprès de Sa Majesté. Mais je découvris en même-tems, & les lumieres que je tirai de la place que j'occupois dans la province, m'en donnerent dans la suite toute la certitude possible, qu'heureusement ces Messieurs ne dispoient en aucune maniere du reste du parti Protestant. Ce n'étoit

1604.

plus, comme autrefois, ces chefs absolus, qui d'un seul mot entraînoient tous les suffrages, on les fuyoit au contraire, comme des pestiférés, lorsqu'ils venoient délibérer dans les assemblées: c'est qu'ils s'étoient détruits eux-mêmes par leur propre imprudence, en jettant tout le corps dans des démarches si hasardées & si risibles qu'ils avoient enfin ouvert les yeux aux moins clairvoyans; & tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour eux, c'est qu'ils composoient encore un parti dans le parti même, mais un parti très-foible, & qui ne se foutenoit plus que par la vaine démonstration d'une autorité, dont il ne lui restoit que l'ombre.

Je n'avois garde de négliger de si favorables dispositions. J'achevai de désabuser le peuple. Je détruisis les bruits dangereux qui avoient été semés au sujet des salines, de la gabelle, & des autres monopoles, & dont on s'étoit servi pour le mettre en fureur. On commença à mieux connoître le Roi. Toutes les idées de tyrannie & de servitude s'effacèrent. Je fis comprendre aux Protestans personnelle-

ment qu'il étoit faux que Henri eût jamais songé à les exclure des charges & dignités de l'état, que sa grande maxime avoit toujours été au contraire, de tenir exactement la balance égale entre les deux religions. Je leur fis voir encore comment la prévention les avoit aveuglés sur le compte de Clément VIII, qui avoit en toute occasion, dissuadé de faire la guerre aux Réformés, bien loin de n'avoir pensé & travaillé qu'à les exterminer.

Les effets acheverent ce que j'avois commencé par mes discours. Je distribuai des pensions à ceux du parti qui avoient conseillé la paix, & bien servi le Roi; & pour achever de les convaincre qu'ils ne s'étoient pas trompés sur les intentions droites & équitables de leur Souverain, je leur montrai le mémoire des réformations qu'il méditoit de faire dans l'état, tel qu'on l'a vu plus haut, qui les remplit de satisfaction. Je puis dire que par tous ces moyens, j'ébranlai si fort le parti du duc de la Trémouille, qu'il ne put pas après cela, se faire fort de six personnes de quelque considération. Le duc de Bouillon fut si sensiblement

1604.

touché de voir qu'il avoit perdu ce reste de crédit qu'il avoit jusques-là conservé dans ce canton de la France, qu'il se détermina à passer le reste de ses jours dans cette espece d'exil, qui l'arrêtoit à la cour de l'Electeur Palatin, tranquille malgré lui. Ce fait n'est pas risqué. Saint Germain qui n'ignoroit aucun des secrets du Duc, l'écrivit à la Saussaye, dont il se croyoit aussi assuré que de lui-même ; mais la Saussaye me remit la lettre de Saint Germain, que je montrai à Sa Majesté.

Ayant fait de cette maniere, tout ce que la conjecture présente & la briéveté du tems me permettoient, j'obéis aux instances que le Roi me faisoit dans toutes ses lettres, de revenir au plutôt, & je suivis de fort près la dernière que j'écrivis à Sa Majesté, de Thouars, le 16 Juillet. J'en partis après avoir fait une dernière visite au duc de la Trémouille. Il ne se portoit pas bien, quand j'arrivai à Thouars, je le laissai à l'extrémité, lorsque j'en partis. Il mourut (10), sans avoir jamais pu être en-

(10) Claude de la Trémouille, duc de

gagé à venir trouver le roi , & sa mort
ôta une tête aux séditieux.

1604.

J'arrivai le 22 Juillet à Paris , où je
trouvai un billet de Sa Majesté, du 18,
par lequel elle m'enjoignoit d'envoyer
dans tous les endroits de Normandie ,
de Bretagne & de Poitou , où j'avois
eu dessein de me transporter , deux
personnes de confiance (je choisis Ni-
colai & Bois) & de venir la trouver
à Monceaux , où elle m'attendoit en
achevant de prendre les eaux. Je con-
nus , par l'accueil gracieux & caref-
sant que me fit ce Prince , que j'avois
eu le bonheur de le satisfaire (11), Je
l'entretins trois jours de suite , sur les
affaires qui avoient été le sujet de mon
voyage , & j'achevai de lui dire ce qui
pouvoit encore manquer aux détails
que je lui avois faits dans mes lettres,
soit à lui , soit à Villeroy.

On a voulu dire que le duc d'E-
pernon tint alors en Guyenne une

Thouars , mourut de la goutte , n'étant âgé que de trente - quatre ans. Voyez son éloge dans <i>de Thou</i> , liv. 31. & <i>Mathieu</i> , tom. 2. liv. 3. pag. 663.		(11) De Thou dit que ce voyage du marquis de Rosny , délivra Henri IV. de grandes inquiétudes. Liv. 31.
---	--	--

1604.

conduite qui le rendit plus suspect que jamais à Sa Majesté, que j'y ajoutai foi, & que je lui rendis en cette occasion, tous les mauvais offices d'un ennemi mortel. Je m'inscris fortement ici contre ce bruit, quant à ma personne, je le tiens faux, quant au fait qu'on y énonce, contre l'honneur de d'Epernon, & je ne le crois guere plus fondé, quant aux sentimens qu'on y impute à Sa Majesté contre lui. Il semble que pour établir ces sentimens, il devroit suffire de la lettre que ce Prince écrivit au Duc, au sujet de la dispute de du Plessis avec l'évêque d'Evreux, dans laquelle il le traite d'ami, qualité qu'il ne donnoit pas volontiers à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes.

Ajoutons - y une vérité dont j'ai pleine connoissance, c'est que depuis ce tems-là, Sa Majesté avoit prévenu obligamment d'Epernon sur mille choses, & qu'elle me disoit souvent de lui rendre les visites & les autres devoirs de l'amitié, même avant que je les reçusse de lui. Si l'on fit entendre à Henri quelque chose au désavantage de ce Duc pendant son séjour en Guyenne, c'est sur quoi je ne puis

rien nier, ni assurer ; ce que je sçais
seulement encore , c'est qu'il ne res-
ta plus de soupçon à Sa Majesté, après
les lettres que d'Epéron lui envoya
& à moi, par Perronne. La sincérité
& le témoignage d'une bonne con-
science y paroissent si clairement, dans
la soumission qu'il y fait, d'aller, au
premier ordre de Sa Majesté, se présen-
ter devant elle, pour y servir de cau-
tion de sa personne, & de garant de
ses sentimens, qu'il ne laisse rien à ré-
pliquer. Tout le monde a sçu ce qui
s'étoit passé entre le roi & le duc d'E-
péron, du vivant, & même quel-
ques années après la mort de Henri
III, & combien ce Prince lui en
avoit témoigné de ressentiment. Il n'en
faut pas davantage. L'oubli des in-
jures est une vertu rare chez les sou-
verains, & qu'on y croit communé-
ment bien plus rare encore. On n'a
pas fait attention aux preuves sensi-
bles que Henri a données en plus
d'une occasion, de cette véritable
grandeur d'ame, qui fait pardonner, &
tout ce qu'il a fait dans la suite pour
d'Epéron, acheve de montrer qu'il
l'a exercée à son égard.

1604. Pour moi, loin d'avoir été l'ennemi de d'Épernon, au tems dont on parle, je pourrois citer mille témoignages de bonne intelligence entre nous ; mais il me semble que ma parole suffit, & pour être cru, & pour le justifier. On m'a toujours trouvé jusqu'ici aussi incapable de déguiser mes véritables sentimens d'amitié & de haine, que de charger un innocent, & de prendre le parti d'un criminel d'état. D'Épernon fit une chute si malheureuse en Guyenne, qu'il se rompit la cuisse & le pouce, & se blessa encore à l'épau- le & au coude, ce qui l'obligea de se tenir quarante jours au lit, couché sur le dos. Je lui écrivis sur ce fâcheux accident, & il m'en remercia avec la même affection dont toutes ses lettres étoient ordinairement remplies ; car il me traitoit alors en ami, & j'étois aussi son confident dans tout ce qui regardoit la personne de Sa Majesté (12). Un autre de mes amis, mais sans avoir cessé de l'être, dont je reçus

(12) Voyez l'origi- | contredire un peu sur
nal de ces lettres dans | l'article du duc d'E-
les anciens mémoi- | pernon,
res, ils paroissent se

aussi cette année , des lettres également remplies de confiance , d'amitié & de politesse , c'est Bellegarde ; elles sont datées de Dijon , il étoit alors dans son gouvernement de Bourgogne. Je reviens au comte d'Auvergne , pour traiter cette affaire plus particulièrement.

 1604.

Il n'avoit tenu qu'au roi d'ôter à ce sujet mutin tout moyen de conspirer contre l'état. La douceur dont Sa Majesté usa mal-à-propos à son égard , lorsqu'elle fit punir le maréchal de Biron , fut la cause de sa rechûte , comme le foible qu'elle avoit toujours montré pour toute cette famille , à cause de la marquise de Verneuil , l'avoit autorisé dans sa première révolte. Il n'eût peut-être pas été encore bien difficile de retrouver l'occasion que Sa Majesté avoit laissé échapper , lorsque les avis des nouvelles brigues du comte d'Auvergne en Espagne , lui furent donnés , & qu'on put attendre plus de lumières sur cette affaire , de la prison de Morgan (13) , son homme d'intrigue , qui fut arrêté en ce tems-

(13) Thomas Morgan , Anglois. Voyez M. de Thou. *Ibid.*

1604. là ; mais le roi se contenta de faire partir , par mon ordre , d'Escures pour l'Auvergne , où étoit alors le comte , afin de découvrir tout le complot , & de lui persuader par la voie de la douceur , de venir se jeter aux pieds de Sa Majesté.

D'Auvergne comprit en effet qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre. La prise de Morgan l'avoit déconcerté. Ses mesures n'étoient pas prises assez justes , pour espérer que ses desseins demeureroient cachés , ni ses desseins assez avancés , pour pouvoir lever le masque. Il craignit d'exposer par sa fuite , le comte & la comtesse d'Entragues , & toute sa famille , à un traitement ignominieux. Il se rendit donc aux raisons de d'Escures , & s'engagea à se laisser mener par lui à la cour , & à y révéler au roi ses plus intimes secrets , jusqu'à certaine lettre de sa sœur , qu'il disoit être de la dernière importance , moyennant la grâce que Sa Majesté promit de lui accorder. L'original de cette lettre de la marquise de Verneuil ne me tomba que l'année suivante entre les mains , & on ne sçut pas trop bien qu'elle foi

On y devoit ajouter, parce que le frere & la sœur paroissoient tantôt de concert, tantôt brouillés jusqu'à ne pouvoir se souffrir; ce qui semble le plus digne d'y être remarqué, c'est qu'elle exhorte son frere à une retraite solide chez l'étranger, à laquelle elle se montre déterminée elle-même.

Une chose bien capable de faire douter de la sincérité du comte d'Auvergne, dans les promesses qu'il fit à d'Escures, c'est qu'au même tems qu'il partit pour venir à Paris avec lui, il dépêcha Yverné en Espagne. L'évêque de Montpellier découvrit cette menée, & en écrivit au Roi; mais ce Prince voulut bien une seconde fois se payer de ses belles promesses. Il ordonna seulement que le Parlement instruisît dans toutes les formes, le procès de Morgan, afin que le crime rendu public, donnât plus de poids à la grace qu'il étoit résolu d'accorder à toute la famille de d'Auvergne, qui s'y trouvoit comprise. Tout ce que ce Prince y gagna, fut de se faire rendre enfin par d'Entragues, cette promesse (14)

(14) Henri IV fut cette promesse, de obligé, pour l'avoir donner à la marquise

1604.

de mariage si fameuse, qu'il avoit inutilement pressé sa maîtresse de lui remettre; ce qui se passa en présence de Messieurs le comte de Soissons & le duc de Montpensier, du Chancelier, de Sillery, la Guéle, Jeannin, Gêvres, Villeroy, afin qu'on ne pût dans la suite éluder cette restitution par une restriction, ni désaveu. Il fut même dressé un acte, pour justifier que c'étoit le vrai & le seul écrit fait par Sa Majesté à ce sujet, & la déclaration de d'Entragues, conforme à cet énoncé, fut jointe à la piece.

Cette conduite de Henri n'étoit pas bien propre à rendre le comte d'Auvergne sage. Aussi recommença-t-il ses premières brigues, presque sous les yeux de Sa Majesté. La seule attention qu'il eut, fut de tromper le Roi, qui fut long-tems la dupe de ses apparences de sincérité; mais enfin, tout le mystere fut encore une fois découvert par des lettres écrites &

de Verneuil, vingt d'Entragues, qui n'a mille écus comptant, voit jamais été à la & de promettre le guerre, *De Thou, liv. bâton de Maréchal* 132, de France, au comte

reçues

reçues par d'Auvergne, qui tomberent entre les mains de Loménie, & que Loménie alla aussi tôt porter à Sa Majesté. Ce Prince convint alors de tout son tort, mais trop tard; car, soit pénétration, soit avis de ce qui venoit d'arriver, le Comte eut le tems de sortir de la cour, avant qu'on eût pû exécuter le conseil qu'on prenoit de l'y arrêter, & il se proposa bien de ne plus s'en approcher, après le danger qu'il venoit d'y courir, & même de sortir tout-à-fait de France, au moindre signe qu'il se trameroit quelque chose contre lui.

Le Roi me communiqua l'embarras où l'on étoit tombé par sa faute. On fit repartir d'Escures pour l'Auvergne, il y fit même deux voyages coup sur coup; mais les moyens qui avoient si bien réussi, furent inutiles cette fois. D'Auvergne fut toujours éluder le retour à la cour dont on le pressoit, & avec un air si peu embarrassé, qu'on ne put pas même tirer de son refus, la conviction de son crime, comme l'on s'y attendoit. Il faisoit les plus belles promesses du monde, & paroïsoit toujours disposé à partir. Il fallut

1604.

enfin en revenir au seul moyen qui restoit à tenter ; c'étoit de s'assurer de sa personne , ce qui ne paroissoit pas facile.

Je jettai les yeux sur un homme qui me parut très-propre à faire réussir ce coup ; c'est le trésorier Murat , dans lequel sa haine personnelle pour le comte d'Auvergne , ses intelligences dans le pays ; la facilité de demeurer long-tems sur les lieux sans pouvoir être soupçonné , sa résolution pour un coup de main , & sa passion de bien servir sa Majesté , étoient autant d'excellentes dispositions à sortir à son honneur de cette commission. Je le nommai au Roi , lorsqu'il me parla de cette affaire , & Sa Majesté l'approuva. Je fis venir Murat , avec lequel j'agis d'abord avec toute la précaution que demandoit cette confiance. Lorsque je vis qu'au lieu d'apporter des raisons de s'en dispenser , il prévenoit de lui-même mes offres , je m'expliquai clairement , & je connus que la proposition ne lui déplaisoit pas. Il n'exigea que d'être autorisé par une commission du grand sceau ; elle lui fut expédiée , & tenue fort secrète. Comme on n'a-

voit pas encore perdu toute espérance, que d'Escures pût attirer le comte d'Auvergne à la Cour, & qu'en ce cas Murat n'avoit rien à faire, je lui enjoignis, en lui donnant ses instructions, de n'agir que de concert avec d'Escures, & de cacher à tout le monde la part qu'on avoit voulu lui donner dans cette affaire, si l'on cessoit d'avoir besoin de lui.

D'Escures partit le 17 Août pour l'Auvergne; c'étoit le troisieme ou quatrieme voyage qu'il y faisoit, & Murat l'y suivit quelques jours après, muni de lettres en blanc, pour les villes & officiers des Préfidiaux, qui ne devoient être remplies que sur les lieux. Sur ces entrefaites, on eut communication de lettres du comte d'Auvergne, où sa crainte & sa honte étoient exprimées de maniere, que le Roi jugea bien qu'il ne se résoudroit jamais à paroître à la cour, & qu'il trouva plus à propos que d'Escures se donnât de garde de l'en presser de la part du Roi, pour ne pas l'effaroucher davantage. Murat eut ordre d'agir seul, & d'Escures de veiller de son côté à avoir les plus parfaits éclair-

1604.

1604. ciffemens sur les pratiques de d'Auvergne en Espagne, & s'il étoit possible, à intercepter le traité qu'il devoit déjà avoir fait avec le conseil de Madrid; ce que d'Escures exécuta avec une adresse qui en déroba toute connoissance au Comte, tout fin & tout alerte qu'il étoit sur les démarches du conseil.

Une petite affaire d'intérêt, qui avoit commis un frere de Murat avec le comte d'Auvergne, fut le prétexte tout-à-fait plausible, que celui-ci prit pour l'aller trouver. Cette petite discussion ayant été traitée entr'eux, le Comte passa de lui-même à entretenir Murat de l'état de ses affaires, par rapport à la cour; ainsi ce fut sur ses propres paroles, que l'agent de Sa Majesté parut régler les conseils qu'il lui donna dans la conjoncture présente. D'Auvergne fonda de violens soupçons sur les insinuations qu'il avoit reçues de la part du Roi, de venir se montrer à la Cour; & sur ce que d'Escures, en cherchant à lui faire entreprendre ce voyage, lui avoit paru ignorer la part qu'y avoit Sa Majesté, il assura qu'il ne le feroit point;

& que plutôt que de se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, il passeroit dans les pays étrangers. Il cita l'exemple du maréchal de Biron, qui parut l'effrayer. Il dit qu'ayant eu autrefois le malheur d'offenser son Roi, il ne pouvoit se résoudre à paroître devant lui, sans avoir auparavant effacé par ses services, le souvenir qui pouvoit lui en rester, & sans avoir reçu, avec une nouvelle vérification, l'abolition que Sa Majesté lui avoit accordée. Enfin, il fit entendre qu'il n'étoit pas dans la disposition de se fier à la cour, parce que les avis qu'il avoit reçus, du danger qui l'y attendoit, lui avoient été adressés par des personnes de la cour même, personnes de la première distinction, bien informées, & sur lesquelles il devoit faire fond.

Murat se voyant ainsi choisi pour confident, répondit, en affectant beaucoup de simplicité, que pour lui, il ne voyoit aucun inconvénient pour le comte, à reparoître à la cour, puisqu'il avoit avoué sa faute au Roi, & qu'il en avoit obtenu le pardon, ce qui mettoit une grande différence entre le maréchal de Biron & lui ; qu'il n'y

1604.

avoit que le cas de la récidive qui pût autoriser son scrupule, Henri n'ayant encore jamais manqué de parole à qui que ce fût; ce qui faisoit encore, lui disoit il, que personne ne pouvoit si bien le conseiller, que sa propre conscience. D'Escures & lui travaillerent avec la même apparence de sincérité à le rassurer, & à le mettre en défiance contre les donneurs d'avis.

A tout cela, le Comte ne répondit autre chose, sinon qu'il ne vouloit rien risquer, lorsqu'il s'agissoit de sa tête; qu'il n'étoit aimé ni du Roi, ni de la Reine, ni des Princes du sang; que le grand Ecuyer étoit son ennemi mortel; que le silence de ses amis en cette occasion, étoit une preuve que sa perte étoit décidée; que personne ne parloit pour lui auprès de Sa Majesté; qu'il ne recevoit aucunes lettres de Villeroy, de Sillery, ni de moi, parce que nous ne voulions pas qu'on nous reprochât d'avoir été les instrumens de sa perte; que le Connétable ne lui écrivoit point non plus, de peur de se rendre suspect lui-même. La marquise de Verneuil fut celle dont il parut le plus mécon-

tent. Il dit qu'au défaut de crime véritable, il connoissoit sa sœur capable de lui en imputer de faux, pour faire sa paix avec le Roi, à ses dépens. Il conclut par de nouveaux sermens, de ne pas se laisser tirer de sa retraite. Comme il ne se doutoit point que d'Escures & Murat fussent venus à dessein de le lui persuader, il leur dit qu'il avoit songé que Vitry devoit arriver dans trois jours, dans le dessein de le gagner par de belles paroles, mais qu'il y perdrait son tems.

Cette retraite étoit Vic, méchante maison, & sans aucune commodité, mais située au milieu d'un bois, où d'Auvergne passoit les jours entiers, sous prétexte de la chasse. Quand on n'auroit pas eu des preuves de son crime, ses craintes, ses allarmes, son agitation, qui alloit jusqu'au dérangement d'esprit, son air, son visage, toute sa personne portoit témoignage contre lui. Il n'y eut jamais de vie plus misérable que celle qu'il menoit. Ce qu'il souffroit intérieurement, vengeoit d'a-

1604.

vance le Roi & l'état. Il n'osoit, ni demeurer chez lui, ni s'en éloigner. On ne le voyoit plus dans aucune des villes voisines. Il avoit cessé d'aller chez les Gentilshommes, ses meilleurs amis. Il ne se fioit pas à sa propre maîtresse, qui étoit une certaine madame de Château-Gay. Il ne la visitoit plus chez elle. Lorsqu'il vouloit la voir, c'étoit dans un village écarté, ou dans le milieu de la campagne, qu'il prenoit son rendez-vous, toujours de nuit, & jamais deux fois de suite dans le même endroit. Des valets, postés sur les lieux élevés dans les environs, étoient chargés de l'avertir, lorsqu'ils voyoient paroître quelqu'un, en sonnant d'un cor, qui n'étoit destiné qu'à cet usage, & quelquefois c'étoient aussi des chiens qu'il employoit à sa garde.

Avec ces précautions, il défioit tous ses ennemis, & il se vantoit avec fierté, & avec plus d'imprudence encore, de les tromper & de leur échapper toujours. Mais avec cela, il n'avoit rien de fixe dans ses résolutions. Il ne vouloit jamais deux momens de

fuite la même chose ; & cet homme si avisé , connut si peu ceux qui étoient venus pour le perdre , qu'il en fit ses amis , les prit pour ses conseillers , & fut prêt mille fois à se mettre à leur discrétion ; c'est que la prudence n'est pas une qualité donnée à la mauvaise conscience. Pour peu que d'Auvergne en eût pû faire usage, il auroit vû qu'il n'y avoit plus rien de sûr pour lui, que de se retirer au plus vîte en Espagne , & c'est le seul dessein peut être à quoi il ne pensa pas. Au moment qu'il paroïssoit à d'Escures & à Murat , déterminé à ne pas s'exposer, il leur tenoit un langage tout différent. Il leur manda un jour de venir le trouver à trois lieues de chez-lui. Cet ordre les jeta d'abord dans l'inquiétude , ils y allerent pourtant ; c'étoit pour leur dire , qu'il étoit résolu à aller se présenter au roi. Sa Majesté, à qui ils le mandèrent aussi-tôt , & qui en crut encore davantage , sur un faux bruit qu'on y joignit , m'écrivit le 19 Novembre , que d'Auvergne étoit à Moret , tout prêt à arriver à Paris. Ils n'avoient point été en cela trompés par le com-

1604.

1604.

te, c'est lui-même qui l'avoit été par sa propre inconstance ; car il étoit le premier à les retenir auprès de lui, lorsqu'ils lui témoignoiént vouloir s'en retourner, & il les remettoit pour dernière réponse, au retour de Fougeu, dont il croyoit tirer de grands éclaircissements ; à quoi les deux agens paroissoient déferer, par pure complaisance.

Je tire tout ce détail des lettres de Murat. J'en reçus en même-tems du comte d'Auvergne lui-même. Il s'étoit plaint aux deux agens de n'avoir point reçu de réponse à quatre lettres qu'il disoit m'avoir écrites. Il m'en vint effectivement quatre de sa part, mais tout à la fois, & d'une écriture si semblable, quoique de date fort éloignées l'une de l'autre, que je vis tout d'abord ce que j'en devois croire. Il y a apparence que dans le commencement d'Auvergne ne songea point à moi, ou qu'il crut avoir des raisons pour ne pas s'y adresser ; mais que dans la suite, croyant ce moyen fort propre à faire sa paix, car il entretenoit souvent de moi les deux agens, il y eut

recours , avec la finesse usée , d'anti-
 dater ses lettres , pour me prouver qu'il
 avoit toujours eu cette pensée. 1604.

Si l'intention du comte fut de tirer de moi une promesse qu'il pût faire valoir de caution dans l'occasion , il se trompa fort. Je lui fis réponse à la vérité , mais comme si je n'avois eu rien de meilleur , ni de plus à lui dire , que ce que j'avois dit au marechal de Biron dans un cas semblable au sien. Il se vit traiter de criminel d'état , sans que cela pût augmenter sa défiance ; & pour dire tout , c'étoit une copie de la lettre même que j'avois écrite à ce marechal , qui composoit en entier celle que j'écrivis à d'Auvergne ; & il ne put l'ignorer , puisque je l'en avertissois formellement. C'est par ce contre-coup , d'une invention assurément fort nouvelle , que je fis entendre à d'Auvergne qu'il ne devoit ni attribuer au Roi des dispositions contre lui , qu'il n'avoit point , ni négliger les conseils que je lui avois souvent donnés auparavant , sur la maniere de se conduire , ni supposer des faits & des bruits , dont il ne trouvoit de fondement , que dans sa propre conscience inquiète &

1004. troublée; c'est tout ce que je mandai
au coupable; & il trouva dans sa dis-
grace, ce procédé si éloigné de toute
supercherie, qu'il s'en loua beaucoup.

D'Escures & Murat trouverent en-
fin une occasion, telle qu'ils la cher-
choient depuis long-tems. On faisoit
une revue de la compagnie des che-
vaux legers de M. de Vendôme. Ils
Et mieux
d'Erre,
ou d'Eure.
communiquerent à d'Erre, qui les
commandoit, le dessein qui leur vint à
ce sujet, & les officiers généraux de
cette troupe s'y étant prêtés, voici
comment tout se passa. D'Eure alla
trouver le comte, & lui dit qu'étant
colonel général de la cavalerie légère,
il se trouveroit sans doute à cette re-
vue. D'Auvergne n'y vit aucun dan-
ger, parce qu'outre qu'il étoit monté
sur un cheval qui alloit, disoit il, plus
vîte que le vent, & qu'il avoit accou-
tumé effectivement à faire dix lieues
à toutes jambes, & d'une haleine, il
étoit bien résolu de n'entrer dans au-
cun lieu clos, ni étroit, encore moins
de mettre pied à terre. Il y vint donc;
P hilibert
de Néref-
ville.
Nérestan s'avança à lui pour le saluer,
à la tête de toute sa troupe; monté
sur une forte petite haquenée, & suivi

seulement de quatre laquais; mais ces laquais étoient quatre soldats robustes & déterminés, à qui l'on avoit fait prendre l'habit de livrée. Au moment que Nérestan faisoit son compliment, deux de ces soldats saisissent les rênes de la bride du comte d'Auvergne, en même tems que les deux autres le prennent par une jambe, & le renversent de l'autre côté de son cheval, & ensuite se jettent sur lui si brusquement, qu'il n'eut ni le tems de mettre la main à ses pistolets, ni la liberté de tirer son épée, encore moins de s'enfuir. Il fut conduit sous sûre garde à Paris, & resserré dans la Bastille (15),

1604.

(15) » La com-	» misere & de vos lar-
» tessé d'Auvergne,	» mes; mais si je vous
» toute éplorée, au-	» octroyois ce que
» tant douce & hum-	» vous me demandez,
» ble, que la Mar-	» il faudroit (prenant
» quise étoit fiere,	» la reine par le bras)
» s'étant jettée aux	» que ma femme que
» pieds du Roi, pour	» voilà, fût déclarée
» lui demander la	» p. mon fils,
» grace de son mari,	» bâtard, & mon
» Sa Majesté l'ayant	» royaume en proie.
» fort courtoisement	» Ladite dame ayant
» relevée & saluée,	» eu la permission du
» lui dit ces mots :	» Roi, d'envoyer de
» J'ai pitié de votre	» sa part visiter son

1604. D'Entraques fut arrêté en même tems que le comte d'Auvergne, & la marquise de Verneuil fut en quelque maniere associée aux deux coupables, puisque le Roi voulut qu'on allât aussi l'arrêter dans sa maison (16), où elle demeura sous la garde du chevalier du Guet. Ce fut cette association qui sauva la vie au beau-pere & au frere. Ils n'oserent l'espérer d'abord, & le public ne s'y attendoit pas, après tant de récidives, d'autant plus, qu'on

<p>» mari, & lui ayant » fait demander ce » qu'il desiroit d'elle, » il lui fit réponse, » qu'elle lui fit seule- » ment provision de » bon fromage & de » moutarde, & qu'el- » le ne s'embarraſsât » d'autre chose. Jour- » nal du regne de Henri » IV.</p>	<p>» trois interrogatoi- » res qu'il subit, il dit » avec autant de conf- » tance, que s'il eût » été innocent quant » à cet article : Mes- » sieurs, montrez-moi » une ligne d'écriture, » par laquelle on puisse » me convaincre d'a- » voir traité avec le » Roi d'Espagne ou son » Ambassadeur, & je » vas signer au-des- » sous mon arrêt de » mort, & me con- » damner moi-même à » être écartelé vif.</p>
<p>» Le comte d'Au- » vergne, dit Amelot, » dans l'endroit que » nous avons déjà cité, » faisoit tant de fond » sur la fidélité d'An- » toine, (c'est le » trésorier Chevill- » lard) que dans les</p>	<p>(16) Dans la maison du nommé Audi- court, rue S. Paul.</p>

commença à instruire leur procès en toute rigueur. Le comte d'Auvergne déduisit au roi toutes ses intelligences, tant au dehors qu'au dedans du royaume. On lui fit remettre cette promesse d'association de lui avec les ducs de Bouillon & de Biron, dont j'ai parlé ci-devant, & que Sa Majesté n'avoit jamais pu lui arracher.

Les allées & venues commencèrent en même-tems de la part de Henri, vers la marquise de Verneuil, non pas pour le même sujet, car je crois bien qu'on ne s'attend pas à le voir user d'une grande sévérité envers elle. Il ne put se résoudre à la laisser un seul moment douter de son pardon. A peine put-il sauver quelques dehors, en faisant dire à la marquise, par différens messagers, qu'elle acheteroit cette grace par une soumission entière aux conditions qu'il lui prescrivoit. La Varenne, Sigogne, toute la cour fut employée à ces messages, qui, de la manière dont ils étoient faits, n'étoient, à dire vrai, que de véritables avances d'un amant qui craint, malgré sa colere, d'avoir mis un obstacle

1604.

trop fort à son raccommodement avec ce qu'il aime. La marquise ne s'y méprit pas, & elle sçut bien en profiter. Je servis aussi d'interprete à Henri en cette occasion, quoique je visse bien qu'il ne s'en tireroit pas à son honneur; mais il le voulut absolument, & je lui obéis dans l'intention de lui en rendre, s'il étoit possible, la conclusion moins honteuse.

Le premier ordre que je reçus de Sa Majesté, fut d'aller trouver la marquise de Verneuil, pour l'entendre sur toutes les choses dont on l'accusoit, tirer d'elle la confession de sa faute, la lui faire sentir. Je ne puis dire que ma commission s'étendît plus loin, à moins qu'on n'y joigne encore de sanglans reproches & des conseils assez inutiles, ce semble, sur la maniere dont elle auroit dû se comporter avec un Prince, à qui elle avoit tant d'obligation. Je ne la vis point la première fois que j'allai chez elle. Elle me fit dire qu'une fluxion qu'elle avoit sur le visage, l'empêchoit de parler à personne. Je renvoyai une seconde fois sçavoir par un gentil-

homme, quelle heure elle vouloit me
 marquer. Avant que mon député fût
 revenu, j'en reçus un d'elle, qu'elle 1604.
 avoit fait partir dans l'intervalle pour
 me dire qu'elle m'attendoit sur les
 deux heures après midi.

Je trouvai une femme à qui son
 humiliation n'avoit rien ôté de sa pre-
 miere fierté (17), & qui bien loin
 de vouloir s'abaisser jusqu'à deman-
 der grace & se justifier, parloit en
 femme outragée, & prétendoit se
 faire à elle-même ses conditions :
 plaintes & emportemens contre le Roi,
 nouvelles demandes, voilà par où elle
 débuta, en prenant un air prude, &

(17) » Elle disoit » pere, une corde
 » qu'elle ne se sou » pour son frere, une
 » cioit point de mou- » justice pour elle.
 » rit, au contraire, *Journal du regne de*
 » qu'elle le désiroit ; *Henri IV.* » Ses cot-
 » mais que quand le » fres fouillés, ajoute
 » Roi le feroit, on » le même Auteur,
 » diroit toujours qu'il » & ses papiers tous
 » auroit fait mourir » inventoriés, on y
 » sa femme, & qu'el- » trouva force petits
 » le étoit Reine avant » poulets amoureux,
 » l'autre; au surplus, » (instrumens du mé-
 » qu'elle ne deman- » tier) & entr'autres,
 » doit que trois cho- » de Sigogne, qui fu-
 » ses à Sa Majesté; un » rent causé de le dis-
 » pardon pour son » gracier.

1604.

même dévot. Ce n'étoit pas avec moi qu'il falloit avoir recours à ce manége. Je ne la flattai, ni la ménageai. Commençant par ce qui la rendoit plus coupable, je lui reprochai ses liaisons avec les ennemis de l'état. Je lui dis qu'elle auroit lieu de se croire fort heureuse, si l'on bernoit son châtiment à une permission de se bannir elle-même du royaume, & de finir ses jours par-tout ailleurs qu'en Espagne, & que cette grace ne lui seroit accordée, qu'après qu'elle auroit subi l'interrogatoire des criminels & demandé pardon au Roi de sa défobéissance.

Je vins ensuite à ses indignes procédés pour la Reine. Je lui fis voir que c'étoit s'attaquer au Roi lui même, & s'exposer à une punition sévère, que d'offenser, comme elle l'avoit fait, une Princesse, qui étoit sa maîtresse (18) par mille discours injurieux. Je lui reprochai son affectation ridicule à se mettre de pair avec la Reine, & à égaler ses enfans aux enfans de Fran-

(18) Elle disoit » elle tiendroit la plaque quelquefois, « que si » ce de cette grosse » on lui faisoit justice, » banquiere. *Peréf.*

ce, ses airs de hauteur & de mépris, & sur tout sa malignité à jeter la discorde entre Leurs Majestés; à quoi j'ajoutai qu'on nela dispenseroit pas d'aller se jeter aux pieds de la Reine, pour la prier d'oublier & de lui pardonner toutes ses fautes.

1604.

Je ne l'épargnai pas davantage sur la prétendue dévotion dans laquelle elle se retranchoit, pendant qu'elle ne craignoit pas de manquer à ses principaux devoirs envers le Roi, la Reine & l'état. Je tranchai le mot, que cette apparente régularité, n'étoit qu'une pure grimace, & je le lui prouvai par le détail de sa vie, qui lui fit voir que j'étois bien informé de ses galanteries. Je les lui particularisai toutes, pour lui ôter son recours ordinaire, de dire qu'elles n'existoient que dans l'imagination jalouse du Roi, & j'en tirai un nouveau sujet de confusion pour elle, par rapport au Prince qu'elle jouoit si indignement. Je lui montrai ce qu'elle auroit dû faire, si sa dévotion avoit été un véritable retour vers Dieu, & je l'assurai que Sa Majesté ne s'y feroit pas opposée, si elle y avoit trouvé toutes les mar-

ques dont la vraie dévotion doit être accompagnée.

1604.

Je lui donnai enfin toutes sortes de bons conseils, qu'elle ne me demandoit pas, & qu'elle n'étoit pas disposée à suivre. Elle devoit le paroître du moins; mais elle se contenta de me répondre froidement, après m'avoir laissé tout le tems de parler, qu'elle m'en remercioit, & qu'elle prendroit du tems pour y penser. Lorsque je lui demandai si elle avoit quelques sujets de plainte dont elle s'autorisât à manquer ainsi à ce qu'elle devoit au Roi, sa réponse fut que si c'étoit le Roi qui lui faisoit cette question, il avoit tort, puisqu'il les savoit mieux que personne, & que si c'étoit moi, je n'en avois pas moins, puisque je n'avois aucun moyen de la satisfaire.

Continuant à la questionner, je lui demandai ce qu'elle désiroit de Sa majesté. Elle répondit, que quoiqu'elle fût bien que sur cet article les desirs du Roi ne s'accordoient pas avec les siens, elle persistoit à demander qu'il lui fût permis, aussi bien qu'à son pere, sa mere, son frere & ses enfans, d'aller s'établir en

quelque endroit hors de France. Elle ajouta , en nommant son frere , qu'il ne souffroit , qu'à cause de l'amitié qu'il avoit pour elle. J'avois de la peine à croire que cette résolution fût sincere. Je trouvai le moyen de le lui faire redire cinq ou six fois , & elle n'y changea rien. Le dépit de l'emprisonnement de sa famille , & du traitement qu'on lui avoit fait , pouvoit bien lui avoir fait former ce dessein , & les conditions qu'elle y mettoit , achevoient de me le persuader. En l'obligeant à s'expliquer encore davantage sur cette retraite hors du royaume , elle dit , qu'elle n'iroit pas chez les étrangers pour y mourir de faim ; qu'elle ne vouloit pas donner à la Reine la satisfaction de la voir traîner une vie malheureuse ; qu'il lui falloit au moins un fonds de terre de cent mille francs bien assuré ; que c'étoit encore bien peu de chose , après tout ce qu'elle avoit pu se promettre légitimement du Roi. Ces paroles qu'elle prononça avec beaucoup de dépit , regardoient sans doute la promesse de mariage , dont la perte lui avoit causé une extrême douleur. Elle tâcha inu-

tilement de me cacher sa colere.

1604.

Je n'avois jamais prétendu tirer grand fruit de mon entrevue avec la marquise de Verneuil. Je ne pus cependant m'empêcher de m'attacher à ce que je venois de lui entendre dire & redire sur un établissement hors du royaume, parce que plus j'y pensois, plus j'y trouvois le vrai & le seul moyen de donner un dénouement à toute cette intrigue (19). Il ne s'agissoit que de faire trouver assez

(19) M. de Sully vous donniez cent avoit fait manquer à Henri IV, une belle occasion de se défaire honnêtement de sa maîtresse, s'il en faut croire les Mémoires de Bassompierre, où la chose est rapportée ainsi, *tom. 1. pag. 90.* « Le Roi demanda s'il donneroit quelque chose à madame de Verneuil, pour la marier à un Prince, qu'elle disoit la vouloit épouser, si elle avoit encore cent mille écus. M. de Bellievre dit : Sire, je suis d'avis que vous donniez cent mille beaux écus à cette Damoiselle, pour lui trouver un bon parti. Et comme M. de Sully eût répondu, qu'il étoit bien aisé de nommer cent mille beaux écus, mais difficile de les trouver ; sans le regarder, le Chancelier répliqua : Sire, je suis d'avis que vous preniez deux cens mille beaux écus, & les donniez à cette belle Damoiselle, & trois cens mille & tout, si à moins ne

de force à Henri , pour qu'il donnât son consentement à la proposition de la Marquise ; par-là il s'ôtoit de devant les yeux un éternel sujet de foiblesse , & pour acheter son repos , & la paix de sa maison , il ne lui en coûtoit du moins que de l'argent. Cet effort étoit-il donc si pénible ? Je me proposai bien d'y employer tous les miens.

J'allai trouver Sa Majesté , & en lui rendant compte de la commission dont elle m'avoit chargé , je lui proposai l'expédient qui se présentoit. Je ne fus pas étonné qu'elle ne le trouvât pas aussi heureux que moi ; mais je m'étois armé des plus fortes raisons en tout genre , pour le lui faire du moins supporter. Que ne dis-je pas à ce Prince ? politique , intérêt , repos , raison , tous les motifs furent épuisés. Je le rappelai à sa propre opinion sur cette femme & sur sa famille. Je rapportai des traits , d'autant plus capables de le remuer , qu'ils avoient déjà autrefois pro-

 1604.

» se peut , & c'est mon point une ruse de la
 » avis. Le Roi se re- | Damoiselle , je crois
 » pentit depuis , de | qu'il manqua bien plus
 » n'avoir pas suivi & | par la faute de Henri
 » cruceconseil,, Mais | IV , que par celle de
 supposé que ce préten- | M. de Sully.
 du établissement ne fût |

1604.

duit cet effet ; les noms qu'il avoit donnés à la d'Enragues & à ses filles ; les aventures averées , qui y avoient donné lieu ; cette somme d'argent , accordée par son ordre , pour payer ce je ne fais quoi de précieux dans la première faveur dont il convenoit en même tems , qu'il n'étoit plus au pouvoir de sa maîtresse de disposer ; l'enfant mis au monde à coups de tonnerre , & autres anecdotes semblables , très-capables de guérir un cœur délicat. Je n'ai jamais fait de discours si pathétique , ni à mon sens si persuasif. La honte que je voyois rejaillir sur Henri pour le présent & pour l'avenir , me pénétoit du plus vif sentiment. Je priai , je suppliai , je pressai ce Prince en toutes manières. Je ne me rebutai point d'une tentative inutile. Je revins plusieurs fois à la charge. Mon zele alla jusqu'à la persécution , & m'emportoit quelquefois hors de moi-même ; comme dans la conversation du jardin de la conciergerie de Fontainebleau , où nous parlions si haut , que nous fîmes entendus de Bastien & de Brunault.

Je ne fais s'il y a jamais eu rien
d'aussi

d'aussi incompréhensible. Un Prince , dont les rares qualités serviront de modele aux rois , nous réduit , ou à dérober aux yeux une partie de ce cœur héroïque , ou à avouer qu'elle ne sert qu'à deshoner l'autre. Je prends, sans balancer, & en déplorant la fragilité humaine, ce dernier parti , parce que je m'y crois obligé : je m'imaginerois même n'avoir travaillé qu'à demi, pour l'instruction des hommes , & surtout pour celle des Princes que je me propose, si je retranchois quelque chose à ce tableau. J'ouvre devant eux le cœur , où tant de grandeur se trouve mêlée avec tant de foiblesse , afin que l'un leur devienne plus sensible par l'autre, & qu'ils se tiennent d'autant plus en garde contre une passion dangereuse , qu'ils verront qu'elle peut faire naître en eux mille honteux mouvemens, dont ils ne se seroient pas crus capables ; la timidité , le découragement , la bassesse , la jalousie , les fureurs , & même la fausseté & le mensonge , oui, le mensonge & la fausseté. Henri, cet homme , par tout ailleurs, si droit, si vrai, si franc , les a connus dès qu'il s'est livré à l'a-

1604.

1604.

mour. Je me suis souvent apperçu qu'il me trompoit par de fausses confidences, lorsque rien ne l'obligeoit à m'en faire de véritables; qu'il feignoit des retours à la raison, & des résolutions que son cœur désavouoit; enfin qu'il affectoit jusqu'à la honte même de sa chaîne, lorsqu'intérieurement il faisoit serment de ne jamais la rompre, & qu'il en serroit plus étroitement les nœuds.

A l'égard de la jalousie, que sa maîtresse lui reprochoit publiquement, il n'en étoit véritablement que trop atteint. Il étoit aisé de le connoître aux efforts qu'il faisoit pour supplanter des rivaux, qu'il étoit assez foible pour ne pouvoir mépriser, & assez timide pour ne pouvoir punir: *aut Cæsar, aut nihil*, m'écrivoit-il dans une de ses lettres. Que de contrastes étranges & bizarres [Il étoit convaincu que la marquise de Verneuil n'avoit recours à l'affectation de la dévotion, que pour couvrir son libertinage; & cette conviction perçoit son cœur de mille traits cruels & insupportables; mais il n'en sentoit pas moins vivement cette pointe, ce ragoût, que donne à

un cœur dépravé , l'envie de triom-
pher d'une dévotion véritable. 1604.

Une des bizarreries qui m'a toujours le plus frappé , & le plus fait désespérer de pouvoir guérir ce Prince , c'est de voir que dans ces momens , où il sembloit ne plus conserver de ménagement , dans tout ce qu'il disoit de sa maîtresse ; ce qu'il écrivoit pour lui être montré , étoit toujours fort différent. J'ai remarqué la même chose dans la marquise ; mais avec moins de surprise , soit que dans leur plus grande colere , ces amans ne pussent s'empêcher de compter toujours un peu sur le cœur l'un de l'autre , & que leur intelligence se conservât , en quelque maniere sans qu'ils s'en apperçussent eux-mêmes , soit que le Prince , ingénieux à s'avilir , eût donné dès long-tems auparavant à sa maîtresse , des armes contre lui , dont il ne vouloit pas l'obliger à se servir , en la poussant à bout ; soit enfin , & c'est le jugement le moins désavantageux encore , qu'on puisse porter de ce Prince , qu'il se fût passé entre eux des choses secretes , sur lesquelles Henri , par peine , ou par honte , ne

1604.

pouvoit se résoudre à s'expliquer avec moi, ni avec personne.

J'ai mis de suite, tout ce qui appartient au sujet que je viens de traiter, quoiqu'une partie des faits qu'on a vus, comme la prise du comte d'Auvergne, & le procès fait à sa famille, ne soit arrivée que vers la fin de l'année, afin de n'être pas obligé d'en couper trop souvent la narration (20). Nous la reprendrons au commence-

(20) Je joins ici une anecdote de Vittorio Siri, qui regarde & les amours de Henri IV, & la conspiration du comte d'Auvergne. Cet Ecrivain avance (*Mém. Recond. vol. 1. pag. 297*). Qu'un des points de la conjuration, étoit de se saisir de la personne du Roi, & de lui ôter la vie dans une embuscade, & que d'Entragues, qui s'étoit chargé d'exécuter ce projet, songea à y faire servir l'amour qu'il s'étoit appes, que ce Prince avoit pris depuis quelque tems, pour sa seconde fille, qu'on nous

représente comme beaucoup plus belle que sa sœur. Il envoya donc sa femme l'enlever de Fontainebleau, ne doutant point que le Roi ne s'exposât à tout pour venir la voir à Malesherbes, qui n'est qu'à trois lieues de cette maison royale. En effet, Henri envoya d'abord à mademoiselle d'Entragues, messages sur messages par des courtisans déguisés en paysans; auxquels elle répondoit qu'elle étoit observée de si près, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût voir le Roi. Il ne laissa pas d'y aller lui-même,

ment de l'année prochaine, pour en voir la fin, après que nous aurons

1604.

accompagné du maréchal de Bassompierre; & n'osant entrer, de peur d'être reconnu, il se contenta de lui parler à travers la fenêtre d'une salle basse. Il lui écrivoit tous les jours, & lui envoyoit des vers galans, qu'il faisoit composer par les meilleurs Poètes de la Cour. Enfin il convint avec elle, qu'un certain jour ils se verroient en liberté, dans un endroit de la prairie, qu'il lui désigna, & où il promit de se trouver déguisé. D'Entragues feignoit de ne rien voir de tout cela, mais n'ayant pû s'empêcher de communiquer ou de laisser soupçonner à sa fille quelque chose de son dessein, soit qu'elle aimât le Roi, soit qu'elle craignît les suites, elle rompit la partie, & prit d'autres précautions contre les dangers, auxquels Henri se voyoit exposé, à son occasion. Ce

Prince, que tant d'obstacles rebuterent aussi de son côté, se renflama pour la marquise de Verneuil; &, si nous en croyons Siri, il courut souvent les mêmes risques avec elle. Un jour entr'autres, qu'il étoit parti déguisé de Fontainebleau, pour aller la voir à Verneuil, il pensa tomber entre les mains de quinze ou seize des parens de d'Entragues, qui l'attendoient dans la campagne pour l'assassiner, & il n'échappa, que par un insigne bonheur. Mais ces circonstances, qu'on ne trouve dans aucun des bons Mémoires de ce tems-là, ressemblent bien à ces traits, dont un étranger croit pouvoir, sur la foi de quelques bruits populaires, égayer son sujet.

Celle de ses maîtresses, que Henri IV, a célébrée, sous le nom de Lisé, est, suivant les apparences, cette

1604. ajouté pour celle-ci, quelques autres détails, tous différens de ceux qu'on vient de voir.

même mademoiselle d'Entragues, dont il vient d'être parlé. Et nous avons encore l'original de quelques-unes des piéces de vers, qu'il lui envoyoit; entr'autres, d'un sonnet dont je ne rapporterai que les quatre premiers vers.

Je ne fais par où commencer,

A louer votre grande beauté;

Car il n'est rien, ni n'a été,

Que vous ne puissiez effacer, &c.

Le reste est sur le même ton. Quoiqu'il soit

marqué à la tête de ce sonnet, qui est écrit de la propre main de Henri IV, qu'il a été fait par Collin, poëte dont ce Prince employoit en effet assez volontiers la main, pour les ouvrages de cette espece, il n'y a dans ces piéces, ni assez de correction, ni assez de poësie, pour qu'on ne puisse pas croire que c'étoit Henri lui-même qui les composoit, ou du moins qu'il y mettoit la main. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

Fin du dix-huitieme Livre.





MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE DIX-NEUVIEME.



DÈS l'année, 1602, le Roi cherchant un lieu sûr & commode, pour y déposer l'argent de ses finances, & celui qu'il destinoit à l'exécution de ses desseins, avoit jetté les yeux sur la Bastille, où il avoit fait construire des coffres, & pratiquer toutes les autres commodités nécessaires. Il s'étoit même cru obligé de rendre sur cet article une ordonnance, pour mettre de l'ordre dans cette nouvelle disposition, pour prévenir la confusion entre les différens employés, & pour empêcher que les receveurs,

1604.

1604. ne se trouvaient compromis avec la chambre des comptes. Voici quelle étoit la teneur de ce règlement.

On ne devoit porter à la Bastille, que ce qui demeureroit à Sa Majesté de net, toutes dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires, prélevées sur les revenus du quartier où elles échéoiert. L'argent étoit remis aux mains du trésorier en exercice en présence du surintendant des finances, & du contrôleur général; c'est Jean de Vienne, qui exerçoit alors ce dernier emploi: nous en prenions chacun une clef, lui & moi, & il en restoit une troisième à ce même trésorier. Lorsque son année d'exercice étoit finie, il recevoit un certificat, signé de moi & de Vienne, des sommes qui étoient entrées dans les coffres du Roi, pendant sa gestion, qu'il remettoit à son successeur alternatif, & il en retiroit un acquit pour servir à sa décharge, en le représentant. Le trésorier entrant pouvoit demander à vérifier le contenu du certificat, par l'inspection des sommes renfermées au trésor. Sur la simple quittance, dont je viens de parler, le trésorier étoit autorisé à

dresser son compte , & la chambre des comptes ne pouvoit refuser de le lui 1604.
passer , sans autre examen , en cet état.

Sa Majesté jugea encore , qu'elle devoit une bonnefois rendre sa volonté publique , & justifier sa conduite , tant sur cet amas d'argent , que sur les changemens qu'on avoit déjà vus , & qu'on alloit encore voir arriver dans les finances , ce qu'elle fit dans un conseil , assemblé extraordinairement pour ce sujet. Le chancelier reçut du roi , & notifia la liste de ceux qui devoient le composer , consistant en des députés des cours souveraines de Paris , aussi nommés par Sa Majesté , les principaux membres de son conseil , & les premiers administrateurs de la justice , finance & police. Ils se trouverent au jour marqué , dans le grand cabinet du Louvre , qui est au bout de la salle des gardes , joignant celui de la chambre du Roi.

Sa Majesté y entra , lorsqu'ils y furent tous assemblés , & ordonnant à tout le monde de s'asseoir , elle leur expliqua les motifs de sa conduite , dans un discours , dont la substance étoit que les guerres civiles ayant

1604.

réduit les finances du royaume dans un état, où à peine ses revenus suffisoient à acquitter ses dettes annuelles, il étoit indispensable, non-seulement de continuer à améliorer les affaires, par le moyen des recherches & des poursuites, auxquelles on avoit obligation de voir déjà une partie des dettes de l'état acquittées, mais encore de faire des fonds nouveaux, afin qu'arrivant, ou une guerre considérable, ou une minorité orageuse, le Roi ne se trouvât point obligé ou de faire banqueroute, ou de replonger les affaires du gouvernement dans leur première confusion, pour soutenir des dépenses, auxquelles il ne pourroit suffire autrement : qu'il étoit plus à propos de profiter du tems de la paix, pour mettre les choses au point, qu'on n'eût rien à appréhender de semblable : que les opérations nécessaires pour cela, mais pourtant sans rien gêner, en les précipant trop, étoient l'amortissement des rentes, faites par l'état sous différens titres, le remboursement des offices, & la réintégration dans les domaines aliénés.

Comme c'étoit par l'examen des

rèntes , que Sa Majesté étoit résolue de commencer , & qu'on devoit l'entreprendre dès cette année , elle glissa un mot sur cet article , pour préparer les esprits à la juste sévérité de cette opération : ce fut de dire qu'on alloit s'appliquer en premier lieu , à faire une exacte distinction de ceux qui avoient réellement fourni en argent , le principal des arrérages , qui leur étoient payés des deniers royaux , d'avec ceux qui n'avoient que de fausses hypothèques sur le Roi. Henri ajouta qu'il faisoit un si grand fonds sur l'œconomie , avec laquelle il prétendoit dorénavant conduire ses finances , qu'un dessein , qui lui prescrivoit d'assez grandes sommes d'argent à amasser , ne lui paroissoit nullement incompatible avec celui de soulager le peuple , par la diminution des impôts , qu'il ne perdroit point de vue. Il exhorta l'assemblée à seconder des intentions si justes & si droites ; il ordonna qu'on se rassemblât pour cet effet au même endroit , pendant huit jours , deux fois par jour , pour en délibérer plus mûrement ; & qu'au bout de ce tems-là , on lui fît rap-

1604.

port des délibérations qu'on auroit formées, promettant de suivre les bons conseils qu'on lui donneroit, avec la même sincérité, qu'il leur feroit part des siens, & de ne pas oublier ceux qui dans cette occasion, se feroient montrés sensibles au bien de l'état.

Il me semble qu'on a tort de blâmer ces sortes d'assemblées, lors même qu'on ne les prend que pour une formalité, en un sens assez inutile, puisqu'elles ne servent, dit on, qu'à notifier d'une manière un peu moins absolue, aux personnes appelées à partager le soin du gouvernement, des résolutions du Souverain, déjà arrêtées dans un conseil plus particulier. Celle-ci ne fut pas exempte de ce reproche; & le but que Henri s'y proposoit, quoiqu'assurément il n'eût rien que de bon, de louable, & même de nécessaire, ne fut pas plus approuvé. Je ne sçai ce que diront à cela, les défenseurs de l'autorité populaire; pour moi, il me semble qu'il demeure prouvé, par une infinité d'autres exemples semblables à celui-ci, que les vues d'un Roi bon & sage, ne doivent point être en tout, & dans

toutes sortes de conjonctures, les mêmes que celles du peuple. Les considérations qui déterminent le peuple, sont rarement sans quelque intérêt, ou sans quelque passion; mais jamais, ou presque jamais, elles ne s'étendent au-delà du présent. Les personnes mêmes les plus raisonnables, abusées par leur propre sentiment, semblent conspirer séparément, quoiqu'elles n'en conviennent, ni même ne s'en apperçoivent point, à se satisfaire, sans s'embarasser des suites.

Cet abus est fondé dans le desir naturel même. On veut jouir & être heureux, c'est le partage du présent, & malheureusement, il y a telle conjoncture de politique & de gouvernement, qui demande qu'on recule sagement cette jouissance & l'accomplissement de ce bonheur, dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, & quelquefois plus: comment faire goûter cette privation à la multitude, & à ce petit nombre de personnes, qui pouvant s'élever par leurs lumieres au-dessus de la multitude, lui demeurent attachées par les mêmes desirs? Il n'en est pas ainsi d'un Roi

1604. bon & sage, ou d'un Ministre qui le représente, & fait ses fonctions. Il doit travailler, il est vrai, pour le bonheur de ses sujets, mais il sçait en même-tems, que pour vouloir trop anticiper ce bonheur, on le manque presque toujours; que quand il est manqué, il n'y a plus de proportion entre le mal trop réel, où cette erreur précipite, & le mal seulement idéal & imaginaire, dont tous les hommes se plaignent, dès-là qu'il leur manque quelque chose. Qu'un état est heureux, lorsqu'il se conduit par des principes de gouvernement, qui le mettent sur la voie de l'être! Il foule aux pieds tout intérêt particulier & passager, pour tendre à ce bien général. Sa qualité de Roi, ne le rend pas moins le pere de ses sujets, qui ne vivront que dans trois ou quatre générations, qu'il l'est de ceux qui vivent aujourd'hui, & lui fait envisager la fausse tendresse, qu'il auroit pour ceux-ci, aux dépens des autres, comme la prédilection, qu'un pere de famille conserveroit pour quelques-uns de ses enfans, sçachant qu'elle doit ruiner sa famille.

Le plan que Henri s'étoit tracé,

pour l'intérêt de l'état, exigeant ~~_____~~
 donc qu'il cherchât tous les moyens 1604.
 d'augmenter les finances, au lieu
 d'y faire tous ces retranchemens, dont
 les prétendus zélés ne cessoient de
 l'entretenir, Sa Majesté me demanda
 mon avis en particulier, sur ces
 moyens. Les progrès que j'avois fais
 en matiere de finance, m'en firent
 découvrir, qui, sans être trop oné-
 reux aux peuples, me parurent d'une
 grande ressource. J'en rassemblai neuf
 des principaux, dans un mémoire,
 que je présentai à Sa Majesté. Les
 voici.

1^o. Les traitans qui avoient ad-
 ministré dans les derniers tems, les
 fermes les plus considérables des
 finances, sous couleur de différens
 emplois nécessaires en apparence, en
 avoient diverti les deniers; ensuite
 les avoient fait passer en compte à
 la ruine de l'épargne, qui paroif-
 soit les avoir reçus, sans pourtant
 en avoir rien touché. Cet article
 avoit obéré la couronne de plusieurs
 millions. Je demandois une révision
 de tous ces comptes & états, afin

1604.

de pouvoir tomber sur ces traitans , qui n'étoient pas si bien cachés , sous les différens noms , dont ils s'étoient servis pour ces vols , que je ne pûsse bien remonter jusqu'à eux.

2°. Le clergé de France venoit de déférer , par la bouche de ses cardinaux , archevêques & évêques , Castille , son receveur général , comme malversateur. Leur requête , qui m'avoit été adressée , étoit accompagnée , d'un mémoire si net & si positif , des articles d'accusations , qu'il ne tenoit qu'à Sa Majesté de se faire restituer les sommes immenses , que ce receveur avoit détournées.

3°. Tous les financiers & gens d'affaires , les Trésoriers de France sur - tout , grands destructeurs de la finance , pouvoient être associés avec Castille , par la création d'une chambre de Justice , & elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages ; pourvû qu'on sçût en exclure la brigue & les souterrains , qui la rendent ordinairement de nul effet.

4°. Les abus dans l'aliénation du

domaine , étoient si palpables , que ~~_____~~
plusieurs de ceux qui étoient ac- 1604.
tuellement en possession , jouissoient
sans titre , & par une pure usurpation ;
& les autres avoient acquis à si vil
prix , qu'ils avoient été plus que rem-
boursés , dans la seule première année .
sur le pied du denier seize , alors cou-
rant : c'est ce que je fis toucher au
doigt à Sa Majesté , qui empêchoit
qu'on ne fît une exacte vérification de
ces aliénations , afin de l'engager à
consentir qu'on retirât tous ces biens ,
ou qu'on obligât les acquéreurs à en
folder la juste valeur.

5°. Même abus & même opéra-
tion , sur différentes charges & offices
dont on forceroit les possesseurs , ou
à suppléer , sur le pied de leurs finan-
ces , ou à recevoir pour le rembour-
sement , la même somme , que ces
offices leur avoient coûté.

6°. La mauvaise régie avoit fait
que jusqu'à présent , les dettes de la
couronne , aux cantons Suisses , loin
de diminuer , avoient toujours été
en augmentant. J'avois déjà si bien
fait changer cette partie de face ,
qu'un million payé à propos , en avoit

1604.

acquitté huit, moitié sur les arrérages & moitié sur le principal. En s'appliquant de même au reste, l'état se trouveroit dans peu, libre de cette dette.

7°. Autant qu'il étoit facile de faire rentrer le Roi en possession de son domaine aliéné, autant lui étoit-il avantageux d'en aliéner, je ne sçais combien de petites parties, consistant en fonds de terre & en droits ; dont les frais, soit pour réparations, baux à ferme & perception, soit sous prétexte de poursuites, de remises, d'améliorations & autres choses semblables, étoient si prodigieux, par la connivence de messieurs les trésoriers des finances, qui en quelque sorte en profitoient seuls, que suivant le calcul que j'en avois fait, en réduisant dix années à une commune, il s'en falloit plus d'un cinquième, qu'il n'en revînt la première obole au Roi : c'étoit-là le grand brigandage des bureaux des finances. En aliénant toutes ces parties, au denier prescrit par l'ordonnance, le Roi y devoit gagner plus que doublement ; puisqu'il n'avoit qu'à racheter des deniers de cette

vente, des parties de ses rentes, constituées au denier dix. 1604.

8°. Il y avoit plus, par rapport à ces retraits de revenus royaux aliénés. Un parti de traitans m'avoit offert d'en faire revenir pour quarante millions au Roi, sans qu'il fût obligé de rien payer pour le remboursement, moyennant qu'on leur laissât le choix de ces parties, & qu'on convînt d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, & après lesquelles ils les remettroient au Roi, francs & quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leur proposition, Sa Majesté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits, qu'apparemment ils y trouvoient.

9°. La France avoit en main, un moyen sûr de s'attirer tout le commerce de l'Océan & de la Méditerranée, & de le voir tout d'un coup, sans de grands frais, jusqu'au centre de ses provinces. Il devoit lui en coûter pour cela, de joindre par des canaux, la Seine avec la Loire, celle-ci avec la Saône, & la Saône avec la Meuse (1), mais aussi le premier

(1) Avant le ministre on n'avoit pas encore songé en France, à

1604. coup d'œil de ce projet, n'offre pas moins de deux millions tous les ans,

tirer parti des rivières, auxquelles on convient cependant que ce royaume doit ses richesses & son abondance. Il commença par le canal de Briare, comme on verra bien-tôt, & il ne put pas aller plus loin. Rien peut-être n'immortalisera plus le règne de Louis le Grand, que cet admirable canal, pour la jonction des deux mers. L'utilité que l'état retire de ces deux entreprises, si heureusement exécutées, sans parler de l'exemple que la Hollande nous fournit, nous instruit de ce qui nous reste encore à faire, & prouve en même-tems, que quelque difficiles que semblent être ces projets, ils ne sont pourtant pas impossibles.

La jonction des rivières, & la construction des chemins royaux, qui facilitent

la communication, soit des différentes provinces, soit des différentes parties d'une même province, entre elles, sont peut-être les deux plus importants objets, dont un sage gouvernement puisse s'occuper en tems de paix. En y employant ou les troupes, inutiles alors, ou ce nombre prodigieux de mendiants, qui le sont en tout tems pour l'état; on trouve à la fois, le moyen de faire ces sortes d'ouvrages à des frais médiocres, & de bannir l'oïveté, qui ne fait ordinairement de ces derniers, que des voleurs & des brigands; en même-tems qu'on introduit le commerce dans toutes les parties d'un royaume.

Il paroît nécessaire qu'il y ait un centre principal des richesses; mais il ne faut pas non plus sacrifier toutes les autres villes, au bien

dont nous nous enrichirions sur l'Es-

1604.

pagne seule, richesses réelles & solides, comme sont toutes celles que produit le commerce.

J'entrai dans un détail beaucoup plus grand, sur chacun de ces chefs, lorsque j'en fis mon rapport au Roi, & j'y ajoutai celui de la vérification des rentes, qui n'y étoit point compris. Ce Prince, qui s'étoit sans doute attendu à toute autre chose, & que sa vivacité naturelle empêcha de faire à mes discours, toute l'attention nécessaire, me fit d'abord mille difficultés sur tous ces projets, ils les trouvoit grands à la vérité; mais les uns trop vagues, les autres, de peu de rapport; quelques-uns, de pénible exé-

<p>être de la capitale, elle est au corps politique ce qu'est au corps humain, le cœur, qui sans cesse reçoit le sang, & sans cesse le renvoie jusques dans les parties les plus éloignées, en sorte que celles-ci ne sauroient en être privées, que la machine entiere ne tombe dans la langueur. On s'é-</p>	<p>pargneroit bien de la peine à étudier ces ressorts secrets, qui font mouvoir jusqu'aux plus petites branches du commerce, si l'on y suppléoit du moins, par l'art si simple, de mettre les peuples de la campagne, dans l'aisance & l'abondance.</p>
--	---

1604.

cution , quelques-autres , difficiles à concilier entre eux : c'est qu'il ne les comprenoit pas encore. Je sçavois bien ce qu'il falloit à Sa Majesté , & ce qui auroit été plus de son goût ; des augmentations d'impôts , de nouvelles créations d'offices , de nouvelles aliénations de domaines ; je pouvois , en lui produisant un projet que j'avois formé sur ces moyens , faire venir quatre-vingt millions comptant dans ses coffres , & plus de soixante autres millions , en faisant un bail de cinq millions , par an , dont j'avois augmenté six de ses fermes ; mais je fis facilement convenir Henri , que si ces moyens étoient fort prompts , ils seroient aussi très-onéreux au peuple. Qu'on ne devoit y avoir recours , que dans le besoin le plus pressant , & employer le loisir que donne la paix , à mettre en œuvre ceux qui demandent plus de tems & de soins , tel qu'étoient les neuf , que je venois de lui proposer. Je l'assurai pourtant que ces parties , dont il avoit paru faire si peu de cas , en les ménageant à propos , & les faisant suivre l'une par l'autre , pouvoient

avec le tems, le faire riche de deux

cens millions.

1604.

Le Roi revint à mon avis ; & nous arrêtâmes qu'on commenceroit par la vérification des rentes de l'état, lorsque j'eus fait voir à Sa Majesté, par de bons extraits, & par d'autres pièces authentiques de la chambre des comptes, de la cour des aydes & autres bureaux, que cette opération pouvoit, sans la moindre injustice, faire revenir six millions au trésor-royal. Il y entra si bien dans la suite, qu'il se montra le plus impatient de la voir commencer, & qu'il ne m'écrivoit pas une lettre qu'il ne m'en parlât.

Pour y réussir, je crus qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté établît pour cela seul, un conseil, ou bureau. La chambre des comptes s'y opposa ; mais on n'eut aucun égard à ses raisons. Ce conseil fut composé de Château-neuf, Calignon, & Jeannin ; des Présidens de Thou & Tambonneau, alternativement, & de Rebours ; d'un trésorier & d'un greffier, qui étoient Le - Gras & Reg-

1604.

nouard. J'en étoit le chef ; & j'y assistois , lorsque mes autres occupations me le permettoient ; mais lorsque je ne pouvois m'y trouver , tout ne laissoit pas de se conduire suivant le plan que j'en avois dressé pour servir de regle (2). Il n'y auroit rien que d'ennuyeux à le rapporter ici. Il suffira de dire que j'y avois fait une distinction très-nette & très-exacte , entre les rentes de tant de différentes créations , & de fonds différens ; car il y en avoit d'acquises , à un tiers d'argent , d'autres , à une moitié ; d'autres , tout en argent ; il y en avoit qui avoient peu coûté aux propriétaires , d'autres entièrement frauduleuses , & d'autres fidelles. On ne toucha à celles-ci , que pour les assûrer davantage , sur le pied de leur premiere origine : pour toutes les autres , elles furent , suivant le degré de fraude ou d'injustice , ou tout-à-fait éteintes , ou remboursées ,

(2) Ces réglemens | personnes de finance
sont plus amplement | pourront les y con-
détailés dans les an- | sultes.
ciens mémoires , les

sur

sur le pied du principal , ou réduites sur le pied du denier dix-huit , du denier vingt , & quelques-unes mêmes du denier vingt-cinq. Il y en eut , dont les possesseurs furent assujettis à rapporter les arrérages qu'ils avoient perçus injustement ; & d'autres , dont les arrérages touchés furent imputés sur le principal , qui servirent à amortir. L'état y gagna encore une suppression de quantité de receveurs-payeurs des rentes , qui le chargeoit d'un fardeau inutile : je n'y en laissai qu'un seul.

La recherche que j'avois proposée contre les financiers & les monopoleurs , se fit ensuite , par l'érection d'une chambre de justice ; mais comme on n'en retrancha point l'abus des sollicitations & des intercessions , elle ne produisit que son effet ordinaire , l'impunité des principaux coupables , pendant que les moins considérables subirent toute la rigueur de la loi. On eût ce remède de moins , dans les tems qui suivirent immédiatement ma gestion , parce que j'avois grand soin qu'on fît porter sur le champ aux coupables la peine de leur friponnerie. Il fut informé exactement

1604.

de celles qui s'étoient commises à Rouen. On commença à donner à tous ces tours adroits, le nom qu'ils méritoient, & ces profits illégitimes, qui avoient si long-tems appauvri la France, en enrichissant les financiers, furent traités sans façon, de vol & de péculat. La bonne-foi commença à se faire jour dans un sanctuaire, où elle n'avoit jamais habité.

Les Trésoriers de France m'ayant présenté cette année leurs comptes, pleins de non-valeurs, pour les faire revenir d'une méthode, qui m'étoit suspecte au dernier point, je crus qu'il n'y avoit qu'à leur assigner ces prétendues non-valeurs mêmes, pour le paiement de leurs gages de l'année suivante. La destitution de Drouart, en la place duquel Montauban fut établi, & quelques autres coups de cette espece, avertirent les principaux préposés dans les affaires, de faire leur devoir, & de le bien faire. Par un arrêt rendu contre un nommé le Roi, il fut défendu, sous peine de cent mille livres d'amende, d'associer aucun Etranger dans les fermes de Sa Ma-

jesté. Cet arrêt fut signifié, au nom de Charles Du-Han, Fermier-Général des cinq grosses fermes, à tous les principaux intéressés dans les finances, & les autres fermes du Roi à Paris, & dans les villes principales du royaume.

Je portai mes plaintes au Roi, d'un attentat, que le Parlement de Toulouse avoit fait à son autorité, en défendant de son chef, & contre les édits de Sa Majesté, de sortir des bleds de la Province de Languedoc. Je fus averti de cette entreprise, par les Trésoriers de France de la province, parce qu'elle alloit à la ruine des traites-foraines, dont les fermiers demandoient un rabais considérable. Elle mettoit encore en souffrance les fortifications & les galeres, dont l'entretien se prenoit sur cette partie.

Les quatre cens mille livres d'augmentation sur les tailles, en quoi avoit été convertie une moitié du sol pour livre, continuoient encore à se percevoir, aussi-bien que la seconde moitié de pareille somme, imposée sur les marchandises, quoique l'édit d'établissement de ces droits, n'eût

1604.

été vérifié que pour deux ans. Les bureaux de finances firent à ce sujet, des représentations à Sa Majesté. Ils se plainquirent du discrédit, où étoient tombées certaines fermes, qui avoient rapport au commerce avec l'Espagne, qui venoit d'être interdit, ainsi que de cette multiplicité d'édits, qui sortoient tous les jours du conseil de Sa Majesté, & qu'ils représentoient comme plus onéreux, au peuple, que la taille même. Je ne dissimule point que ces plaintes étoient si justes, que mes remontrances au Roi avoient déjà de long-tems précédé les leurs. Ce Prince écrivit deux lettres à ce sujet : l'une à son conseil, par laquelle il lui faisoit sçavoir que les conjonctures présentes, & sur-tout l'armement de l'Espagne, ne lui permettoient pas de rien retrancher sur toutes ces parties, pour l'année présente : l'autre, à moi, pour m'ordonner de faire entrer le conseil dans ses vues,

Je les secundois autant qu'il étoit en mon pouvoir, dans ce qui concer-
noit ma charge de grand-maître de l'artillerie. L'arsenal étoit dès-lors pourvu de cent piéces d'artille-

rie. Il y avoit dans ses galeries, de quoi armer quinze mille hommes d'infanterie, & trois mille de cavalerie, deux millions de livres de poudre, dans le Temple & à la Bastille, & cent mille boulets. Je me souviens qu'un jour que Henri, en se promenant avec moi dans les grandes Halles de l'arsenal, paroïssoit s'alarmer du grand nombre d'ennemis qui le menaçoient, & de leurs forces, je lui faisois remarquer cet appareil formidable, capable de les mettre tous à la raison. Il voulut avoir un état de ses armes, de ses munitions, & de toute son artillerie, avec un bordereau sommaire de son argent comptant, & de celui qu'il y pouvoit joindre, pendant les années 1605 & 1606, Il entra dans mon cabinet, & fit écrire cet agenda par mes Secrétaires, pour le porter continuellement dans sa poche.

La forme & la discipline militaire étoient un des articles du gouvernement, qui avoient le plus de besoin qu'on s'appliquât à y mettre une réformation. On a de la peine à comprendre que dans une nation, qui

1604.

depuis sa fondation, n'a presque jamais cessé de porter les armes, & qui même en quelque maniere, en a fait son unique métier, on eût attendu jusques-là, à y mettre l'ordre convenable. La milice françoise n'avoit rien que de rebutant. On enrôloit par force les soldats dans l'infanterie, & on les faisoit marcher avec le bâton. On leur retenoit injustement leur solde. On ne les menaçoit que de prison. Les gibets étoient sans cesse devant leurs yeux. On les réduisoit à tout tenter pour leur désertion : & pour parer cet inconvénient, il falloit que les prévôts les tinssent comme assiégés sans cesse dans leur camp. Les officiers eux-mêmes, mal payés, étoient en quelque maniere autorisés à la violence & au brigandage. Henri disoit souvent, & il parloit en cela suivant l'expérience qu'il en avoit fait lui-même, qu'il étoit impossible que l'état fût jamais bien servi, tant qu'on n'établirait pas un autre ordre dans les troupes.

Cet ordre dépendoit en premier lieu, de l'exactitude du paiement. Le Roi commença par l'assurer pour la suite, de maniere que rien ne pût

le retarder, ni divertir ailleurs les fonds qui y furent destinés. Ce règlement fut suivi d'un autre, qui n'étoit guere moins juste, ni moins propre à faire aimer le métier des armes : c'est celui, par lequel on pourvut aux nécessités des soldats, lorsque les blessures qu'ils avoient reçues, ou les maladies qu'ils avoient contractées en servant Sa Majesté, les avoient mis également hors d'état, & de servir & de travailler. On fit en sorte qu'il ne leur manquât rien; dans cette affligeante situation, ni pour le nécessaire à la vie, ni pour leur soulagement (3).

1604.

(3) Par édit du Roi, du 7 Juillet 1605, (parce qu'apparemment cette affaire ne put être consommée que l'année suivante) Sa Majesté donne aux gentilshommes, officiers & soldats estropiés à son service, la maison royale de la charité chrétienne, fondée des deniers provenant des reliquats de comptes des hôpitaux, aumôneries, léproseries, &c. & de ceux des

pensions des moines lais, ou oblats : la surintendance en appartenoit au Connétable. Cet établissement a encore été changé, ou pour mieux dire, effacé par celui que Louis le grand y a substitué de nos jours, en élevant & dotant l'hôtel royal de Mars, ou des Invalides, monument, qui suffiroit seul à immortaliser sa mémoire. Cette maison de la charité chrétienne

1604.

La liberté avec laquelle j'ai parlé des défauts du Roi , m'a acquis le droit de le louer sur ses bonnes qualités. L'ordre & l'œconomie étoient des vertus nées avec lui , & qui ne lui coûtoient presque rien. Jamais Prince n'a pu mieux que lui se passer de ministre. Le détail des affaires n'étoit point un travail pour lui , mais un amusement. Les Princes qui entrent par eux-mêmes dans l'administration du gouvernement , donnent ordinairement dans l'un de ces deux inconvéniens , ou de ne pouvoir s'abaisser à des objets médiocres , ou de ne pouvoir s'élever plus haut. L'esprit de Henri se proportionnoit avec la même facilité , au petit & au grand. Toutes ses lettres en sont autant de preuves , & l'usage où l'on étoit de s'adresser directement à lui

ne , n'étoit auparavant après , Henri IV , fit qu'un hôpital sans re-encore bâtir l'hôpital venu , bâti par Henri de S. Louis : il accorda III , pour les soldats pour cet effet , à l'hô-estropiés : il étoit situé tel-dieu , dix sols par dans le fauxbourg S. minot de sel , dans la Marcel , rue de l'urfi-généralité de Paris , ne , & il tomboit alors pendant quinze ans , & en ruine. Deux ans cinq sols à perpétuité.

quelquefois pour de simples bagatelles , le montre encore plus clairement. Il étoit dû depuis long-tems , deux cens cinquante écus à un Marchand de vin de Gisors , qui avoit autrefois fourni le vin pour sa maison. Sa Majesté me l'envoya pour le payer , & pour l'indemniser du retardement. » Ma conscience , m'écrivoit-il , m'oblige d'avoir pitié de ce pauvre homme ». Je n'ai peut-être que trop inféré ici de ces sortes de traits. Ce seroit bien autre chose , si je présentois au public , toutes les lettres que ce Prince m'a écrites.

Quant à ces autres idées , dont l'objet plus élevé se rapporte , ou à l'intérêt ou à la gloire , ou au bonheur de l'état , ce Prince ne les perdoit jamais de vue , pas même dans le sentiment de ses peines , ni de ses plaisirs. Pour voir si mes idées se rapportoient aux siennes , il me demandoit depuis long-tems , & il voulut que je lui donnasse un mémoire de tout ce que je croyois capable de renverser , ou simplement de ternir la gloire d'un puissant royaume. Je crus ne pouvoir mieux répondre à son intention , qu'en

1604.

lui en présentant un, d'une si grande simplicité & avec si peu de ces ornemens inutiles du style, que d'un seul coup d'œil il pouvoit le parcourir tout entier. Ce n'étoit qu'une énumération, sans explication, ni preuves, des abus qui se glissent ordinairement dans les états. Je la présente ici à mes lecteurs, à qui elle peut servir du moins, d'abrégé des principes qu'ils ont vûs, & qu'ils doivent s'attendre à voir répandus dans ces Mémoires.

Ces causes de la ruine, ou de l'affoiblissement des monarchies, sont les subsides outrés, les monopoles, principalement sur le bled, le négligement du commerce, du trafic, du labourage, des arts & des métiers, le grand nombre de charges, les frais de ces offices, l'autorité excessive de ceux qui les exercent, les frais, les longueurs, & l'iniquité de la justice, l'oisiveté, le luxe & tout ce qui y a rapport, la débauche & la corruption des mœurs, la confusion des conditions, les variations dans la monnoie, les guerres injustes & imprudentes, le despotisme des Souverains, leur attachement aveugle à certaines personnes, leur prévention en faveur de certaines

conditions, ou de certaines profes-
sions, la cupidité des Ministres & des
gens en faveur, l'aviilissement des gens
de qualité, le mépris & l'oubli des
gens de lettres, la tolérance des mé-
chantes coutumes, & l'infraction des
bonnes loix, l'attachement opiniâtre
à des usages indifférens ou abusifs, la
multiplicité des édits embarrassans, &
des réglemens inutiles.

1604.

Si j'avois à choisir entre toutes les
formes de gouvernement, dont on a
des exemples dans cette monarchie.
Je proposerois Clovis, Charlemagne,
Philippe-Auguste & Charles le sage,
(4) & je voudrois qu'on détournât

(4) Il seroit peut-être plus juste, de retrancher encore les trois premiers, & de s'en tenir au seul Charles V. En examinant le caractère de Henri IV, & celui du duc de Sully, on trouve dans le premier des principes d'un Romain, & dans le second, ceux d'un bon Lacédémonien. Les maximes répandues ici tiennent un peu de toutes ces deux idées mê-

lées ensemble. J'ai marqué plus haut, quelle modification on pouvoit apporter, à l'humour trop austere de M. de Sully. Je prendrai ici la même liberté, sur l'humour trop guerrier de Henri. Il est sans contredit, que l'esprit militaire est le défenseur d'un état. Il faut l'y nourrir avec soin, mais comme on nourrit un dogue pour la garde d'une maison, en l'en-

1604.

les yeux , de dessus tout le tems qui s'est écoulé , depuis Charles VIII , jusqu'à nous , & si j'avois un principe à établir , ce seroit celui-ci , *Que les bonnes mœurs & les bonnes loix se forment réciproquement.* Malheureusement pour nous , cet enchaînement précieux des unes avec les autres , ne nous devient sensible , que lorsque nous avons porté au plus haut point , la corruption & tous les abus , en même-tems , enforte que parmi les hommes , c'est toujours le plus grand mal , qui devient le principe du bien.

Les réglemens pour l'augmentation & la sûreté du commerce , paroissant à Henri devoir tenir un des premiers rangs dans l'état , c'est aussi de ce côté là , qu'il employa la meilleure partie de ses soins. Le projet du canal , pour joindre la Seine à la

chaînant , & en ne lui en pourroit faire. Un permettant de prendre principe , à mettre au que très-rarement l'es- nombre des préceptes for , de peur qu'il ne naturels , c'est qu'il devore les maîtres même n'y a point de moyens mes. La seule réputation de valeur , produit qu'il ne faile préférer à la guerre , lorsque presque tous les mêmes par eux , l'on peut arriver au même but. effets , que l'usage qu'on

(5) Loire, ayant été ratifié, je me transportai moi-même sur les lieux, afin qu'il n'y eût aucun mécompte dans les préparatifs, qui devoient

1604.

(5) C'est le canal de Briarre, lequel prend depuis cette petite ville, jusqu'à celle de Montargis, qui en est distante de dix lieues. Il devoit être continué jusqu'à Moret. Mais cette partie du projet n'eut point lieu, le canal fut même abandonné, après qu'on y eut dépensé plus de trois cens mille écus, par la malignité des envieux de M. de Rosny, ou selon Mézerai, par le changement de Ministère. Cet ouvrage étoit alors fort avancé: on l'a repris depuis, & enfin il a été achevé. M. de Thou donne beaucoup de louanges à M. de Sully, en le reconnoissant pour l'auteur de ce dessein. Liv. 132. Ce qui est encore mieux prouvé par les plaques, ou especes de médailles, d'argent & de cuivre,

qu'on a trouvées en 1737, en travaillant aux écluses de ce canal, & qu'il paroît qu'on n'auroit pas dû ôter. M. le comte de Buron, l'un des intéressés à ce canal, a renvoyé à M. le duc de Sully, celles de cuivre, qu'il garde dans son cabinet de médailles, & a réservé celles d'argent, à cause de leur valeur: l'une de ces médailles de cuivre, est empreinte des armes du duc de Sully, & une autre porte cette inscription: 1607, Maximilien de Bethune, sous le regne de Henri IV, par les mains de messire Pierre Ozon, pour lors maire & gouverneur de Montargis-le-Franc. M. le duc de Sully a déjà recouvré une partie des mémoires & des autres piéces, qui concernent ce canal.

1604.

précéder l'exécution, soit à prendre les hauteurs, & à niveller le terrain, soit à profiter de toutes les commodités, qu'on pouvoit en tirer. Je ne mis pas beaucoup de tems dans ce voyage, le Roi me rappelant près de sa personne, presqu'aussi-tôt que j'en étois parti. Je réglai pareillement plusieurs affaires de commerce, dans le voyage qu'on a vu que je fis en Poitou.

Septen. ann.
1604.

La plus importante & la plus embarrassante, fut celle qui survint cette année avec l'Espagne, au sujet du commerce réciproque des deux nations. Le Roi d'Espagne, avoit mis l'année précédente, une imposition de trente pour cent, sur toutes les marchandises, qui aborderoient de France en Espagne, ou en Flandre, aussi bien que sur celles qui sortiroient de ces deux états, pour être apportés en France. Impôt criant, qui révolta autant les sujets du Roi d'Espagne, dans les deux états de sa dépendance, qu'il scandalisa les François. Le Roi riposta, par une défense expresse de tout commerce avec les sujets du roi d'Espagne & des Archiducs, & par une taxe en

core plus forte, sur les marchandises espagnoles abondantes à Calais : mais la défense ne fut pas capable d'empêcher le transport en fraude, de nos denrées, dans le pays ennemi. Les Marchands françois trouverent encore, malgré le nouveau monopole, de si grands profits à faire sur nos grains, nos toiles & nos autres marchandises, dans la disette que l'Espagne souffroit de toutes ces choses, qu'ils s'exposoient à toute la rigueur de la loi. Il en arriva même une espece de révolte, dans la ville de Marseille, dont le président du Vair donna avis en cour. Les Marchands de cette ville voyoient impatiemment que pendant qu'on les forçoit de demeurer les bras croisés, les Italiens venoient à leur barbe, leur enlever leur denrées, & leur dérober leurs profits. Cette permission accordée aux Italiens, par Sa Majesté, n'étoit pas ce me semble bien entendue.

Les Anglois, ravis de ce nouvel incident, bien loin de chercher à rapprocher les esprits, fomentèrent au contraire sous main la désunion, parce qu'ils faisoient en fraude, ce que

1604.

les Italiens avoient fait en vertu d'une permission. On fut informé que huit à neuf vaisseaux Anglois, étoient venus charger des grains aux Sables d'Olonne, d'où ils étoient allés débarquer à Saint-Sébastien. Il falloit bien que les Espagnols eussent compté sur cette ressource secrète, sans laquelle leur défense seroit retombée sur eux mêmes. Henri s'y étoit attendu dans le commencement, & cette espérance, que l'Espagne se feroit plus de tort qu'à nous, jointe à la honte qu'il crut voir rejaillir sur sa couronne, si son ennemi paroïssoit ainsi disposer de son commerce, lui fit encore tenir la main fort roide à l'observation de sa défense. Il m'ordonna d'envoyer un homme de confiance, revêtu de son autorité, pour punir les contraventions à son ordonnance, depuis l'embouchure de la Loire, jusqu'à la Garonne, & le long de ces deux rivieres, où elles se faisoient le plus communément : emploi, dont je chargeai la Font, qui s'en acquitta si bien que Sa Majesté voulut ensuite l'attacher plus particulièrement à sa personne.

En même tems, le Roi fit porter

ses plaintes au Roi d'Angleterre, contre ses sujets. Il lui fit dire, que si dans l'espérance de s'appliquer tout notre commerce en Espagne, il se portoit à faire la paix avec cette couronne (la chose pouvoit en effet lui paroître assez importante, pour mériter qu'il fît cette démarche) il scauroit bien, lui, Roi de France, prendre de telles mesures que le dommage n'en retomberoit pas sur son royaume, & que l'Angleterre y perdrait peut-être plus que lui. C'étoit en quelque maniere, lui dire de s'entremettre, pour terminer ce différend entre les deux couronnes ; car Henri n'avoit pas tardé à sentir tout le préjudice qu'il venoit de se faire à lui-même & à voir que tous les raisonnemens de son conseil, avoient porté à faux, ce qui le jetta dans un grand embarras. Villeroy & Sillery furent nommés par Sa Majesté pour suivre cette affaire de près, & j'eus ordre aussi d'en conférer avec le connétable, le chancelier, le commandeur de Chastel, & le vice-amiral de Vic.

On trouvoit des inconvéniens des deux côtés. Une grande perte pour

1604.

Matth. tom.
2. l. 3. pag.
634.

le commerce à maintenir la défense, & de la honte à la lever. Henri ne pouvoit se résoudre à prendre ce dernier parti, qui lui paroissoit marquer de la timidité avec l'Espagne : cette couronne n'ayant pas daigné faire la moindre démarche de son côté, auprès de Sa Majesté Très - Chrétienne ; & tout ce qu'on pouvoit espérer de lui, c'est qu'en laissant subsister la défense, on fermeroit les yeux sur les infractions qu'y feroient les marchands, quitte à la réitérer, s'ils en abusoient trop ouvertement, & avec préjudice de l'autorité royale. Pour moi, la playe qu'en souffroit le commerce, étoit presque tout ce que je voyois, & par cet endroit, l'Anglois & l'Espagnol m'étoient égaux. Je représentai à Sa Majesté, que si elle n'avoit égard qu'au dommage, qui en résulroit pour nous, il ne falloit pas moins user de sévérité avec l'un, qu'avec l'autre.

Le Roi d'Angleterre ne refusoit pas sa médiation dans ce différend. Il offrit même de se rendre caution des promesses, qui seroient faites sur ce sujet, entre les deux couronnes,

mais il prétendoit procéder, en qualité d'arbitre, & le Roi, choqué de cette vanité, ne vouloit lui accorder que celle d'ami commun. Le Pape commença aussi à y prendre beaucoup de part, parce qu'il en craignit sérieusement une rupture, encore plus dangereuse, entre la France & l'Espagne. Il écrivit au cardinal Bufalo, son Nonce en France, de ne rien négliger pour la prévenir, & ce cardinal trouva peu de tems après l'occasion favorable pour y-travailler.

Le comte de Beaumont, qui étoit toujours notre ambassadeur à la cour de Londres, avoit souvent mis sur le tapis, l'affaire nouvelle du commerce, en présence des comtes de Villa-Médiana & d'Aremberg, ambassadeurs, l'un du Roi d'Espagne, l'autre des Archiducs. Il avoit même ébauché une espece d'accord avec eux, le Président Richardot, & Louis Vroreylzen, lequel avoit été communiqué au Connétable de Castille, qui étoit aussi à Londres; mais le départ subit de ce Connétable, & quelques autres obstacles, les avoient empêché de venir jusqu'à signer le préliminaire de cet accord. Le

1604.

Connétable de Castille passa par Paris, & y vit le cardinal Bufalo, qui le pressa par tant de côtés, sur cette affaire, qu'il en obtint qu'elle seroit remise à examiner, entre les mains des commissaires, qu'il nomma pour le roi son maître, le conseil de France en nomma de son côté. Mais ce n'étoit point encore là, la véritable porte pour en sortir; l'affaire, abandonnée à tant de têtes, traînoit en une longueur insupportable. Bufalo obtint de Dom Baltazar Stuni-ga, ambassadeur d'Espagne en France, & d'Alexandre Rovidius, membre du sénat de Milan, intéressés dans cette cause pour l'une des parties, qu'ils s'en rapporteroient à lui de tout ce qui concernoit cette affaire. Cela fait, pour n'avoir de même affaire dans l'autre partie, qu'à une seule personne, il pria le Roi de me charger aussi, sans aucun second, d'un pouvoir égal au sien, & dès -lors il regarda la chose, comme fort avancée. J'allai le voir chez lui. J'animai son impatience, d'un nouvel aiguillon, en lui représentant la guerre, comme prête à se faire, & avec des préparatifs de la part de Sa Majesté, qui la rendroient peut-être

plus sérieuse encore, qu'on ne pensoit.

 En peu de jours, je le fis convenir des articles que j'avois dressés sur cette matiere, & qui assuroient pleinement la liberté du commerce : c'étoient, à peu de chose près, les mêmes qui avoient été proposés & débattus à Londres.

1604.

Ce traité, car il en devint un véritable, quoique tout se passât entre le cardinal Bufalo & moi, renfermoit en substance, de part & d'autre, que l'édit du trente pour cent, & celui de l'interdiction du commerce entre les deux couronnes de France & d'Espagne, seroient & demeureroient annullés ; c'étoit là le grand point. Mais comme les deux Princes avoient prétendu justifier chacun leur conduite, en faisant plusieurs plaintes réciproques, qui avoient aussi rapport au commerce, il y avoit beaucoup d'autres articles avec celui-ci, qui tendoient à y remédier.

Il étoit marqué, que Sa Majesté Très-Chrétienne défendrait par un édit, qu'aucun de ses sujets ne fit, ou autorisât le transport des marchandises de Hollande en Espagne,

1604. & dans les dépendances de l'Espagne ; en prêtant des vaisseaux , chariots & toute autre voiture ; que les marchandises , véritablement de France , seroient empreintes du sceau de la ville , d'où elles seroient enlevées , & qu'elles y seroient inscrites dans un registre : c'étoit pour obvier à l'inconvénient de la ressemblance des marchandises ; qu'autrement , elles seroient sujettes à confiscation , sans cependant qu'on pût , sur un soupçon de fraude , arrêter ni retarder le cours de ces marchandises ; que tous les Hollandois , pris dans les navires françois , pourroient être arrêtés ; que les François ne porteroient aucune marchandise d'Espagne en Hollande , ni en d'autres lieux des Pays-Bas , que ceux qui seroient marqués sur les affiches , & que pour sûreté de la parole , que peut-être ils donneroient , sans intention de la tenir , ils s'obligeroient par écrit , devant le magistrat espagnol du lieu d'où ils partiroient , de payer le trente pour cent , laquelle obligation leur seroit rendue , en rapportant dans un an le certificat du juge de l'endroit , où ils auroient débarqué , soit en France ,

soit aux lieux de Flandre approuvés ; que le roi de France feroit confisquer ces marchandises prises par les sujets en Espagne, pour être portées dans les lieux défendus, moitié au dénonciateur, le trente pour cent, prélevé ; que le magistrat françois, qui auroit donné de faux certificats de décharge, feroit aussi poursuivi en justice ; & puni ; que les deux Rois se tiendroient mutuellement les chemins libres. L'article des impôts, établis depuis la paix de Vervins, sur les marchandises portées d'Espagne en Flandre, ou de Flandre en Espagne, par Calais, & lorsqu'elles entreroient dans ce port, ayant déjà été arrêté auparavant, devant le même cardinal, il n'y avoit rien de nouveau sur cet article. Il étoit stipulé, que quarante jours après la date de ce traité, il seroit publié le même jour, dans les états respectifs. La date est du 12 Octobre, & il ne fut d'abord signé, que du cardinal Bufalo & de moi (6).

J'étois bien sûr que Henri l'ap-

(6) Voyez le traité d'autres titres au même dans la chronologie septenaire. celui de grand-maître. Le Roi n'y donne tre & capitaine gé-

1604.

prouveroit , n'y ayant rien mis , fans en avoir pris son avis auparavant. Je craignois davantage la critique de Sillery & des autres conseillers , à qui la connoissance en avoit été ôtée. L'expédient que je trouvai , fut d'envoyer Arnaud l'aîné , porter ces articles à Sillery , en le priant fort civilement de m'en dire son sentiment. Sillery répondit brusquement , & sans vouloir seulement les lire , que l'affaire étoit en bonne main , & que celui qui y avoit travaillé seul , pouvoit aussi la conclure seul. Je ne fus pas content de cette réponse. Je renvoyai Arnaud , lui dire que me paroissant nécessaire que le traité fût signé de lui & des autres commissaires , nommés d'abord , je le priois de venir faire cette signature chez moi ; qu'à son refus , je ne pouvois me dispenser de faire dire par Arnaud à Sa Majesté , en lui portant le traité , que la difficulté qu'il en faisoit , au-
 néral de l'artillerie de D. Baltazar de Cuni-
 France. Le cardinal ga , pour le Roi d'Es-
 Bufalo , n'y signa pague , & le sénateur
 point , mais seule-Providius. *Matthieu* ,
 ment messieurs , de *Tom. 2. Liv. 3. pag.*
 Rosny & de Sillery , 655.

roit

roit retardé la conclusion de deux

jours, comme cela étoit vrai. Sillery eut peur que si, pendant cet intervalle, il arrivoit quelque contre tems, qui fit échouer l'accord sur le commerce, il n'en demeurât responsable, il vint chez Bufalo, & fit ce qu'on lui demandoit, & Villeroy signa aussi le traité. 1604.

Le Roi recevant une copie de ces articles, fortifiée de ces cinq signatures, se lona beaucoup du cardinal nonce, & lui fit présent d'une croix de diamans; il le recommanda au pape, par une lettre des plus avantageuses, & il lui accorda la distinction de le faire manger à sa table. Sa Majesté différa de faire publier le traité de commerce, jusqu'à ce que la ratification en fût arrivée d'Espagne; mais elle fit toujours par provision, lever sous main la défense pour le transport des bleds, ce que les peuples souhai-
toient avec ardeur.

Il se concluoit pendant ce tems-là, un autre traité à Londres, entre l'Espagne & l'Angleterre, auquel la France ne pouvoit manquer de s'intéresser fortement, après ce qui s'é-

1604.

toit passé l'année précédente, entr'elle & la seconde de ces couronnes. Pour en être bien instruit, il faut reprendre la suite des affaires, tant politiques que militaires, entre l'Espagne & la Flandre, avec lesquelles celles d'Angleterre ont à cet égard une liaison nécessaire.

Le siège d'Ostende continuoit toujours, avec le même acharnement. Pendant que les Espagnols le poursuivoient, le prince d'Orange s'attacha, au commencement de la campagne, à l'Isle de Cadfan, dont il se rendit maître le 10 Mai, & ensuite, de tous les forts aux environs, comptant s'ouvrir par-là, un chemin jusqu'à la frontiere de Calais, & il vint enfin mettre le siège devant l'Ecluse. On manda de Bruges au Roi, que l'Archiduc, qui ne voyoit cette entreprise qu'à regret, alloit rassembler quinze ou seize mille hommes, avec lesquelles il se promettoit de secourir cette place, en forçant Ardembourg, qui la couvroit; mais que Maurice s'y étoit si bien retranché, qu'on ne croyoit pas qu'il pût en être chassé, pourvu cependant qu'il eût à peu près

un monde suffisant pour garder ses retranchemens. Le général Flamand prit encore la précaution de pousser ses retranchemens jusqu'à Ardembourg, & s'il falloit qu'il fût obligé de divertir ses troupes des opérations du siège, il se mit en état de pouvoir réduire la place par famine, au défaut de la force. L'Ecluse se rendit en effet, le 20 Août.

Les Espagnols de leur côté, animés par la vive résistance de leurs ennemis, & par le sentiment des pertes immenses qu'ils avoient faites devant Ostende, crurent que leur honneur étoit encore plus intéressé, après ces succès du prince d'Orange, à ne pas avoir le démenti d'une entreprise qui duroit depuis si long-tems. De-Vic manda à Sa Majesté, par d'Auval qui revenoit d'Angleterre, qu'ils y avoient fait jouer trois mines; on ajoûta, qu'elles avoient été sans effet. Cependant il est vrai qu'Ostende étoit alors véritablement aux abois. Les Espagnols s'étoient vantés hautement, qu'ils la prendroient avant la fin de Juillet, & qu'ils feroient encore à tems pour aller délivrer l'Ecluse, avec toutes

 1604.

1604.

leurs forces , réunies. Tout le monde n'ajouôtoit pas foi à cette bravade; surtout depuis que Persi , le riche , capitaine du régiment de Nérestan , fraîchement arrivé de cette place , avoit assuré à Paris qu'elle tiendrait encore six semaines ou deux mois. L'Ecluse marcha effectivement avant Ostende ; mais c'est que les Flamands se défendoient avec une ardeur dont on ne voit guere d'exemples. Secondés d'un secours de onze compagnies , faisant entre mille & douze cens hommes , tout frais , que les états venoient de leur envoyer , sous la conduite du général Marquette , ils s'aviserent de construire un retranchement intérieur qui pût leur servir à obtenir une capitulation plus avantageuse , en y tenant le fort , lorsqu'ils seroient réduits à cette extrémité , & ils trouverent le moyen , pressés comme ils étoient , d'y faire entrer des munitions & de l'argent.

C'étoit un spectacle nouveau , & surprenant pour toute l'Europe, qu'un petit état , qui ne forme qu'un point presque imperceptible sur la Carte , eût osé lever la tête du milieu de ses Ma-

rais, & bravé pendant un si long-tems, cette Espagne si formidable. Où prenoit-il ses forces ? Où puisoit-il ses fonds ? car on estimoit que cette guerre coûtoit aux états, vingt mille florins par jour. On ne sçavoit pas dans quel embarras ils s'étoient souvent trouvés ; ne sçachant presque plus où donner de la tête, & étant obligés de frapper à toutes les portes. Le duc de Bouillon leur ayant promis une somme d'argent, ils envoyerent le capitaine Sarroque, pour la toucher, mais il n'en rapporta rien que le regret d'avoir dépensé à ses maîtres, quatre ou cinq mille florins, que leur coûterent leurs complimens à la princesse d'Orange.

Leur refuge ordinaire étoit Henri ; tantôt, pour une centaine de mille écus, d'autre fois, pour deux cens milliers de poudre ; c'est de quoi ils consommoient beaucoup. Leurs demandes n'avoient point de fin. Buzenval, que Sa Majesté entretenoit dans ces cantons, pour se faire instruire de tout, leur étoit bien utile, pour appuyer leurs sollicitations auprès de ce prince, qui à la fin leur demeura seul, pendant que tout le reste les abandon-

1604.

1604.

na ; aussi ménageoient - ils précieusement Buzenval , & ils le retinrent comme de force , lorsqu'il eut obtenu son congé pour revenir en France : & qui ne ménageoient-ils pas ? Ils eurent dessein de me faire un présent considérable. Buzenval , qu'ils consulterent , les assura que je ne le prendrois point. Ils se contenterent de me marquer leur reconnoissance , en me faisant offrir par Aersens quelques coquillages rares , & quelques Juments de carrosse de leur pays , à mon épouse. Henri se portoit à les obliger , avec une facilité qui ne pouvoit partir de son seul intérêt propre , & qui doit lui faire tenir , dans l'esprit de ce peuple , le rang de l'un des fondateurs de sa liberté. Ils seront bien coupables , si jamais ils manquent à une couronne leur bienfaitrice (7). Ce Prince me mandoit cette année en Poitou , que Buzenval lui faisoit de nouvelles demandes pour les états , que peut être il n'auroit pas dû leur accorder ; mais

(7) C'est presque en ces mêmes termes , que Grotius en parle , dans son Livre , intitulé : *Annales & histoire des troubles des Pays-Bas.*

qu'il ne pouvoit se résoudre à les abandonner, quelques bruits qui se répandissent d'Angleterre, & quelques menaces que lui fit l'Espagne.

1604

On juge aisément tout ce que la guerre présente coûtoit à cette couronne, qui étoit la partie attaquante, par ce que je viens de dire des Provinces unies, qui se tenoient simplement sur la défensive, & sans sortir de leurs maisons, & quel ressentiment l'Espagne en conservoit contre nous. Dans le vif chagrin, que le conseil de Madrid sentoit d'une guerre si épuisante, & qu'on y cachoit pourtant avec le dernier soin, il menaçoit souvent de ne jamais pardonner ce traitement aux François. Henri faisoit semblant de ne rien entendre, & avec raison. L'impuissance de ce conseil, se monroit par ce vain dépit; & l'on sçavoit en France que les finances de Sa Majesté Catholique étoient épuisées.

Ostende (8) fut enfin pris, le 22. Septembre, & Henri eut la consola-

(8) Voyez la reddition d'Ostende & de l'Écluse, & les autres expéditions de cette campagne, dans *M. de Thou, le Septenaire, Mathieu, Siri, & autres Historiens, ann. 1604.*

1604.

tion de voir que , pour cinq ou six cens mille écus , qu'il lui en coûtoit chaque année , depuis que cette expédition avoit commencé , il avoit considérablement avancé la ruine de l'Espagne , son ennemie.

Il semblera , sans doute , qu'on devoit mieux attendre du traité , que j'avois négocié l'année précédente en Angleterre. Voici ce qui s'y étoit passé depuis. L'Espagne sentit bien que la Flandre étoit perdue toute entière pour elle , si elle ne trouvoit le moyen d'apporter quelque changement aux dispositions , dans lesquelles , j'avois laissé le Roi de la Grande-Bretagne. Elle renouvela toutes ses brigues & ses sollicitations , après mon départ de Londres , pour obtenir du moins une neutralité dans ce qui concernoit les Provinces-unies , si elle ne pouvoit mettre tout-à-fait Sa Majesté Britanique , dans son parti. D'abord les Espagnols crurent devoir demander beaucoup , & offrir beaucoup aussi , pour se faire accorder du moins une petite partie de leurs demandes. Les premières propositions furent mises sur le tapis & rejetées ,

fans seulement les examiner. Les Espagnols en firent suivre une, dont ils espérèrent l'abandon des Hollandois par les Anglois, parce qu'ils savoient que ceux-ci n'avoient rien si fort à cœur; c'est celle de rendre le commerce des Indes également libre à leurs deux nations. Le coup porta encore à faux, parce que l'Espagne prévoyant qu'on rabattrait toujours assez de ses demandes, mit pour condition à cette offre, une ligue offensive & défensive entre l'Angleterre & elle, & que le conseil du roi d'Angleterre, encore frappé vivement des raisons du contraire, ne lui dissimula point que son intérêt lui dictoit de soutenir la Hollande, bien loin de prendre ouvertement parti contre elle.

On crut alors la chose absolument manquée, le seul Beaumont ne s'y méprit point, & prédit, que malgré tous ces obstacles apparens, on pourroit se rapprocher, & qu'on se trouveroit en effet d'accord. Quelque tems après, les Espagnols revinrent à la charge. Pour diminuer toujours quelque chose des premiers refus, suivant leur fine politique, il fut nommé des

 1604.

1604.

commissaires de part & d'autre. Les contestations furent si vives, qu'on fut cent fois sur le point de voir tout manqué. Insensiblement la chose se tourna en négociation plus paisible, les commissaires se radoucirent, ceux d'Espagne, non-seulement ne marquerent aucune aversion pour la France, mais furent les premiers à dire qu'on ne devoit l'exclure de rien. On ne parloit jamais des deux Rois, sans y joindre le troisieme. On traitoit honnêtement, jusqu'aux états mêmes, & l'on paroissoit disposé à toute sorte d'accord avec eux, tout cela afin de dissimuler à Sa Majesté britannique, ce que cette négociation avoit de contraire dans son but, à la premiere, & pour lever ses scrupules.

A cette batterie l'on joignit le secours des petits écrits anonymes, dans lesquels on s'attachoit à démontrer, que la paix étoit le seul parti à désirer, pour les trois Rois également. On insinua dans l'un de ces écrits, qu'on supposoit partir de la main d'un Anglois, parce qu'on y élevoit fort la puissance du roi d'Angleterre, qui peut, disoit-on, se passer de tout le monde, &

dont personne ne sauroit se passer, ~~_____~~
comme si les Espagnols n'avoient pas ~~_____~~ 1604.
pu être capables d'une flatterie, qui
pouvoit leur réussir, on infinua, dis-
je, que cette paix étoit souhaitée éga-
lement par les trois têtes couronnées;
mais que Leurs Majestés très-chré-
tienne & britannique, souhaitoient
en même-tems secrettement toutes
deux, qu'elle leur valût la possession
de la Flandre. Le trait étoit malin.

On n'étoit pourtant encore conve-
nu de rien, pendant un an entier,
c'est-à-dire jusqu'au 21 Juin de celui-
ci; mais la négociation fit des progrès
rapides au commencement de Juillet.
Elle fut poussée si avant, qu'on ne dou-
toit plus en Angleterre, que la déci-
sion n'en fût retardée, que jusqu'à l'ar-
rivée du connétable de Castille, qui
étoit à la veille de passer à Londres,
en qualité d'Ambassadeur extraordi-
naire, & muni d'un plein pouvoir de
Sa Majesté catholique. On eut la même
opinion, à Paris. On y fut même per-
suadé que non-seulement l'Angleterre,
mais les Provinces-Unies elles-mê-
mes, avoient fait secrettement les con-
ditions de leur accord avec l'Espagne,

1604.

& que les états avoient terminé, par l'intervention & à l'arbitrage de Sa Majesté britannique, les discussions au sujet des villes d'ôtage, de la navigation des Indes, du commerce, sans payer le trente pour cent, & les autres. Mais pourquoi, si cela étoit, ne voyoit on, ni lever les sièges, ni cesser les hostilités de part & d'autre?

Aussi ce bruit étoit-il faux, du moins, quant à ces prétendus accord & arbitrage. Les états ne s'en apperçurent que trop tôt, & ils connurent en même-tems, que bien loin de cela, ils ne devoient plus rien attendre de Sa Majesté britannique. Ce Prince s'étoit lassé à la fin, de lutter si long-tems contre son penchant. Il vouloit être l'ami de tout le monde. Il venoit de faire prendre à ses états réunis le nom de Grande-Bretagne, & de faire son entrée solennelle dans Londres, où il avoit fait tenir une conférence, pour concilier les Anglicans & les Puritains: car il étendoit ses idées de pacification, sur tout. Il ne songea point que par cette conduite, il alloit en exclure ceux précisément qui en avoient le plus de besoin, les Flamands qu'il lais-

soit à la merci de leurs ennemis. Les Anglois commençoient déjà à gourmander ceux de cette nation, qui se trouvoient dans leurs ports; & lorsque les Flamands prétendoient, comme à l'ordinaire, que les Anglois ne devoient point se mêler de certains trafics sur leurs côtes, ceux-ci leur répondoient effrontément, qu'ils en avoient la permission du roi d'Espagne, leur Souverain. Rien n'irritoit si fort les Hollandois, que de pareils discours; & si l'on avoit laissé faire les Flessingois, on croit qu'ils se seroient défait de tous les Anglois qu'ils avoient parmi eux. On leur en fit comprendre toutes les suites, & ils se continrent.

Ce n'est pas-là ce que les états avoient espéré, lorsqu'au commencement des conférences publiques entre les commissaires, Sa Majesté britannique voulut qu'on y admît & qu'on y écoutât le sieur le Caron, leur agent. Le Caron a avoué qu'il avoit eu d'abord tout sujet d'être content des commissaires Anglois. Lorsque les Espagnols voulurent les pressentir au sujet des villes d'ôtage hollandoises,

1604.

qu'ils auroient eu bien envie qu'on leur remît aux mains à eux mêmes ; les Anglois leur dirent qu'ils ne pouvoient faire autre chose, que de rendre ces villes au conseil des Provinces-Unies, lorsqu'ils recevroient de lui l'argent avancé ; & sur ce que les Espagnols repartirent avec mécontentement, que c'étoit à ceux qui les leur avoient engagées, qu'il falloit les restituer, les conseillers Anglois n'ajoutèrent rien autre chose, sinon, qu'au refus des états de rendre les sommes prêtées, ils se tourneroient vers l'Espagne, pour lui faire la même proposition. On leur fut encore assez favorable dans l'article du commerce, qui les retint long-tems, les Espagnols insistant, que la Hollande leur ouvrît celui de toute la côte de Flandre, & de la ville d'Anvers en particulier, qu'ils avoient comme bouclés, par la construction de plusieurs Forts sur l'Escaut, & entr'autres par celui de l'Isot. Mais cette bonne intention ne dura pas long-tems aux Anglois, pour leurs voisins. Le sentiment de Buzenval, dont les lettres me fournissent une partie de ces détails, sur

Écrite qu'on voyoit qu'avoient eu toutes ces conférences Angloises, c'est que les Anglois n'ignoroient pas, quelles pouvoient être les conséquences de ces nouvelles opérations politiques, mais qu'un grand fond de jalousie contre nous, & un peu d'étourderie, avoient tout fait en cette occasion.

Les choses étoient en cet état, lorsque le roi d'Angleterre jugea à propos d'informer Sa Majesté très-chrétienne, par son Ambassadeur à la cour de France, des dispositions où il étoit, de faire un traité avec l'Espagne. L'ambassadeur Anglois en présenta en même-tems le mémoire au Roi. Sa Majesté britannique y persifloit dans l'opinion singulière, que ce traité & celui de l'année précédente, n'avoient rien de contraire l'un à l'autre. Jacques l'avoit voulu de même, persuader à Beaumont. Il promettoit à Henri d'en surseoir la conclusion, jusqu'à celle de l'affaire, qui occupoit alors les deux couronnes de France & d'Espagne; c'est l'affaire du commerce, qui étoit alors fortement agitée. Cependant les commissaires ne laisserent pas

1604.

de signer toujours le (9) traité entre l'Espagne & l'Angleterre, & ils remirent Beaumont, pour l'affaire du commerce, à la venue du connétable de Castille. On en parla à celui-ci, lorsqu'il passa par Paris, pour se rendre à Londres, mais il fit naître, de dessein formé, des contestations pour ne rien conclure avec le cardinal Bufalo, qui déjà travailloit à cette affaire. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces commissaires, en ne donnant aucune satisfaction à Beaumont sur ce sujet, osoient encore lui demander de lever par provision l'impôt du port de Calais. Beaumont qui savoit que l'intention de Sa Majesté n'étoit pas de l'abolir même après la conclusion de l'affaire du trente pour cent, avec laquelle il n'avoit rien de commun, éluda leur proposition, en leur rendant la pareille.

Le connétable de Castille repassa

(9) Ce traité n'est qu'un traité d'états de la chrétienté, en rien différent d'un traité de paix. Les Rois d'Espagne & d'Angleterre y sont nommés, excepté les seules provinces-Unies. Il est rapporté en entier dans *le Septenaire, Ann. alliés, c'est-à-dire, 1604. Mathieu. ibid. tous les Princes & les 1650. &c.*

par la France, dans les derniers jours de Novembre, en s'en retournant en Espagne, où il portoit le traité conclu. Il arriva à Paris, comme le traité du commerce s'y concluoit aussi. Il fit demander, le lendemain de son arrivée, la permission de saluer Sa Majesté, à laquelle il se présenta, la joie & la satisfaction répandues sur le visage. Il lui fit un compliment très-étudié, & qui n'en étoit peut-être que d'autant moins sincère. Il prit pour son sujet, les deux accords fraîchement faits. Il s'efforça de persuader à ce Prince, que les Rois de France & d'Espagne étant les deux plus puissans potentats de la chrétienté, leur union étroite étoit un moyen nécessaire & infaillible, pour venir à bout des entreprises, qu'ils feroient de concert, sur quoi il fit valoir l'alliance qui avoit été de tout tems, entre la France & la Castille. Il s'étendit sur les avantages de cette association, qui feroit aux deux couronnes, les mêmes amis & les mêmes ennemis; & sur les moyens de la rendre inséparable, c'étoit, disoit-il, de n'avoir aucune partialité, de se défaire de toute jalousie, sur l'autorité & la

1604.

prééminence, d'éclaircir & de vuider à l'amiable, leurs prétentions sur certains cantons & certaines villes de l'Europe. Il n'oublia pas à infinuer à Sa Majesté, que les Protestans étoient des ennemis, que la bonne politique demandoit qu'on abaissât. Il conclut son discours, par représenter les avantages d'un double mariage des enfans des deux Rois, qui sembloit, disoit il, par la conjoncture du tems, être déjà arrêté dans le ciel. En bon politique, il assura au Roi, qu'il n'avoit aucun aveu de son maître, pour tout ce qu'il venoit de lui dire. Il le pria de vouloir bien lui déclarer ce qu'il pensoit sur ces choses, parce que, quoique ce ne fussent que de simples ouvertures, s'il voyoit qu'elles eussent le bonheur d'être du goût de Sa Majesté, il seroit plus hardi à les proposer ensuite au Roi son maître.

Je n'étois pas présent à ce discours; mais le Roi voulut bien venir à l' Arsenal, uniquement pour m'en faire part. Il s'arrêta, après m'avoir rapporté les paroles de l'Espagnol, pour me dire, qu'il vouloit sçavoir la réponse que j'y aurois faite, avant que de me

dire celle qu'il y avoit faite lui-même. Je répondis à Henri, sur un ton aussi peu sérieux, que je la lui dirois bien sur l'heure, mais que j'attendrois au lendemain à le satisfaire, afin d'y mieux penser encore, & qu'il ne m'accusât pas de précipitation, comme il faisoit souvent, lorsque mes paroles avoient le malheur de ne pas lui plaire. Sa Majesté sourit, & y consentit, en me donnant un petit coup sur la joue, suivant sa coutume, lorsqu'elle étoit de bonne humeur.

J'allai le lendemain au Louvre; dégager ma parole. Je trouvai le Roi, qui se promenoit sur la terrasse des capucins. Je lui dis, que s'il se souvenoit encore d'un mot que j'avois dit sur les Espagnols, & qu'il avoit trouvé assez plaisant, *qu'ils préféroient les (10) œuvres à la foi*, il ne chercheroit pas long-tems, ce que j'aurois répondu à l'ambassadeur de cette nation, qu'après tous les manques de foi & les parjures, dont elle s'étoit deshonorée à la face de l'Europe, le discours du con-

 1604.

(10) Par allusion à un des Dogmes de Calvin, réprouvé dans l'Eglise Catholique.

1604. ~~_____~~ nétable de Castille, ne m'auroit paru qu'un artifice nouveau du Roi d'Espagne, pour mettre le divorce entre Sa Majesté & les Provinces-Unies, & tous les alliés protestans, afin de retrouver une occasion d'envahir ce royaume, plus favorable encore, que ne l'avoit eu son pere. Ce trait étant une de ces noirceurs, qu'on n'ose seulement entreprendre de colorer, je le rappellai à Sa Majesté, en y ajoutant que sans l'Angleterre, la Hollande, les Protestans françois & étrangers, sans tous les travaux & les peines incroyables de sa propre personne, l'Espagne lui parleroit peut-être aujourd'hui en maître; que le conseil de Madrid, accoutumé à profaner ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, abusoit du nom de mariage dont le lien n'avoit rien de capable de le retenir, sur quoi, je fis faire à Henri une remarque, qui, ce me semble, est juste.

Ce n'est pas un trait d'une aussi bonne politique, qu'on le croit ordinairement, que de marier les enfans mâles de la maison de France, dans des maisons à-peu-près égales,

comme celle d'Espagne (11). Outre qu'il n'y a point d'alliance , quel- qu'étroite qu'elle soit , qui ne cede à la haine que l'ambition inspire pour un rival , l'avantage qu'on pourroit envisager dans ces unions , devient nul , par la raison même qu'il pour- roit devenir trop considérable. Il n'en est pas de même de celles , qu'on con- tracte dans des maisons inférieures , on peut du moins , compter sûrement sur tous les services qu'elles font en état de rendre. L'honneur d'une alliance avec la première maison du monde , fait qu'elles se trouvent trop heureuses , de pouvoir contribuer à sa gloire & à sa grandeur. L'Espagne a trouvé dans cette (12) méthode , le secret d'aug- menter considérablement sa puissance d'une manière moins rapide , mais aussi moins hazardeuse que les armes.

Je ne pense pas , pour le dire ici par occasion , comme le commun ,

(11) Cette politi- que a pourtant valu à la France , la couron- ne d'Espagne dans la maison de Bourbon , après la mort de Char- les II.

(12) « La maison d'Autriche , disoit Guy-Patin , acquit de grands héritages , *per Lanceam carnis* , c'est-à-dire par al- liances & mariages ,

1604.

sur le fait de la loi Salique, cette loi si renommée, qui pourtant ne se trouve écrite nulle part, mais dont l'origine se démontre assez, par le nom qu'elle porte, comme son ancienneté se prouve par l'incertitude même de cette origine (13), on la regarde ordinairement

(13) « Quant à la loi Salique : (c'est M. l'abbé du Bos qui parle ainsi, dans son *histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules, tom. 3. liv. 6. p. 290. 291.*) Ce nom lui vient probablement, de ce qu'elle étoit déjà en usage parmi les Francs Saliens, lorsque Clovis incorpora dans leur tribu, à l'exception de la tribu des Ripuaires, toutes les tribus, qui le reconnurent pour Roi, en l'année 510. La plus ancienne rédaction de cette loi que nous ayons aujourd'hui, est celle qui fut faite par les soins du roi Clovis, & retouchée ensuite par les soins de Childert & de Clotaire, ses enfans... En l'année 798. Charlemagne en fit une nouvelle rédaction, dans laquelle il ajouta beaucoup de Sactions, &c. Cet Ecrivain établit encore (*ibid.* 273). Que la disposition qui statue, que la couronne de France ne tombe point de lance en quenouille, est véritablement contenue dans le soixante-deuxième titre des loix Saliques.

Mais l'opinion contraire a été soutenue, & paroît appuyée sur des raisons encore plus fortes, par un autre Académicien, également judicieux & sa-

ement comme le plus solide fonde-
 ment du royaume & de la royauté. 1604.
 Pour moi, tout ce que j'ai fait de ré-
 flexions sur ce sujet, m'a porté à croi-

vant (M. de Foncemagne), dans l'excellent mémoire sur cette matière, inséré dans le recueil des mémoires de l'Académie royale des inscriptions & belles lettres, ann. 1727, pag. 490. & suiv. Il y est prouvé, qu'il n'y a aucun article, dans tout le code Salique, qui exclue les filles de la succession à la couronne, & que le sixième paragraphe du titre soixante-deuxième de ce code, où il est dit, » que les mâles seuls » pourront jouir de la » terre salique, & que » les femmes n'auront » aucune part à l'héritage », ne doit s'entendre, que des seules terres & héritages des particuliers; mais que c'étoit d'ailleurs une coutume établie de tems immémorial, chez les Germains mêmes, que les filles ne succédassent point à la couronne, qu'il en est fait mention dans Tacite, &c. M. de Foncemagne avoit déjà démontré dans un autre mémoire (*ibid.* ann. 1726, pag. 464. & s.) que le royaume de France a été successif héréditaire, & pour les mâles seuls, dans la première race de nos Rois.

Le sentiment de ces deux Ecrivains, quoiqu'opposés entre eux, se réunit contre le principe établi dans cet endroit de nos mémoires : c'est une idée insoutenable de tout point. Outre qu'elle tend à détruire la prééminence de la nation, elle jetteroit ce royaume, dans des guerres civiles & étrangères, presque continuelles, par les brigues pour le choix d'un successeur; dans la confusion de

1604.

re que la situation seule de la France, & les autres avantages qu'elle a reçus de la nature, sont des causes suffisantes de la prééminence, qu'elle a sur tous les autres états de l'Europe, & que la loi Salique, bien loin d'y contribuer, l'a fort souvent empêchée d'augmenter ces avantages, de ceux qu'on peut y joindre par une sage politique. Qu'un Prince étranger devienne roi de France, en épousant l'héritière, il se pourra bien faire à la vérité, que le premier des Rois de cette race, sera réputé Allemand, Italien, Espagnol, ou Anglois; mais comme il n'est nullement à craindre, qu'il soit jamais tenté de transférer le siège de son empire, ailleurs que dans une ville, que tous les Princes choi-

ses loix, qui ne seroient pas toujours respectées par des Rois étrangers; & dans plusieurs autres inconvéniens, que l'Auteur n'a sans doute pas aperçus, & je ne puis croire que cette imagination ne soit unique-

ment des compilateurs on n'y reconnoît point les maximes du duc de Sully. Consultez, sur l'existence & la teneur de la loi Salique, Vendelin, Eccard, Baluze, &c. cités par les deux Académiciens,

roient, s'il étoit en leur pouvoir, pour y faire leur résidence ; ce premier roi, ou prince étranger, sera bien-tôt naturalisé François, & dès la première génération, sa postérité sera tout à fait françoise. La maison d'Autriche, établie en Espagne, & celle de Stuart, placée sur le trône d'Angleterre, en sont des exemples très-sensibles. Ce prince, ou premier roi étranger aura cependant uni à notre couronne, ce qu'il possédoit auparavant de son chef, pour n'en plus être jamais séparé. La loi Salique en défendant, pour me servir du terme, que le royaume de France ne tombe en quenouille, lui ôte donc un moyen de s'aggrandir, & un moyen d'autant moins à mépriser, que la violence n'ayant ici aucune part, il ne fournit aucun sujet ni aucun prétexte à la guerre.

Ma réponse au Connétable espagnol fut fort du goût de Henri. Il m'assura que le même esprit l'avoit inspiré, qu'il l'avoit seulement caché sous de grands mots & de belles paroles, afin de ne pas faire entrer le Castillan en soupçon de ses desseins (14).

(14) Jean de Serre parlant de la réception
Tome V. P.

1604

Ce qui venoit de se passer à Londres entre l'Angleterre & l'Espagne, y nuisoit bien à la vérité, mais pourtant n'ôtoit pas toute espérance d'y réussir. Ils n'étoient pas encore en état, qu'on y mît sérieusement la main. En fait de politique, le tems

tion que Henri IV fit au Connétable : » le Roi, dit-il, le fit recevoir à la porte de Paris, par le duc de Montbazon, avec une fort honorable compagnie de noblesse. Comme Zamet traitoit le Connétable à souper, survenant fort à propos, à l'instant qu'on lui présentoit à laver : Je veux, dit Sa Majesté, souper avec vous. Le Connétable surpris, voulut mettre le genou en terre, & lui présenter la serviette. Le Roi le releva, & lui dit : ce n'est pas à vous de faire les honneurs, mais bien de les recevoir : vous êtes de la mai- » son ; & de fait, le Roi a de l'alliance avec la maison des Velasques, en laquelle est héréditaire cet office, que les Rois donnent à ceux qu'ils veulent élever au premier grade, près de Leurs Majestés. . . .

Cet Ambassadeur, allant en Flandre, deux ans auparavant, avoit déjà eu l'honneur de saluer le Roi. Il demeura, dit l'historien Mathieu, à genoux un peu plus qu'il ne pensoit : il dit, que le Roi l'avoit reçu en Roi, & caressé comme son parent »

*Tome 2. liv. 3. p. 605.
Siri. Ibid. 317.*

amene tout , lorsqu'on sçait l'attendre. Je trouvai dans le cardinal Buffalo , ce que je cherchois depuis longtemps du côté de Rome. Aussi ne fis-je point de difficulté de lui faire sentir ce qui pourroit arriver un jour , persuadé que le royaume de Naples , dont je faisois le partage du Saint Siége , étoit un motif suffisant pour le rendre discret sur le secret que je lui confiois , & même pour le faire travailler à la réussite. Cette éminence me paroissoit d'ailleurs douée de l'esprit d'une parfaite politique. L'Espagne , en s'emparant , comme elle venoit de faire , des forteresses de Porto-Hercule , Orbitello , Talamone , Piombino , Final & Monaco , ouvroit les yeux au Pape , malgré qu'il en eût. Si les Romains n'avoient pas vu dans toutes ces invasions des avant-coureurs de leur prochaine servitude , il auroit fallu qu'ils n'eussent rien senti du tout. Il est assez clair , par les démarches qu'on voyoit faire à Clement VIII , qu'il étoit fortement prévenu de ce sentiment. C'étoit - là un Pape , tel qu'il le falloit à Henri ; aussi ce Prince

1604.

s'efforçoit-il de lui complaire en toute occasion , & il lui en avoit donné une bonne preuve , en retirant près de lui le prince de Condé , pour le faire élever & instruire dans la religion romaine.

Les Princes d'Allemagne ne prenoient pas de moins bonnes impressions. Sa Majesté m'ordonna de bien traiter l'ambassadeur du duc de Wirtemberg , pour en faire un ami ; & quoiqu'elle n'eût pas lieu d'être contente de l'électeur Palatin , à cause du duc de Bouillon , elle ne le chicana point sur le payement de quelques deniers qui étoient encore restés dûs à cet électeur , & que ses ministres sollicitoient. Henri n'y apporta d'autre condition , sinon que l'électeur retireroit son fils de Sedan. A l'égard des Provinces Unies , il est vrai que l'Angleterre leur manquoit ; mais du moins elle ne se tournoit pas contre elles , ce qui ne changeoit presque rien dans leurs affaires , cette couronne ne les ayant presque jamais assistées en rien. Si l'on vit les Etats se reposer , aussi bien que l'Espagne , après les prises

d'Ostende & de l'Ecluse, ce ne fut uniquement que par lassitude & par 1604.
 épuisement, & ce repos n'étoit pas
 pour durer long-tèms; ainsi ce sujet
 de diversion, lorsque la France se por-
 teroit à attaquer l'Espagne, lui de-
 meuroit encore assuré pour long-
 tems.

J'ai touché quelque chose d'un dif-
 férend entre l'Espagne & les Grisons
 (15), qui fit assez de bruit cette an-
 née, pour donner lieu à plusieurs mé-
 moires qui furent composés sur ce su-
 jet. Je vais en donner l'explication.

Les Suisses ont pour voisins & pour
 alliés les trois ligues des Grisons, les
 treize communautés du haut & bas
 Valais, consistant en cinquante qua-
 tre Paroisses, dont l'évêque, nommé
 par eux, est seigneur. Saint Gal, Ge-
 nève, Neuf-Châtel, Bade & autres
 villes impériales & non impériales,
 qui se sont données aux Suisses, à

(15) Voyez P. Ma-
 thieu, *tome 2. livre 3.*
pag. les autres histo-
 riens, & sur-tout Vit-
 torio-Siri, qui traite

fort au long ce point
 d'histoire. *Mémoires. Ré-*
cond. tom. 1. pag. 369.
& suiv.

1604.

condition de leur conserver leurs privilèges ; ces villes sont comprises sous neuf bailliages.

Les Grisons, dont il est seulement question ici, habitent les Alpes, & ce qu'on appelle la Valteline qui est une vallée, ou pour mieux dire, une espèce de large fosse, entre le pied des Alpes, appartenantes à l'Italie, & les Alpes deçà l'Italie, puisque dans sa plus grande largeur, elle n'a pas plus d'une petite lieue françoise, sur trente ou environ qu'elle a de longueur, depuis le Tirol jusqu'au lac de Côme. Tout le fond de cette vallée est arrosé par l'Adda, qui la traverse entière, & qui se grossissant de tous les torrens qu'il reçoit, n'est guere moindre que la Marne, quand il se décharge dans le lac de Côme. Elle renferme environ cent mille habitans, presque tous catholiques romains. Elle est très-fertile en bleds, vins, arbres fruitiers & pâturages. Ses bornes sont, du côté de l'orient, le comté de Tirol, auquel elle touche; mais les passages en sont également étroits & difficiles; au midi, Bresse & Bergame, dépendances de

la république de Venise, la chaîne de montagnes qui l'en sépare, est pareillement si roide, & d'un terrain si rude, qu'elle est inaccessible dans toute cette longueur, excepté par les deux passages de Tiron pour entrer dans le Bressan, & de Morben dans le Bergamasque. Une pareille chaîne des Alpes, habitées par les Grisons mêmes, fait le côté du septentrion. La disposition de toute cette plage est telle, que pour aborder en Italie des pays qu'elle a à son septentrion, il n'y a de passages que ceux qui aboutissent dans cette vallée, qui débouche à l'occident dans le duché de Milan, par une plaine où est le lac de Côme, entre le Milanois & la Valteline.

C'est cet endroit précisément, dont il s'agit ici. A six cens pas du lac de Côme, l'Espagne venoit de faire construire un fort, appelé le fort de Fuentes, du nom de celui qu'elle en avoit chargé, sur un rocher de deux cens pieds de haut, dominant sur tout ce terrain, qui sépare le Milanois d'avec la Valteline, & qui n'est déjà que trop embarrassé par des marais & des prairies fangeuses; sur le bord du lac, qui

1604.

en cet endroit n'est large que de deux ou trois cens pas, elle avoit élevé un second fort vis-à-vis le premier, mais beaucoup plus petit. Pour achever de boucher entierement ce passage, elle avoit fait faire de profondes tranchées dans l'intervalle, depuis le pied des montagnes jusqu'au lac. Les fortifications de ces deux châteaux étoient bien entendues, à pointes & angles, pour s'accommoder à la forme du rocher, qui d'ailleurs ne pouvoit être vu du canon, d'aucun endroit aux environs.

Il étoit impossible que les Grisons vissent de bon œil une pareille entreprise; car quoique les Espagnols témoignassent, ou feignissent de ne pas penser à eux, dans la construction de ce nouvel ouvrage, & même que pour montrer qu'ils n'avoient aucun dessein sur ce qui ne leur appartenoit point, ils eussent fait reculer quelques tranchées trop avancées, il n'étoit que trop visible que leur objet étoit de chercher à joindre un jour les états d'Italie & d'Allemagne, par l'invasion de la Valrelaine; & en attendant, de barrer aux Ultramontains le passa-

ge en Italie, par cet endroit ; d'ôter toute communication aux Suisses & Grisons, & aux François leurs alliés, avec l'état de Venise ; enfin de réduire les Grisons à capituler avec eux, & à les reconnoître pour leurs maîtres. 1604.

L'Espagne avoit déjà donné aux Grisons des preuves de ce dernier dessein. Le parti protestant avoit été jusques-là dominant dans les trois ligues, parce qu'il s'étoit établi dans les Cantons les plus considérables, & qu'il avoit été embrassé par les plus riches particuliers. Ceux-ci étoient fort attachés à la France, & ennemis mortels de l'Espagne ; mais la différence de religion n'avoit encore mis aucun trouble parmi ces peuples, parce qu'ils voyoient que toute leur force résidoit dans cette union. Les Espagnols trouverent le moyen de la rompre, en envoyant dans ces cantons leurs émissaires ordinaires, les Jésuites & les Capucins, qui par persuasions, par argent, par promesses, réussirent sans peine à commettre les deux partis ensemble, & dégoûtèrent les Catholiques de la forme de gouvernement de

leurs compatriotes , presqu'autant
 1604. qu'ils leur firent haïr leur croyance.

L'aliénation des esprits commença à paroître , en ce que le résultat des délibérations de l'assemblée des Catholiques , tenue à Bade , se trouva pour la première fois contradictoire à celui des Protestans assemblés en même tems séparément à Arau. Les uns demandoient qu'on poursuivît ceux qui avoient manié l'argent de la république , & rendirent des arrêts contr'eux , les autres les soutenoient ouvertement. Les Catholiques se virent à la fin les plus forts , & ils éclaterent contre les Réformés , jusqu'à entreprendre de les chasser tout à-fait de quelques petits cantons , sous prétexte qu'ils cherchoient à livrer le Pays à la France : c'est à quoi la France ne pensoit guere ; mais ce qui s'y passoit , ne pouvoit pourtant lui être indifférent , & cet intérêt lui étoit commun avec la république de Venise. Nous y avions en long-tems pour ambassadeur le sieur Pascal , dont les Grisons s'étoient montrés si satisfaits , qu'ils en demandoient un qui lui ressemblât ; & com-

me dans leurs momens de bonne intention , ils demandoient aussi qu'il pût leur apprendre la guerre , on leur envoya de Vic , avec ordre à lui & à Canaye , qui exerçoit la même fonction à Venise , de n'agir que de concert.

Le meilleur & le plus court parti eût été de prêter main forte aux ligues , pour empêcher la construction du fort de Fuentes , ou du moins de leur donner les moyens d'en construire un de leur côté , qui l'eût rendu inutile. On le sentoît bien , & ce n'auroit pas été une chose nouvelle pour sa majesté , que de répandre de l'argent dans ce pays là ; mais les Grisons avoient bien refroidi tous ceux qui prenoient leurs intérêts. Loin de sçavoir gré à Sa Majesté de toutes les pensions qu'elle leur distribuoit , on ne recevoit que plaintes de leur part , de ce qu'elles étoient mal distribuées , & qu'on ne laissoit pas ce soin à leurs ministres. Les Vénitiens n'étoient pas plus contens d'eux pour d'autres sujets , que Canaye communiqua à de Vic ; & il s'en falloit beaucoup , que les Suisses ne les servissent avec leur chaleur ordinaire.

1604.

Ceux-ci s'étoient laissés prendre au leurre d'une réception gracieuse , qui avoit été faite à leurs ambassadeurs à Milan ; & l'on ne doutoit pas du moins que les cinq cantons de Lucerne , Schwiz , Zug , Uri & Unterwald ne renouvellassent leur alliance avec le Milanois.

Malgré tout cela, la liberté des Grisons paroissoit à toutes ces parties intéressées , un point qui n'étoit nullement à négliger ; & les Espagnols ne pouvoient encore guere compter de venir à bout de fermer les yeux au Sénat Helvétique , quelque mal partagé qu'elle le supposât des lumieres d'une bonne politique. Pour bien dire , c'étoit dans la Diette indiquée à Coire, pour le 12 Juin, que se devoient frapper les plus grands coups , & chacune des parties respectives , qui en attendoit le dénouement de toute la question , ne manqua pas d'y envoyer un homme de confiance. Alphonse Casal y vint de la part du comte de Fuentes. J'y fis porter par Montmartin à de Vic , des lettres de Sa Majesté, qui ne furent pourtant pas rendues publiques, parce que Canaye mandoit

Que la république de Venise étoit à l'é-
 gard des Grifons dans des sentimens 1604.
 bien différens de ceux de Sa Majesté ,
 & que c'étoit un point enjoint sur tous
 les autres à nos ambassadeurs , de s'u-
 nir dans toutes les mêmes demandes.
 Les Ambassadeurs François & Vénitiens
 se contenterent donc de solliciter sous
 main , & ne parurent presque point.
 Leur inaction devoit donner beau jeu
 au comte de Fuentes. Cependant les
 brigues & les mouvemens d'Alphonse
 Casal , jointes à cela , n'empêcherent
 point que son parti n'y échouât. Le
 résultat de la Diette fut que les ligueurs
 ne vouloient entendre parler d'aucun
 traité avec l'Espagne , que préalablement
 le fort de Fuentes ne fût rasé , le passage
 & le commerce rendus libres , toutes
 choses enfin remises dans leur premier
 état. L'alliance avec la France y reçut
 aussi une nouvelle confirmation. Il est
 vrai que de cette résolution aux effets ,
 il y avoit encore bien loin , & les
 Espagnols avoient encore bien des
 ressources pour amuser les Grifons.
 Montmartin ne s'en revint pas , sans
 avoir considéré attentivement tout ce qui

1604. avoit donné sujet à la contestation, & sans avoir, par mon ordre, tracé le plan du fort & des environs. C'est sur son rapport & ses mémoires, que j'ai formé cet article.

Une contestation assez semblable à celle-ci, excepté qu'elle regardoit directement Sa Majesté, s'éleva cette année au sujet du pont d'Avignon. Ce fameux pont tomboit en ruine, & étoit prêt à se détruire, faute des réparations qui auroient dû y être faites il y avoit long-tems. La raison de ce retardement est que la conjoncture des affaires de France, n'avoit pas permis de travailler à la solution d'une question entre le roi de France & le Pape, sans laquelle on ne pouvoit mettre la main à cet ouvrage; c'est que le Pape, en qualité de propriétaire d'Avignon, se prétendoit aussi propriétaire de ce pont, du port & passage du Rhône entre Avignon & Villeneuve, & conséquemment de tous les droits attachés à ces passages (16). Les réparations du pont ne souffrant plus de dé-

(16). Le cardinal pour le Pape, dans sa d'Osat en parle d'une lettre à M. de Villen- maniere, avantageuse | roy, du 2 Juin. 1703.

lâi, pour favoir auquel des deux il 1604.
 appartenoit de les faire, de Sa Majesté
 ou du Pape, Sa Majesté voulut que
 toute cette question fût une bonne
 fois décidée. Comme elle étoit entie-
 rement de ma compétence, elle me
 fut remise entre les mains; c'est ce
 qui fait que je suis en état d'en rendre
 raison au public.

La loi reçue en France, n'a de tout
 tems accordé aucun droit sur les eaux
 & cours du Rhône à ses riverains,
 mêmes Princes souverains; car il y en
 a qui ont cette qualité, le prince Dau-
 phin, le duc de Savoye, le comte de
 Provence & le prince d'Orange. La
 question se réduit à savoir si le Pape,
 qui est l'un de ses riverains du Rhô-
 ne, est en droit de se faire excepter
 de cette regle commune, par quelque
 concession particuliere.

Je fis consulter, pour décider ce
 point, les archives de la monarchie,
 les titres anciens du domaine, les re-
 gistres de la sénéchaussée de Nîmes,
 & toutes les chartres de la province.
 Je fis descendre sur les lieux des Com-
 missaires éclairés & intègres. Il de-
 meura constant, par tout ce travail,

1604.

que la regle qui partage les rivieres par moitié entre les riverains, ne regarde point le roi de France ; & en second lieu, qu'il jouit d'un double droit à cet égard, par rapport au Rhône, dont, en qualité de souverain, il possède seul le lit, l'ancien & le nouveau canal, avec tous les droits qui en dépendent. Des provinces que ce fleuve traverse, le Languedoc est celle sur laquelle ce droit est encore le plus incontestablement établi, parce qu'elle est un ancien fief de la couronne, qui n'en a jamais été démembré, & que les comtes de Toulouse ont toujours tenu en cette qualité ; elle a cela de différent du Dauphiné & de la Provence, qui sont des acquêts. Mais, ni cette raison, ni celle que ces deux provinces peuvent être aliénées pour appanage, ou pour dot, n'empêchent point que la Provence & le Dauphiné ne soient compris sous la même regle, que le Rhône, par le droit de régale, que rien ne peut faire perdre à nos rois. Une infinité d'arrêts intervenus en leur faveur, contre les riverains du Rhône, le leur confirment encore, & le traité fait avec le duc de Savoye, après la

derniere guerre , l'établit formelle-
ment. Voici ce qui avoit pu rendre la
chose douteuse pour le Pape , par rap-
port à Avignon. 1604.

Un fonds de quatre mille livres fut
autrefois affecté par les rois de France
pour les réparations de ce pont. Ce
fonds fut ensuite délaissé à des Reli-
gieux hospitaliers, qui se nommerent
Freres desservans l'Hôpital du pont d'A-
vignon , parce qu'en effet cet hôpital
joignoit le pont , & on leur fieffa en
même tems tous les droits qui en pou-
voient revenir au Roi , moyennant la
soumission qu'ils firent , de ne rien lais-
ser manquer à l'entretien du pont. Ils
jouirent fort long tems de ces revenus
& de ces droits ; mais sans que les rec-
teurs du pont satisfissent à l'obliga-
tion qu'ils avoient contractée. A la
fin , ce fond primitif se trouva dissipé
& perdu , on ne fait pas trop com-
ment ; & pendant ce tems-là , les offi-
ciers de Sa Sainteté firent différentes
entreprises pour se mettre en possession
du pont & des droits. Rien ne leur pa-
rut plus propre à cela , que de prendre
volontairement la charge des répara-
tions qu'il falloit y faire ; ils voulurent

1604

y travailler de tems en tems ; mais quoique le conseil de Sa Majesté ne fit pas à beaucoup près sur cette démarche d'usurpation , tout ce qu'il devoit , les poursuivans furent pourtant toujours contredits & déboutés de leurs demandes ; toutes preuves qui achevent de démontrer le bon droit de Sa Majesté.

Je fis rendre un arrêt définitif, qui servit de solution à ce différend. Par cet arrêt, le Rhône & ses isles, ses ports, péages, droits & dépendances, notamment le pont d'Avignon, sont déclarés appartenir uniquement au Roi, par droit de régale, de domaine & de patrimoine de la couronne. Sa Majesté fit en conséquence commencer les réparations du pont, & des recherches pour recouvrer les premiers fonds perdus. Ainsi fut terminée cette affaire, qui importoit presque autant à cause du duc de Savoie, qu'à cause du Pape.

Sa Majesté fit aussi l'acquêt du comté de Saint Paul, l'un des appanages de M. le comte de Soissons. Ce Prince se voyant abîmé de dettes, se détermina à vendre ce comté, pour satisfaire ses créanciers, qui le pres-

soient vivement. Il crut sans doute, qu'après la naissance d'un fils, que sa femme venoit de lui donner, il ne lui convenoit plus de vivre dans le dérangement. Il reçut avec son air grave & stoïque, les complimens que lui fit Sa Majesté, sur cette naissance, & ensuite il envoya Guillouaire, lui faire offre de son comté de Saint Paul. Henri, dans cette acquisition, envisagea premièrement son goût, & ensuite, l'inconvénient pour l'hommage, s'il passoit dans les mains de quelque Prince étranger. Il reçut donc favorablement la proposition de M. le Comte; & en attendant qu'on convînt du prix avec lui, il lui fit toujours une avance considérable, pour le tirer d'affaire avec ses créanciers.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réflexion, Sa Majesté, qui jusques là ne m'avoit point parlé de ce marché, écrivit à M. le comte de Soissons, qu'il vînt trouver Caumartin & moi, auxquels elle avoit attribué la connoissance de cette affaire, & elle m'écrivit aussi pour savoir ce que j'en pensois. Je ne désapprouvois pas tout-à-fait cet acquêt, que Villeroy me

1604. manda que Sa Majesté avoit fort à cœur, au contraire, je servis M. le Comte de tout mon pouvoir; mais je trouvois qu'il y avoit bien des choses à observer dans la forme. Cette affaire prenant un tour à ne pas se conclure si tôt, je partis pour mon voyage de Poitou, pendant lequel Henri n'écoulant que son impatience, & persuadé qu'il ne pouvoit jamais y avoir de grands risques, fit reprendre l'affaire par MM. de Bellievre, de Villeroy, de Sillery & de Maiffes, qui consommèrent le marché avec M. le Comte, par un contrat d'échange. A mon retour, le Roi me l'apprit, & me vit très-surpris de ce qu'on avoit été si vite. Il en voulut savoir la cause; il me fit même une espece de reproche de ce que je me déclarois contre l'acquisition d'une belle terre, qui avoit passé aux prédécesseurs de M. le Comte, des mains de mes ancêtres. C'est pour cette raison que j'étois plus au fait que personne sur cette matiere; & voici ce que j'en appris à Sa Majesté. Du tems que ce comté étoit encore possédé par les Comtes de ce nom, il y avoit eu de grands débats,

Pour savoir s'il relevoit du comté de Boulogne, ou de celui d'Artois; 1604.
c'est-à-dire, de la France ou de l'Espagne. Cette affaire étant de celles, dont l'éclaircissement ne se fait pas facilement; il fut convenu dans les derniers traités, faits par François I, & Henri II, avec les rois d'Espagne, que jusqu'à ce qu'il eût été autrement décidé, il seroit libre aux Seigneurs de Saint Paul, de relever de celui des deux comtés qu'ils aimeroient le mieux. Les Comtes de Saint Paul suivans, préférèrent l'hommage du comté d'Artois, & donnerent à l'Espagne, par cette préférence, une espece de droit, qui étoit capable de rallumer la guerre, d'abord que le roi de France, possesseur de ce fief, déclareroit ne vouloir plus relever que du comté de Boulogne, qui étoit lui-même; & il ne pouvoit, sans une espece de deshonneur, faire autrement. Il étoit triste de voir recommencer la guerre, pour une bagatelle de cette nature, & honteux de l'éviter, en se soumettant à rendre hommage à une couronne, qui le devoit elle-même à la France. Le Roi avoua que j'avois rai-

1604.

son. Le remede qu'on trouva, fut de rompre le premier contrat, & d'en passer un second, sous le nom d'une tierce personne, remettant à se déclarer, lorsque les choses seroient au point de pouvoir le faire, sans se compromettre.

La discussion de cette affaire se fit à Fontainebleau, où Henri fit cette année un long séjour. Il y fit venir de Saint Germain, le Dauphin & ses autres enfans. Sa premiere idée fut que M. le Dauphin ne passât point par Paris, en faisant ce voyage; mais je le fis changer d'avis. Les enfans de France vinrent coucher à Saint Cloud, traverserent Paris, avec madame de Monglat leur gouvernante, & se rendirent à Fontainebleau par Savigny.

Sa Majesté fit recevoir dans l'Ordre de Malthe, celui de ses enfans naturels, qu'on appelloit Alexandre Monsieur (17). Elle donnoit de Fontainebleau, ses ordres pour ses bâti-

(17) Cette cérémonie se fit dans l'Eglise du Temple, en présence du Légat & des Ambassadeurs. Le petit Prince ne pouvant prononcer lui-même ses vœux, Henri IV, par un mouvement de vivacité, descendit de son trône, & vint les faire pour lui, entre les mains du grand Prieur. Il promit de les faire

mens. On y fit la même dépense cette année que les autres, & plus grande encore, parce qu'on y ajouta les bâtimens destinés aux nouvelles manufactures. C'étoit à moi à obéir. J'obéis à regret, & sans ouvrir la bouche. Je me souviens seulement, que comme dans le même tems, on voyoit aussi s'établir en France par la mission du Pape, un grand nombre (18) d'ordres religieux, je citai à Sa Majesté l'exemple de Charlemagne, pour les

1604.

ratifier à cet enfant, tique, puisque s'il est lorsqu'il auroit atteint vrai que les moines seize ans. *De Thou. liv.* sont inutiles à l'état, il n'est pas moins in-

(18) Tous les Poli- contestable, que la religion souffriroit de fortentement recriés contre leur abolissement. « Ainsi, qu'il faudroit » être, ou méchant, » ou aveugle, dit le » cardinal de Richelieu, dont le témoignage sur cette matiere, est moins suspect que celui de M. de Sully, » pour ne voir » & n'avouer pas que » les religions sont » non-seulement utiles » les, mais même nécessaires; aussi faut-

uns, & des Romains pour les autres.

1604.

Mahomet III étant mort de la peste, Achmet son fils qui lui succéda, âgé seulement de quatorze ans, pour appaiser les rumeurs contre le mauvais gouvernement, chassa sa grande mere, qui en étoit la cause. Sinan Bacha, qui servoit de conseil à cette Princesse, fut cité pour rendre compte de sa conduite; mais au lieu d'obéir, il prit la fuite. La Perse, qui étoit en guerre avec cette couronne, profita de cette confusion pour s'emparer de quelques villes. Notre Ambassadeur à la Porte, étoit le sieur de Salignac.

» il être prévenu d'un	» base & le fondement
» zele trop indiscret,	» Réformer les mai-
» pour ne connoître	» sons déjà établies, &
» pas que l'excès en	» arrêter l'excès des
» est incommode, &	» nouveaux établisse-
» qu'il pourroit venir	» mens, sont deux
» à un tel point, qu'il	» œuvres agréables à
» seroit ruineux; ce	» Dieu, qui veut la
» qui se fait pour l'é-	» regle en toutes cho-
» tat, se faisant pour	» ses. <i>Testam. Polit. 1.</i>
» Dieu, qui en est la	» <i>Part. chap. 2. sect. 3.</i>

Fin du dix-neuvieme Livre.

MÉMOIRES



MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGTIEME.



LE procès poursuivi au Parlement, contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues, & la marquise de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux Comtes à perdre la tête, & la Marquise à être renfermée pour le reste de sa vie, dans une maison religieuse cloîtrée. J'en reçus la première nouvelle de la bouche du Roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira ensuite vers le balcon de la première galerie du Louvre, & me demanda quelle impression

1605.

Tome V.

Q

1605. je croyois que ce traitement feroit sur l'esprit de sa maîtresse. Je demandai à mon tour à Sa Majesté, si elle souhaitoit, en me faisant cette question, que je lui dise librement ma pensée : « oui, oui, répondit Henri, ne craignez point que je m'en fâche, ce n'est pas de cette heure, que je suis accoutumé à vos libertés ». Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui même à la question mieux que personne, parce que s'il avoit donné sujet à la marquise de le croire guéri de sa passion, & animé d'une juste colere, il la verroit recourir à la soumission, aux prieres & aux larmes pour le fléchir; mais que si au contraire, elle pouvoit le soupçonner de n'avoir agi que par le ressentiment que donne un simple dépit amoureux, elle ne rabattroit rien de sa première hauteur.

J'avouai ensuite naturellement à Henri, que j'étois persuadé que lequel de ces deux partis que prit madame de Verneuil, la chose revien-droit au même, quant à l'effet, par plusieurs raisons, dont celle de sa facilité naturelle à pardonner, & de la considération des enfans qu'il avoit

eu de sa maîtresse, ne me paroïssent
 que les moindres. » Je voudrois bien,
 « me dit ce Prince, que vous la visiez,
 » pour voir ce qu'elle vous dira, & si
 » elle ne vous priera point d'intercé-
 » der pour elle auprès de moi ». Je
 suppliai très-instamment & très-sé-
 rieusement Sa Majesté de me dispenser
 & de la visite & de l'intercession. J'é-
 tois véritablement las de jouer si sou-
 vent un personnage toujours inutile, &
 je ne voulois pas achever de me perdre
 dans l'esprit de la Reine, auprès de
 laquelle, quoique j'eusse toujours ap-
 puyé ses intérêts contre sa rivale, on
 m'avoit fait passer pour un fourbe
 adroit, pour un espion flateur & venal
 de Henri. J'avois des preuves que ces
 discours avoient été soufflés aux oreil-
 les de la reine depuis un mois. Je le dis
 au Roi. Je lui nommai trois personnes
 qui les avoient tenus, & je lui fis com-
 prendre qu'il ne faudroit plus qu'une
 seule démarche, comme celle qu'il
 exigeoit de moi, pour m'ôter dans la
 suite tous les moyens de le servir au-
 près de cette Princesse, dans les oc-
 casions qu'il savoit bien n'être que
 trop fréquentes. Nous contestâmes

1605. Henri & moi, mais je l'emportai à la fin, & je laissai un autre faire sa cour au Prince par des moyens infailibles, mais pour lesquels je n'avois jamais senti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reste de cette affaire, ce fût pour empêcher que la conclusion n'en fût aussi honteuse pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce Prince ne manqua pas de courtisans, qui le servirent à son goût. Le manège de la cour se montra dans son plus beau jour. Aussi-tôt qu'on s'y appercût que Henri ne pouvoit, ni se dégager de sa maîtresse, ni commander à la Reine, cette foule d'esclaves volontaires de tous les desirs & des passions du souverain, fut accommoder ses démarches, ses paroles, & jusqu'à l'air du visage, à cette disposition. Personne n'osoit contredire ni la Reine, ni la marquise. On ne faisoit que feindre l'un & l'autre auprès du Roi, suivant l'espece de commission qu'on avoit reçue de ce Prince. On ne servoit sa colere qu'à demi, afin d'avoir une justification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été en-

Voyé de la part de Sa Majesté, me porter, au sujet de la Marquise, un ordre très-sévère, & conçu en des paroles extrêmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en supprimer la moitié; & ce qui est plus singulier, c'est que Henri le fut, me le dit lui-même, & ne s'en servit pas moins des mêmes personnes. Si la foiblesse fut poussée loin de la part de ce Prince, la flatterie le fut encore davantage de la part des courtisans. On n'a jamais mieux connu jusqu'à quel point elle est ingénieuse, & tout ensemble rampante, basse & misérable.

Personne ne fut trompé à la manière dont en usa Henri à l'égard de la marquise de Verneuil; mais on ne laissa pas d'être surpris que la grace qu'on lui accordoit, s'étendit jusque sur deux coupables, que la voix publique avoit déjà condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine (1) du comte d'Auvergne fut commuée en une prison perpétuelle à la Bastille, où il est vrai que cette fois

(1) « Le Roi transféra en une prison perpétuelle, partie en dit Bassompierre, considération de

1605. il eut le tems de s'ennuyer (2). Celle du pere de la Dame, en un exil dans ses terres; & pour elle, elle eut grace entiere (3), & même elle en dicta les conditions.

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le Roi & la Maîtresse, sans en

» madame d'Angou- (2) Il en sortit sous
 » lême, qui en fit de le regne suivant. Il
 » merveilleuses inf- avoit 71 ans, lors-
 » tances; mais da- qu'en 1644, il épousa
 » vantage, par une en secondes nôtés,
 » raison qu'il nous dit, mademoiselle de Nar-
 » que le feu roi Henri gonne; & comme cet-
 » III, son prédécef- te dame n'est morte
 » teur, ne lui avoit, qu'en 1713, âgée de
 » en mourant, recom- 92 ans, on a vu par
 » mandé que M. le une espece de parado-
 » comte d'Auvergne xe chronologique, une
 » & M. le Grand, & bru mourir près de cent
 » qu'il ne voulut pas quarante ans après son
 » qu'il fût dit, qu'il beau-pere.
 » eût fait mourir un (3) » Le Roi, dit
 » homme, que celui » Perefixe, permit à
 » qui lui avoit laissé le » la Marquise de se re-
 » royaume, lui avoit » tirer à Verneuil, &
 » si affectionnement » sept mois s'étant
 » recommandé ». T. » écoulés, sans que le
 1. pag. 165. Mais ni » Procureur général
 M. de Sully, ni Henri » eût trouvé aucune
 IV, s'entretenant sur » preuve contre elle,
 ce sujet avec son mi- » il la fit déclarer en-
 nistre, ne disent un » tièrement innocent-
 seul mot de ce motif. » te du crime dont

aire naître un autre entre ce Prince & la Reine, à qui cette nouvelle complaisance du Roi son époux, donnoit une belle matiere de crier & de s'emporter. Il fallut songer à l'appaiser, & le Roi fut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là. Chaque moment, nouvelles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpreter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, aussi-bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli, un orage survenoit aussi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limousin, sur la fin de l'année, plus de brouillerie à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable? sinon, le déplorer & se taire; c'est le parti que je pris. Je retirai même toutes les lettres

1605.

<p>» elle avoit été accusée. Il la dispensa, dit le Mercure françois, de se présenter à la cour du Parlement, pour y faire enregistrer ses lettres d'abolition, les</p>	<p>» quelles furent entendues le 6 Septembre ». Voyez le détail de tout ce procès dans M. de Thou, ann. 1605. Siri, <i>ibid.</i> pag. 299. & autres Historiens.</p>
---	---

1605. que le Roi m'avoit écrites à ce sujet, & je n'en laissai aucune entre les mains de mes Secretaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le Roi dans tout ce tems-là, quelque instance qu'ils m'en fissent. J'arrachai une de ces lettres, & des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à la lire, dans mon petit cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même esprit, d'ôter au public la connoissance de toutes ces tracasseries. Qu'y verroit-on au reste; qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jaloufies, de desseins violens? toutes choses dont je crois que le lecteur doit être présentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le séjour de la Bastille, ni d'Entraques, le repos dont on le faisoit jouir malgré lui, On découvrit six mois après, que le comte d'Auvergne avoit concerté avec son beau-pere, qui apparemment trouva le secret de se faire jour jusque dans sa prison, les moyens de se sauver de la Bastille. L'a-

Vis fut si bien appuyé par celui qui le
ui donna , qui étoit un nommé le
Cordier , que sur son rapport , le grand
prevôt trouva effectivement dans le
bois de Malesherbes , les cordes , les
poulies & les autres engins , dont on
devoit se servir pour cette évafion , &
qu'il alla enfuite arrêter de nouveau
d'Enragues , & lui faire fubir un in-
terrogatoire chez lui. Celui-ci préten-
dit qu'il n'étoit pas obligé de répon-
dre au grand prevôt. Il fallut l'y con-
traindre par une commiffion fpéciale ,
que Sa Majefté envoya du fond des
provinces où elle étoit alors.

D'Enragues compofa pendant ce
tems-là , une efpece de factum , écrit
& figné de fa main , pour juftifier fes
procédés , & il crut en être quitte pour
cela. Cette piece étoit bien digne de
fon auteur , par le tour adroit & spé-
cieux dont il coloroit fa conduite ,
quoiqu'avec toute fa finesse , il eût
pourtant échoué fur l'article principal
qui étoit de donner l'explication des
cordes & des machines cachées dans
le bois de Malesherbes. Il fe défen-
dit beaucoup plus mal , lorsque malgré

1605. cette piece, il se vit obligé de subir l'interrogatoire. Il soutint opiniâtrement qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaise intention, dans ces cordes & dans ces poulies. Le grand Prevôt n'omit rien de ce qui étoit de sa charge. Il eut soin de séparer tout d'abord les domestiques de d'Entragues, avant qu'ils eussent pû rien concerter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais malgré la colere que Henri fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur tout à fait propre à rassurer le coupable. Quoique le Cordier fournît tous les éclaircissemens nécessaires, & qu'il chargeât grièvement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien, & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le comte d'Auvergne: c'est à quoi tout cela aboutit.

Mettons de suite la fin d'une autre

affaire, commencée & presque achevée l'année précédente, c'est l'entière réhabilitation des Jésuites. Ces Peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose; quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de Sa Majesté, tant qu'on verroit subsister la (4) pyramide élevée sur le sol

1605.

(4) Cette pyramide ou pillier, d'environ 20 pieds de hauteur, assez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le palais, n'y ayant que la rue entre deux. Au-dessus du piedestal, étoit gravé sur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du Parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occasion du procès de Jean Châtel, avec des inscriptions, conçues dans les termes les plus flétrissans pour les Jésuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces inscriptions qui se sont conservées dans les mémoires de la Ligue, tome 6. D'Aubignè, tome 3. liv. 4. chapitre 4. Les Mss. R. vol. cotté 9033. où se voit aussi la traduction françoise qui en fut faite en ce tems-là, & dans quelques autres écrits.

M. de Thou & le Mercure françois, qu'on peut encore consulter, sur la démolition de la pyramide, année 1605, conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une espece de justice à biffer ces inscriptions, en rétablissant les Jésuites, ces deux arrêts se contredisant l'un l'autre; mais ils marquent aussi qu'on se récria fortement sur la destruction du pillier, qui fut renversé

de la maison de Châtel. Sa Majesté
 1605. pressée, priée, persécutée sur cet ar-
 ticle, consentit à la fin qu'il fût remis

en plein jour au mois
 de Mai, par le lieute-
 nant civil Miron, en-
 voyé pour ce sujet par
 Sa Majesté, & l'on
 construisit une fontai-
 ne à la place. « Les
 » lettres, dit P. Ma-
 » thieu, t. 2. liv. 3.
 » p. 683. en furent
 » adressées à M. de
 » Sully, comme grand
 » voyer. Les principa-
 » les statues furent
 » portées aux grottes
 » de Saint Germain.

Les ennemis des Jé-
 suites se vengerent,
 en répandant dans le
 public, une infinité de
 petites pieces, en vers
 & en prose très-san-
 glantes, sur tout ce
 qui se passa en cette
 occasion qu'on ne doit
 pas non plus s'atten-
 dre à voir ici. Ils rele-
 verent avec maligni-
 té, qu'en abattant les
 quatre figures repré-
 sentantes les quatre
 vertus qui étoient aux
 quatre coins de la py-

ramide, au-dessus des
 inscriptions, on avoit
 commencé par celle
 de la Justice, ce qui
 étoit un pur effet du ha-
 sard, ou peut-être n'est
 point vrai du tout. L'es-
 tampe de cette pyrami-
 de ne fut que plus cu-
 rieusement recherchée
 après cela, chez Jean
 le Clerc, où jusque-là
 elle s'étoit imprimée
 avec privilege, mais
 Henri en envoya cher-
 cher la planche, trois
 mois seulement avant
 qu'il fût assassiné. La
 plupart des inscrip-
 tions dont la pyramide
 étoit ornée, & dont
 MM. de Thou, de Ser-
 res, Mézerai & quel-
 ques autres Historiens
 ont déploré le renver-
 sement, étoient de la
 composition de Joseph
 Scaliger, trop bon Pro-
 testant pour ne haïr
 pas infiniment la so-
 ciété des Jésuites. M.
 chr. & dogm. tom. 1.
 pag. 30.

à la délibération de son conseil. Je

croyois, & beaucoup d'autres pensoient comme moi, que ce n'étoit point traiter la société en ennemie, que de conclure à biffer seulement l'inscription, un peu forte à la vérité, dont cette pyramide étoit chargée; mais elle avoit su si bien gagner la plus grande partie de ceux qui composoient le conseil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit.

Ce que je fis en cette occasion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des Jésuites; cependant ma perte parut dès-lors à ces Peres, & sur-tout aux trois qui jouoient le plus grand rolle à la cour, importer si fort à la Religion, à la cause commune & à leur intérêt particulier, qu'il fut résolu qu'on y travailleroit avec beaucoup d'ardeur. Aux trois Jésuites fut associé pareil nombre des principaux Seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non plus. Il ne fut besoin que de réveiller en eux de vieilles idées de Ligue, dont le nom étoit à la vérité proscriit à la cour, mais non pas l'esprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en

peu de tems considérablement leur
 1605. parti, en y faisant entrer tous ces
 courtisans voluptueux, dont on con-
 venoit que c'étoit avec plus d'impru-
 dence que d'injustice, que je censu-
 rois la vie molle & efféminée. En se
 rendant utiles à leurs associés, les Jé-
 suites s'en servirent à leur tour si avan-
 tageusement pour eux-mêmes, qu'en
 fort peu de tems on leur vit fonder
 nombre de collèges dans plusieurs
 des principales villes du royaume,
 & y appliquer des revenus considé-
 rables.

Ils ne trouverent pourtant pas par-
 tout une égale facilité à réussir. Ceux
 de Troyes, par exemple, de Rheims
 & de Langres, ne reçurent pas favo-
 rablement les offres que la société leur
 fit de ses services. Il fallut avoir re-
 cours aux lettres de Sa Majesté. Les
 peres Cotton & Gauthier furent char-
 gés de les demander au Roi, à qui
 tant de requêtes l'une sur l'autre, ne
 laissoient pas de donner quelquefois
 à penser. Il leur répondit qu'il ne de-
 mandoit pas mieux que de les gra-
 tifier en tout, mais qu'il craignoit qu'à
 la fin ils ne compromissent l'autorité

royale. Il leur cita pour exemple (5) ;
Poitiers, où, malgré les mandemens 1605.

(5) Ce que dit ici l'Auteur, de la difficulté qu'eurent les Jésuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus, que le Septenaire met nommément cette ville au nombre de celles qui demanderent à avoir les Jésuites. *Fol. 438.* Mathieu compte vingt de ces villes, & n'y oublie pas Poitiers, » parce que, dit-il, » leurs collèges & écoles liers étoient meilleurs que les autres. *Tom. 2. liv. 3. pag. 606. & 686.* Si je ne voyois nommés ici l'Evêque & les Trésoriers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville, ou le plus grand nombre des bourgeois, ne comprend que les Calvinistes, qui en composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'Evêque de cette

ville, qui étoit en liaison particuliere avec ce Ministre, comme il paroît par les lettres de l'un & de l'autre, rapportées dans nos mémoires, pouvoit bien lui-même, par politique, s'opposer à l'établissement des Jésuites, aussi-bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la ville, même Catholiques, persuadés que par-là ils feroient leur cour au gouverneur de la province, quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent, & qu'à la honte & aux dépens de la Religion qu'on professe, on se conduit dans la vie. Ce soupçon, qui n'est pas sans fondement, peut aussi donner quelque jour pour défendre, ou du moins pour justifier le pere Cor-

1605.

qu'ils avoient obtenus de lui, depuis près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette ville, ils n'avoient pu venir à bout de rien, quoiqu'en même tems, elle fît instance pour la fondation d'un college royal. Le pere Cotton repartit, que ce qui s'étoit passé à Poitiers, n'emportoit aucune conséquence pour les autres villes, parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver par-tout dans leur chemin, des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la province, & aussi favorisées de Sa Majesté même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

son, dans le démêlé mauvais, & que ces entre M. de Sully & Peres n'avoient réussi ce Pere, que l'Auteur qu'à mettre la division commence à rapporter. Il s'applique aussi aux plaintes, que nos mémoires mettent plus bas dans la bouche de ceux de Poitiers, que les Jésuites y ayant enfin été reçus, leur collège de bon qu'il étoit auparavant, étoit aussi-tôt devenu fort

tion entre les deux parties. Ces deux ou trois articles ont une liaison naturelle entr'eux, & l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la ville de Metz à recevoir les Jésuites dont il sera fait aussi mention.

Le Roi n'eut pas besoin de toute la pénétration avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoître aux gestes seuls & à l'air du visage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (6). Il répliqua au pere Cotton, qu'il entendoit de reste tout ce qu'il vouloit dire, mais qu'il étoit assuré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du pere, sur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit, je l'avois assuré que je ne nuirois point à cette entreprise, & même que je l'appuierois. « Ah ! » ah ! sire, reprit le pere, Dieu me » garde d'offenser, fâcher, ni mal parler de ceux que vous aimez, & dont » vous croyez être si bien servi, je ne » cesserai jamais de les honorer & de » les servir moi-même; mais si votre » Majesté vouloit bien qu'on lui fît » connoître la vérité par de bonnes » preuves, rien ne seroit si facile que

(6) Mathieu a remarqué la même chose dans Henri IV. Il jugeoit, dit-il, des actions & des paroles, sur la mine & sur les yeux. Tom. 2. liv. 4. p. 807.

1605.

» de lui justifier clairement , qu'il n'y a
 » point de supposition dans tout ce
 » que j'ai eu l'honneur de lui dire ». Le Roi lui demanda plus sérieusement encore , s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer , le Pere le confirma de nouveau. « Hé bien ! lui dit le Roi , en le congédiant , j'y aviserai ». Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries , Henri me prit par la main , & me mena dans l'orangerie , où en se promenant , il me demanda , comme sans dessein , où en étoit l'affaire du collège des Jésuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en favois rien , ne m'en étant point mêlé , pour les considérations que je lui avois marquées. « Regardez bien à ce que vous dites , reprit ce Prince ; car on m'a voulu persuader que vous seul empêchez cet établissement ». Je lui assurai avec serment , que directement , ni indirectement , je n'y avois pas fait la moindre opposition , que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre aversion. « Oh bien ! puisque cela est ainsi , me dit Henri , ne faites semblant de

» rien, & n'en parlez à personne »,
 En rentrant dans le Louvre, il prit
 de même le pere Cotton en particu-
 lier, & lui dit : « or ça, mon Pere,
 » qui vous a fait tous ces beaux contes
 » touchant M. de Rosny? car cela est
 » entierement faux, comme je m'en
 » étois toujours bien douté ». Cela
 ne se trouvera point faux, sire, ré-
 pondit le pere Cotton; & pour ne
 laisser aucun doute à Sa Majesté, sur la
 vérité de ces paroles, il l'appuya en
 ce moment, sur des lettres écrites par
 moi à l'évêque de Poitiers, aux tré-
 foriers de France de cette ville, aux
 Sainte-Marthe & autres, sur lesquels
 je pouvois tout, dit-il, & à qui je man-
 dois formellement de s'opposer à l'éta-
 blissement de la Société; qu'il avoit
 vu ces lettres de ses propres yeux, en-
 tre les mains d'un homme plein d'hon-
 neur & de droiture, & qui les lui
 avoit fait lire. « Me feriez-vous bien
 » voir ces lettres, lui dit le Roi? Oui,
 » sire, reprit le Jésuite, quand il vous
 » plaira ». Sa Majesté, qui avoit ba-
 lancé jusques-là entre le Pere & moi,
 ne pût s'empêcher cette fois de le croi-
 re à mon préjudice. « Je parlerai de-

1605.

Geoffroy
 de S. Belin,
 évêque de
 Poitiers.

1605. » main à vous , lui dit ce Prince , &
 » je vous donnerai tous les ordres qui
 » vous seront nécessaires ».

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries , sur les huit heures, Sa Majesté me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des dépêches ordinaires, & des affaires courantes, puis elle me mena, comme la veille, dans l'orangerie, où je devinai, seulement à l'air de son visage, une partie de ce qu'elle alloit me dire. « Vous savez, me dit ce Prince
 » ce, combien je vous aime ; mais
 » vous savez aussi combien j'aime la
 » vérité, & je hais le déguisement.
 » Vous en avez eu avec moi ; & quoi-
 » que je ne vous cache aucun de mes
 » secrets, vous avez usé de dissimula-
 » tion dans ce que je vous ai demandé
 » au sujet des Jésuites. Ce n'est pas
 » que je m'offense de la chose en soi ;
 » comme ils ne vous témoignent pas
 » beaucoup d'amitié, je ne m'étonne
 » point que vous ne soyez pas le sol-
 » liciteur de leurs affaires ; mais je suis
 » fâché de voir que vous ne m'en
 » avez pas parlé franchement, vous qui
 » faites profession d'être vrai & sincère.

J'écoutois le Roi sans rien dire,
par un effet de ma surprise. « Voilà,
» sire, lui dis-je enfin, la plus grande
» imposture du monde. Je ne vous de-
» mande d'autre grace, que d'en pour-
» suivre l'éclaircissement jusqu'au bout.
» Si l'accusation des Jésuites se trouve
» véritable, usez en mon endroit de
» toutes les punitions qu'il vous plai-
» ra, je ne m'en plaindrai point; mais
» aussi si elle est fausse, permettez-
» moi, sire, je vous en supplie très-
» humblement, que je m'en fasse une
» justice exemplaire, afin de prévenir
» dans la suite, tout autre dessein sem-
» blable à celui-là; parce que s'il fal-
» loit que je ne fusse continuellement
» occupé qu'à faire des apologies pour
» ma défense, il ne me seroit plus pos-
» sible de vaquer à toutes les affaires
» de l'état, dont le nombre & le
» poids passent déjà ma portée. Quoi!
» interrompit ce Prince, vous n'avez
» rien écrit contre les Jésuites & leur
» collège à qui que ce soit, ni de près,
» ni de loin? Rafraîchissez votre mé-
» moire, ajouta-t-il, afin de ne vous
» engager à rien soutenir, dont le con-
» traire puisse être prouvé. Non, sire,

1605. » répliquai-je, je vous le jure sur mon
 » Dieu & mon salut. Comment! pour-
 » suivit le Roi, avec une véritable in-
 » dignation, voilà de malins esprits,
 » & qui ne peuvent se lasser d'envier
 » la vertu, & de nuire à ceux qui me
 » servent bien. Laissez-moi faire, je
 » veux approfondir cette menée, &
 » en découvrir la source & les au-
 » teurs ».

Il me quitta pour s'en aller à la messe aux capucins, où il favoit qu'il trouveroit le pere Cotton. Il l'appella; & l'ayant encore mis sur la question des jours précédens, il lui demanda où étoient les lettres qu'il lui avoit dit avoir vues. « Elles sont, sire, lui dit le pere, entre les mains d'une personne d'honneur, & je garantis la vérité de ce que cette personne m'en a dit, comme de ce qu'elle m'en a montré. C'est assez, reprit Sa Majesté, mais allez me les chercher, afin que je les voie. Je connois son écriture & son seing, comme le mien propre, ayant reçu plus de deux mille lettres de lui en ma vie ». Le Pere se sentit embarrassé d'un ordre qui venoit si mal-à-propos. Il chercha à l'é-

Juder, en prenant Sa Majesté à témoin
de sa bonne foi & de son aversion pour
le mensonge. « Je veux bien vous

» croire, lui dit ce Prince; mais je
» veux aussi le faire croire aux autres,
» en leur présentant les lettres: ainsi,
» ne manquez pas, poursuivit-il, en
» prenant un ton tranchant, de me les
» apporter; car, encore une fois, je
» veux les voir, pour convaincre de
» malice & de fraude ceux qui le méri-
» teront. Allez, & revenez aussi-tôt.

Il n'y avoit rien à répliquer à tout
cela. Le Pere salua Sa Majesté, & s'é-
loigna. Mais le Roi l'attendit inutile-
ment tout le reste du jour, dont il s'ex-
cusa le lendemain matin, sur l'absence
de la personne dépositaire des lettres;
mais il falloit trouver une autre ex-
cuse, qui coûtoit bien davantage au
pere, sur ce qu'il revenoit sans les ap-
porter. Il dit au Roi qu'un malheur
avoit voulu que le valet de chambre
de ce Seigneur eût jetté au feu les let-
tres, avec d'autres papiers. Au défaut
de lettres, il apporta mille nouvelles
assurances, mais le Roi n'étoit plus
d'humeur à se payer de cette mon-
noie, » Comment! dit-il, en l'in-

1605.

» terrompant avec colere, on a brûlé ces lettres ? Cela n'est pas croyable. Et comme il vit que le pere Cotton, qui sentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer-là, ne faisoit que biaiser dans ses réponses, & sembloit demander qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit passé, il le quitta brusquement. » Vous ne savez pas Rosny, me dit ce Prince, en se rapprochant de moi, & me tirant à quartier, » vos lettres ont été brûlées.

Je revenois trouver Sa Majesté, pour lui proposer de mon côté un expédient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon accusateur. C'étoit d'engager le Roi à écrire à l'évêque de Poitiers, & aux Officiers de cette ville, pour se faire représenter toutes les lettres qu'ils avoient reçues de moi, & de leur écrire moi-même, de la maniere la moins suspecte. J'apportoits avec moi tous ces originaux de lettres, auxquels Sa Majesté ne trouva rien à changer. Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en son nom ; & enfermant les unes & les autres dans un
même

même paquet , elle en chargea le courrier Constant. L'évêque & les officiers de ville firent partir le sieur de la Parisiere , afin qu'il satisfît Sa Majesté sur tout ce qu'elle désiroit sçavoir. La Parisiere attesta à mon sujet , au nom de tous ses concitoyens , qu'ils avoient regardé les lettres que je leur avois écrites , comme remplies de dispositions favorables pour les Jésuites , & il présenta au Roi toutes celles qu'on avoit pu ramasser.

Parmi un assez grand nombre, où il n'étoit question que des affaires de la province, il s'en trouva quatre, dans lesquelles il étoit parlé des Jésuites. Trois de ces lettres, adressées à Sainte-Marthe, Lieutenant Général, & à son frere séparément, & au Bureau des Finances, étoient copiées toutes trois les unes sur les autres, & voici ce qu'on y lisoit, à la suite d'un autre détail : » Quant à ce qui est du col-
 » lége des Jésuites, je ne sçais pas
 » pourquoi vous vous y rendez si diffi-
 » ciles, & pourquoi vous réitérez si
 » souvent vos instances pour ce collé-
 » ge royal, dont vous m'avez écrit,
 » puisque vous connoissez, comme je

1605.

» vous l'ai mandé plusieurs fois par le
 » sieur de la Parisiere , que vous n'ob-
 » tiendrez jamais du Roi les moyens
 » nécessaires pour le dernier , & qu'il
 » veut absolument l'autre. C'est donc
 » à vous à user de prudence , & à faire
 » de bonne grace , afin qu'on vous en
 » sçache gré , ce qu'aussi - bien vous
 » ferez à la fin , malgré vos inten-
 » tions. Ne songez seulement qu'à éta-
 » blir de tels réglemens , en les rece-
 » vant , qu'ils ne puissent troubler le
 » repos de la ville , ni de la province ,
 » ni altérer l'union & la bonne corres-
 » pondance qui se voit entre ceux des
 » deux religions , afin que le Roi soit
 » également bien servi de tous.

La quatrieme de ces lettres , adres-
 sée à M. l'évêque de Poitiers , a quel-
 que chose encore de plus fort. Quel-
 ques affaires & quelques complimens
 remplissent le commencement , à la
 suite desquels le Roi lut ces paroles :
 » Quant aux Jésuites , je me suis tou-
 » jours bien douté qu'ils ne trouve-
 » roient pas tant de gens affectionnés
 » & charitables en effet , comme en
 » paroles. Pour mon égard , si la pro-
 » vince les désire , & qu'ils soient ré-

« solus d'y vivre doucement , sans
 « aigrir les esprits , & empêcher la
 « bonne intelligence des deux reli-
 « gions , je serai bien aise de les voir
 « en mon gouvernement , & je les fa-
 « voriserai dans tout ce que je pour-
 « rai ; mais s'ils y apportent de la
 « division , altération & défiance , j'ai-
 « merois beaucoup mieux qu'ils fus-
 « sent ailleurs.

 1605.

Le courier du Roi , en repassant à
 Paris , où il ne trouva plus Sa Majesté ,
 qui venoit de partir pour Fontaine-
 bleau , me laissa la réponse particu-
 lière que M. l'évêque de Poitiers faisoit
 à la lettre que je lui avois écrite. Voi-
 ci ce qu'elle contenoit. Que le pere
 Mouffy Jésuite , étoit venu lui appor-
 ter une lettre de la part du pere Cot-
 ton , dans laquelle ce pere paroît le
 prévenir sur certaines lettres préten-
 dues écrites par moi à lui évêque ,
 contre l'établissement & l'honneur de
 la Société , & sur des plaintes que ce
 pere les croyant vraies , a faites contre
 moi à Sa Majesté ; qu'à la lecture de
 cette lettre , il avoit fait convenir le
 pere Mouffy , que son confrere avoit
 eu grand tort de croire une chose de

1605.

cette conséquence si légèrement, & plus grand tort encore de l'écrire, & de la porter aux oreilles du Roi; que le pere Mouffy avoit vu toutes les lettres que j'avois écrites à lui évêque, & qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant; qu'il s'est chargé de détromper le pere Cotton, en lui faisant part de ce qu'il avoit vu.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'existence de cette lettre imaginaire d'accusation contre moi, que le pere Cotton lui mandoit qui lui étoit venue de Poitiers, & qui est persuadé apparemment, que c'est me rendre service, aussi-bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en est l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ses soins, & qu'on lui a déjà dit le jour précédent, qu'elle est signée *Guillaume*; mais que personne ne pouvoit mieux le sçavoir que le pere Cotton lui-même, parce que quoi qu'il lui mande encore que c'est lui pere Cotton qui a jetté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié qu'elle en étoit la souscription. La lettre de cet évêque est datée du 23 Mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoît

pour Panfou, d'où il se rendoit à Fontainebleau, afin qu'il en fît son rapport au Roi ; mais ce Prince voulut que je la lui portasse à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'apperçus que la nouvelle preuve de ma sincérité qu'il avoit eue en cette occasion, avoit ajouté quelque chose à ses sentimens pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu & Pont-Courlay, & leur demanda s'ils ne sçavoient point par qui étoient suggérées au pere Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi, & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conseillé au pere Cotton, de ne jamais parler à Sa Majesté de ces lettres, soit imaginées, soit fabriquées par un imposteur, & données sous un nom supposé, parce que si elle ajoutoit foi à ce que je lui disois dans des choses où ma religion pouvoit me rendre suspect, à plus forte raison me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit qu'il falloit

1605.

qu'ils cherchassent à me faire prendre le même parti de la modération qu'ils avoient conseillé au pere Cotton : » Ne cherchant, dit-il, qu'à éloigner » toute occasion de mésintelligence » entre mes bons serviteurs dans les » affaires , tant politiques qu'ecclésiastiques ». Il leur permit, s'ils ne pouvoient réussir autrement à nous réconcilier, de rejeter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un accommodement. Après que les deux agens m'eurent assuré que le pere Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenser, ils me prièrent de permettre que ce pere vint m'en assurer lui-même, en me baisant la main. J'y consentis encore, & ils me l'amenerent dès le lendemain. Ce pere me dit qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret dans l'affaire du collège de Poitiers, mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi ; cependant que Sa Majesté l'avoit compris ainsi, & me l'avoit fait entendre de même ; ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal entendu dans cette

affaire ; qu'il ne laissoit pas d'en être
 au désespoir, & qu'il n'en étoit que
 plus disposé à me rendre ses très-hum-
 bles services. Voilà comment se termi-
 na une affaire, qui de part & d'autre
 avoit fait faire bien des démarches.

Il est peut être par une suite de
 réconciliation, que le pere Richeome
 de Bordeaux me fit présenter sur la fin
 de l'année, un livre par le pere Cotton lui-
 même, avec une épître de sa composition,
 avec une épître dédicatoire très-fla-
 teuse. Il y marquoit que quoique ce
 Livre ne fût pas fort goûté de ceux de
 ma religion (il s'y avoit du péleri-
 nage de Lorette), il n'avoit pourtant
 fait aucune difficulté de me l'offrir, ni
 même douté que je ne lui ferois un ac-
 cueil favorable, par le motif de mon
 attachement au Roi, qui y étoit énoncé
 dans les termes les plus magnifiques.
 Il y en joignoit un second, qui étoit
 purement de son invention, c'est que
 je me sentoiss, à ce qu'on lui avoit as-
 suré, une disposition à embrasser la
 croyance romaine, qui prenoit de
 nouvelles forces de jour en jour. Il me
 rappelloit un autre petit présent tout
 semblable, qu'il m'avoit fait dès l'an-

1605.

née précédente , en m'envoyant sa
Plainte apologétique des Jésuites , au
 roi (7). Je lui dis dans ma réponse ,
 que me sentant assez de force pour ai-
 mer jusqu'à mes ennemis , sa Société
 pouvait sur à plus forte raison , ce
 que je sentoais pour elle , lorsqu'elle
 disoit de mes amis. Je lui rendis
 complimens pour complimens , sur Li-
 pour souhaits , & même Livre
 vre , car je lui envoyai le voyage de
 Jérusalem , pour celui de la Lorette.

Si quelqu'un d'entre les Jésuites à mon
 de cette disposition de un moment , il
 égard , qu'il ait en tenir. Je ne veux
 sçaura à quoi des circonstances du fait
 rien omettre que je vais rapporter , parce que je
 crois qu'elles n'ennuyeron point , re-
 gardant deux personnes aussi connues
 à la cour , que le duc d'Epemon &
 Crillon (8) , Mestre de Camp du Ré-
 giment des Gardes.

(7) C'est le dernier de Crillon , ou Gril-
 des ouvrages de ce lon , Gentilhomme
 pere , contre Antoine avignonnois , égale-
 Arnaud. Il écrit ment connu par son
 beaucoup , & avec af- caractere singulier , &
 assez de succès , en fa- par une intrépidité,
 veur de sa Société. qui lui fit donner le

(8) Louis Berton nom de l'Homme sans

LIVRE VINGTIÈME. 385

Celui-ci avoit pris pour moi au commencement, les mêmes sentimens que presque tous les courtifans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit

1605.

peur. Je trouve dans la vie du duc d'Épernon, un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully sur ce gentilhomme. « Le duc de Guise, auprès duquel il avoit été envoyé après la réduction de Marseille, voulant l'éprouver, proposa, dit l'historien, à quelques gentils-hommes, de faire soudainement donner l'allarme devant le logis de Grillon, comme si les ennemis eussent été maîtres de la ville. En même-tems, il fit mener deux chevaux à la porte du logis, & monta à la chambre de Grillon. Il lui dit que tout étoit perdu; que les ennemis étoient maîtres du port & de la ville; qu'ils avoient forcé les gar-

des, chassé & rompu tout ce qui s'étoit opposé; que n'ayant plus moyen de leur résister, il avoit pensé qu'il valoit mieux se retirer, que d'augmenter leur victoire par leur perte; qu'il venoit se joindre à lui, afin qu'ils fissent ensemble leur retraite, qu'il avoit fait amener deux chevaux, qui les attendoient à la porte; qu'il le prioit de se hâter, afin qu'ils ne fussent point surpris du tems & des ennemis. Grillon étoit endormi, lorsque l'allarme fut donnée, & n'étoit presque pas éveillé, lorsque le duc de Guise lui tenoit ce discours. Sans s'é-mouvoir d'une si chaude allarme, il demanda ses habits & ses armes, &

1605. hai, après une petite aventure qui nous arriva à tous deux au siège de Charboniere, pendant la guerre de Savoye. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort, où il commandoit nos gens de pied, & venoit souvent visiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il se trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'observois un ravelin que je voulois faire battre, & où nous étions moi &

<p> » dit: qu'il ne falloit » pas croire légère- » ment tout ce qu'on » rapportoit des en- » nemis; mais que » quand les avis se- » roient véritables, il » valoit bien mieux » mourir les armes à » la main, que de » survivre à la perte » de cette place. Le » duc de Guise, ne » pouvant le détour- » ner de sa résolution, » sort avec lui de la » chambre; mais » comme il fut au » milieu du degré, » ne pouvant plus se » contenir, le rire lui » échappa, & alors » Grillon s'apperçut </p>	<p> » de la raillerie. Il » prit un visage beau- » coup plus sévère, » que lorsqu'il pen- » soit aller combattre; » & serrant le duc de » Guise par le bras, » lui dit en blasphé- » mant, car il com- » mençoit tous ses dis- » cours par des ser- » mens horribles : » <i>Jeune homme, ne te » joue jamais à sonder » le cœur d'un homme » de bien. Par la mort! » si tu m'avois trouvé » foible, je te donne- » rois de mon poi- » gnard dans le cœur.</i> » & se retira sans lui rien » dire davantage. pag. 176. </p>
--	--

ceux qui m'accompagnoient, à la por-
tée d'une batterie, dont les déchar-
ges commencerent à devenir si vives
& si fréquentes, que pour ne pas ris-
quer inutilement tant de vies, je vou-
lus remettre ce qui me restoit à faire,
à un tems moins clair. « Quoi! mor-
» bieu, mon grand-maître, me dit
Grillon de l'air & du ton que chacun
fait, » craignez-vous les arquebusa-
» des en la compagnie de Grillon?
» Arnidieu! puisque je suis ici, elles
» n'oseront approcher. Allons, allons
» jusqu'à ces arbres que je vois à deux
» cens pas d'ici, nous reconnoîtrons
» de là plus aisément. Hé bien! al-
» lons, lui répondis-je en riant; nous
» jouons à qui se montrera le plus fou;
» mais vous êtes le plus vieux des
» deux, je veux faire voir aussi que
» vous êtes le plus sage ». J'aurois
peut être mieux fait de ne faire aucu-
ne attention à ses paroles. Je le pris par
la main, & le menai si loin encore au-
delà de ces arbres qu'il avoit montrés,
que le plomb commença à siffler d'une
étrange maniere à nos oreilles. « Ar-
» nidieu! dit Grillon, ces coquins-
» là n'ont point d'égard au bâton de

1605.

» grand-maître, ni à la croix du Saint-
 » Esprit, & pourroient bien nous es-
 » tropier. Gagnons cette rangée d'ar-
 » bres & ces haies qui nous mettront
 » plutôt à couvert ; car, par la cor-
 » bieu ! je vois bien que vous êtes un
 » bon compagnon, & digne d'être
 » grand-maître. Je veux être toute ma
 » vie votre serviteur, & que nous fas-
 » sions une amitié inviolable. Ne me
 » le promettez-vous pas » ? Je mis
 ma main dans la fienne, qu'il me ten-
 doit en signe d'union ; & il y fut si fi-
 dele depuis ce moment-là, qu'il n'a-
 voit jamais tant rendu à personne,
 pas même, disoit-on, au Roi ; & il
 ne pouvoit se taire sur l'aventure qui
 y avoit donné lieu.

On a vu aussi comment j'avois re-
 gagné l'amitié du duc d'Epéron. Il
 vint me prier au commencement de
 l'année, de lui faire délivrer en argent
 comptant ses appointemens & états de
 colonel du régiment des gardes. Je
 voulus lui faire comprendre qu'il étoit
 payé de tout ce qui pouvoit lui appar-
 tenir, dans la solde de ce régiment ;
 que ce qu'il exigeoit de plus, n'étoit
 qu'une possession sans titre, ou plutôt

une usurpation qu'il avoit faite pendant sa faveur auprès de Henri III. 1605.

(C'est une découverte que je venois de faire), & que j'étois résolu de la lui retrancher dans la suite, à moins qu'il ne m'apportât un ordre du Roi, qui lui accordoit ce supplément par forme de gratification. D'Epéron se piqua de ce discours, & en porta ses plaintes au Roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu son ennemi. Pour le détromper, Sa Majesté lui rappella le conseil tenu à Blois, où je m'étois opposé à l'avis de M. le comte de Soissons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epéron n'avoit jamais sue, fit un grand effet sur son esprit. « M'assurez-vous, sire, dit-il, » au Roi, que M. Rosny m'a rendu » ce bon office ? Oui, lui répondit ce » Prince, je vous en assure, & vous » pouvez me croire, car je ne suis pas » menteur, sur-tout dans les choses » de conséquence.

D'Epéron partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en carrosse de relais, devant en trouver

1605.

à Essonne un des siens, qu'il y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même chose de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par Sa Majesté. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une chapelle, au-dessus d'Essonne. D'Epéron dit à son cocher d'arrêter, & me cria, qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. « C'est vous avoir eu trop long-tems » uné très-grande obligation, me dit-il, sans vous en avoir fait les remercimens que je vous dois ». Il m'instruisit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du Roi; & dans le transport de sa reconnoissance, il me donna toute sorte de louanges & d'assurances d'attachement. Je lui répondis, comme je le pensois, que la circonstance dont il me parloit, ne l'obligeoit à rien envers moi, parce qu'un honnête homme doit son suffrage à l'innocence, indépendamment de tout; qu'il connoîtroit encore mieux par la suite, que toutes mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, & meilleures que quelquefois il ne l'avoit

cru. Cette affaire nous remit si parfaitement, qu'étant sur le point de partir pour la Guyenne huit jours après, d'Epéron vint me voir, pour exiger de moi un de ces services qu'on se fait un plaisir de rendre à ses amis. 1605.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement sollicité de se défaire de sa charge de mestre-de-camp, par des personnes qui ne l'aimoient pas, & en faveur d'autres personnes qu'il n'avoit pas plus de sujet d'aimer; & comme il n'ignoroit pas que Grillon faisoit tout pour moi, il s'agissoit de l'empêcher de se démettre, du moins jusqu'à son retour de Guyenne; ce que je lui promis. On fit entendre à Sa Majesté, pendant ce voyage de d'Epéron en Guyenne, des choses à son désavantage, qui déterminèrent le Roi à donner la mestre-de-camp à un homme qui ne fut pas aussi dévoué au duc d'Epéron, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée que la chose fut proposée à Grillon de la part du Roi. Mais comme il n'exerçoit pas véritablement sa charge avec une grande assiduité, & qu'il devoit faire incessamment un voyage & un assez long,

1605.

féjour en Provence, on lui fit entendre que par ces deux raisons, Sa Majesté fouhaitoit qu'il prît récompense de sa charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix.

Grillon, singulier & fantasque, comme personne ne l'a jamais été, & déjà un peu frappé d'aliénation d'esprit, ne fit que branler la tête, sans rien répondre, les trois premières fois qu'on lui proposa l'intention du Roi. Il s'imagina ensuite que c'étoit peut-être moi-même, que Sa Majesté avoit en vue pour succéder à son emploi, & il me le demanda, en me faisant beaucoup d'offres de service, dans une visite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. « Quoi donc ! » répartit-il aussi-tôt, vous n'estimez pas la charge de Grillon digne de vous ? Arnidieu ! mon grand-maître, vous êtes un glorieux ; ayant passé par mes mains, elle est digne du plus hupé de tous les courtisans. Je fais bien, lui répliquai je, qu'un Grillon vaut mille Rosny ; mais d'au-

„ tres raisons m'empêchent d'y pen-
 „ fer. Oh bien ! c'est assez, dit-il „, De
 lui-même il s'engagea à ne s'en défaire,
 que lorsque je le lui conseillerois, &
 qu'en des mains qui me seroient agréa-
 bles; & il ne fit plus que se moquer
 de toutes les propositions que de là
 en avant on vint lui faire à ce sujet.

1605.

Le Roi fut obligé de lui parler lui-
 même. Il l'envoya chercher, & ne fit
 que lui répéter les mêmes choses, sur
 l'incompatibilité de sa charge avec le
 séjour qu'il vouloit faire dans son pays
 natal, excepté qu'il y ajouta mille cho-
 ses obligantes & polies, sur la valeur
 & les bons services de Grillon. „ A
 „ ce que je vois, Sire, répondit Gril-
 „ lon, vous voulez que je me retire de
 „ votre service, & que je devienne
 „ tout Papault; car, comme vous sça-
 „ vez, je suis né sujet du Pape. Ah !
 „ non, Grillon, reprit Sa Majesté, ce
 „ n'est pas là mon intention „ ; & elle
 revint encore à de nouvelles rai-
 sons, tirées de la nature de l'emploi
 de Grillon. „ C'est donc à bon escient,
 „ Sire, lui dit encore Grillon, que
 „ vous voulez que je me défasse de

1605. » ma charge; & moi, arnibieu! parce
 » que vous le voulez, je ne le veux
 » pas, du moins que pour celui à qui
 » j'en ai parlé.

Ces paroles n'étoient pas d'un esprit bien sensé. Il se retira tout en colère. Le Roi, qui connoissoit son humeur, n'en fit que rire; il prit même la résolution de ne plus lui en parler, tant ce Prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi. Mais ayant conté la boutade de Grillon devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia, & quelques autres capitaines du régiment des Gardes, quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable, d'y employer d'Épernon, & de lui dire que c'étoit pour moi & en mon nom qu'on lui demandoit sa charge. Le Roi dit, que ce ne seroit jamais à la prière du duc d'Épernon, qu'il disposeroit de la mestre-de-camp; que je ne lui ferois pas non plus plaisir de la prendre; mais qu'il croyoit que je ne lui refuserois pas de prier Grillon, de la céder au sujet qu'il avoit en vue. Sa

Majesté ne le nomma point. Elle ajouta seulement, qu'il en étoit aussi digne par sa capacité, qu'en état par ses richesses, de donner une bonne récompense à Grillon, & de tenir tête à d'Epéron. Henri s'adressant ensuite à Piles, à Fortia & à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une chose qui lui seroit fort agréable, & sans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce Prince de m'en parler,

Je ne répondis d'abord rien autre chose à ces messieurs, sinon que j'avois des raisons de ne point me mêler de cette affaire; & comme ils me pressoient de les leur dire, je leur appris, avec ma sincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Epéron, & qui étoit, pour ainsi dire, le gage de notre réconciliation. Lorsqu'on rapporta ces paroles au Roi, il se sentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un si violent mouvement de colère, qu'il ne se souvenoit pas, disoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit, sans doute, le sujet bien léger, si je ne disois pas en même temps, que ce fut dans cette année, &

1605. ~~_____~~ précisément dans ce tems-là , que mes ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'ayent jamais porté, & qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte , ou du moins de ma disgrâce ; c'est où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, discours empoisonnés , calomnies atroces , tout ce que l'envie peut suggérer de plus injurieux & de plus noir , venoit d'être mis en usage , & l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariserai tout cela dans un moment ; il suffit pour le présent , de dire que le poison avoit été si habilement & si subtilement apprêté , quoique prévenu de long tems contre la méchanceté de mes envieux , le Roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille , d'où il étoit à la fin passé jusques dans son cœur.

Je n'employerai point ici le style ordinaire de ceux qui ont passé par de semblables épreuves. Lorsqu'ils se recrient avec tant de véhémence contre l'injustice & l'ingratitude des Princes à leur égard , je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de

la vanité, ou bien peu de connoissance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les absens, ne soit perdu, il suffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance; & cette défiance, par combien de raisons ne se trouve-t-elle pas justifiée dans l'esprit de ceux qui ayant tout à conduire, ont aussi tout à prévoir & à craindre, Combien d'apparences de fidélité si bien colorées, que la vérité n'a, pour ainsi dire, presque point d'autres faces sous lesquelles elle puisse se montrer, aux Rois sur-tout, auxquels on diroit qu'elle se plaît à se rendre méconnoissable? Mais combien d'ailleurs de Ministres vraiment affectionnés, devenus traîtres? A toutes ces considérations, se joignoit de la part de Henri, une vue trop curieuse & trop active sur tout ce qui pouvoit être, soit pour le tems présent, soit pour l'avenir, de quelque danger pour l'état; & de la mienne, peu d'empressement à diminuer ses soupçons; ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conscience nette & irréprochable. On ne sera plus si surpris que

1605.

les artifices de mes ennemis ayent fait une impression si profonde dans l'esprit de Henri. Mais après cela, je conviendrai de mon côté, je poserai même pour maxime, que tout Souverain qui se persuaderoit qu'une semblable conduite est propre à soutenir ses intérêts & son autorité, tend directement à détruire l'un & l'autre, en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ses sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendu les dépositaires.

Lorsque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part ce rapport qui lui causa un si vif chagrin, il rencontra fort à propos pour se décharger de ce pésant fardeau, Villeroy, Sillery, la Varenne & le pere Cotton ; ce hasard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint & de mes paroles, & de ses propres sentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. » Hé quoi ! vous ne dites » mot, leur disoit ce Prince, voyant » qu'ils ne lui répondoient rien ? Mais » parbieu ! j'en jure, poursuivit Hen- » ri, tout ceci ne va pas bien ; car » puisque le feu & l'eau se sont bien

» accordés ensemble, (c'est d'Eper-
non & moi qu'il désignoit par là) » il
» faut qu'il y ait de bien plus hauts
» desseins , au moins d'un côté , que
» je ne l'usse jamais pu imaginer ; mais
» j'y donnerai bon ordre ». Il ne te-
noit qu'aux quatre auditeurs d'empê-
cher l'imagination de ce Prince de fai-
re tout ce chemin. Il n'auroit peut-
tre fallu qu'un mot , mais ils se don-
nerent bien de garde de le dire. Au
contraire, le Roi en ayant ajouté un sur
l'utilité dont je lui avois été , tant que
j'étois demeuré fidele à mon devoir,
& sur le regret qu'il ne pourroit s'em-
pêcher d'avoir en me perdant , pour
attifer encore davantage le feu , sous
la feinte attention de remettre l'esprit
de Sa Majesté , ils se mirent à louer à
l'envi mon intelligence dans les affai-
res, le caractere actif & l'ardeur infa-
tigable de mon esprit , d'où ils passe-
rent au besoin que tous les membres
de l'état avoient de moi , à la dépen-
dance où ce besoin les mettoit , au
crédit que je m'étois acquis chez tous
les étrangers , & à l'habileté de tout
remuer sans sortir de mon cabinet ;
louanges que je ne méritois ni dans

leur bon , ni dans leur mauvais sens.
 1605. Il faut bien que rien ne coûte à l'en-
 vie, puisqu'elle se force jusqu'à louer.
 Non-seulement elle loue ceux qu'in-
 térieurement elle abhorre ; mais elle
 donneroit encore là-dessus des leçons
 à la flaterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien
 s'applaudir du dernier trait qu'ils m'a-
 voient gardé , lorsqu'ils virent qu'ils
 n'avoient tempéré les bouillons de
 colere du Roi , qu'en y mêlant ceux de
 l'inquiétude , de la jalousie & de l'ap-
 préhension. Ce qu'ils reconnurent ,
 en lui entendant dire , que si je me
 livrois à l'ambition d'être chef de par-
 ti , j'avois tant de gens à moi , que j'é-
 tois capable de causer plus de mal à
 l'état , que n'avoit fait l'Amiral de
 Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit
 plus que laisser fermenter ces noires
 idées , & prirent congé du Prince ,
 après lui avoir ainsi enfoncé la pointe
 jusques dans le fond du cœur, Dans
 cette situation , Henri ne fut plus ca-
 pable de secret , ni de ménagement. Il
 parla publiquement de moi , comme
 d'un rebelle , & toute la cour se trouva
 incontinent

incontinent remplie du bruit de ma disgrâce, & de ma ruine prochaine. 1605.

J'y avois aussi mes partisans & mes amis, qui long - tems avant que la chose en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui se tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui se disoit de la part du Roi. Je ne sçavois si le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déjà fait, dans mille petites occasions semblables, où de lui-même Henri étoit revenu de ses soupçons à sa maniere naturelle de penser sur mon chapitre. C'est un triste emploi pour l'innocence, que d'avoir sans cesse à se produire & à se préconiser elle-même. Un homme qui croit devoir toute son élévation à la vertu, a honte d'être obligé de lui associer tout autre moyen indigne d'elle, cependant il éprouve en mille occasions, que si le hasard & l'industrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point toute seule assez de force pour le sauver de la haine, & même du mépris public. Je me déterminai à la fin sur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au Roi. Sa Majesté ne s'étoit encore fixée,

1605.

par un séjour un peu long, dans aucune de ses maisons. Elle avoit consumé les mois de Janvier & de Février, en voyages & en séjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle alloit voir ses enfans, & à Monceaux, & actuellement, c'est-à-dire, le treize Mars, qui est la date de ma lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne transcrirai point ici cette Lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, & que n'ayant même aucun fait particulier à justifier, elle ne renferme que des assurances générales d'innocence, & des raisons tout-à-fait simples; mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faisois observer à Sa Majesté, que pendant vingt-deux ans, sur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à son service, n'ayant presque rien reçu d'elle, quoique j'y eusse fait d'assez grandes dépenses, & n'ayant jamais voulu m'en séparer, lorsque l'épuisement où je m'étois mis, & la raison d'un honnête établissement ailleurs, auroient pû du-moins colorer cet abandon; il n'étoit pas croyable que je voulusse le faire aujourd'hui

que je m'en voyois si généreusement recompensé ; que ma fortune ne pou-
voit plus faire autre chose que croître, 1605.
& lorsque tant de bienfaits que je re-
cevois de mon Roi chaque année ,
d'une maniere toute gratuite , ne m'at-
tachoient pas moins à sa personne ,
que mes charges & mes emplois ; qu'il
n'étoit pas croyable , dis-je , que je
voulusse m'exposer à me voir ôter une
partie de tout cela , par la même main
qui m'en avoit comblé , & le reste ,
par les revers de la fortune ; que je
défiois tous mes ennemis d'alléguer
contre moi aucun corps de délit , que
je ne fisse évanouir d'une seule parole ,
dès que Sa Majesté voudroit bien me
le communiquer ; que tout se réduisoit
à de pures possibilités , sur lesquelles
elle étoit trop judicieuse , pour con-
damner personne , sous quelques cou-
leurs de supposition , de vrai - sem-
blance , d'imputation , de calomnie ,
& même de louange , qu'on les lui
présentât ; que laissant tout cela à
part , je la priois de ne se rendre qu'aux
preuves qu'on lui fourniroit ; que
j'attendois là sans crainte mes enne-
mis , & me soumettois sans répugnance

1605, ce à toute la rigueur de la loi, & à tous les effets de sa colere, s'ils pouvoient par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que si dans le grand nombre d'emplois que j'exerçois, il se trouvoit un seul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne seroit en rien de ce qui peut intéresser l'honneur & la fidélité; mais tout au plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance & le défaut de lumieres; que sur ce dernier point, sans que Sa Majesté prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entres ses mains, parce que je préférois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit Sa Majesté à cette lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*ami* y étoit retranché, & avoit fait place à celui de *mon cousin*. Elle n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y regnoit un air de circonspection & de réserve,

qui ne lui étoit pas ordinaire ; nul mot de consolation ; le Roi se contentoit de m'y marquer d'une maniere succincte & froide, que je n'avois rien à faire que de laisser parler le monde, & continuer à le bien servir. Je feignis pourtant d'en être satisfait, & après avoir fait ce que je devois, mon innocence me persuada que je devois m'abstenir de tout air trop empressé. J'attendis que Sa Majesté voulût bien m'en parler, & je continuai à agir comme à l'ordinaire.

Le Roi quitta Chantilly au bout de six ou sept jours, parce que sa présence étoit nécessaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maison, d'où il m'avoit encore mandé, qu'il se portoit au mieux, comme je le connoïtrois à son visage ; qu'il y mangeoit & dormoit bien, ne se levant qu'à sept heures, quoi qu'il se couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins, qu'il me parleroit de ma lettre, lorsqu'il seroit venu à Paris, cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoi qu'il y séjournât huit jours entiers, & que pendant ces huit jours, je l'entretinse quatre matinées de suite sur toutes sortes d'affaires, en nous pro-

1605.

menant dans les Tuileries , en présence , à la vérité , de Villeroy & de Sillery. Il nous donna ses avis & ses ordres , sur tout ce qui lui fut proposé , & il prit ensuite le chemin de Fontainebleau , où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reste de Mars , sur les affaires générales & particulières.

C'est en cet endroit , comme je l'ai marqué il y a un moment , qu'on suppléa ce qui manquoit encore aux dispositions de Sa Majesté , pour résoudre ma perte ; & comme elle y passa Avril & Mai entiers , on eut tout le tems nécessaire pour cela , & les choses furent poussées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y rester plus long-tems , sans se terminer malheureusement pour moi , ou pour mes parties. La calomnie est comme un feu qui s'éteint d'autant plus vite , qu'il est plus violent , lorsqu'on n'a pas soin de l'entretenir , & il n'est pas aussi facile qu'on le pense , de soutenir long - tems une calomnie , sur-tout auprès des Princes , qui se conduisent par principes. S'ils sont d'un esprit vif & bouillant , comme

l'étoit Henri , leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but ; mais jamais si loin , que la raison ne les ramene , & si c'est de ceux - là , qu'on a à effuyer les plus violentes bourasques , il ne faut en appréhender en récompense , ni prévention opiniâtre , ni retours imparfaits , ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faisoit attendre plus tranquillement que je n'aurois fait , l'issue d'une affaire si mêlée , & sans rien déranger , soit dans ma façon de me comporter à Paris , soit dans les voyages courts , que je faisois de tems en tems à Fontainebleau , comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité , & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes , quoique si peu allarmés sur mon crime prétendu , qu'ils m'auroient tous volontiers servi de caution. Ils paroissoient surpris des procédés de Sa Majesté à mon égard , ils ne pouvoient s'en taire à la cour , & peut-être taxoient-ils secrètement ce Prince d'injustice. Tous les bons offices de véritables amis , & de parens affectionnés , je les ai reçus en cette occasion , de la maison de Lorraine.

1605.

Enfin ce que j'avois toujours espéré, arriva; c'est que le Roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne se vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vite. Il s'arrêta sur mes services passés, sur ma conduite présente, & sur ma lettre. Il fut frappé de tout cela, & souhaita de retenir ce qui lui étoit échappé, ne trouvant rien de si juste, que la priere que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau, il m'envoya, sous prétexte de quelques affaires; La-Varenne, d'Escures & Béringhen, croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines, excepté sur les affaires, je ne leur dis pas un seul mot. Villeroy & Sillery vinrent ensuite de la même part, & à même intention; je le connus, lorsque je vis qu'ils n'avoient à me parler que d'une affaire de si peu de conséquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils se donnoient, c'étoit une dépêche d'An-
cel (9), qui faisoit les affaires de

(9) Guillaume Ancel, maître d'Hôtel chez le Roi, résident à Vienne.

France à Vienne, Je les traitai com-
me les précédens. Ils avoient ordre
d'avancer, & de me tirer, à quelque
prix que ce fût, l'aveu de mes senti-
mens, sur le traitement que je rece-
vois de Sa Majesté. On va juger s'il s'ac-
quittoient de leur commission loyale-
ment, & en bons pacificateurs. Lais-
sant-là les affaires, ils firent tomber
la conversation, sur la difficulté qu'il
y a à servir les Princes à leur gré, sur
les déboires auxquels on est de tems-
en-tems exposé, & sur la peine que
fait une calomnie à un homme d'hon-
neur. Ils firent entendre ensuite plus
clairement, qu'un Ministre n'étoit pas
à couvert de tout cela, sous le Roi
régnant.

Je voyois bien qu'en parlant ainsi,
ces deux Messieurs exécutoient à la
vérité l'ordre qu'ils avoient reçu ;
mais avec un mélange de leur part,
qui supposoit en eux une grande en-
vie de trouver l'occasion de réaliser
mon crime prétendu, en faisant leur
rapport à Sa Majesté. Parler comme
eux, eût été une insolence, & se taire,
une fierté criminelle. Je répondis tout
doucement, que je ne doutois pas

1605.

qu'il n'y eût des Princes, tels qu'ils venoient de le dire : mais que le Roi étoit un Prince trop bon & trop juste, pour traiter de la sorte des serviteurs, qui auroient toujours vécu sans reproche, comme par exemple, je croyois l'avoir fait ; que j'en étois si bien persuadé, que quand même je l'aurois entendu de sa propre bouche, je croirois encore que sa langue auroit trompé son cœur. Il y avoit dans ces paroles, de quoi bien déconcerter ces mal-intentionnés commissionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours, pour tâcher de m'arracher quelque parole d'aigreur & de dédain, & voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournerent rapporter à Sa Majesté, non ce que j'avois dit, mais que je n'avois rien dit du tout, & que je m'étois si bien observé, que quelque chose qu'ils eussent pu faire, contre ma coutume, je n'avois pas daigné proférer une seule parole. Qu'on juge par là, de ce que ces deux Messieurs auroient dû & fait, si je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils messagers, mais

J'étois bien résolu de n'en parler pas au Roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; & afin qu'il ne vit aucun changement dans ma maniere d'agir, je me disposai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille.

1605.

J'allai me présenter à Sa Majesté, pour recevoir ses ordres, selon ma coûtume. Je le trouvai au milieu des courtisans, qui étoient venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet, pour aller à la chasse. Si tôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé, m'ôta le chapeau, & me dit *bon jour*, en m'appellant *Monsieur*, tous signes équivoques d'un esprit fâché ou embarrassé; ses termes ordinaires étoient *mon ami Rosny*, ou *grand-maitre*; mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'yvoire, fit que je ne me mépris point, lorsque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colere dans son action. Je lui fis de mon côté, une inclination beaucoup plus profonde que de coûtume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort attendri.

1605.

qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans le moment même, se jeter à mon cou. Il demeura quelques instans ; dans la même rêverie, puis dit à Béringhen, qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse, & qu'il le débottât. Béringhen surpris de ce changement si prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faisoit fort beau. « Non-fait, répliqua Henri » avec un mouvement d'impatience, » il ne fait pas beau tems, & je ne » veux pas monter à cheval, débottez moi ». Après que cela eut été fait, ce Prince se mit à discourir en portant la parole, tantôt aux uns, tantôt aux autres, de chose qu'il croyoit devoir me donner occasion de parler. Voyant que je n'en faisois rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit, « M. » le Grand, allons nous promener, je » veux parler à vous ; afin que vous » partiez dès aujourd'hui, pour vous » en aller en Bourgogne ». Il y avoit eu aussi entre eux, je ne fais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports & de tracasseries de femmes.

Etant sur la porte du petit degré ; qui descend au jardin de la Reine, le

Roi appella l'Oserai , & lui dit , comme je l'ai su de l'Oserai même , qu'il prit garde si je le suivois , & que si je tournois d'un autre côté , il ne manquât pas de l'en avertir. Je restai en même place , pendant tout le tems que Sa Majesté entretint M. le Grand , sur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie ; mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autres , les yeux sur moi. Après que Bellegarde eût pris congé du Roi , je m'avançai , & lui demandai si Sa Majesté n'avoit rien à m'ordonner. « Et où allez-vous me » dit ce Prince ? à Paris , Sire , lui répondis-je , pour les affaires dont » votre Majesté me parla , il y a deux » jours. Et bien , allez , me dit-il , » c'est bien fait ; je vous recomman- » de toujours mes affaires , & que » vous m'aimiez bien ». Je fis la révérence , il m'embrassa , comme à l'ordinaire , & je repris le chemin de chez moi. Je n'étois pas à plus de trois cens pas , que je m'entendis appeller ; & m'étant retourné , je vis la Varenne qui couroit après-moi , en me criant , « monsieur , le Roi vous demande ». Ce Prince me voyant revenir , tourna

1605. » comme je veux vous ouvrir mon
 » cœur, je vous prie de ne me rien
 » déguiser de ce qui est dans le vôtre ».

Je lui en donnai ma parole d'honneur, après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient desservi en cette occasion auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge; quelques uns, aussi anciens serviteurs de Sa Majesté, que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici, en sept classes. Je mets dans la première, les princes & officiers de la couronne. Dans la seconde, les maîtresses du Roi, avec leurs enfans & ceux qui servoient leurs intérêts & leur passion, à raison de parenté & de liaison: tels étoient Cœuvres, Fresnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c. la marquise de Verneuil, à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux classes. La troisième étoit composée des partisans de l'Espagne, & des restes de l'ancienne Ligue, pour raison de politique & de principes de gouvernement contraires à ceux du Roi & aux miens. Il y entroit plusieurs membres du con-

feil, Villeroy, Sillery, Fresnes, For-
 get & autres, agissans de concert avec
 les Jésuites. Je comprends dans la
 quatrieme, tous les petits-mâtres, fa-
 voris de cour, & gens oisifs, qui
 chargent Paris d'un poids inutile,
 aussi par ressentiment des graces, que
 j'empêchois Sa Majesté de leur faire,
 & par opposition de vie & de con-
 duite d'eux à moi : le nombre en est
 trop grand, & ils sont trop méprisa-
 bles pour salir le papier de leurs noms.
 La cinquieme renferme tous les sédi-
 tieux & les mal intentionnés, gens ;
 à qui l'état florissant de ce royaume,
 la sage œconomie de Henri, & ses
 préparatifs, qui le leur rendoient re-
 doutable, faisoient conspirer ma perte.
 Les financiers & tous autres gens de
 plume & d'affaires, remplissent la
 sixieme : on ne sçauroit les blâmer,
 de m'avoir voulu beaucoup de mal.

Je fais une septieme classe, d'une
 autre espece de flatteurs de cour, in-
 férieurs à ceux que j'ai déjà nommés,
 donneurs d'avis, qui cherchoient à
 faire leur cour au Prince, en lui four-
 nissant sans cesse de nouvelles idées
 pour lui rendre de l'argent, gens,

1605.

autrefois en place, pour la plus grande partie, & à qui il ne restoit, de la situation brillante où ils s'étoient vus, que la malheureuse science de succer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchoient à instruire Sa Majesté, pour leur intérêt, & par une suite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guere, depuis que le Roi avoit remis dans mes mains seules, la direction de toutes les finances, ils firent usage d'une autre qualité d'esprit, qui marque en effet à-peu près les mêmes dispositions, c'est celle d'inventer la calomnie, d'affaïonner la médifance, & de servir d'instrument vénal à ceux qui n'osoient, ou ne vouloient pas paroître dans les libelles satyriques, dont la cour se trouva inondée. C'est eux qui composoient, répandoient, ou accrédoient ces méprifables écrits. Le talent dangereux des bons mots & de la raillerie, les faisoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive & enjouée ne déplaisoit pas. Quoique en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne se pouvoit

qu'à la fin il ne s'en laissât effleurer. Quelques uns de ceux qu'il avoit méprisés & chassés dans le commencement, trouverent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liste, que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussiere, tels qu'un Juvigny, Parafis, Le-Maine, Beaufort, Berlot, Longuet, Chalange, Versenai, Santeni, &c. si Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de se deshonorer par ce vil métier, qui lui servoit à retarder sa ruine, après que sa folie & ses profusions ne lui eurent plus laissé de ressources. Il en étoit à vendre ses bagues, il les offrit à Sa Majesté, qui pour ne pas les laisser sortir du royaume, m'ordonna de les acheter (10).

1605.

) 10) M. de Sancy a eu le malheur de se voir traiter dans tous les écrits des Calvinis- tes de ce tems-là, de la maniere du monde la plus cruelle, sans l'a- voir guere mérité au- trement, que par l'ab- juration qu'il fit de leur religion, Joseph	Scaliger parle de lui ; comme d'un fanati- que plein de vertiges ; &c. Il est juste de ne pas lire toutes ces ac- cusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main l'apologie de sa conduite, com- posée par lui-même. Elle se trouve dans les
---	--

1605. Après les noms des auteurs, le Roi
 m'entretint de leurs artifices. Tout ce
 que l'esprit éveillé par l'envie de nuire,
 peut imaginer, étoit employé par eux,
 Par-tout où Sa Majesté portoit ses pas,
 elle ne voyoit que des avis, des lettres,
 des libelles, des billets, & autres écrits
 de cette espece, sans compter les mé-
 moires politiques, qu'on lui présen-
 toit, sous l'apparence de zèle pour
 l'état, & d'amour pour sa personne.
 Elle en trouvoit sous sa table, sous le
 tapis de sa chambre, sous le chevet de
 son lit, on lui en faisoit rendre par des
 gens inconnus, on lui en mettoit dans
 la main, en forme de requête, on en far-
 cissoit ses manches & ses poches. J'y
 étois représenté sous toutes les cou-
 leurs qu'on pouvoit imaginer, & les
 épithètes les plus odieuses, ne m'é-
 toient pas épargnées, excepté lorsque,
 par le raffinement de cette louange
 perfide, dont j'ai parlé, on exageroit à sa

mémoires d'état de dépenses qu'il fit pour
 Villeroy. tom. 3. p. le service du Roi, qui
 127. Il y prouve entre l'obligerent à vendre
 autres, contre ce que pour cent cinquante
 M. de Sully lui repro- mille écus de bagues.
 che ici, que ce fut les

Majesté, mon travail, ma capacité, mon esprit, & mes manieres devenues caressantes pour tout le monde, de brusques & sauvages qu'elles étoient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de sincérité, qu'il s'étoit si bien laissé surprendre à tout ce manége, qu'il étoit venu au point de perdre entierement la bonne opinion, qu'il avoit eue de moi, & que ces misérables avoient si bien allumé dans lui, le desir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que dans le tems même qu'il paroissoit las de ce grand nombre de libelles & d'avis, jusqu'à les jeter, sans y faire attention, il ne pouvoit pourtant résister à l'envie de les ramasser ensuite, & de se les faire lire.

Il falloit que ce Prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que souvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorsqu'il y voyoit par exemple, que je le rendois avare & injuste à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi, auxquels il refusoit ce qui leur étoit légitimement dû, sous ombre de prétendues compensations de vieilles dettes,

1605.

On lui imputoit encore une mauvaise timidité de m'écrire sur tous ces sujets, qui ne lui faisoit assurément pas honneur; soit qu'on en fît en lui un prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'est par ces insinuations qu'on commença d'abord, & tant qu'on s'en tint-là, le Roi qui n'y voyoit que des sujets de se louer de mon administration, ne m'en fut pas plus mauvais gré: seulement pour fermer la bouche aux critiques, il se contentoit de prendre des sommaires des dettes de l'état que j'avois acquittées, qu'il leur montrait, & moi même, lorsque l'occasion s'en présentoit, je reprenois sévèrement ces censeurs trop libres, de ce que, sous ombre d'un prétendu déni de justice, leur dépit les faisoit s'échapper à des discours, dont Sa Majesté pouvoit être offensée. Mais bien-tôt on laissa des imputations si légères, pour attaquer le fond de l'esprit & du cœur.

Pour se justifier en quelque manière, de sa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeasse moi-même, sur les libelles, où elles étoient renfermées. C'eût été

quelque chose de trop ennuyeux , que de les lire tous , ce Prince s'arrêta sur celui que (II) Juvigny lui avoit fait voir il y avoit douze jours , & qu'il avoit rendu public , parce qu'en effet on y avoit ramassé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans plusieurs autres libelles semblables , ce qui le rendoit aussi complet , qu'un ouvrage de cette espece peut l'être ; il en étoit même un peu embarrassé ; mais du reste , écrit avec assez de force de style & de méthode , pour faire juger à Sa Majesté qu'il parloit d'une autre main que de celle de Juvigny , dont il passoit la portée. Le Roi , en le tirant de sa poche , me dit que la lecture que j'en allois faire , serviroit peut-être à lui faire découvrir l'auteur , dont il eût bien voulu savoir le nom. Je le pris des mains de Sa Majesté & je me mis à le lire d'un

1605.

(II) Ce livre avoit	» libre & hardi , pour
pour titre. <i>Discours</i>	» le tems , qui ne souffre
<i>d'état , pour faire voir</i>	» toutes vérités ,
<i>au Roi , en quoi Sa</i>	» où il ne se lit toute-
<i>Majesté est mal servie.</i>	» fois rien , qui soit
« Il couroit secrette-	» contre le Roi & son
» ment à Paris , dit	» service ; mais bien
» l'Etoile , écrit à la	» contre M. de Ros-
» main , un peu bien	» ny » ,

1605, bout à l'autre, tout haut, en sa présence. Le lecteur assistera aussi en quelque manière à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'Auteur, quel qu'il fût, commençoit (& jamais écrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie & de passion de sa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France sous son regne, & la situation avantageuse de ses affaires, faisoit un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce Prince, & plus encore à amener comme naturellement, l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là, encore, on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces ministres si habiles, à ces favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins, pernicieux au souverain & à l'état. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce tableau.

De-là l'auteur passoit, non à examiner

miner mes actions, ce qui est la seule preuve recevable, mais à critiquer mes manières; & il trouvoit, dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve sans réplique de ces projets si pernicieux; aussi, disoit-on, tout ce que j'avois déjà mis, par cet extérieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les princes jusques parmi le peuple, étoit innombrable. On essayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort considérable, puisque le simple extérieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établissoit ce prétendu crime. M. le prince de Conti & M. le duc de Montpensier étoient à la tête de cette liste, ensuite la maison entière de Lorraine, puis les autres Seigneurs François; le duc d'Espèron, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, étoit traduite sous le nom d'union, formée par une ambition démesurée, MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaque, d'Ornano, de Saint-Geran, de Praslin, de Grammont, d'Aubeterre,

1605.

1605.

de Montigny , de Schomberg & autres , que je m'étois attachés étroitement , par la distinction que je faisois de leur personne , par les services continuels que je leur rendois , & par la distribution que je faisois entre eux , d'une partie de ces trésors de Sa Majesté , dont j'étois si avare pour tous les autres.

Comme tout cela ne suffisoit pas encore , pour les vues que l'auteur m'attribuoit , il y joignoit les intelligences que j'avois hors du royaume. Il abusoit d'un mot que le Roi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit , mais par compliment , que le Roi de France étoit heureux de m'avoir , pour prononcer sans balancer , que j'avois violé la foi que je devois à mon Prince. Non-seulement Sa Majesté Britannique , mais encore les Etats-Généraux des Provinces - Unies , les ducs de Wirtemberg & des Deux - Ponts , le Landgrave de Hesse , le prince d'Anhalt , le marquis d'Anspack , de Dourlack & de Bade , étoient prêts à prendre hautement & aveuglement ma défense. Le plus petit service que j'avois rendu , étoit taxé sans remission ,

d'intrigue criminelle ; ainsi , tout le corps protestant , François & étranger , m'étoit entierement dévoué , aussi bien que le Sénat Helvétique , gagné par la régularité des payemens & par mes largesses.

1605

Après s'être , pour ainsi dire , essayé sur des choses qu'on pouvoit du moins colorer de quelque air de vraisemblance , l'auteur , devenu plus hardi , en hasardoit ensuite effrontément de purement fausses & imaginaires. Si on l'en croyoit , je n'en étois plus à de simples intelligences dans les pays étrangers. En faisant passer l'argent de Sa Majesté dans l'Angleterre , les Pays-Bas , l'Allemagne , la Suisse , j'y faisois pour moi-même de cet argent des fonds immenses , afin de pouvoir m'y retirer un jour , & y faire , dans l'occasion , en faveur de la religion réformée , des levées considérables de Suisses , Reîtres , Lansquenets , auxquels , à l'exemple de l'Amiral de Coligny , je mettrois la France en proie. L'auteur , qui sçavoit sans doute qu'un grand détail est la marque ordinaire de la vérité & de la bonne foi , particularisoit cet événe-

1605.

nement, comme s'il l'avoit déjà eu sous les yeux. En faisant pour les magasins de Sa Majesté, les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets & autres munitions de guerre, j'avois aussi, selon lui, mes magasins particuliers dans les plus fortes villes protestantes, où je faisois déposer une partie de tout cela en mon nom, & pour m'en servir un jour. Je crois que toutes ces personnes se feroient bien applaudies, si avec ce stratagème, ils avoient fait discontinuer au roi ses préparatifs. On concluoit cette piece admirable, par un avis qu'on donoit à Sa Majesté, de ne laisser plus ainsi dans la main d'un seul homme le maniement de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité, & l'administration de toutes ses affaires, sans m'associer du moins des personnes qui éclairassent de près ma conduite.

Pendant cette lecture, Henri m'observoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le mémoire tout entier, comme j'aurois lu l'écrit le plus indifférent, sans dire un seul mot, sans mon rer d'émotion, sans même changer de couleur : » Hé bien ! que vous

» ensemble, me dit-il ? Mais vous-
 » même, Sire, lui répondis-je, quel-
 » le opinion en avez-vous, vous qui
 » les avez lus & relus, & si long-
 » tems gardés ? Car pour moi, je ne
 » suis pas si surpris de toutes ces pie-
 » ces, qui ne sont en effet que des
 » niaiseries de gens fots & méchans,
 » comme je suis, de voir qu'un aussi
 » grand Roi, aussi rempli de juge-
 » ment, de courage & de bonté, &
 » qui m'a si bien connu, ait pu avoir
 » la patience de les lire & de les
 » garder si long - tems, de me les
 » faire lire tout au long, & en sa pré-
 » sence, & d'entendre tenir tous les
 » mêmes discours qu'ils renferment,
 » sans du moins témoigner par sa
 » colere, la violence qu'il se faisoit
 » en les entendant, & faire recher-
 » cher les auteurs, pour les châtier
 » séverement «.

Après avoir ainsi parlé au Roi, je
 fis réflexion que je travaillerois plus
 efficacement à lui rendre la tranquil-
 lité, & tous les premiers sentimens
 pour moi, en répondant directe-
 ment & en détail à chacun des chefs
 d'accusation de mes ennemis, & que

1605. je lui en avois donné ma parole. Je m'attachai pour cela à chacun des articles du libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces calomniateurs, qui n'osent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie sur les preuves, ne sont dignes que de mépris; c'est la remarque que je commençai par faire à Sa Majesté. J'opposai aux discours présomptueux & peu avantageux pour elle, qu'on me faisoit tenir au sujet du gouvernement, les paroles que j'avois si souvent à la bouche, par lesquelles je proposois ce Prince pour modele des grands Princes & des bons Rois. Les exemples des ministres révoltés & des favoris ingrats; ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme, qui ne s'est étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un sang assez illustre avoit déjà mis d'heureuses dispositions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un seul, de personnes, soit ami, soit parent, que j'eusse gratifié sans une raison légitime, & de plus, sans un ordre particulier de Sa Majesté. J'appellai de

Ces imputations si gratuites de dessein de révoltes & de guerres civiles, à la connoissance qu'avoit Henri de mon amour pour ma patrie, de mon attachement à sa personne, du soin de mon honneur & de ma réputation, & des obstacles, qu'en toute occasion j'avois apportés aux méchans desseins des Protestans, jusqu'à me charger de toute leur haine.

Mais encore, quel profit me seroit-il revenu de ces entreprises chimériques, que je ne trouvasse pas actuellement dans le plus grand & le plus honorable de tous les établissemens auxquels un sujet peut aspirer? Quel eût pû être mon but? De me mettre la couronne sur la tête? On ne m'accusoit pas d'être jusqu'à ce point dépourvu de jugement. De la transporter hors la famille royale? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en disposer, de qui aurois-je pû faire choix, que de la personne même de celui à qui j'avois consacré tout mon travail & mon service, & sacrifié depuis trente ans mon sang & ma vie? Pourquoi, si cela étoit, ne m'occupai-je encore que du soin de sa gloire, dans ces desseins si

1605.

nobles , dont j'étois , finon l'auteur ; du moins seul participant & seul promoteur ? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre & les autres puissances de l'Europe , n'aurois-je pas agi directement contre moi-même , si j'avois eu des desseins préjudiciables à sa couronne ou à sa personne ? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des états , & causé les révolutions ? N'est-ce pas en nourrissant dans l'esprit de leur maître , le penchant à la mollesse , aux plaisirs , à la prodigalité , en lui faisant violer toutes les loix , négliger tout ordre , & jeter dans la confusion toutes les parties de l'état ? Au lieu que j'entretenois sans cesse Sa Majesté de l'état de ses affaires ; je lui montrois l'usage & la destination de tout ; je lui faisois pousser l'ordre & l'économie , jusqu'à lui reprocher la plus petite dépense inutile ; je lui amassois des trésors ; je remplissois ses magasins & ses arsenaux ; je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Est-ce là comme on s'y prend pour sapper sourdement , comme font les sujets rebelles , tous les fondemens de la

puissance du Souverain? La conduite des Ministres est toujours équivoque par quelque endroit; je puis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour moi, en approfondissant la mienne.

1605.

Il ne me fut pas difficile de voir que Sa Majesté sentoit toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la suppliant avec les instances les plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguisé de tous les sentimens de mon cœur; je le lui confirmai par ces sermens redoutables qu'elle sçavoit bien que je n'avois jamais faits en vain, & en l'appellant de ces noms qui avoient été de tout tems l'expression de ce que je sentoiss de zèle & d'attachement pour ce Prince. Je voulois embrasser ses genoux; mais il ne le souffrit pas, afin que ceux qui auroient vû de loin cette posture, ne pusse pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquoit dans son esprit, à ma justification; qu'il se repentoit véritablement d'avoir été si crédule, & qu'il ne se souviendroit de tout ce qui s'étoit passé, que pour mieux sentir l'obli-

1605.

gation où il étoit de m'en aimer davantage. C'est ainsi que se passa un entretien si nécessaire à la consolation de tous deux.

Ceux qui connoissent ce que c'est que la Cour, jugeront sans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des courtisans pendant une conversation qui avoit duré plus de quatre heures, & avec quelle attention nos actions & nos gestes étoient observés ; car quoiqu'ils ne pussent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le sujet. La manière dont Henri m'avoit reçu le matin, & ensuite fait rappeler, la précaution qu'il avoit prise en commençant à m'entretenir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité & de feu, qui se faisoit appercevoir dans notre démarche & dans toutes nos situations, suffisoient de reste pour les en instruire. Chacun attendoit, suivant ses craintes & ses espérances, quel alloit être le résultat d'un éclaircissement si important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ses

Papiers, bien résolu de les jeter tous au feu, il sortit de l'allée des Meuriers, en me tenant par la main, & demanda à tout ce monde assemblé quelle heure il étoit. On lui répondit qu'il étoit près d'une heure après-midi, & qu'il avoit été fort longtemps. « Je vois ce que c'est, dit ce Prince, d'un ton qui fit pâlir bien des visages, » il y en a auxquels il a » plus ennuyé qu'à moi. Afin de les » consoler, je veux bien vous dire à » tous, que j'aime Rosny plus que » jamais, & qu'entre lui & moi, c'est » à la mort & à la vie: & vous, mon » ami, poursuivit-il, allez vous en » dîner, & m'aimez & servez, comme vous avez toujours fait; car j'en suis content. Bien d'autres en ma place n'auroient plus songé après cela, qu'à tirer vengeance (13) de tous ceux que Sa Majesté venoit de me

1605.

(13) Le sieur de de l'Etoile, en sa Juvigny ou Divigny, vie & en ses biens, gentilhomme françois, comme criminel auteur du mémoire de leze-majesté, & dont il vient d'être pendu en effigie à Paris, faute de l'os. Il fut poursuivi, disent les mémoires.

1005.

faire connoître pour mes ennemis. Je rends graces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes secretares, & on ne les verra point ici. Je supprime de même une partie de ce qui se dit entre le Roi & moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je suis, que cette sorte de vengeance n'est pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laisser aucune inquiétude au Roi sur l'incident, au sujet duquel je suis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'esprit de Grillon, de maniere qu'il consentit enfin à recevoir pour sa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en considération de Lesdiguières, Sa Majesté avoit donné son agrément (14); ce qui m'attira des remercimens du

(14) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Epemon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plain-

tes de l'injustice prétendue, que lui faisoit ce Prince en cette occasion, voulut pour-tant que M. de Créquy allât trouver son

Beau-pere & du gendre. Créquy vint me les faire en personne, & il les accompagna de mille assurances de reconnoissance & d'attachement. Lesdiguières m'écrivit de Grenoble, & renchérit encore sur les termes dont Créquy s'étoit servi. La parenté qui étoit entre nous, se joignant à ce nouveau motif, il n'y a personne qui ne s'attende de nous voir après cela intimement amis; cependant personne ne m'a aussi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnoissance n'est pas une vertu de courtisan.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impossible d'y rouvrir la même blessure; c'est tout ce qui soutint mes ennemis dans le désespoir que leur causa

colonel, à cent lieues de Paris, pour prêter le serment entre ses mains, prendre son attache pour ses provisions, & recevoir ses ordres pour son installation. Le duc

d'Epéron le fit languir quelques jours à sa suite, & le fit même demeurer un jour entier à la porte de sa chambre. *Hist. du duc d'Epéron, pag. 212.*

1605. l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tarderent pas à revenir à la charge, & (je n'ose presque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remissent le Roi dans l'état d'où je venois de le tirer. (15). Mais la chose n'éclata

(15) « Le Roi , de Sully. Mais qu'ils
 » dit le Grain , *liv.* 7. soient feints ou véritables , je trouve encore,
 » avançoit le duc de Sully , en sorte qu'il après beaucoup de per-
 » retenoit toujours sonnes judicieuses ,
 » une grande autorité qu'il faut les mettre
 » sur lui ; & qui fait si au nombre des défauts
 » ce n'étoit point un de ce Prince. Dans la
 » trait de prudence , premiere supposition ,
 » de l'exposer ainsi on n'y voit qu'une
 » par le Roi , à la haine finesse indigne d'un
 » ne de plusieurs des- grand Prince ; & dans
 » quels il le pouvoit la seconde , une injus-
 » bien défendre , afin tice à laquelle on
 » de lui en faire appré- ne sauroit donner pour
 » hender les effets , excuse , la vivacité
 » s'il forlignoit à son d'un premier mouve-
 » devoir ». Cet en- ment , y ayant eu com-
 » droit de nos mémoires me une convention en-
 » paroît présenter d'a- tre le Prince & le Mi-
 » bord , de quoi favoriser nistre , que le premier
 » cette conjecture. Je passeroit tout à celui-
 » trouve néanmoins plus ci , du côté du carac-
 » juste le sentiment de tere d'esprit ferme , in-
 » ceux qui ne voyent de flexible , incapable de
 » la part de Henri IV , plier , ni de flatter , en
 » aucun artifice dans les faveur d'une fidélité
 » soupçons auxquels il se décidée par tant d'é-
 » livroit contre le duc preuves. Cela marque

pas à beaucoup près, comme avoit ~~_____~~
 fait la premiere, parce que l'éclair- 1605.
 cissement suivit d'assez près. Je ne
 ferois ici qu'une inutile répétition ;
 c'est ce qui fait que je ne m'y arrête
 point. Si mes envieux goûtoient de
 tems en tems le plaisir de pou-
 voir se flatter que je succomberois
 sous leurs efforts, ils ne tardoient
 pas à être détrompés avec autant de
 honte que de rage ; & si de mon
 côté j'avois été homme à me plaire
 à de pareilles victoires, cette der-
 niere ne fut pas moins complete
 que l'autre. Le lendemain du jour où
 elle arriva, & c'étoit encore à Fon-
 tainebleau que se fit cette explica-
 tion, le Roi m'envoya chercher de
 grand matin, & en me prenant par
 la main, lorsque j'entrai dans sa cham-
 bre, pour me tirer vers la croisée qui
 donne sur le jardin de la Reine, parce
 qu'il avoit à me parler secrettement,
 il me dit fort haut, en présence de
 toute la cour qui y étoit assemblée :
 bien qu'auprès des plus essentiels, ne dis-
 Princes même les plus pense point de la sou-
 parfaits, l'accomplis- pleffe, ni de la com-
 tement des devoirs les plaisance.

1605. « Mon ami, vous ne sauriez croire
 » comme j'ai dormi d'un bon somme
 » toute cette nuit, pour m'être ainsi
 » éclairci & déchargé le cœur avec
 » vous ». Il me demanda si je ne sen-
 tois pas intérieurement la même sa-
 tisfaction. Je le lui assurai, & qu'il
 trouveroit toujours en moi la même
 fidélité.

Au milieu d'une faveur si traver-
 sée, ce qui me faisoit voir que le
 cœur d'Henri étoit toujours pour
 moi, c'est que dans quelque dispo-
 sition où on l'eût mis par rapport à
 moi, il n'en interrompit jamais le
 cours des bienfaits qu'il avoit coutu-
 me de répandre sur moi & sur les
 miens. J'en eus des preuves, parmi
 les orages même dont j'ai parlé, au
 sujet de ma fille aînée (16). J'étois

(16) Marguerite de Bèthune. C'est elle qui pour se venger de sa fille unique, qui avoit épousé, contre sa volonté, Henri de Chabot, produisit en 1645, un garçon de quinze ans, comme vrai fils d'elle & du duc de Rohan, mort sept ans auparavant. Plusieurs personnes dignes de foi, dit Amelot, qui ont vu Tancrede (c'est le nom de ce prétendu héritier de la maison

en parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que Sa Majesté m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, & la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce Prince sur la terrasse des Capucins, au commencement de cette année, il me remit encore sur cette matiere. Il m'apprit que les raisons pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par madame sa sœur, à la duchesse de Rohan, & accepté par mon épouse, sans qu'il en eût été informé, & que

1605.

de Rohan) à Pa- acheter du Grand Sei-
 » ris, lors du procès, gneur le royaume de
 » m'ont assuré que ce Chypre, & le donner
 » jeune homme avoit à cet enfant. On di-
 » le toupet des Ro- soit encore que son pe-
 » han ; c'est-à-dire, re & sa mere ne l'a-
 » un petit bouquet de voient tenu caché, que
 » cheveux sur le de- pour faire épouser à
 » vant de la tête, & leur fille M. le comte
 » des traits remarqua- de Soissons, & ensuite
 » bles du visage de son le duc de Veymar.
 » pere putatif ». A Voyez ces curieuses
 cette anecdote en tient fables dans Amelot de
 une autre, par laquelle la Houffaye, art. Bé-
 on prétend que le duc thune, &c. & art. Chy-
 de Rohan avoit voulu pre.

1605.

d'ailleurs monsieur & madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval , qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre , plutôt que le duc de Rohan , qui , à la vérité , n'étoit pas à beaucoup près aussi riche , mais qui avoit l'honneur d'être son parent si proche , que s'il étoit mort sans enfans , comme cela étoit déjà arrivé à la Princesse sa sœur , le duc de Rohan auroit été son héritier pour le royaume de Navarre , & les autres biens des maisons d'Albret , de Foix & d'Armagnac. Il me dit ensuite que pour d'autres raisons , qu'il me communiqueroit , il avoit encore une fois changé de sentiment ; que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques ; qu'il les y avoit déjà disposés ; que je retirasse les promesses & les articles dont nous étions convenus ; de manière qu'il parut dans le monde , que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux , & qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon alliance ; qu'il m'ameneroit lui-même le duc de Rohan me faire son compliment , avec la du-

chesse sa mere; que je le reçusse comme celui qui devoit être mon gendre dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour ce sujet; qu'il feroit faire le contrat en sa présence, & qu'il le signeroit, comme parent des deux côtés.

1605.

Je remerciai Sa Majesté de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, & de l'honneur qu'elle me faisoit. Tout fut exécuté de la manière que je viens de dire, & le Roi donna au marié pour l'habit & le festin de noces, dix mille écus, & autant à ma fille. J'avois marié l'année précédente, Mademoiselle du Marais, fille de mon épouse, de son premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de Sa Majesté, qu'à celle qu'elle faisoit ordinairement à toutes les filles de la Reine, sous le nom de robe de noces, & qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta jusqu'à cinq mille, pour ma belle fille; & afin que cette somme ne tirât point

à conséquence pour les autres , ce
 1605. Prince me manda de Saint-Germain-
 en-Laye, qu'il falloit l'employer dans
 un comptant.

Il arrivoit assez ordinairement ,
 qu'après que Sa Majesté avoit appuré
 les états de ses fortifications & bâ-
 timens , elle me disoit , en présence
 des officiers employés pour ces par-
 ties , qu'on appelloit pour leur com-
 muniquez ce qu'il y avoit à faire dans
 le cours de l'année suivante : » Or-
 » bien , voilà mes fortifications &
 » bâtimens résolus : & vous , que fai-
 » tes-vous à vos maisons » ? A quoi
 lorsque je répondois , comme je ne
 manquois guere de le faire , que je
 n'y faisois rien , faute d'argent , il me
 disoit : » Or-sus , voyons vos plans ,
 » & ce que vous y voudriez faire , si
 » vous aviez de l'argent «. Il les confi-
 déroit , & après m'avoir dit ce qu'il
 trouvoit à y changer ou à y ajouter , il
 me gratifioit d'une vingtaine de mille
 livres , pour les employer à ce qu'il
 venoit de marquer.

Ce n'est pas que je n'aye souvent
 reçu des refus de ce Prince ; je n'au-
 rai point la vanité de le cacher. Il me

refusa la charge du baron de Lux, que je lui demandai pour mon frere, ou pour la Curé. Il me dit qu'il destinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux; & pour la Curé, qu'il ne trouvoit pas que cet emploi fût compatible avec la lieutenance de sa compagnie de Chevaux-Legers, & avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déjà. La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de service dans la province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même lettre; l'une pour mon neveu de Melun, & l'autre, pour le même la Boulaye. Il me refusa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services, & m'accorda l'autre; c'est l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si on doit appeller cela un refus; voici de quoi il s'agissoit.

Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-roi Des:

1605.

François
d'Alloué
Des-Age-
aux, ou Des
Ageols.

Ageaux. Cette lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du gouverneur, mais de Sa Majesté immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de son service, d'ôter ce privilege au gouverneur, afin que le lieutenant - de - roi de cette ville, qu'on a toujours vu jusqu'ici jouer un rôle important dans les tems difficiles, fût en quelque maniere indépendant du gouverneur, & même en état d'y rendre son pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la satisfaction du Roi, & au bien de l'état; ce qui faisoit que ce lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce gouvernement, & n'en laissoit au gouverneur, que le titre & l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de se faire restituer cette prérogative; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que Des-Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'eusse de rendre service à mon gendre; je n'osai en faire ouvertement la proposition au Roi, la chose

avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faisoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes protestantes (17) ; il n'en auroit pas fallu davantage, pour réveiller les soupçons. Je ne voulus d'abord que fonder le gué, ce que je fis assez adroitement, en prenant l'occasion de la maladie de Des-Ageaux, pour pressentir Sa Majesté, sur ce qu'elle pensoit de cette place, & c'est par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorsque j'eus reçu la réponse de Sa Majesté: elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que,

1605.

(17) On voit dans l'histoire de la mere & du fils, tom. 1. pag. 15. que Henri IV refusa au duc de Sully le gouvernement de S. Mai-xant, qu'il lui avoit fait demander par la Reine, pour lui-même, disant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendit un Calvi-

niste maître de cette place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque chose pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le silence de M. de Sully, c'est la facilité avec laquelle ce Prince lui accorda le gouvernement de toute la province même,

1605. disoit-elle, ce ne seroit, ni M. de Rohan, ni mon gendre, qui seroit toujours gouverneur de cette place; je lui parlois du maire de cette ville, nommé Pousou, qu'elle continua dans cette fonction, sur mon attestation. Au reste, Des-Ageaux ne mourut point de sa maladie.

Avant que de sortir de cet article de mariage & de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au sujet de mademoiselle de Melun, ma nièce, qu'on parloit aussi de marier en ce tems-là. Comme elle étoit un parti très-riche & très-considérable, la marquise de Roubais, ma tante, l'ayant fait son unique héritière, tous les d'Estrées jetterent les yeux sur elle, pour la faire épouser à De-Cœuvres (18). Ils comptoient sur la protection du Roi, ou plutôt ils s'en tenoient assurés. Cœuvres étoit fort agréable à Sa Majesté, & lui touchoit de près, par l'affinité avec ses enfans de la feue duchesse de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose,

(18) François-An-
nibal d'Estrées, mar-
quis de Cœuvres, duc

& pair, & maréchal
de France.

par M. de Vendôme lui-même, à qui le roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly, Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre-en-Paris, & il m'en écrivit de manière à me faire voir qu'il souhaitoit passionnément que l'affaire réussît.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands; mais la réponse qu'ils firent, n'étant pas de ces choses qu'on puisse, ni qu'on doive écrire à son maître, je ne lui en fis point; & lorsqu'à son tour, il m'en demanda la raison, je lui dis simplement que les parens de mademoiselle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le roi s'imagina que je les faisois parler, & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquise de Roubaix, du prince & de la princesse de Ligne, de la princesse d'Epinoÿ, de la comtesse de Barlaymont, des comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit: & Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maison d'Estrées, ils la te-

1607.

noient au-dessous d'eux (19). » Je vois
 1607. » bien , dit ce Prince , avec quelque
 » colere , qu'il n'y faut plus penser ,
 » ayant affaire à tous ces glorieux sots
 » de Flamands , que vous m'avez nom-
 » més ». Effectivement la chose n'alla
 pas plus loin , Sa Majesté ne s'en étant
 plus voulu mêler.

(19) La maison | bleffe 'de Picardie:
 d'Estrées est pourtant | Consultez nos Généra-
 incontestablement de | logistes.
 la plus ancienne no-

Fin du cinquieme Volume.

TABLE GÉNÉRALE
DES
MATIÈRES

Du cinquieme Volume.

A

- A** *Chmet*, empereur des Turcs, succede à Mahomet III. Troubles à Constantinople à son avènement, 352.
- Ageaux* (François Alloué des) lieutenant de roi à Saint-Jean d'Angeli, 445. 446.
- Albert* (d') cas où des biens de cette maison auroient passé en celle de Rohan, 442.
- Alexandre* (le pere) Jésuite est un des envoyés pour travailler au rappel de sa compagnie, 97.
- Alexandre*, fils naturel d'Henri IV, est reçu dans l'ordre de Malte, 350. N. 17.
- Alger*. voyez *Espagne*.
- Amour*, combien cette passion est dangereuse pour les princes, 255-260.
- Ancel*, Guillaume, maître d'hôtel du roi, résident à Vienne, 408. N. 9.
- Ancrage* (droit d') établi malgré les remontrances de Sully, 61.
- Anglicans*, Conférences entr'eux & les Puritains, 316.
- Angleterre & Anglois*. Conjuración de quelques Anglois contre le Roi Jacques, 36. Les Anglois profitent de l'interdiction du commerce entre la France & l'Espagne, 296. Voyez *Traité*.
- Anspack* (le prince d') 426.

Antechrist, Dogme du pape Antechrist proposé au synode de Gap. 66.

Arcenal. Voyez *Sully*.

Aremberg, (le comte d') revient à Windsor, 26. Delais que Jacques lui fait effuyer. Il continue de cabaler à Londres, 35. 36.

Argouges (Florent d') trésorier de la maison de la reine, 182. N. 1.

Armand (le pere) Jésuite, travaille utilement au rétablissement de sa société en France, 378.

Artois (Comtes d') la suzeraineté du comté de Saint Paul disputée entre eux & les comtes de Boulogne, 348.

Aubeterre (N. d') 425.

Aubigné (M. d') 215.

Augustins réformés, institués, 68.

Avignon, contestation sur le pont de cette ville, entre le pape & le roi de France, terminée à l'avantage du roi, 342.

Auvergne (comte d') 64. Procès qu'il perd contre la reine Marguerite pour la succession de Catherine de Médicis, 201. entre avec l'Espagne dans un complot pernicieux contre l'état & la personne de Henri IV. 205. N. 6. Il demande pardon au roi; & reprend encore les menées avec l'Espagne, 232. Ses irrésolutions & ses terreurs, 235. Sa retraite à Vic, 239. Lettre qu'il en écrit à Sully & qu'il en reçoit, 242-243. Comment il est arrêté, 245. N. 15. Il est condamné, 353. Sa peine est commuée, 357. 358. Il cherche à s'échapper de la Bastille, 360.

B.

Bailleul. Maison 25. N. 2.

Bar, (la duchesse de) sa mort, 90. Particularité sur sa mort, 90. N. 2. Son éloge, 91. N. où inhumée, 91-92. N. Son hôtel à Paris, 93. N. Voyez *Sully* (Maximilien de Béthune, marquis

DES MATIERES. 453

de Roigny, duc de)

Bar (le duc de) motif de son voyage à Rome, 92. N.

Barbarie, voyez *Espagne*.

Barlaymont (comtesse de) 449.

Barrault. (Emeric Gobier de) Ambassadeur de France en Espagne, travaille à découvrir la trahison de l'Hôte, 136-143.

Trait de fermeté de cet ambassadeur, 136. N.

19. est instruit de la trahison de l'Hôte, 139-140. Il en donne avis à Henri IV. 143. ne croit point Villeroi coupable, 155.

Barreau, voyez *Sully*.

Beaumont (Christophe de Harlay, comte de) 3. Il continue à donner avis de l'état des affaires en Angleterre, 25. Avis utile qu'il donne de Londres, 26-27. Il sert utilement dans l'affaire de la défense du commerce avec l'Espagne, 299. dans celle du traité de l'Espagne avec l'Angleterre, 320.

Beaupré (Saint Germain de) agit dans le synode de Gap, pour faire supprimer le dogme du pape Antechrist, 66-67.

Belin, (Geoffroi de Saint Evêque de Poitiers. Sa lettre justifie le duc de Sully dans l'affaire du collège de Poitiers, 371-379-380.

Bellefonds, est fait gouverneur de Caen, 64.

Bellegarde. Roger de Saint Larry duc de) veille à la sûreté de la Bourgogne contre l'Espagne 402. Ses liaisons avec Sully, 229. Il est mêlé dans les intrigues de la cour, 412.

Bellievre (Pomponne de) 156. Il sollicite le chapeau de cardinal pour MM. de Villars & de Marquemont, 160. L'un des commissaires dans l'affaire de l'interdiction du commerce avec l'Espagne, 297. dans celle de l'acquisition du comté de Saint Paul, 348.

Bergerac, Servi-

- ces rendus par cette ville à Henri IV. 72.
- Beringhen* (Pierre de) 63. 408.
- Bersot*, l'un des ennemis de Sully à la cour, 419.
- Bontems*, 95.
- Borgia.* (D. Inigo de) conduit des troupes Espagnoles en Flandres, 46.
- Boucault*, président de la cour des aides de Montpellier. 207.
- Bouillon* (Hénri de la Tour d'Auvergne, vicomte de) ses brigues à la cour du Palatin à Londres, & dans les assemblées des Calvinistes François, 65-66. 162. 202. & avec Lesdiguières, 212. Il se fixe à la cour de l'électeur Palatin 223-224. promet du secours aux Flamands & les trompe, 309.
- Boulaye* (Charles Echallard de la) 443. 445.
- Boulogne*(comtes de) Seigneurs Suzerains du comté de Saint Paul, avec les comtes d'Artois, 348.
- Bourbon* (Alexandre de) voyez *Alexandre* fils, &c.
- Bourg* (N. Du) Avis qu'il donne de Lesdiguières, 213.
- Briare* (canal de) pourquoi entrepris : commencé, 293. N. 5.
- Broc* (du) Lieutenant du Prevôt laisse échapper l'Hôte, 147.
- Brock*, (George) est mis à mort par ordre du Roi Jacques, 36. N. 6.
- Brunswick* (duc de Lunebourg) 25.
- Bufalo.* Cardinal. nonce du pape, 299. 305. 320. est instruit des desseins de Henri IV. 331.
- Buquoy*, (comte de) refuse l'alliance du marquis de Coëuvres pour mademoiselle de Melun, 449.
- Buzenval* (Paul Choart de) Amitié qu'a pour lui le conseil des Provinces-Unies, 309.
- C
- C***Adfant* (Isle de) la prise, 306.
- Calignon.* (N. de) admis au conseil sur le rétablissement des Jésuites, 98. à celui pour la vérification

DES MATIERES. 455

des rentes , 279.

Canada. Colonie qu'on y envoie , 87.

Canaux , pour la jonction des rivieres. Combien utiles , 275-277. N. 1.

Canaye , (Philippe de Frêne) ambassadeur à Venise. 339. 340.

Capucins (Les) brouillent les Protestans avec les Catholiques chez les Grisons , 337.

Capucines , instituées , 68.

Cardinaux François promus , 160.

Carmes-Déchauffés , établis en France , 48.

Carmelites , instituées , 68.

Caron (Le) agent des Provinces - Unies à Londres pour la paix , 317.

Castille , receveur général du clergé , est accusé de malversation , 272.

Catherine de Médicis. Ses dispositions testamentaires en faveur de ses filles ; valeur de sa succession , 201.

Catholiques des ligués Grises tiennent leur assemblée dans la

ville de Bade , 338.

Caumartin (Louis le Fevre de) est appelé au conseil sur le rétablissement des Jésuites , 98. commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de S. Paul , 347.

Cazal (Alphonse) député par l'Espagne à l'assemblée des ligués Grises à Coire ; y échoue ; 340-341.

Cecile (Guillaume) s'oppose qu'on donne du secours aux Etats Généraux , 4. Il continue à appuyer le parti Espagnol , 34-37. Il se déclare enfin malgré lui pour le traité d'alliance entre la France & l'Angleterre , 39.

Chambre de Justice , établie 381.

Chambre des Comptes , s'oppose à la vérification des rentes , 279.

Chantilly. Séjour ordinaire de Henri IV , dans le printems , 126. 161.

Charité Chrétienne , (Hôpital ou maison de la) donnée

aux soldats invalides , 287. N. 3. Sa fondation primitive, 288. N.

Charlemagne, empêcha que les ordres religieux ne se multipliaient trop en France, 351. N. 1°. pag. 352.

Charles V, roi de France, son regne proposé pour modèle d'un bon gouvernement, 291. N. 4.

Chastes (Aimar de) employé dans l'affaire de l'interdiction du commerce avec l'Espagne, 297.

Château-Guay (madame de) maîtresse du comte d'Auvergne, 240.

Châteauneuf (Charles de l'Aubepine, marquis de) appelé au conseil sur le rappel des Jésuites, 98. est du conseil pour la vérification des rentes, 279.

Clément VIII, s'intéresse pour le rappel des Jésuites en France, se plaint du synode de Gap, & établit plusieurs ordres religieux, 68. Promotion de cardinaux, dans laquelle il a égard aux

recommandations du duc de Sully, 159-160.

Il s'emploie pour la conclusion du traité de commerce avec l'Espagne, 299. Il favorise les desseins de Henri IV, contre l'Espagne, 331.

Clergé de France se déclare contre les Jésuites, 114.

Cocheilet (maison de) distinguée, 15: N. 2.

Cœuvres. (François Annibal d'Estrées, marquis de) motif de sa haine pour le duc de Sully, 416. Pourquoi il ne put obtenir mademoiselle de Melun en mariage, 448-449.

Come, fort bâti sur ce lac par les Espagnols, cause de troubles, 335.

Commerce. Edits ruineux pour le commerce accordés par Henri IV. 50. 284. Combien lui est utile la jonction des rivières, 275-276. N. 1. & la construction des chemins royaux, 276. N. Interdiction du commerce avec l'Espagne, 284. Suite de cette af-

DES MATIERES. 457

faire, 204. rétabli par un traité de commerce, 297-298.
Conchine ou *Conchini*, 176.
Condé (Henri II de Bourbon, prince de) le joint aux séditions, 162.
Connétable de Castille passe en France; extrait de son compliment à Henri IV, sur l'accord entre l'Espagne & l'Angleterre, 321-322.
Conseils Extraordinaires. établis, pour quoi, 267-268.
Constant, 215.
Constant, courrier du cabinet, 377.
Conty. (François de Bourbon, prince de) 425.
Conversations, entre Henri & Sully à son retour de Londres, 23-24. sur la soie & les manufactures, 74-75. contre le rappel des Jésuites, 105-106. sur les dépenses de ce Prince & ses chagrins domestiques, 162-168. entre Sully & la marquise de Verneuil sur sa mauvaise conduite, 249-254. N. 17-18.
 Grande & importante conversation entre Henri & Sully, dans laquelle ils se raccommodent, 412-418.
Cotton (Pierre) employé pour le rétablissement de la société en France, 97. Il rend visite à Sully, 130. Traits de sa vie, 119. N. 12. & de l'amitié de Henri IV, pour lui, 120 N. Il s'unit aux courtisans contre Sully, 366-367. Grand démêlé entre Sully & lui, au sujet du collège de Poitiers, où il est convaincu de calomnie, 368-380. Ils sont raccommodés, 382. Il dessert Sully dans l'affaire de Grillon, 398.
Cordier (N. le) donne avis du complot de d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, 361-362.
Courtisans flattent Henri IV, sur son amour pour mademoiselle d'Entragues, 357. cabalent avec les Jésuites, contre Sully, 365. Courtisans qui tentent à

458 T A B L E

faire disgracier Sully, 416-419.

Crequy (Charles de) est fait mestre de camp du régiment des gardes, 436. N. 14.

Creveccœur Montmorenci est déchu de son gouvernement de Caen, 64.

Cuman, entrepreneur des manufactures, 74.

Cusco. (roi de) Sa promesse au conseil de Madrid, 41.

D.

Danemarck (Anne de) reine d'Angleterre, 15-25. Son arrivée à Londres, 33. Elle y change tout d'un coup de manières & de politique, 33.

Darius. Trait de ce prince & de Zophite, 89-118.

Dauphin (Monsieur le) est mené à Fontainebleau, 351.

Desbordes, député général des Protestans, 67. N. 13.

Descartes vient en France, 141.

Deux-Ponts. (Jean II, Duc de 426.

Domaine du Roi. Abus à corriger dans cette partie, 273.

Doria (Charles) commande les galeres d'Espagne dans la Méditerranée, 4.

Dourlack (Prince de Bade) calomnié d'intelligences criminelles avec Sully, 426.

Drouart, destitué de son emploi, 282.

E

E Cluse. (L') siège & prise de cette place, 307-311. N. 8.

Edits. Petits édits accordés aux particuliers, dommageables au commerce, 284.

Enhalt. (Prince d') calomnié d'intelligences criminelles avec Sully, 426.

Entragues. (François de Balzac d') Suite de ses brigues, 202. se fait donner le bâton de maréchal de France, 232. N. Il est arrêté, 246. Anecdotes sur les amours de ses filles, 260. N. 20. A quoi condamné, 253. Sa peine est commuée, 358. Il écrit

DES MATIERES. 459

un membre pour sa justification, 361. est contraint de subir un interrogatoire, 362.

Epernon. (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') traité favorablement par Henri IV, 262. Chute malheureuse qu'il fait 228. Ses liaisons avec Sully, 425. Affaire pour la mestre de camp des gardes entre lui, Sully & Grillon, 394. terminée, 436. Son hauteur avec le marquis de Crequy, 436. N. 14.

Epinoy, (Hyppolite de Montmorency, princesse d') refuse son consentement au mariage du marquis de Cœuvres avec mademoiselle de Melun, 449.

Escures. (Pierre Fougeu d') 203. 230.

Espagne & Espagnols. L'Espagne entre dans la conspiration des Milords, contre Jacques & autres brigues, 126-127. tente à s'emparer de la Barbarie, & peut-être d'Alger, 41. Sa flotte

est battue par les Hollandois, 40. suite de la guerre dans les Pays-bas, 45. Part qu'a le conseil de Madrid dans la trahison de Nicolas l'Hôte, 136. Commerce est interdit avec l'Espagne, 284. Suite de cette affaire, 294. Suite de la guerre dans les Pays-Bas. Dépenses qu'elle coûte à l'Espagne, 306. Les Espagnols entament un accord avec l'Angleterre, 312. qui est enfin conclu, 319. Origine de la grandeur de cette couronne, 325. Places dont elle s'empare, 371. Commencement de ses différens avec les Grisons, 337.

Estrées. (d') maison, 450. N. 19.

Etoffes. Etablissement des manufactures d'étoffes de soie, 74. Considération sur cette matiere, 80-81.

F.

F *Ay* (Bac de) 150.

Ferrier, ministre Protestant, l'un des séditeux, 67.

Ferriere (La) Calviniste mal inten-

V vj

tionné ; 220.

Fervaques (l'André d'Alegre , comesse de) cherche à marier son fils à mademoiselle de Sully , 65. fait rompre ce mariage , 441.

Finances & Financiers, & Gens de plume, leur haine contre Sully , 417. Luxe & magnificence des gens d'affaires, 82. Divers opérations sur les finances , 271 - 276. 282.

Fleche (la) château donné aux Jésuites , 125.

Flessingue. Haine de ses habitans contre les Anglois , 317.

Forget, l'un des ennemis de Sully à la cour , 416.

France. Fertilité & autres avantages de ce royaume , 76-77.

Francheses (D. Juan-Idaïque). Ses correspondances avec Nicolas l'Hôte , 135.

Fresnes, motif de sa haine contre Sully , 416.

Fuentes (Comte de) continue à cabaler

contre la France , 45. Il échoue à l'assemblée de Coire , 340.

G.

G *Ap*, Synode où les Calvinistes proposent le dogme du pape antechrist , 66-67.

Geneve, entreprise sur cette ville, manquée par le duc de Savoie, & suivie d'un traité de paix, par la médiation des Suisses, 43.

Giez est du complot de d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, 361.

Gonthier (le pere) Jésuite. Son caractère, 97. il sollicite des lettres du roi pour leur établissement , 366.

Gramont. (Antoine II de) 425.

Grande - Bretagne, Nom donné à trois royaumes réunis sous le nom d'Angleterre, 316-316.

Gras, (Le) trésoriers du conseil pour la vérification des rentes, 280.

Grey (Milord) conf-

DES MATIERES. 461

pire contre le roi Jacques , 36.

Grillon. (Louis Berton de) aventure à charbonnières , qui le rend ami de Sully , 384. N. 8. Traits sur son caractère , 384. Affaire pour la mestre de camp des gardes entre Sully & lui , met ce ministre à deux doigts de sa perte , 391. Traits de son humeur fantasque & arrogante en parlant au roi , 392. L'affaire de mestre de camp est terminée , 435.

Grisons. Origine de leurs différends avec l'Espagne , 337. Suite de cette affaire : ils se déclarent contre l'Espagne , 341.

Guillouaire , agent du comte de Soissons , 347.

Guise. (Catherine de Cleves , duchesse de) agrémens de sa société , 173.

Guise. (Charles de Lorraine duc de) aventure entre lui & Grillon , 385. N.

H.

H An , (Charles du) fermier gé-

néral des cinq grosses fermes , 283.

Harlay (Achille de) s'oppose au rétablissement des Jésuites , 98. N. 4.

Hebert. (Charles) continue ses brigues à Milan , 45.

Henri IV. Faute de ce prince de n'avoir pas donné carte blanche à Sully , 2. Formule de traité d'alliance entre lui & le roi d'Angleterre , 8. Ses présens au roi , à la reine & à la cour d'Angleterre , 19-40. Il fait un voyage à Lieffe , 21. Careffes de Henri à Sully à son retour de Londres , & entretien public où il le loue & le justifie contre le comte de Soissons , 23. Ses entretiens secrets avec Sully sur l'objet d'une ambassade , 30. Il fait des pensions aux principaux seigneurs Anglois , & au roi , 40. Mesures prises contre les brigues d'Espagne à Londres , 42. Il retracte l'édit qu'avoit surpris le comte de Soissons , & soutient Sully contre le ressen-

timent de la marquise de Verneuil , 51-53. Convention . secrète entre le roi , le ministre , & les cours souveraines , sur les petits édits , 53. Il soutient M. de Sully contre le comte de Soissons , 58. 60. Il entreprend de supprimer la chambre des requêtes dans tous les parlemens ; parlement où il la supprime , 63. Pourquoi il visite la Normandie , 63. ne passe pas Caen , dont il ôta le gouvernement à Crevecœur Montmorenci , qu'il donne à Bellefonds , 64. tombe malade à Rouen , 64. N. 10. Nouveaux mécontentemens qu'il effuie de la part du duc de Bouillon & des Protestans , 65. *Et suiv.* Il donne le gouvernement de Poitou à Sully , 70-71. établit des manufactures d'étoffes de soie : conversation entre lui & Sully à ce sujet , 74-84-86. Il va dîner chez Zamet ; sa dépense à la chasse , au jeu & en maîtresses , 86. envoie une colonie en Canada , 87. Jettons que lui présente Sully , 89. Il est touché de la mort de la duchesse de Bar , en porte le grand deuil , 91. le fait porter à la cour , 92-93. Sa réponse au nonce sur cette mort , 92. N. Il charge Sully de la discussion des effets de cette princesse , 94. dont il dispose , 95. Il travaille au rétablissement des Jésuites , 96-98. Raisons pour lesquelles il les rappelle malgré les raisons & les conseils de Sully , 113-116. auquel il promet toutes sortes de satisfactions de leur part , 118. Il leur donne la Fleche , 125. Séjour de ce prince à Chantilly , 126. Il découvre & poursuit la trahison de Nicolas l'Hôte , 135. Maniere dont il traite Villeroy , 145. Il lui rend les bonnes grâces & le console , 148. N. 22. Il envoie ses cardinaux au conclave , 159. Fréquentes visites qu'il fait à Sully à l' Arsenal ;

DES MATIERES. 463

Conversation finguliere sur les chagrins domestiques, 162. Il se fâche de la fermeté de Sully, 164. lui en fait excuse, 167. lui confie ses déplaisirs sur la reine & la marquise de Verneuil, 167. Lettre de reproche qu'il écrit à la marquise, 168. N. 26. Il lui demande la promesse de mariage, qu'elle lui refuse, 171. Agrémens qu'il trouvoit dans son commerce, 172-173. Défauts & caractère qu'il reproche à la reine, 169. Il ne suit point le conseil que lui donne Sully, 176. & l'engage à employer les voies de la douceur, 180. Il se raccommode par Sully, & se rebrouille de nouveau avec la reine, 182. Il ne peut se résoudre à agir en maître dans sa maison, 185. Sa foiblesse pour madame de Verneuil, dont les artifices mettent Sully en danger de perdre la confiance de Henri IV. 192. Sa santé souffre de ses chagrins, 198. Il fait rendre justice à la reine

Marguerite, sur les biens de sa mere, 201. 202. Il travaille à prévenir les complots du comte d'Auvergne avec l'Espagne & les Calvinistes contre lui, 202-205. & projette avec Sully un voyage au midi de la France, que les courtisans font rompre, 208-211. Il envoie Sully en Poitou, 216. se fait rendre la fameuse promesse de mariage, à quel prix, 221. N. 14. Il fait arrêter le comte d'Auvergne, 234-244. Réponse qu'il fait à la comtesse d'Auvergne, 245. N. 15. Il fait aussi arrêter d'Entragues & la marquise de Verneuil, 246. Il ne peut se résoudre à éloigner la marquise, & pardonne, à cause d'elle, aux deux coupables : particularités sur ce sujet, 254. N. 16. Ses amours, 255-260. Galantries de ce prince, & périls qu'il court en allant voir ses maîtresses, 260. N. 20. Il dépose son argent à la Bastille, 263. Discours qu'il tient en

plein conseil à cette occasion , 265-266. Il entreprend la vérification des rentes , 267-268. établit une chambre de justice , 281. Talens de ce prince pour le gouvernement, 288. Il interdit mal-à-propos le commerce avec l'Espagne ; 294. & répare cette faute par un traité de commerce , dont il récompense le cardinal Bufalo , 297-300. Il continue à appuyer secrètement les Provinces - Unies , 310. communique à Sully le compliment que l'ambassadeur lui avoit fait ; demande à Sully son avis , 320-323. Reception qu'il fait à l'ambassadeur d'Espagne , 330. N. 14. Il s'attache les princes d'Allemagne ; sa réception à l'ambassadeur du duc de Wirtemberg , 332. Il se remet en possession du pont d'Avignon , 342. 346. achete du comte de Soissons le comté de Saint Paul , 346. fait recevoir son second fils naturel dans

l'ordre de Malthe , 350. Bâtimens qu'il fait construire pour ses manufactures , 351. Il se rengage avec la marquise de Verneuil ; motifs qui l'engagent à pardonner aux comtes d'Auvergne & d'Entragues , &c. 354. 355. Vrais ou faux motifs de cette clémence , 355 - 360. Il se brouille de nouveau avec la reine , 359. Il accorde aux Jésuites la démolition de la pyramide , 363. N. 4. Il rend justice à Sully dans son grand démêlé avec le P. Cotton , pour le collège de Poitiers , 367. N. 5. Coup d'œil juste de ce prince sur la physionomie , 369. N. 6. Il recommande Sully avec le P. Cotton , 381-382. & avec d'Épernon , 389. Il se porte à une résolution violente , 395. Sa réponse à Sully , 404. Il reconnoît son tort , & cherche à se raccommoder avec Sully , 408. Explication & conversation intéressante qu'ils ont ensemble , 412. Dé-

DES MATIÈRES. 465

fauts dans ce prince de trop aimer la raillerie & les bons mots, 418. & d'ajouter trop aisément foi aux faux rapports, 422. Il rend toute son amitié & sa confiance à Sully, le justifie en présence des courtisans, 433-440. lui fait justice de ses calomniateurs, 438. se brouille & se réconcilie une seconde fois avec lui, 439. Jugement sur cette conduite, 438. N. 15. Il conclut le mariage de mademoiselle de Sully avec le duc de Rohan, 442-443. Présens qu'il fait aux nouveaux mariés, 443. Gratifications & grâces qu'il accorde à Sully, 443. Autres qu'il lui refuse pour son frère & pour son gendre, 445-448. Il fait demander mademoiselle de Melun pour le marquis de Cœuvres; & est refusé par les parens, 448-449.

Henriot, comment reçu de M. de Sully, 80. N. 14.

Hesse (Guillaume,

landgrave de) 426.

Hospitaliers du pont d'Avignon en divertissent les fonds, 345.

Hoste (Nicolas I') Son caractère, ses intelligences avec les secrétaires d'état Espagnols, 135. Histoire de sa trahison, découverte par Rafis, 138. On cherche à l'arrêter, 141. Il se sauve, 147-148. & se noie dans la Marne, 150. Particularités sur cette affaire, 150. N. 23.

J.

J *Acques Stuard*, roi de la Grande Bretagne, signe un formulaire de traité, 8. Audience de congé; caresses & promesses qu'il fait à Sully, 16-17. Sa haine contre les Jésuites, 18. Présens réciproques, 18. N. 3. Craintes de ce prince sur l'arrivée de l'ambassadeur d'Espagne à Londres, & ses irrésolutions, 25-34-36. Sa clémence dans le châtement des conjurés contre lui, 36-38. Nouveaux troubles à

sa cour; il chasse les Jésuites de ses états , 36. N. 5. Il envoie à Sully le traité signé , 39-40. Il profite de l'interdiction du commerce entre la France & l'Espagne , 296 - 297. puis cherche à terminer ce différend , 298-299. se laisse aller à un accord avec l'Espagne , contraire à son traité avec Henri IV , 312-319. Il fait prendre à ses états le nom de Grande-Bretagne : mauvais effet de son esprit de pacification , 319. Il moyenne un traité avec l'Espagne 319-320. effet d'une parole de ce prince à la louange de Sully , 426.

Janissaires (les) obligent Mahomet III à chasser la sultane mere , 47-48. & Sinan Bacha , 352.

Jeannin (René) travaille pour le rappel & le rétablissement des Jésuites , 98. est commis à la vérification des rentes , 279.

Jésuites. Affaire de leur rétablissement. Conseils assemblés sur ce sujet , raisons pour

& contre ; conditions de ce rétablissement , & autres particularités , 96. *Et suiv.* Ils sont justifiés sur leur attachement à la Ligue , 114. recherchent la protection de Sully , 120 - 121. Réflexions sur ce sujet , & éloge de cette société , 122. N. 13. Sentimens de quelques Jésuites sur la grace , sur l'autorité du pape , & sur la confession , 124. Mémoire contre leur politique , 126-128. Ils brouillent les Catholiques avec les Protestans Grisons ; 337. Ils obtiennent la démolition de la pyramide , 363. N. 4. Haine qu'ils portent à Sully , & autres particularités à ce sujet , 365. Ils sont refusés dans la ville de Troyes , 366. Grand démêlé entre eux & Sully , au sujet du collège de Poitiers , 367. *Et s.* N. 5. Leurs cabales avec les courtisans contre Sully , 382. 395. 396.

Jettons d'or & d'argent, présentés à Henri IV , par Sully , 89 , 90. N. 1.

DES MATIERES. 467

Jeu. Passion & dépenses de Henri IV pour le jeu, 86.

If (Isle & Château d') Desseins de l'Espagne sur cette isle, 45.

Ignace travaille utilement au rétablissement de la société en France, 97.

Ignorans (Freres) institués, 68.

Indes. Remarques sur un établissement de colonies aux Indes, 87. N. 17.

Invalides (soldats) Etablissement pour eux, 287. N. 3.

Joyeuse (le cardinal de) conseille à Henri IV, de donner le gouvernement de Poitou à Sully, 70. est envoyé à Rome pour le conclave, 159.

Islot (fort de l') construit sur l'Escaut par les Espagnols, 318.

Italie. Henri IV s'en attache les princes, 321.

Juvigny ou *Divioni*, l'un des calomnieux de Sully, 419. Son mémoire, 423. Il est puni, 435. N. 13.

K

K *Ainlos*, s'attache au parti de la France, 33.

L

L *Angres* refuse de recevoir les Jésuites, 366.

Languedoc. Cette province est un ancien fief de la couronne non aliéné, 344.

Laval (Guy, comte de) On propose de le marier à mademoiselle de Sully, 65. Ce mariage est rompu, 441-442.

Lavardin (Jean de Beaumanoir de) est fait gouverneur du Maine & du Perche, se démet du gouvernement de Poitou en faveur de Sully, 70.

Laurens (André du) médecin de Henri IV, 91. N.

Lenox (comte de) Sully lui fait des présents, 19.

Léonor (la) haïe du roi Henri IV, 179.

Lefdiguieres (François de Bonne de) est accusé d'intelligen-

ces avec Bouillon ,
212. remercie Sully
d'avoir fait obtenir au
marquis de Crequy la
mestre de camp du ré-
giment des gardes ,
436.

Libelles satyriques
contre le gouverne-
ment , communs sous
le regne de Henri IV ,
41.

Ligne (l'amiral ,
prince de) refuse ma-
demoiselle de Melun
au marquis de Cœu-
vres , 449.

Ligue. Faction puis-
sante en Europe , se
conduisant par les prin-
cipes de la Ligue , 127.

1. . adoptés aussi par
une grande partie de
la cour & du conseil
de Henri IV , 365. Mo-
tif de la haine qu'elle
portoit à Sully 416.

Loire. Utilité de sa
jonction avec la Seine
& la Saone , 275-276.

Lomenie (Antoine
de Brienne de) secre-
taire d'état , 143.

Lonnars. Honneur
qu'elle fait à Sully à
son départ , 18 - 19.
Troubles qui y sur-
viennent , 35-36.

Longuet , l'un des
ennemis de Sully à la
cour , 419.

Lorraine (maison de)
Occasion où les prin-
ces de cette maison ont
rendu de bons offices
à Sully , 407-425.

Lorraine (Charles
de) s'accommode avec
Henri IV sur les meu-
bles de la duchesse de
Bar , 95.

Lune (D. Sanche de)
commande un corps
de troupes Espagnoles
en Italie , 46.

Lussan est pardonné ,
213.

M.

M *Adame* (Cathé-
rine de Bourbon)
duchesse de Bar , Sa
mort , 90. Particulari-
tés sur sa mort , sur son
caractere , sur la dis-
pense de son mariage ,
90. N. 2. Discussion
au sujet de sa succes-
sion , 94.

Mahomet III. On
l'oblige de chasser la
sultané sa mere ; sa
mort , 47-43.

Maiffes (André Hu-
rault de) se trouve au
conseil sur le rétablis-

DES MATIERES. 469

- sement des Jésuites, 169-170. Graces qu'elle se fait accorder, 182 - 190. Sa haine pour la marquise de Verneuil, 13. Elle écrit une lettre de soumission à Henri IV, 14. Ils se réconcilient & se brouillent de nouveau, 15 - 187. Elle cherche querelle à Sully, 188.
- Markham* (milord) conspire contre le roi d'Angleterre, 37.
- Marquets* (des) 95.
- Marseille*, soulèvement qui y arrive sur la défense du commerce avec l'Espagne, 295.
- Meuriers* cultivés en France, 74.
- Meuse*. Utilité de sa jonction avec la Saône, 275-276.
- Milice*. Réglemens pour la milice, 27.
- Molina*, Jésuite, 124.
- Mont* (du) ou des Monts, envoyé en Canada, 87. N 17.
- Montbazou* (Hercule de Rohan, duc de) 425.
- Montigny* (François de la Grange de) 45. 426.
- sement des Jésuites, 169-170. Graces qu'elle se fait accorder, 182 - 190. Sa haine pour la marquise de Verneuil, 13. Elle écrit une lettre de soumission à Henri IV, 14. Ils se réconcilient & se brouillent de nouveau, 15 - 187. Elle cherche querelle à Sully, 188.
- Markham* (milord) conspire contre le roi d'Angleterre, 37.
- Marquets* (des) 95.
- Marseille*, soulèvement qui y arrive sur la défense du commerce avec l'Espagne, 295.
- Meuriers* cultivés en France, 74.
- Meuse*. Utilité de sa jonction avec la Saône, 275-276.
- Milice*. Réglemens pour la milice, 27.
- Molina*, Jésuite, 124.
- Mont* (du) ou des Monts, envoyé en Canada, 87. N 17.
- Montbazou* (Hercule de Rohan, duc de) 425.
- Montigny* (François de la Grange de) 45. 426.
9. L'un des commissaires dans l'affaire du comté de Saint Paul, 34.
- Maius* ou *Maio*, (Laurent) Jésuite, s'emploie utilement pour le rétablissement de sa compagnie en France, 97. N. Promesse qu'il fait à Henri IV, au nom de la société, 115.
- Malicorne* se démet du gouvernement de Poitou, 70.
- Marais* (Mademoiselle du) belle-fille du duc de Sully, mariée par Henri IV à la Boulaye, 443.
- Marguerite de Valois*. La justice lui est rendue contre le comte d'Auvergne, sur la succession de Catherine de Médicis, 201. N. 5. Eloge de sa modération & de son désintéressement, 202.
- Marie* de Médicis, reine de France. Ses présens à Sully & à son épouse, 90. Chagrins qu'elle cause au roi par sa mauvaise humeur, sa jalousie, &c.

Montmartin traite qu'il fait au colonel du gouvernement de Vero, 37.
Poitou pour Sully, 73.
Employé utilement auprès des Grisons dans la Valteline, 341.
342.

Montmorency (Henri de) favorise le rappel des Jésuites, 98. est employé à lever la défense du commerce entre la France & l'Espagne, 297.

Moreilles (Abbaye de) donnée au neveu de Sully, 445.

Morges. Avis qu'il donne contre Lesdiguières, 212.

Mouffy (le pere) Jésuite, s'intrigue dans l'affaire de Poitiers, 379-380.

Murat, trésorier de France, contribue à la détention du comte d'Auvergne, 234.

N.

N *Erestan* (Philibert de) capitaine des gardes, fait arrêter le comte d'Auvergne, 244.

Northumberland (comte de) Présens qu'il reçoit, 19-20. Insulte

qu'il fait au colonel Vero, 37.

O.

O *Livari* (Seraphin) obtient le chapeau de cardinal, 160. N. 25.

Orange (Maurice de Nassau, prince d') prend Cadixant, 306. assiège l'Ecluse, qu'il prend enfin, 307.

Orange (princesse d') Présent qu'elle reçoit, 309.

Orbitello, pris par les Espagnols, 331.

Ordres Religieux, pourquoi on a permis l'établissement de tant d'ordres religieux en France, s'ils sont utiles à l'état, 351. N. 18.

Oreladoux (milord) Ecoffois, 16.

Ornano (Alphonse d') 425. est intéressé dans l'édit du droit d'ancrage, 61-71.

Ozerai l') valet de chambre de Henri IV, 100-112.

Offat (Arnaud d') Mémoire qu'il présente au roi contre Sully, 113. Chef d'accusa

DES MATIÈRES. 471

tions de ce mémoire , 128. Sa justification ; particularités sur la naissance , sa vie & sa mort ; 129. *suiv.* N.

Ostende , attaquée en vain par les Espagnols , 307. Prise de cette place , 311. Sa résistance épuise l'Espagne , 333.

Oval ou d'*Auval* , courier de France à Londres , 307.

P.

P *Alatin* (l'Electeur) continue à soutenir Bouillon , & cherche en vain à le faire appuyer par le roi Jacques , 67.

Palot , receveur général , destitué , 48.

Panfou , maison appartenante à Sillery , 381.

Pangeas (madame de) donne un mémoire exact des effets de Madame , 94.

Papes. Politique du Pape uni avec l'Espagne & les Jésuites , 110. & *suiv.* Le Pape exclus de la possession du pont d'Avignon , 342-346.

Parabere sert utile-

ment le Roi , 215.

Parafis , l'un des accusateurs de Sully , 419

Parfait , officier de la bouche de Henri IV. 31.

Parisiere (N. de la) député à Henri IV , par la ville de Poitiers dans le démêlé de Sully , avec le P. Cotton , 377.

Parlement de Paris ; s'oppose au rétablissement des Jésuites , 98. N. 4.

Pascal , ambassadeur de France chez les Grisons , 338.

Perron (Jacques Davy) , cardinal du . Il s'emploie en faveur des Jésuites , 125. Il obtient le chapeau de cardinal , 160.

Perse. Ses guerres avec la Turquie & la Moscovie , 352.

Persy le Riche , capitaine du régiment de Nereftan , sert au siège d'Ostende , 308.

Peuple. Peu propre à conduire un état , 268-269.

Philippe III , roi d'Espagne , ses desseins sur la Barbarie

41. & sur les côtes de la Méditerranée, 42. Il fait venir à Madrid les enfans de Savoye, & leur donne les dignités d'Espagne, 44. N. 7.
- Piles*, gratifié d'Henri IV, 395.
- Place de France*. Projet & dessein de cette place, 6.
- Plessis Mornay* (Philippe du) intrigue en faveur de Bouillon, 66. excite les Protestans à la révolte, 204.
- Poitou*. Le gouvernement en est donné à Sully, 70-71. Valeur de ce gouvernement, 73.
- Politiques*. Belles réflexions politiques sur le gouvernement, 271. 277. Autres sur la ruine & l'affoiblissement des Etats. 290-291.
- Pontcarré* est appelé au conseil, sur le rétablissement des Jésuites. 9.
- Pont-Courlay*, gentilhomme Calviniste. Ses brigues contre Sully en Poitou, 213. employé à la réconciliation de Sully avec le
- P. Cotton, dans l'affaire du collège de Poitiers, 381.
- Porto-Hercule* pris par les Espagnols, 331.
- Pouges* (eaux de) prises avec succès, 200.
- Poussou*, maire de S. Jeau d'Angely, 448.
- Prada*, secrétaire d'état du roi d'Espagne, 135.
- Praslin* (Charles de Choiseul, marquis de) 425.
- Princes*. Devoir des princes par rapport à l'administration de leurs états, 269.
- Protestans*. Brouilleries entre les Protestans Anglois & les Puritains, 37. Les Protestans François tiennent une assemblée séditieuse à Saumur, 66. Ils cabalent au synode de Gap. 66-67. Leur déchainement contre Villeroy, à l'occasion de la trahison de l'Hôte, 149. Suite des brigues de leurs chefs, 203-204. Leur opposition à Sully dans son voyage de Poitou, 221.

DES MATIÈRES. 473

PUGET, trésorier de l'Épargne, 416.

PURTINS, voyez Protestans. Conférences à Londres entr'eux & les Anglicans, 316.

PYRAMIDE élevée sur le sol de la maison de Châtel, est abbatue; particularités sur cette Pyramide, 363. N. 4.

R.

RAFFIS. (Jean de Leyré, dit) découvre la trahison de l'Hôte, 138. en donne avis à Barrault, & se sauve d'Espagne, 139. 141. vient en apporter les preuves à Henry IV. 143 & suiv.

RALICH. (Milord) Il conspire contre le roi d'Angleterre, 37.

REBOURS, commis à la vérification des rentes, 270. 279.

RECOLETS, institués, 68.

REGAL (Droit de) inaliénable, en quoi il consiste. 344-346.

RENOUARD, correcteur des comptes, employé à la vérifica-

tion des rentes. 280.

RELIGIEUX & MOINES. Ordres Religieux établis en trop grand nombre par Clément VIII. 68. Autres qui s'établissent en France, 351.

RENTES. Leur vérification, 279.

REQUÊTES (Chambre des) supprimée au Parlement de Toulouse, 62.

RHEIMS refuse de recevoir les Jésuites, 366.

RICHARDOT, (Jean président de) employé dans l'affaire du traité de commerce entre la France & l'Espagne, 299.

RICHELIEU, (François du Plessis de) cherche à desservir Sully pendant son voyage en Poitou, 213. N. 8. employé à la réconciliation de ce ministre avec le P. Cotton, 281.

RICHELIEU (Cardinal de) a suivi le système politique de Sully pour l'abaissement de la maison d'Autriche 134. N. 18,

- RICHEOME. (le Pe- Sully, 23.
re) Jésuite, dédie un
livre à Sully, 383. 384.
- ROCHELLE (la) Sully, 63.
Respects & honneurs
qu'elle rend au roi en la
personne de Sully, 217.
- ROCHEROT, (An-
toine de Sully de la)
revient en France 136.
- ROHAN. (Henri II,
Duc de) son mariage
avec mademoiselle de
Sully, 64. Ses cabales
dans le parti Calviniste,
& auprès du roi d'An-
gleterre, 202. 203. Ses
droits à la succession de
la maison d'Albret,
443. Il épouse made-
moiselle de Sully, 442.
443. *Voyez* ROHAN,
(*Marguerite de Bé-
thune, duchesse de*)
Gouverneur de S. Jean
d'Angely, 445.
- ROHAN. (Margue-
rite de Béthune, du-
chesse de) son maria-
ge, 64. est célébré,
442. Anecdotes sur le
fils prétendu de ce ma-
riage. *Voyez* TANCRE-
DE.
- ROQUELAURE,
(Antoine de) ami de
- Sully, 23.
ROSNY. Château &
terre appartenant à
Sully, 63.
- ROUBAIS (Marie de
Melun, dame de) re-
fuse l'alliance du mar-
quis de Cœuvres, pour
mademoiselle de Me-
lun, 449.
- ROYDIUS (Alexan-
dre) sénateur Mila-
nois, employé dans
l'affaire du Commerce
entre la France & l'Es-
pagne, 300. 304. N.
- S.
- S**AINTE-ANTOINE,
(N. de) 19.
- SAINTE-GEORGE,
(comte de) conduit
des troupes Espagnoles
en Flandre, 46.
- SAINTE-GERAN (N.
de) 425.
- SAINTE-GERMAIN DE
CLAN prend les intérêts
de Bouillon contre
Henri IV, & Sully,
220.
- SAINTE-JEAN-D'AN-
GELY, la lieutenance
de roi en est refusée
au gouverneur, 445.
- SALIGNAC, (Jean de)
Gontault de) ambassa-

DES MATIÈRES. 475

- deur à la Porte-Ottomane, 352.
- SALIQUE.** (loi) voyez SULLY.
- SANCY.** (Nicolas de Harlay de) sa haine pour Sully, ses dissipations, sa justification sur une partie des reproches que lui fait Sully, 410. N. 10.
- SANTENAY,** l'un des ennemis de Sully, 419.
- SANTY,** jardinier de la reine, 190.
- SAÔNE,** Utilité de sa jonction avec la Loire, 275.
- SARROQUE,** capitaine Flamand, 309.
- SAVOYE,** (Charles-Emmanuel, duc de) anime l'Espagne contre la France, 42. Il envoie ses enfans à Madrid, 44. Il termine ses guerres avec la république de Genève, 43. Part qu'il a dans l'affaire du Pont d'Avignon, 349.
- SAUSSAYE** (La) rend service au roi dans le parti Protestant, 220.
- SCHOMBERG,** (Henri de) Maréchal de France, 426.
- SÉDITIEUX** (Parti des) leurs cabales en France, 162. Motif de leur haine pour Sully, 416.
- SEIGNEURS,** ou grands du Royame. Motifs de leur haine contre Sully, 416.
- SEINE.** Utilité de sa jonction avec la Loire, 275.
- SERVIN.** Caractère monstrueux de ce jeune homme, 31. N. 4.
- SIDNEY** (Milord) est nommé pour recevoir Sully dans Londres, 19.
- SILLERY,** (Nicolas Brulart de) travaille dans le conseil & à la cour, pour le rappel des Jesuites, 98. d'avis contraire à Sully sur la tolérance des religions, 156. Il brigue le chapeau de cardinal pour Villars & Marquemont contre du Perron & Olivari, 160. employé utilement dans les brouilleries domestiques de Henri IV, 191. obligé de signer le traité de commerce avec l'Espagne, 305. Il est

- nommé commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de St. Paul, 348. se joint aux courtisans & aux Jésuites dans l'affaire de Grillon pour perdre Sully, 398. à qui il tend toutes sortes de pièges, 408. Motif de cette haine, 416.
- SINA BACHA, voyez JANISSAIRES.
- SOISSONS, (Charles de Bourbon, comte de) blâme indirectement les négociations de Sully à Londres, 23. Il se brouille de nouveau avec ce ministre, sur un édit obtenu par surprise, 50. 51.
- SOISSONS. (Hôtel de) 93.
- SOL POUR LIVRE converti en augmentation sur la taille, 283.
- SOURDIS, (François d'Escoubleau, Marquis de) va à Rome pour le conclave. 159.
- SOUTHAMPTON, (comte de) querelle qu'il a avec Grey, 37.
- SPA, (Eaux de) prises avec succès, 200.
- SPINOLA. (Frédéric) combat naval où il est tué, 41.
- STUART. (Maison de) comment la couronne d'Angleterre passe à cette maison, 329.
- STUNIGA ou CUNIGA. (D. Balhazar de) est envoyé ambassadeur en France, & est employé dans l'affaire du trente pour cent, 303. N. 6.
- SUISSES. Ils se rendent médiateurs entre le duc de Savoye & la République de Genève, 43. Abus dans la manière d'acquitter les dettes de la France aux Suisses, 273. Part qu'ils ont dans l'affaire de la Valteline & des Grisons, 337.
- SULLY (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, duc de) Bon traitement qu'il reçoit du roi d'Angleterre, 2. Modèle du traité qu'il conclut avec lui, 17. 18. faute de n'avoir point apporté un blanc-signé: succès & éloge de cette Négociation,

DES MATIERES. 477

6. Dépêches intercep-
 tées, 12. Son soupçon
 contre les commis de
 Villeroy, 13. Il reçoit
 à Westminster, son au-
 dience de congé, 16.
 Caresses & honneurs
 que le roi lui fait : ses
 présens au roi, à la
 reine & aux seigneurs
 & dames de Londres,
 19. 20. Il se rembar-
 que : danger qu'il court
 dans le trajet, son sé-
 jour à Douvres, 21.
 Il vient trouver Henri
 IV. à Villers Cotterets,
 accueil qu'il en reçoit :
 entretien public sur son
 Ambassade, 22. 23.
 28. Entretiens secrets
 entre Henri IV. & lui
 sur le même sujet, 32.
 Il reprend ses travaux
 dans les finances, 48.
 Il fait des représenta-
 tions au roi sur quan-
 tité de petits édits ac-
 cordés trop facilement,
 50. Eloge de sa fer-
 meté, 60. N. 8. Il re-
 çoit & traite le roi à
 Rosny : accident qui
 trouble cette fête, 63.
 Il s'emploie à appaiser
 les mutineries des Cal-
 vinistes, & fait suppri-
 mer le dogme du pape
 antechrist, 66. 68. Il
 est fait gouverneur de
 Poitou, 70. Pourquoi
 il s'oppose à l'établisse-
 ment des manufactures
 de soie, 74-76. N. 14.
 Ses réflexions à cet
 égard, & principes sur
 sur le luxe, sur les arts
 que l'on doit cultiver
 en France, 77. Ses ma-
 ximes sur la police, 79.
 80. Comment il reçoit
 les marchands de soie
 qui venoient lui faire
 ses représentations,
 80. N. 14. Ses plaintes
 contre les gens de robe,
 82. 83. Il blâme les dé-
 pensées excessives de
 Henri pour le jeu, les
 maîtresses, &c. 86.
 s'oppose à la colonie
 envoyée en Canada,
 87. Il présente à leurs
 majestés les jettons
 d'or & d'argent, 89.
 Il est employé à la dis-
 cussion de la succession
 de la duchesse de Bar,
 94. opine dans le con-
 seil en parlant au roi
 contre le rétablissement
 des Jesuites, 100. qu'il

favorise ensuite pour reine, & déférences de
 plaire au roi, 119-124. cette princesse pour lui,
 Il présente un mémoire 178-180. Il raccommo-
 contre d'Ossat, & in- de le roi & la reine qui
 vective contre la poli- ensuite se brouillent,
 tique des ministres & 184. Il ne peut inspirer
 des courtisans dévoués à Henri la fermeté né-
 à l'Espagne, 126-128. cessaire en cette occa-
 Il est auteur du système sion : & encourt lui-
 politique du cardinal même la haine de la
 de Richelieu, pour l'ab- reine, 187. Sujet de
 aissement de la mai- plaintes que lui donne
 son d'Autriche, 133. cette princesse, 189.
 Il aide à découvrir la Il cesse de se mêler de
 trahison de l'Hôte, ces tracasseries, qui
 134. Manière dont il se l'exposent à perdre les
 conduit en cette occa- bonnes graces du roi,
 sion avec Villeroy, 144. 190. 191. & tâche inu-
 Mémoire qu'il a com- tilement à engager la
 posé pour la tolérance marquise de Verneuil à
 des Religions, 155- se séparer elle-même de
 157. Conversation sin- ce prince, 194. Louan-
 guliere où Henri lui ges réciproques de la
 confie ses chagrins do- reine Marguerite & de
 mestiques, causés par Sully, 202. Il veille à
 la reine & par la mar- prévenir les cabales des
 quise de Verneuil : fer- féditieux, 203. & cher-
 meré de ce ministre en che à engager Henri à
 parlant au roi, qui lui se montrer dans les
 fait des excuses de son provinces, 208. Il va
 emportement, 162. Il visiter le Poitou, 213.
 donne à ce prince un Calomnies contre lui,
 conseil qu'il ne suit pas, 214-216. Honneurs &
 175. 178. & s'emploie respects qu'on lui rend.
 à appaiser ces démêlés : Utilité de ce voyage,
 son respect pour la 219. 225. Il va visiter

DES MATIERES. 479

Saint Jean-d'Angely , la vérification des Ren-
 Brouage, 219. puis se rend à Thouars ; dé-
 concerte les projets de la Tremouille, 220. & f.
 loue la modération de Clement VIII. envers
 les Protestans , 223. Services qu'il rend à
 d'Epéron , 226. Mesures qu'il prend pour
 faire arrêter d'Auvergne , 233. Lettres qu'il
 reçoit de lui & qu'il lui écrit , 242. 245. Re-
 proches qu'il fait à la marquise de Verneuil,
 qu'il est chargé d'interroger , & autres parti-
 cularités à cet égard , 249. 250. Il ne peut en-
 gager Henri IV, à la renvoyer , 255. Anecdote à ce sujet , 255.
 N. 19. Il fait déposer le trésor du roi à la
 Bastille : conseil & régle-
 ment à ce sujet, 263-265. Ses réflexions sur
 le gouvernement & le devoir des rois , 268-
 271. Son mémoire sur les moyens d'augmen-
 ter les finances , & de rétablir le commerce
 271. 276. entreprend

la vérification des Ren-
 tes , 279. établit une chambre de Justice :
 autres réflexions sur la finance , 281. Il garnit
 Brenol de tout le nécessaire , 284. 285. Il
 oblige les trésoriers de France à mettre de l'ordre dans leurs comptes,
 282. 283. sur la milice ;
 établissement pour les soldats Invalides , 285.
 Causes de la ruine & de l'affoiblissement des
 états , 290. Jugement qu'il porte sur le caractere & la politique de
 quelques-uns de nos rois , 291. 22. Il com-
 mence le canal de Briard , 263. s'oppose
 à l'édit du trente pour cent , & ensuite répare
 cette erreur par un traité de commerce avec
 l'Espagne, 294. Ses maximes de gouverne-
 ment trop austeres , 291. 292. Il oblige
 Villeroy & Sillery à signer le traité de commerce , 305. favorise
 sous main les Flamands, 309. ses conseils à
 Henri contre la poli-

rique Espagnole, 323. 367. N. 5. Il se justifie.
 Son sentiment sur la loi 373 - 379. Il se racco-
Salique, & sur les al- mode avec le pere Cor-
 liances de la maison de ton, 382. Affaire de la
 France 326. Il fait part Mestre de Camp entre
 au cardinal Bufalo des lui, d'Epéron & Gril-
 grands projets de Hen- lon, dans laquelle il
 ri IV, 331. soutient les court risque d'être dis-
 Grisons contre l'Espa- gracié; détail sur cet
 gne dans l'affaire de la accident, 386. 389.
 Valteline, 336. 337. Lettres réciproques du
 remet le roi en posses- roi & de lui; & ser-
 sion de ses droits sur le vices que lui rend dans
 pont d'Avignon, 342. cette occasion la mai-
 le détourne de l'acqui- son de Lorraine, 404.
 sition du comté de Saint 407. Artifices & libelles
 Paul, 347. 348. cher- mis en usage par ses en-
 che à le dissuader sur nemis, 416. qui l'ac-
 les bâtimens pour ses cuseut d'intelligences
 manufactures, & sur la criminelles hors du
 trop grande multiplica- royaume, 425. 426.
 tion des moines, 351. Il les convainc de ca-
 voit avec peine la grace lomnie 432 - 434. Il
 que ce prince accorde termine l'affaire de la
 à d'Enragues & à d'Au- Mestre de Camp à la sa-
 vergne, 364. refuse de tisfaction du roi, 436.
 se mêler de cette affaire Ses plaintes contre Les-
 auprès de la marquise diguiers, 437. Il se
 de Verneuil 355. cher- rebrouille & se raccom-
 che à appaiser la reine, mode une seconde fois
 359. Il s'oppose à la avec le roi, 438. 439.
 démolition de la pyra- Jugemens différens sur
 mide, 363. Grand dé- cette conduite, 440.
 mêlé entre lui & le pere Il marie sa fille au
 Cotton, au sujet du duc de Rohan, 440.
 college de Poitiers, 441. & sa belle-fille à

DES MATIÈRES. 481

la Boulaye, 443. Il travaille inutilement à faire réussir le mariage du marquis de Coürvres, avec mademoiselle de Melun, 448. 449.

SULLY. (duchesse de) présens qu'elle reçoit de leurs majestés, 20.

SULTANE (mere de Mahomet III.) chassée de Constantinople par les Janissaires, 47.

T.

TALAMONE, usurpé par l'Espagne, 331.

TAMBONNEAU (le président), commis à la vérification des rentes, 279.

TANCREDE, prétendu héritier de la maison de Rohan, 440. N. 16.

THOU. (Jacques Auguste, président de) opine dans le conseil contre le rétablissement des Jésuites, 98. est commis à la vérification des rentes, 279.

TOLERANCE sur la religion conseillée par Sully, 156.

TOULOUSE. Mécontentement de Henri IV, contre ce parlement, 28. Ses anciens comtes, vassaux des rois de France, 343.

TOURNELLES, Henri IV. établit ses manufactures dans l'enceinte de ce château, contre le conseil de Sully, 85. N. 16.

TRAITÉ entre l'Espagne & l'Angleterre, 320. N. 9.

TREMUILLE.

(Claude de Thouars, duc de la) Ses cabales parmi les Calvinistes contre l'état, 64. Sa mort 224. N. 10.

TRENTE POUR CENT. (Edit du) publié, ensuite révoqué, 302.

TRÉSOR ROYAL est établi à la Bastille, 264.

TROYES. Les Jésuites refusés dans cette ville, 366.

V.

VALLON, l'un des ennemis de Sully à la Cour, 416.

VARENNE. (Guil-

- laume Fouquet de la) de) 425.
 employé dans les VERE. (le colonel)
 brouilleries de Sully 37.
 avec le comte de Soif- VERNEUIL, (Cathe-
 sons, 59. Bons offices rine Henriette de Bal-
 qu'il rend aux Jésuites zac d'Entragues, mar-
 dans l'affaire de leur quise de) Sa haine
 rappel, 98. Il est dé- pour Sully, 55-57.
 puté par Henri IV. à la Présent qu'elle reçoit
 marquise de Verneuil de ce prince, 86. Ses
 arrêtée, 247. Il se joint cabales dans le parti sé-
 aux Jésuites pour per- ditieux, 162. Ses iné-
 dre Sully, dans l'affaire galités, sa mauvaise
 de la Mestre de Camp, humeur, 168. N. 26.
 398. Elle refuse avec hau-
 VAUCELAS (André teur de lui rendre la
 de Cochefilet, baron promesse de mariage,
 de) député vers la reine 171. Elle se met en tête
 d'Angleterre, 15. de faire casser le maria-
 VE LASQUE. (Jean ge de la reine, 196. &
 Ferdinand de) ambassa- *suiv.* Elle fait accorder
 deur Espagnol, cabale la grace à d'Auvergne
 contre Henri IV. 35. & à d'Entragues: & en
 est employé à l'affaire dicte les conditions
 du trente pour cent, pour elle-même, 358.
 301. conclut à Londres Motifs de sa haine
 l'accord entre l'Espa- contre Sully, 416.
 gne & l'Angleterre; VERS A SOIE,
 comment reçu d'Henri élevés & cultivés en
 IV, 321. 330. N. 14. France, 74.
 VENDOME (César de VERSENAY, l'un
 Bourbon, duc de) Il des calomniateurs de
 demande mademoiselle Sully, 416.
 de Cœuvres en mariage VIC (Dominique
 & est refusé, 449. de) est appelé au con-
 VENTADOUR. (M. seil sur le rappel des

DES MATIERES. 483

Jésuites, 98. Employé Sully dans l'affaire de
dans l'affaire du trente la Mestre de Camp,
pour cent, 302. Amb- 398. Piéges qu'il tend
bassadeur chez les Gri- à ce ministre, 408.
sons, 339. Motif de cette haine,

VILLA MEDIANA. 416.

(le comte de) ambassa- VITRY. (Louis
deur d'Espagne à Lon- de l'Hôpital) 239.

VILLARS (Jérôme UNIVERSITÉ DE
de) archevêque de PARIS. Elle s'oppose
de Vienne, 160. inutilement au rappel
des Jésuites, 98.

VILLEROY (Nicolas VROREYLZEN,
de Neufville de) opine travaille au traité de
& travaille pour les Jé- commerce entre la
suites dans l'affaire de France & l'Espagne,
leur rappel, 98. Exa- 299.

W.
la conduite de Villeroi WATSON, prêtre
en l'occasion de la Anglois, conspire
trahison de Nicolas contre le roi Jacques,
l'Hoste, 144. Lettres 36. N. 6.

WESTMINSTER.
de Sully sur ce sujet, (Palais de) 16.

WIRTEMBERG.
153. 155. Il demande (duc de) 332.

Y.
pour MM. de Villars YVERNÉ, envoyé
& de Marquemont, & en Espagne par le
est refusé, 160. il signe comte d'Auvergne,
le traité de commerce 231.

Z.
entre la France & l'Es- ZAMET, (Sé-
pagne, 305, conseille bastien) employé
à Henri IV. l'acqui- dans les brouilleries du
sition du comté de Saint comte de Soissons avec
Paul, 348. se joint aux

courtisans pour perdre





